

IRÉC

INSTITUT DE RECHERCHE EN ÉCONOMIE CONTEMPORAINE

Gabriel Bourgault-Faucher

RAPPORT DE RECHERCHE

**Les pêches et l'aquaculture commerciales en
Gaspésie : un portrait sectoriel et territorial**

Avril 2023

© Institut de recherche en économie contemporaine
ISBN: 978-2-924927-86-1

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2023
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2023

IRÉC, 10555, Avenue de Bois-de-Boulogne,
CP 2006, Montréal (Québec) H4N 1L4

Ce rapport de recherche a été réalisé pour le compte du Regroupement des
MRC de la Gaspésie.

Auteur

Gabriel Bourgault-Faucher, IREC

Collaborateurs

François L'Italien, IREC

Nadia Lemieux, IREC

Robert Laplante, IREC

Notice biographique

Gabriel Bourgault-Faucher détient un baccalauréat en sociologie de l'Université Laval et une maîtrise en sociologie de l'Université Paris Descartes. Son mémoire porte sur l'agriculture biologique en France et ses canaux de distribution, dont les magasins d'alimentation biologique. Il s'intéresse plus généralement aux questions liées à l'agroalimentaire et au développement régional. Il a entre autres mené des recherches sur les incubateurs d'entreprises agricoles. Depuis trois ans, il se spécialise sur l'économie des pêches et la commercialisation des produits aquatiques au Québec. Il est notamment membre du collectif *Mange ton Saint-Laurent* !

Table des matières

| | |
|--|----|
| Faits saillants..... | 7 |
| Liste des acronymes | 9 |
| Liste des tableaux, figures et graphiques..... | 11 |
| Introduction..... | 19 |
| PARTIE 1 | |
| La Gaspésie et le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales..... | 21 |
| Portrait sociodémographique..... | 22 |
| Un déclin démographique prononcé et un vieillissement accéléré de la population..... | 24 |
| Emploi, revenu et rapport de dépendance économique : une région en rattrapage | 26 |
| Une dévitalisation économique marquée..... | 30 |
| Une lueur d'espoir ?..... | 32 |
| Portrait du secteur..... | 33 |
| La pêche en eau marine | 39 |
| La mariculture | 43 |
| La dulciculture | 53 |
| La pêche en eau douce..... | 56 |
| La transformation des produits aquatiques..... | 57 |
| La répartition spatiale des activités liées au secteur | 65 |
| PARTIE 2 | |
| La Haute-Gaspésie et le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales..... | 69 |
| Portrait sociodémographique..... | 70 |
| Portrait du secteur..... | 73 |
| La pêche en eau marine | 75 |
| La mariculture | 79 |
| La dulciculture | 80 |
| La pêche en eau douce..... | 80 |
| La transformation des produits aquatiques..... | 80 |
| La répartition spatiale des activités liées au secteur | 85 |
| PARTIE 3 | |
| La Côte-de-Gaspé et le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales..... | 89 |
| Portrait sociodémographique..... | 90 |
| Portrait du secteur..... | 93 |
| La pêche en eau marine | 95 |

| | |
|---|-----|
| La mariculture | 100 |
| La dulciculture | 100 |
| La pêche en eau douce..... | 100 |
| La transformation des produits aquatiques..... | 100 |
| La répartition spatiale des activités liées au secteur | 106 |
| PARTIE 4 | |
| Le Rocher-Percé et le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales | 113 |
| Portrait sociodémographique..... | 114 |
| Portrait du secteur | 117 |
| La pêche en eau marine | 119 |
| La mariculture | 124 |
| La dulciculture | 124 |
| La pêche en eau douce..... | 124 |
| La transformation des produits aquatiques..... | 125 |
| La répartition spatiale des activités liées au secteur | 131 |
| PARTIE 5 | |
| Bonaventure et le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales..... | 137 |
| Portrait sociodémographique..... | 138 |
| Portrait du secteur | 142 |
| La pêche en eau marine | 144 |
| La mariculture | 149 |
| La dulciculture | 149 |
| La pêche en eau douce..... | 149 |
| La transformation des produits aquatiques..... | 150 |
| La répartition spatiale des activités liées au secteur | 154 |
| PARTIE 6 | |
| Avignon et le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales..... | 159 |
| Portrait sociodémographique..... | 160 |
| Portrait du secteur | 163 |
| La pêche en eau marine | 165 |
| La mariculture | 167 |
| La dulciculture | 168 |
| La pêche en eau douce..... | 168 |
| La transformation des produits aquatiques..... | 172 |
| La répartition spatiale des activités liées au secteur | 176 |

PARTIE 7

| | |
|--|-----|
| Les pêches et l'aquaculture commerciale en Gaspésie : enjeux, horizons et rôle des MRC | 181 |
| Les principaux enjeux..... | 182 |
| Les horizons du secteur à l'aube de 2040 | 191 |
| Le rôle potentiel des MRC | 196 |
| Conclusion | 199 |
| Bibliographie | 203 |
| Annexe 1 – Répertoire des organisations du secteur et liées au secteur | 207 |
| Annexe 2 – Données statistiques complètes..... | 221 |

Faits saillants

- Le présent rapport de recherche brosse un portrait du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales en Gaspésie et dans chacune des MRC qui la composent. Ce portrait se veut un outil de connaissance visant à fournir aux MRC un cadre d'analyse et de référence pour établir leurs priorités d'action et éclairer leurs prises de décisions ;
- La Gaspésie est aujourd'hui confrontée à une forte dévitalisation, ce qui ne va pas sans poser d'importants défis pour les entreprises du secteur des pêches et de l'aquaculture, qui voient les conditions socioéconomiques nécessaires à leur développement s'éroder tranquillement ;
- La perturbation des écosystèmes, déjà manifeste, ira en s'accroissant. Certaines espèces se font plus rares, d'autres plus abondantes. Le secteur des pêches, fortement dépendant de l'état de ces ressources, sera inévitablement affecté. L'imprévisibilité qu'entraîne le bouleversement des écosystèmes doit dès à présent mener le secteur à prendre acte de sa vulnérabilité ;
- Or, la direction que prend aujourd'hui le secteur nie cette évidence. En Gaspésie, il se concentre de plus en plus autour de deux principales ressources, le crabe des neiges et le homard d'Amérique, dont la répartition spatiale, l'abondance et le rythme de croissance subissent actuellement de profonds changements. Tout miser sur ces deux espèces relève de l'aberration. Il y a des leçons à tirer de l'effondrement des stocks de poissons de fond au début des années 1990 pour éviter de répéter les mêmes erreurs ;
- Si le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales est aujourd'hui confronté à de grands défis, il faut également reconnaître qu'une transition est amorcée depuis quelques années. Cette transition mise sur le déploiement d'un modèle de développement territorialisé, où le secteur des pêches et de l'aquaculture sert de levier pour dynamiser l'économie des communautés côtières, tout en jouant un rôle nourricier pour les populations. C'est un modèle qui vise à doter la région – et éventuellement le Québec – d'une réelle autonomie et sécurité alimentaire, notamment par la substitution des importations, ainsi que d'une occupation dynamique du territoire, par le maintien, voire la multiplication, de petites et moyennes entreprises partout en Gaspésie ;
- Ce modèle mise sur la résilience, par la diversification des captures, des élevages et des activités de transformation. Accroître et diversifier la production maricole et dulcicole, gérer de manière durable les ressources, notamment en pêchant moins mais mieux, remonter la chaîne de valeur, commercialiser au Québec et diminuer l'empreinte écologique du secteur sont ici des voies à suivre ;
- La transition amorcée par le secteur nécessite dès maintenant d'être accélérée et, pour y parvenir, les MRC peuvent contribuer. Elles ont une capacité d'intervention certaine et peuvent favoriser l'ancrage territorial du secteur, sa contribution à l'autonomie et à la sécurité alimentaire ainsi que sa transition écologique ;
- Ce portrait, en tant qu'outil de connaissance, doit maintenant permettre, autant à l'échelle de la Gaspésie que dans chacune des MRC, de concevoir un plan d'action au croisement des dynamiques sectorielles et territoriales.

Comment lire ce rapport :

Les différentes parties de ce rapport sont autoportantes. Nous recommandons néanmoins de lire la première partie – qui porte sur l’ensemble de la Gaspésie – dans son intégralité, afin de bénéficier d’une mise en contexte générale. Les parties deux à six – qui portent sur chacune des MRC prises individuellement – peuvent être lues séparément, dans l’ordre ou le désordre, en entier ou en partie, selon l’intérêt de chacun. Nous recommandons enfin de lire la septième partie – qui s’attarde aux enjeux, aux horizons et au rôle potentiel des MRC – également dans son intégralité, puisqu’elle pose les bases d’une réflexion stratégique sur le développement du secteur en Gaspésie, réflexion présentée dans la conclusion.

Liste des acronymes

| | |
|--------|--|
| AAQ | Association des aquaculteurs du Québec |
| ACIA | Agence canadienne d'inspection des aliments |
| ACG | Association des crabiers gaspésiens |
| ACPG | Association des capitaines-propriétaires de la Gaspésie |
| AGHAMW | Association de gestion halieutique autochtone Mi'gmaq et Wolastoqey |
| CCTT | Centre collégial de transfert de technologies |
| CNESST | Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail |
| CSMOPM | Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes |
| CTSS | Centre de transfert et de sélection des salmonidés |
| ÉPAQ | École des pêches et de l'aquaculture du Québec |
| FPSHQ | Fédération des pêcheurs semi-hauturiers du Québec |
| GMRC | Gespe'gewaq Mi'gmaq Ressource Council |
| ISQ | Institut de la statistique du Québec |
| MAMH | Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation |
| MAPAQ | Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec |
| MEI | Ministère de l'Économie et de l'Innovation |
| MFFP | Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs |
| MPO | Ministère des Pêches et des Océans du Canada |
| MRC | Municipalité régionale de comté |
| MSC | Marine Stewardship Council |
| OBNL | Organisme à but non lucratif |
| OPCVG | Office des pêcheurs de crevettes de la Ville de Gaspé |
| PASC | Pêcheries et aquaculture soutenues par la communauté |
| QIT | Quota individuel transférable |
| RMQ | Regroupement des mariculteurs du Québec |
| RPPSG | Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie |
| SODIM | Société de développement de l'industrie maricole |
| TAC | Total admissible de captures |
| TMQ | Table maricole du Québec |

Liste des tableaux, figures et graphiques

Tableaux récapitulatifs

PARTIE 1

La Gaspésie et le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

| | | |
|-----------|---|----|
| Tableau 1 | Récapitulatif des principales données sociodémographiques | 23 |
| Tableau 2 | Récapitulatif des principales données sectorielles..... | 34 |
| Tableau 3 | Récapitulatif sectoriel de la Gaspésie..... | 37 |

PARTIE 2

La Haute-Gaspésie et le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

| | | |
|-----------|---|----|
| Tableau 4 | Récapitulatif sectoriel de la MRC de la Haute-Gaspésie..... | 74 |
|-----------|---|----|

PARTIE 3

La Côte-de-Gaspé et le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

| | | |
|-----------|--|----|
| Tableau 5 | Récapitulatif sectoriel de la MRC de la Côte-de-Gaspé..... | 94 |
|-----------|--|----|

PARTIE 4

Le Rocher-Percé et le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

| | | |
|-----------|---|-----|
| Tableau 6 | Récapitulatif sectoriel de la MRC du Rocher-Percé | 118 |
|-----------|---|-----|

PARTIE 5

Bonaventure et le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

| | | |
|-----------|---|-----|
| Tableau 7 | Récapitulatif sectoriel de la MRC de Bonaventure..... | 143 |
|-----------|---|-----|

PARTIE 6

Avignon et le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

| | | |
|-----------|---|-----|
| Tableau 8 | Récapitulatif sectoriel de la MRC d'Avignon | 164 |
|-----------|---|-----|

Figures

PARTIE 1

La Gaspésie et le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

| | | |
|----------|--|----|
| Figure 1 | Les MRC et les communautés autochtones de la Gaspésie..... | 22 |
| Figure 2 | Indice de vitalité économique des MRC de la Gaspésie en 2018 | 31 |
| Figure 3 | Répartition spatiale des activités liées aux pêches et à l'aquaculture en Gaspésie, en 2022..... | 66 |

PARTIE 2

La Haute-Gaspésie et le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

| | | |
|----------|--|----|
| Figure 4 | La MRC de la Haute-Gaspésie..... | 70 |
| Figure 5 | Indice de vitalité économique des localités de la MRC de la Haute-Gaspésie en 2018 | 72 |
| Figure 6 | Répartition spatiale des activités liées aux pêches et à l'aquaculture dans la MRC de la Haute-Gaspésie, en 2022 | 86 |

PARTIE 3

La Côte-de-Gaspé et le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

| | | |
|----------|---|-----|
| Figure 7 | La MRC de la Côte-de-Gaspé..... | 90 |
| Figure 8 | Indice de vitalité économique des localités de la MRC de la Côte-de-Gaspé en 2018..... | 92 |
| Figure 9 | Répartition spatiale des activités liées aux pêches et à l'aquaculture dans la MRC de la Côte-de-Gaspé, en 2022 | 107 |

PARTIE 4

Le Rocher-Percé et le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

| | | |
|-----------|---|-----|
| Figure 10 | La MRC du Rocher-Percé | 114 |
| Figure 11 | Indice de vitalité économique des localités de la MRC du Rocher-Percé en 2018 | 116 |
| Figure 12 | Répartition spatiale des activités liées aux pêches et à l'aquaculture dans la MRC du Rocher-Percé, en 2022 | 132 |

PARTIE 5

Bonaventure et le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

| | | |
|-----------|--|-----|
| Figure 13 | La MRC de Bonaventure..... | 138 |
| Figure 14 | Indice de vitalité économique des localités de la MRC de Bonaventure en 2018..... | 140 |
| Figure 15 | Répartition spatiale des activités liées aux pêches et à l'aquaculture dans la MRC de Bonaventure, en 2022 | 156 |

PARTIE 6

Avignon et le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

| | | |
|-----------|---|-----|
| Figure 16 | La MRC d'Avignon..... | 160 |
| Figure 17 | Indice de vitalité économique des localités de la MRC d'Avignon en 2018 | 162 |
| Figure 18 | Répartition spatiale des activités liées aux pêches et à l'aquaculture dans la MRC d'Avignon, en 2022 | 178 |

Graphiques

PARTIE 1

La Gaspésie et le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

Portrait sociodémographique

| | | |
|-------------|---|----|
| Graphique 1 | Nombre d'habitants en Gaspésie, par MRC, de 2001 à 2021 | 24 |
| Graphique 2 | Parts du nombre d'habitants en Gaspésie et dans le reste du Québec, par groupe d'âge, en 2001 | 25 |
| Graphique 3 | Parts du nombre d'habitants en Gaspésie et dans le reste du Québec, par groupe d'âge, en 2021 | 26 |
| Graphique 4 | Taux de travailleurs de 25-64 ans dans les MRC de la Gaspésie et dans l'ensemble du Québec, de 2002 à 2019 | 27 |
| Graphique 5 | Revenu d'emploi médian des 25-64 ans dans les MRC de la Gaspésie et dans l'ensemble du Québec, de 2002 à 2019 | 28 |
| Graphique 6 | Rapport de dépendance économique dans les MRC de la Gaspésie et dans l'ensemble du Québec, de 2010 à 2018 | 29 |
| Graphique 7 | Indice de vitalité économique des MRC de la Gaspésie de 2002 à 2018..... | 30 |

Portrait du secteur

| | | |
|--------------|---|----|
| Graphique 8 | Nombre de permis de pêche en eau marine délivrés en Gaspésie et dans le reste du Québec, de 2000 à 2021 | 39 |
| Graphique 9 | Volume des débarquements des pêches commerciales en eau marine en Gaspésie et dans le reste du Québec, de 2000 à 2021 | 41 |
| Graphique 10 | Valeur des débarquements des pêches commerciales en eau marine en Gaspésie et dans le reste du Québec, de 2000 à 2021 | 42 |
| Graphique 11 | Volume et valeur de la production maricole, au Québec, de 1996 à 2020 | 43 |
| Graphique 12 | Parts, en volume, des espèces produites en mariculture, au Québec, de 2009 à 2020 | 45 |
| Graphique 13 | Parts, en valeur, des espèces produites en mariculture, au Québec, de 2009 à 2020 | 46 |
| Graphique 14 | Volume de la production maricole, en Gaspésie, de 2009 à 2020..... | 47 |
| Graphique 15 | Valeur de la production maricole, en Gaspésie, de 2009 à 2020 | 48 |
| Graphique 16 | Parts, en volume et en valeur, de la production maricole de la Gaspésie dans l'ensemble du Québec, de 2009 à 2020 | 49 |
| Graphique 17 | Nombre de détenteurs de permis maricoles commerciaux et de recherche en Gaspésie et dans le reste du Québec, de 2010 à 2020 | 50 |
| Graphique 18 | Nombre d'emplois estimés en mariculture en Gaspésie et dans le reste du Québec, de 2010 à 2020 | 51 |

| | | |
|--------------|--|----|
| Graphique 19 | Nombre de détenteurs de permis aquacole en milieu terrestre et de permis d'étang de pêche commerciale en Gaspésie et au Québec, de 2000 à 2020 | 54 |
| Graphique 20 | Volume et valeur de la production des dulciculteurs et des étangs de pêche, au Québec, de 2007 à 2020 | 55 |
| Graphique 21 | Volume des débarquements des pêches commerciales en eau douce en Gaspésie et dans le reste du Québec, de 2000 à 2020 | 57 |
| Graphique 22 | Nombre de détenteurs de permis d'établissement de transformation en Gaspésie et dans le reste du Québec, de 2006 à 2021 | 59 |
| Graphique 23 | Nombre d'emplois maximal en établissement de transformation en Gaspésie et dans le reste des régions maritimes du Québec, de 2000 à 2020 | 60 |
| Graphique 24 | Volume des expéditions réalisées par les transformateurs de la Gaspésie et du reste des régions maritimes du Québec, de 2000 à 2020 | 61 |
| Graphique 25 | Valeur des expéditions réalisées par les transformateurs de la Gaspésie et du reste des régions maritimes du Québec, de 2000 à 2020..... | 62 |
| Graphique 26 | Volume des expéditions réalisées par les transformateurs de la Gaspésie, par espèce, de 2000 à 2020 | 63 |
| Graphique 27 | Valeur des expéditions réalisées par les transformateurs de la Gaspésie, par espèce, de 2000 à 2020 | 64 |

PARTIE 2

La Haute-Gaspésie et le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

Portrait sociodémographique

| | | |
|--------------|---|----|
| Graphique 28 | Parts du nombre d'habitants dans la MRC de la Haute-Gaspésie, par groupe d'âge, en 2001 et en 2021..... | 71 |
|--------------|---|----|

Portrait du secteur

| | | |
|--------------|---|----|
| Graphique 29 | Nombre de permis de pêche en eau marine délivrés dans la MRC de la Haute-Gaspésie et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2021 | 75 |
| Graphique 30 | Volume des débarquements des pêches commerciales en eau marine dans la MRC de la Haute-Gaspésie et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2021 | 76 |
| Graphique 31 | Valeur des débarquements des pêches commerciales en eau marine dans la MRC de la Haute-Gaspésie et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2021 | 77 |
| Graphique 32 | Volume des débarquements des pêches commerciales en eau marine dans la MRC de la Haute-Gaspésie, par espèce, de 2000 à 2021 | 78 |
| Graphique 33 | Valeur des débarquements des pêches commerciales en eau marine dans la MRC de la Haute-Gaspésie, par espèce, de 2000 à 2021 | 79 |

| | | |
|--------------|---|----|
| Graphique 34 | Nombre de détenteurs de permis d'établissement de transformation dans la MRC de la Haute-Gaspésie et dans le reste de la Gaspésie, de 2006 à 2021 | 80 |
| Graphique 35 | Nombre d'emplois maximal en établissement de transformation dans la MRC de la Haute-Gaspésie et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2020 | 81 |
| Graphique 36 | Volume des expéditions réalisées par les transformateurs de la MRC de la Haute-Gaspésie et du reste de la Gaspésie, de 2000 à 2020 | 82 |
| Graphique 37 | Valeur des expéditions réalisées par les transformateurs de la MRC de la Haute-Gaspésie et du reste de la Gaspésie, de 2000 à 2020 | 83 |
| Graphique 38 | Parts, en volume et en valeur, des expéditions réalisées par les transformateurs de la MRC de la Haute-Gaspésie, par espèce, sur l'ensemble de la période 2000-2019 | 84 |

PARTIE 3

La Côte-de-Gaspé et le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

Portrait sociodémographique

| | | |
|--------------|---|----|
| Graphique 39 | Parts du nombre d'habitants dans la MRC de la Côte-de-Gaspé, par groupe d'âge, en 2001 et en 2021 | 91 |
|--------------|---|----|

Portrait du secteur

| | | |
|--------------|--|-----|
| Graphique 40 | Nombre de permis de pêche en eau marine délivrés dans la MRC de la Côte-de-Gaspé et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2021 | 95 |
| Graphique 41 | Volume des débarquements des pêches commerciales en eau marine dans la MRC de la Côte-de-Gaspé et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2021 | 96 |
| Graphique 42 | Valeur des débarquements des pêches commerciales en eau marine dans la MRC de la Côte-de-Gaspé et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2021 | 97 |
| Graphique 43 | Volume des débarquements des pêches commerciales en eau marine dans la MRC de la Côte-de-Gaspé, par espèce, de 2000 à 2021 | 98 |
| Graphique 44 | Valeur des débarquements des pêches commerciales en eau marine dans la MRC de la Côte-de-Gaspé, par espèce, de 2000 à 2021 | 99 |
| Graphique 45 | Nombre de détenteurs de permis d'établissement de transformation dans la MRC de la Côte-de-Gaspé et dans le reste de la Gaspésie, de 2006 à 2021 | 101 |
| Graphique 46 | Nombre d'emplois maximal en établissement de transformation dans la MRC de la Côte-de-Gaspé et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2020 | 102 |
| Graphique 47 | Volume des expéditions réalisées par les transformateurs de la MRC de la Côte-de-Gaspé et du reste de la Gaspésie, de 2000 à 2020 | 103 |
| Graphique 48 | Valeur des expéditions réalisées par les transformateurs de la MRC de la Côte-de-Gaspé et du reste de la Gaspésie, de 2000 à 2020 | 104 |

| | | |
|--------------|--|-----|
| Graphique 49 | Parts, en volume et en valeur, des expéditions réalisées par les transformateurs de la MRC de la Côte-de-Gaspé, par espèce, sur l'ensemble de la période 2000-2019 | 105 |
|--------------|--|-----|

PARTIE 4

Le Rocher-Percé et le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

Portrait sociodémographique

| | | |
|--------------|---|-----|
| Graphique 50 | Parts du nombre d'habitants dans la MRC du Rocher-Percé, par groupe d'âge, en 2001 et en 2021 | 115 |
|--------------|---|-----|

Portrait du secteur

| | | |
|--------------|--|-----|
| Graphique 51 | Nombre de permis de pêche en eau marine délivrés dans la MRC du Rocher-Percé et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2021 | 119 |
| Graphique 52 | Volume des débarquements des pêches commerciales en eau marine dans la MRC du Rocher-Percé et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2021 | 120 |
| Graphique 53 | Valeur des débarquements des pêches commerciales en eau marine dans la MRC du Rocher-Percé et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2021 | 121 |
| Graphique 54 | Volume des débarquements des pêches commerciales en eau marine dans la MRC du Rocher-Percé, par espèce, de 2000 à 2021 | 122 |
| Graphique 55 | Valeur des débarquements des pêches commerciales en eau marine dans la MRC du Rocher-Percé, par espèce, de 2000 à 2021 | 123 |
| Graphique 56 | Nombre de détenteurs de permis d'établissement de transformation dans la MRC du Rocher-Percé et dans le reste de la Gaspésie, de 2006 à 2021 | 125 |
| Graphique 57 | Nombre d'emplois maximal en établissement de transformation dans la MRC du Rocher-Percé et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2020 | 126 |
| Graphique 58 | Volume des expéditions réalisées par les transformateurs de la MRC du Rocher-Percé et du reste de la Gaspésie, de 2000 à 2020 | 127 |
| Graphique 59 | Valeur des expéditions réalisées par les transformateurs de la MRC du Rocher-Percé et du reste de la Gaspésie, de 2000 à 2020 | 128 |
| Graphique 60 | Volume des expéditions réalisées par les transformateurs de la MRC du Rocher-Percé, par espèce, de 2000 à 2020 | 129 |
| Graphique 61 | Valeur des expéditions réalisées par les transformateurs de la MRC du Rocher-Percé, par espèce, de 2000 à 2020 | 130 |

PARTIE 5

Bonaventure et le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

Portrait sociodémographique

| | | |
|--------------|--|-----|
| Graphique 62 | Parts du nombre d'habitants dans la MRC de Bonaventure, par groupe d'âge, en 2001 et en 2021 | 139 |
|--------------|--|-----|

Portrait du secteur

| | | |
|--------------|--|-----|
| Graphique 63 | Nombre de permis de pêche en eau marine délivrés dans la MRC de Bonaventure et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2021 | 144 |
| Graphique 64 | Volume des débarquements des pêches commerciales en eau marine dans la MRC de Bonaventure et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2021 | 145 |
| Graphique 65 | Valeur des débarquements des pêches commerciales en eau marine dans la MRC de Bonaventure et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2021 | 146 |
| Graphique 66 | Volume des débarquements des pêches commerciales en eau marine dans la MRC de Bonaventure, par espèce, de 2000 à 2021 | 147 |
| Graphique 67 | Valeur des débarquements des pêches commerciales en eau marine dans la MRC de Bonaventure, par espèce, de 2000 à 2021 | 148 |
| Graphique 68 | Nombre de détenteurs de permis d'établissement de transformation dans les MRC de Bonaventure et d'Avignon et dans le reste de la Gaspésie, de 2005 à 2021..... | 150 |
| Graphique 69 | Nombre d'emplois maximal en établissement de transformation dans les MRC de Bonaventure et d'Avignon et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2020..... | 151 |
| Graphique 70 | Volume des expéditions réalisées par les transformateurs des MRC de Bonaventure et d'Avignon et du reste de la Gaspésie, de 2000 à 2020..... | 152 |
| Graphique 71 | Valeur des expéditions réalisées par les transformateurs des MRC de Bonaventure et d'Avignon et du reste de la Gaspésie, de 2000 à 2020..... | 153 |
| Graphique 72 | Parts, en volume et en valeur, des expéditions réalisées par les transformateurs des MRC de Bonaventure et d'Avignon, par espèce, sur l'ensemble de la période 2000-2019 | 154 |

PARTIE 6

Avignon et le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

Portrait sociodémographique

| | | |
|--------------|---|-----|
| Graphique 73 | Parts du nombre d'habitants dans la MRC d'Avignon, par groupe d'âge, en 2001 et en 2021 | 161 |
|--------------|---|-----|

Portrait du secteur

| | | |
|--------------|--|-----|
| Graphique 74 | Nombre de permis de pêche en eau marine délivrés dans la MRC d'Avignon et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2021 | 165 |
| Graphique 75 | Volume des débarquements des pêches commerciales en eau marine dans la MRC d'Avignon et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2021 | 166 |
| Graphique 76 | Valeur des débarquements des pêches commerciales en eau marine dans la MRC d'Avignon et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2021 | 167 |
| Graphique 77 | Nombre de pêcheurs et de permis actifs pour la pêche commerciale à l'éperlan arc-en-ciel dans le secteur de Miguasha, de 2000 à 2021 | 170 |

| | | |
|--------------|--|-----|
| Graphique 78 | Volume des débarquements de la pêche commerciale à l'éperlan arc-en-ciel dans le secteur de Miguasha, de 2000 à 2021..... | 171 |
| Graphique 79 | Nombre de détenteurs de permis d'établissement de transformation dans les MRC de Bonaventure et d'Avignon et dans le reste de la Gaspésie, de 2005 à 2021..... | 172 |
| Graphique 80 | Nombre d'emplois maximal en établissement de transformation dans les MRC de Bonaventure et d'Avignon et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2020..... | 173 |
| Graphique 81 | Volume des expéditions réalisées par les transformateurs des MRC de Bonaventure et d'Avignon et du reste de la Gaspésie, de 2000 à 2020..... | 174 |
| Graphique 82 | Valeur des expéditions réalisées par les transformateurs des MRC de Bonaventure et d'Avignon et du reste de la Gaspésie, de 2000 à 2020..... | 175 |
| Graphique 83 | Parts, en volume et en valeur, des expéditions réalisées par les transformateurs des MRC de Bonaventure et d'Avignon, par espèce, sur l'ensemble de la période 2000-2019 | 176 |

Introduction

Le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales est intimement lié à l'histoire de la Gaspésie. Il est partie intégrante de l'identité de ses habitants et constitue une grande source de fierté. Bien qu'il ait perdu du terrain au profit d'une diversification économique par ailleurs souhaitable – pensons aux secteurs éolien et touristique –, il demeure l'un des piliers de la région. Au-delà des trois principaux crustacés (crabe des neiges, homard d'Amérique et crevette nordique) et des activités de transformation qui y sont rattachées, plusieurs pêches commerciales de taille plus modeste ainsi que des activités aquacoles ont lieu sur le territoire. À cela s'ajoute une panoplie d'activités connexes que le secteur entraîne dans son sillage, comme la construction et la réparation de bateaux, la fourniture d'agrès de pêche, d'équipements et de services aux entreprises, la formation, la recherche, le transport ou encore la vente au détail, entre autres par l'entremise des poissonneries et des restaurants.

Engendrant d'importantes retombées socioéconomiques dans les communautés côtières et étant aujourd'hui confronté à des enjeux de taille, notamment en raison du bouleversement des écosystèmes, le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales demeure malgré tout relativement peu connu et documenté. C'est d'ailleurs pour cette raison que le Regroupement des municipalités régionales de comté (MRC) de la Gaspésie¹ a confié à l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) le mandat de réaliser un portrait régional et local du secteur et de ses retombées socioéconomiques sur le territoire. Ce portrait se veut un outil de connaissance visant à fournir aux MRC un cadre d'analyse et de référence pour établir leurs priorités d'action et éclairer leurs prises de décisions.

Le présent rapport contient sept parties descriptives, en plus d'une conclusion pointant quelques grandes orientations pour l'avenir du secteur. Ainsi :

- Les six premières parties brossent un portrait général, tout d'abord de la Gaspésie dans son ensemble, puis de chacune des cinq MRC qui la composent. Chacune de ces parties se subdivise en deux volets, soit :
 1. Un portrait sociodémographique selon les principaux indicateurs disponibles ;
 2. Un portrait statistique des évolutions du secteur au cours des vingt dernières années², incluant une cartographie et une description de la répartition spatiale des activités liées au secteur, à partir d'un répertoire des organisations existantes³. Un tableau récapitulatif

¹ Le [Regroupement des MRC de la Gaspésie](#) réunit les préfets, les maires et les directeurs généraux des MRC de la Gaspésie et travaille principalement à soutenir le développement de la région de façon durable, en cohésion avec les municipalités et les MRC de la Gaspésie.

² Le portrait statistique focalise le plus souvent sur la période 2000-2019, en plus des années 2020 et 2021, lorsque possible. Ces deux dernières années sont traitées séparément en raison de leur caractère exceptionnel (pandémie de COVID-19) et du fait qu'il s'agit pour la plupart de données préliminaires. Le choix de la période 2000-2019 vise à fournir une information représentative de la situation actuelle du secteur en Gaspésie en faisant ressortir quelques tendances de long terme distinguables d'aléas conjoncturels parfois importants qu'il serait impossible d'apercevoir sur une plus courte période. L'exclusion de la décennie 1990 du cadre d'analyse s'explique par le fait que le secteur présente de grandes instabilités et réorientations à la suite de l'effondrement des stocks de poissons de fond. Par ailleurs, dans certains cas, pour des raisons de confidentialité liées à un trop faible nombre d'intervenants, l'analyse par MRC est limitée. Enfin, les données statistiques utilisées pour ce rapport se trouvent dans l'annexe 2, à la p. 221.

³ Le répertoire se trouve dans l'annexe 1, à la p. 207.

des portraits sectoriels de la Gaspésie et des cinq MRC se trouve au début de chacune des sections correspondantes, afin de bénéficier en un coup d'œil d'une vue d'ensemble.

- Quant à la septième partie, elle présente les données qualitatives récoltées par entretiens auprès d'intervenants⁴ du secteur, lors d'une tournée de la Gaspésie⁵. Ces données ont été regroupées en trois volets, c'est-à-dire :
 1. Les principaux enjeux ;
 2. Les horizons pour le secteur à l'aube de 2040 ;
 3. Le rôle potentiel des MRC.

Les différentes parties de ce rapport sont autoportantes. Nous recommandons néanmoins de lire la première partie – qui porte sur l'ensemble de la Gaspésie – dans son intégralité, afin de bénéficier d'une mise en contexte générale. Les parties deux à six – qui portent sur chacune des MRC prises individuellement – peuvent être lues séparément, dans l'ordre ou le désordre, en entier ou en partie, selon l'intérêt de chacun. Nous recommandons enfin de lire la septième partie – qui s'attarde aux enjeux, aux horizons et au rôle potentiel des MRC – également dans son intégralité, puisqu'elle pose les bases d'une réflexion stratégique sur le développement du secteur en Gaspésie, réflexion présentée dans la conclusion.

⁴ Dans le présent document, le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

⁵ Cette tournée d'une durée de dix jours (deux jours dans chacune des cinq MRC de la Gaspésie) a permis de rencontrer différentes organisations liées au secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales. Un total de 18 entretiens formels, en plus d'une dizaine d'entretiens improvisés, a été réalisé. L'échantillon des intervenants rencontrés est volontairement très diversifié : des pêcheurs et associations de pêcheurs, dulciculteurs, mariculteurs, chantiers navals, fournisseurs d'agrès de pêche, transformateurs de produits aquatiques – petits et grands –, poissonneries, restaurants, centres de formation, centres de recherche et activités ou attraits touristiques comme des musées et des sites patrimoniaux.

PARTIE 1

La Gaspésie et le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

« Si on conservait tous nos produits marins au Québec, il en manquerait encore pour nourrir notre monde »

– extrait d'un entretien avec un intervenant du secteur.



Sainte-Anne-des-Monts⁶

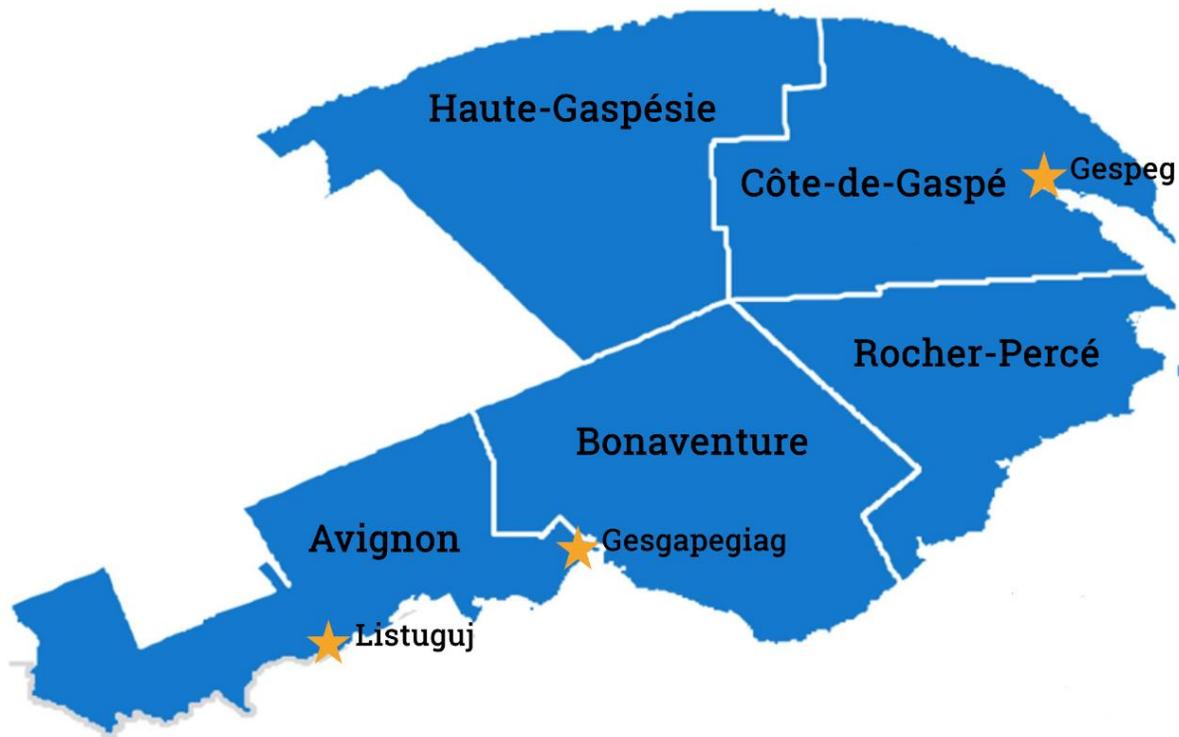
⁶ Les photos ont été prises par Nadia Lemieux et Gabriel Bourgault-Faucher lors de la tournée de la Gaspésie.

Portrait sociodémographique

Immense territoire de 20 085 km²⁷ situé au centre-est du Québec, la péninsule gaspésienne est entourée des eaux du fleuve Saint-Laurent au nord, du golfe du Saint-Laurent à l'est et de la baie des Chaleurs au sud. On y retrouve, en 2021, 79 006 habitants, soit près de 4 habitants au km², ou un peu moins de 1 % de la population totale du Québec⁸.

D'un point de vue administratif le territoire est subdivisé en cinq MRC : la Haute-Gaspésie, la Côte-de-Gaspé, le Rocher-Percé, Bonaventure et Avignon. Trois communautés autochtones mi'gmaq habitent aussi le territoire, à savoir la communauté de Gespeg, qui n'a pas de réserve mais dont le conseil de bande se trouve dans la ville de Gaspé⁹, dans la MRC de la Côte-de-Gaspé, ainsi que les communautés de Gesgapegiag et de Listuguj, dont les réserves sont enclavées dans la MRC d'Avignon (Figure 1).

Figure 1 – Les MRC et les communautés autochtones de la Gaspésie



Source : Adaptation à partir de MEI, *Portrait régional, Région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine*, [\[en ligne\]](#)

⁷ MAMH (2022), *Région administrative 11 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine*, [\[en ligne\]](#), p. 1.

⁸ Ces données sont provisoires. ISQ (2022), *Estimations de la population des MRC, Québec, 1^{er} juillet 1996 à 2021*, [\[en ligne\]](#).

⁹ Le nom Gaspésie est d'ailleurs dérivé de Gaspé, lui-même issu du terme mi'gmaq Gespeg, qui signifie « là où la terre prend fin ». Voir : [\[en ligne\]](#).

Tableau 1 – Récapitulatif des principales données sociodémographiques¹⁰

| | Années | Haute-Gaspésie | Côte-de-Gaspé | Rocher-Percé | Bonaventure | Avignon | Ensemble du Québec |
|--|------------------------|-------------------|------------------|-------------------|------------------|-----------------|---------------------|
| Nombre d'habitants | 2001 | 12 931 | 18 856 | 19 604 | 18 598 | 15 540 | 7 396 456 |
| | 2021 | 11 134 | 17 704 | 17 243 | 17 989 | 14 936 | 8 604 495 |
| | Variation 2001/2021 | -1 797 (-14 %) | -1 152 (-6 %) | -2 361 (-12 %) | -609 (-3 %) | -604 (-4 %) | 1 208 039 (17 %) |
| Âge médian | 2001 | 43,2 | 41,9 | 43,0 | 42,3 | 40,1 | 38,5 |
| | 2021 | 55,9 | 51,7 | 55,7 | 54,1 | 50,8 | 43 |
| | Variation 2001/2021 | 12,7 (29 %) | 9,8 (23 %) | 12,7 (30 %) | 11,8 (28 %) | 10,7 (27 %) | 4,5 (12 %) |
| Taux de travailleurs de 25-64 ans ¹¹ | 2002 | 49,0 | 58,9 | 45,6 | 55,4 | 58,7 | 72,0 |
| | 2019 | 58,1 | 69,9 | 58,0 | 66,8 | 64,6 | 79,3 |
| | Variation 2002/2019 | 9,1 (19 %) | 11,0 (19 %) | 12,4 (27 %) | 11,4 (21 %) | 5,9 (10 %) | 7,3 (10 %) |
| Revenu d'emploi médian des 25-64 ans ¹² | 2002 | 23 532 | 29 316 | 17 839 | 25 330 | 26 311 | 39 711 |
| | 2019 | 32 078 | 42 380 | 31 438 | 38 298 | 35 169 | 46 383 |
| | Variation 2002/2019 | 8 546 (36 %) | 13 064 (45 %) | 13 599 (76 %) | 12 968 (51 %) | 8 858 (34 %) | 6 672 (17 %) |
| Rapport de dépendance économique ¹³ | 2010 | 74,4 | 45,6 | 81,0 | 60,4 | 53,6 | 26,6 |
| | 2018 | 67,2 | 41,2 | 65,3 | 51,5 | 50,0 | 24,7 |
| | Variation 2010/2018 | -7,2 (-10 %) | -4,4 (-10 %) | -15,7 (-19 %) | -8,9 (-15 %) | -3,6 (-7 %) | -1,9 (-7 %) |
| Classement selon l'indice de vitalité économique ¹⁴ | 2002 | 103 | 101 | 104 | 102 | 92 | |
| | 2018 | 104 | 76 | 103 | 89 | 101 | |

¹⁰ Les sources des données ici présentées sont multiples. Elles sont détaillées, pour chacune des séries de données utilisées, dans l'annexe 2, à la p. 221.

¹¹ Pour une définition du taux de travailleurs, voir la note numéro 20, à la p. 26.

¹² Pour une définition du revenu d'emploi médian, voir la note numéro 23, à la p. 27.

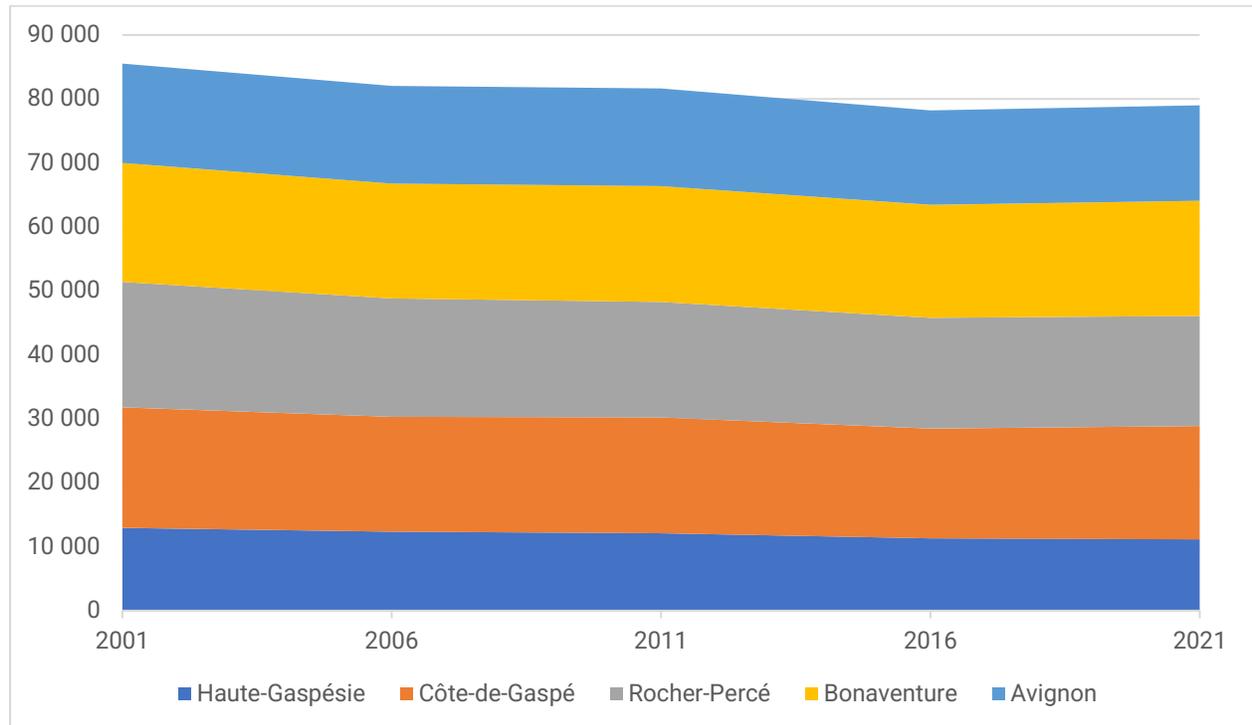
¹³ Pour une définition du rapport de dépendance économique, voir la note numéro 25, à la p. 29.

¹⁴ Le classement est sur un total de 104 MRC. Pour plus de détails sur la composition de l'indice de vitalité économique, voir p. 30.

Un déclin démographique prononcé et un vieillissement accéléré de la population

La Gaspésie est depuis de nombreuses années frappée d'un important déclin démographique et d'un vieillissement accéléré de sa population. Au cours des deux dernières décennies, le territoire a perdu 6 523 habitants (Graphique 1).

Graphique 1 – Nombre d'habitants en Gaspésie, par MRC, de 2001 à 2021¹⁵



Source : ISQ (2022), *Estimations de la population des MRC, Québec, 1^{er} juillet 1996 à 2021*, [\[en ligne\]](#)

La tendance est généralisée à l'ensemble des MRC, mais touche plus fortement la Haute-Gaspésie et le Rocher-Percé, qui ont perdu respectivement 14 et 12 % de leurs effectifs entre 2001 et 2021, contre 6 % dans la MRC de la Côte-de-Gaspé, 4 % dans la MRC d'Avignon et 3 % dans la MRC de Bonaventure. Cette tendance évolue aussi à contre-courant du reste du Québec, qui a vu sa population croître de 17 % au cours de la même période. Il s'ensuit que le poids démographique de la Gaspésie dans l'ensemble de la population québécoise s'érode, passant de 1,16 % en 2001 à 0,92 % en 2021.

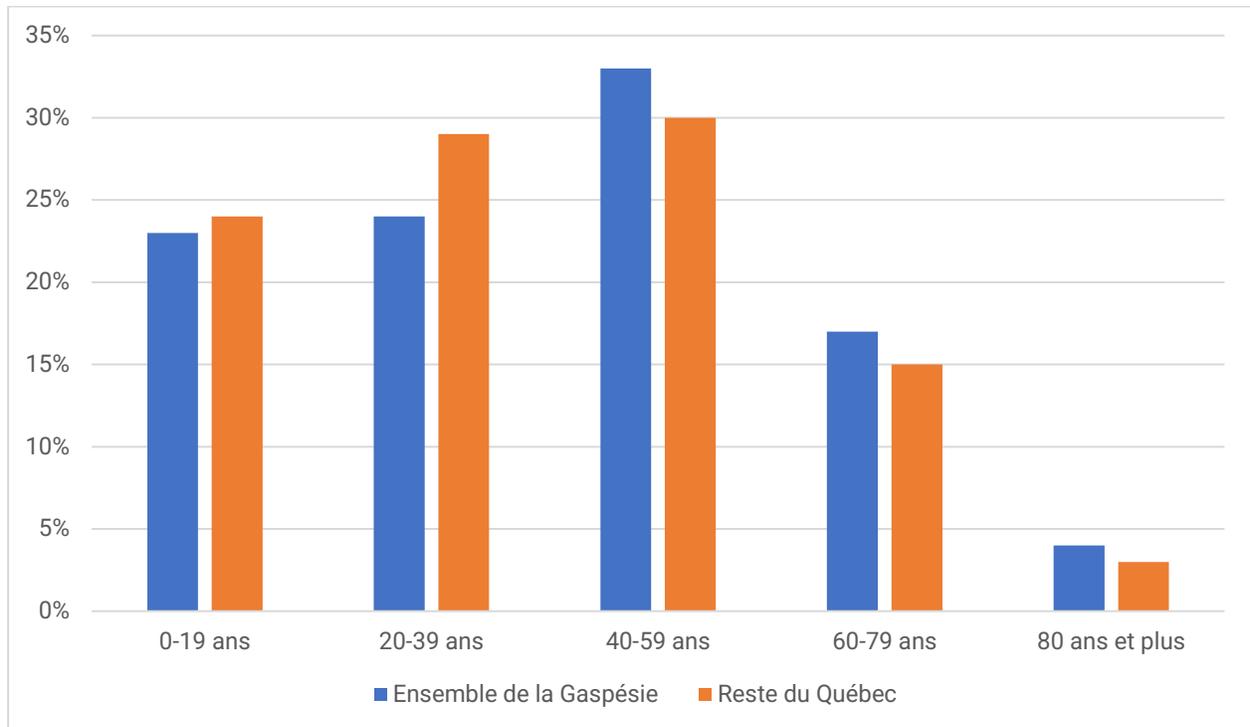
Les perspectives démographiques de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) indiquent que cette tendance devrait se poursuivre en Gaspésie au cours des prochaines décennies. Les MRC de la Côte-de-Gaspé (2 %), de Bonaventure (1 %) et d'Avignon (3 %) devraient voir leur population augmenter, mais les MRC de la Haute-Gaspésie (-6 %) et du Rocher-Percé (-6 %) devraient voir leur population

¹⁵ Les années retenues correspondent aux années de recensement. Les données de 2021 sont provisoires.

diminuer¹⁶. Dans l'ensemble, le poids démographique de la Gaspésie devrait continuer de diminuer puisque la population de l'ensemble du Québec devrait augmenter de 10 %¹⁷.

Non seulement la Gaspésie éprouve un déclin démographique marqué, mais le vieillissement de sa population est plus prononcé que dans l'ensemble du Québec. En effet, en 2001, la structure par groupe d'âge de la population gaspésienne s'apparentait à celle du reste du Québec (Graphique 2).

Graphique 2 – Parts du nombre d'habitants en Gaspésie et dans le reste du Québec, par groupe d'âge, en 2001



Source : ISQ (2022), *Estimations de la population des MRC selon le groupe d'âge et le sexe, âge médian et âge moyen, Québec, 1er juillet 1996 à 2021*, [en ligne](#)

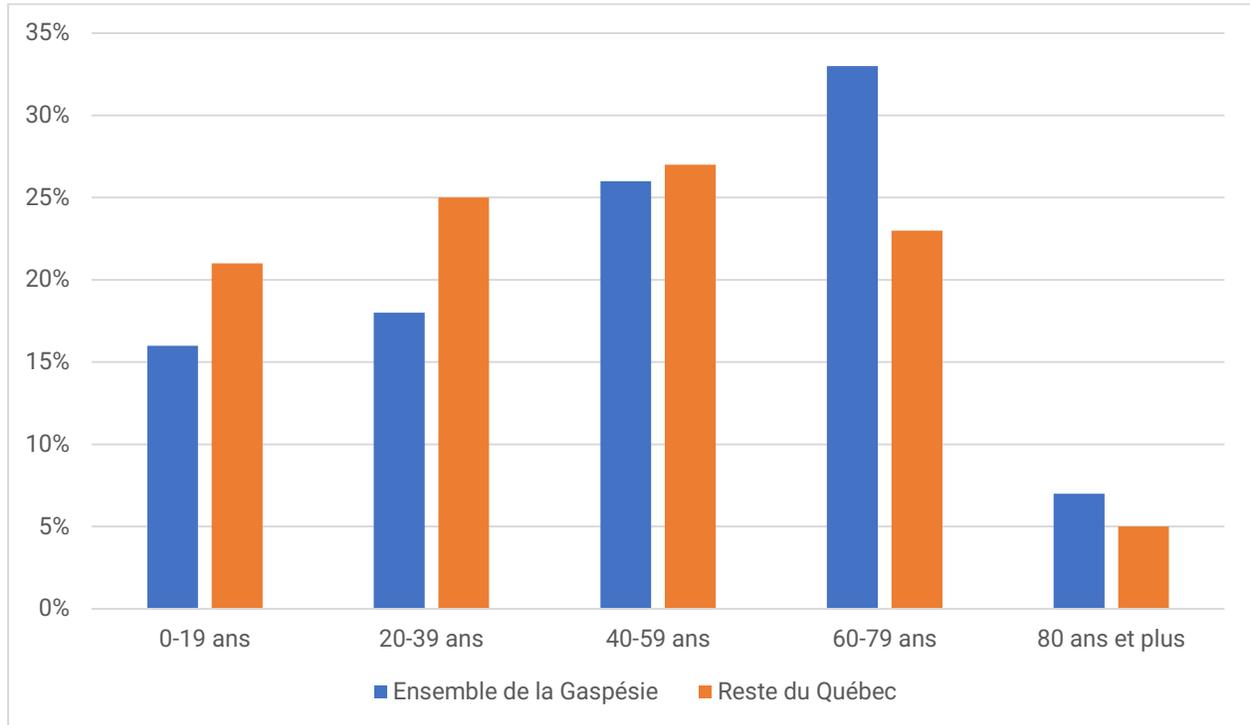
Le reste du Québec est proportionnellement plus nombreux dans les groupes d'âge allant de 0 à 39 ans, tandis que l'inverse se produit à partir de 40 ans. Les écarts demeurent somme toute relativement faibles, en n'excédant pas 5 %.

En 2021, les écarts se sont considérablement creusés entre la Gaspésie et le reste du Québec (Graphique 3).

¹⁶ ISQ (2022), *Principaux résultats des perspectives démographiques des MRC du Québec, 2021-2041*, [en ligne](#).

¹⁷ ISQ (2022), « Mise à jour 2022 des perspectives démographiques du Québec et de ses régions, 2021-2066 », *Bulletin sociodémographique*, vol. 26, no 4, juillet, [en ligne](#), p. 2.

Graphique 3 – Parts du nombre d’habitants en Gaspésie et dans le reste du Québec, par groupe d’âge, en 2021¹⁸



Source : ISQ (2022), *Estimations de la population des MRC selon le groupe d’âge et le sexe, âge médian et âge moyen, Québec, 1er juillet 1996 à 2021*, [en ligne](#)

Les groupes d’âge de moins de 40 ans sont, toutes proportions gardées, beaucoup plus importants dans le reste du Québec (46 % de la population) qu’en Gaspésie (34 % de la population). Le corollaire est que les groupes d’âge de 60 ans et plus sont beaucoup moins importants dans le reste du Québec (28 % de la population) qu’en Gaspésie (40 % de la population).

Emploi, revenu et rapport de dépendance économique : une région en rattrapage

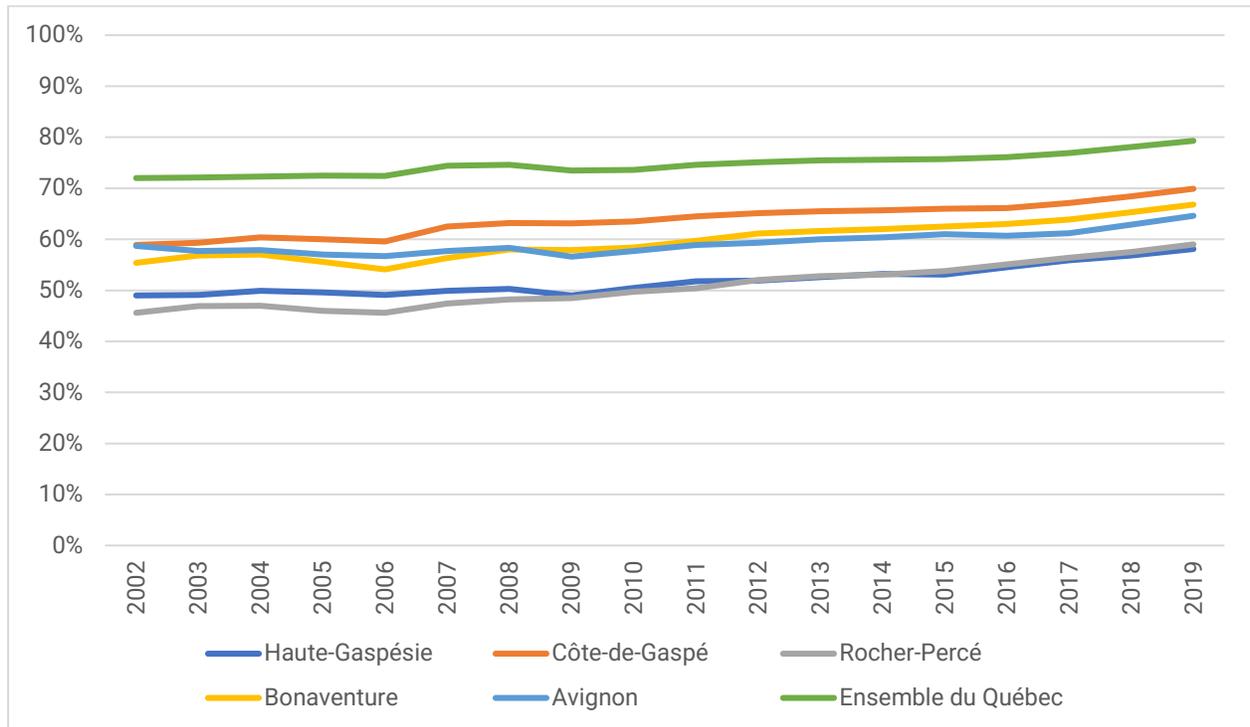
Du côté du marché de l’emploi, la Gaspésie se retrouve la plupart du temps en queue de peloton par rapport au Québec pris dans son ensemble¹⁹. Le taux de travailleurs²⁰ permet d’illustrer cette réalité. En croissance dans chacune des MRC de la Gaspésie depuis une vingtaine d’années, il demeure sensiblement plus faible que dans l’ensemble du Québec (Graphique 4).

¹⁸ Ces données sont provisoires.

¹⁹ La majorité des indicateurs, comme le taux d’activité, le taux d’emploi ou le taux de chômage, sont calculés uniquement à l’échelle des régions administratives, ce qui inclut les Îles-de-la-Madeleine. Puisque cela peut affecter les résultats, nous ne recourons pas à ces indicateurs. Notons toutefois qu’ils sont la plupart du temps considérablement moins élevés (taux d’activité et taux d’emploi) ou plus élevés (taux de chômage) que dans l’ensemble du Québec. Pour un exemple à partir de l’année 2019, voir : Bourgault-Faucher, G. (2021 a), *L’économie des pêches au Québec. Analyse et propositions pour favoriser la commercialisation des produits de la mer du Québec sur le marché domestique*, RQM et IREC, [en ligne](#), p. 16.

²⁰ Part de travailleurs (employés ou autonomes) sur l’ensemble des particuliers ayant produit une déclaration de revenus auprès de Revenu Québec.

Graphique 4 – Taux de travailleurs de 25-64 ans dans les MRC de la Gaspésie et dans l'ensemble du Québec, de 2002 à 2019²¹



Source : ISQ (2021), *Taux de travailleurs de 25-64 ans, selon le groupe d'âge, municipalités régionales de comté (MRC) et ensemble du Québec, 2002-2019*, [\[en ligne\]](#)

Il convient néanmoins de souligner que le taux de travailleurs croît généralement plus rapidement dans les MRC de la Gaspésie que dans l'ensemble du Québec, ce qui a eu pour effet de diminuer les écarts. Entre 2002 et 2019, le taux de travailleurs a augmenté de 29 % dans la MRC du Rocher-Percé, de 21 % dans la MRC de Bonaventure et de 19 % dans les MRC de la Haute-Gaspésie et de la Côte-de-Gaspé. Seule la MRC d'Avignon a vu son taux de travailleurs croître au même rythme que dans l'ensemble du Québec, soit de 10 %. Cette croissance plus élevée provient cependant en bonne partie du vieillissement accéléré de la population, puisque la population âgée de 25 à 64 ans s'amenuise plus rapidement que le nombre de travailleurs issu de ce groupe d'âge²².

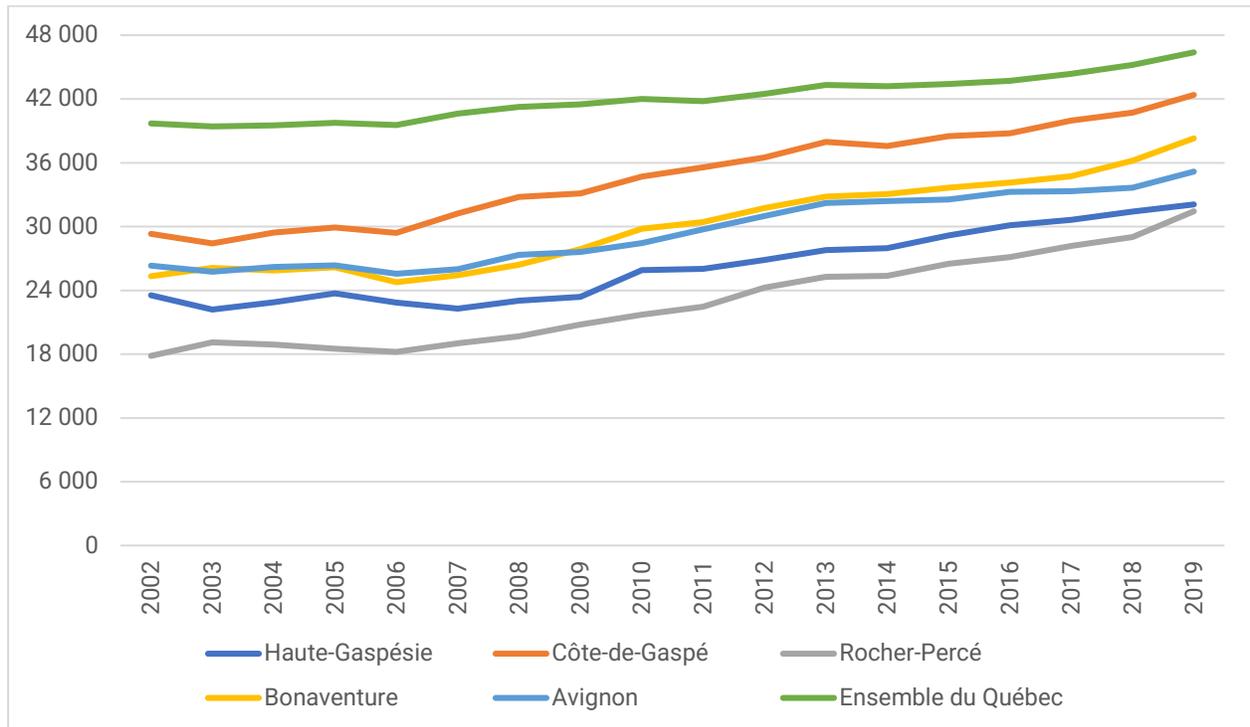
Le revenu d'emploi médian²³ est aussi à la hausse ces dernières années en Gaspésie, et ce, de manière plus prononcée que dans l'ensemble du Québec (Graphique 5).

²¹ Les données de 2019 sont provisoires.

²² Ladouceur, S. et J. Migneault (2020), *Évolution du marché du travail dans les MRC. Bilan de l'année 2019*, ISQ, [\[en ligne\]](#), p. 7.

²³ Le revenu d'emploi médian est la valeur centrale, exprimée en dollars, séparant en deux parties égales un groupe donné de déclarants.

Graphique 5 – Revenu d’emploi médian des 25-64 ans dans les MRC de la Gaspésie et dans l’ensemble du Québec, de 2002 à 2019²⁴



Source : ISQ (2021), *Revenu d’emploi médian des 25-64 ans, selon le sexe, municipalités régionales de comté (MRC) et ensemble du Québec, 2002-2019*, [\[en ligne\]](#)

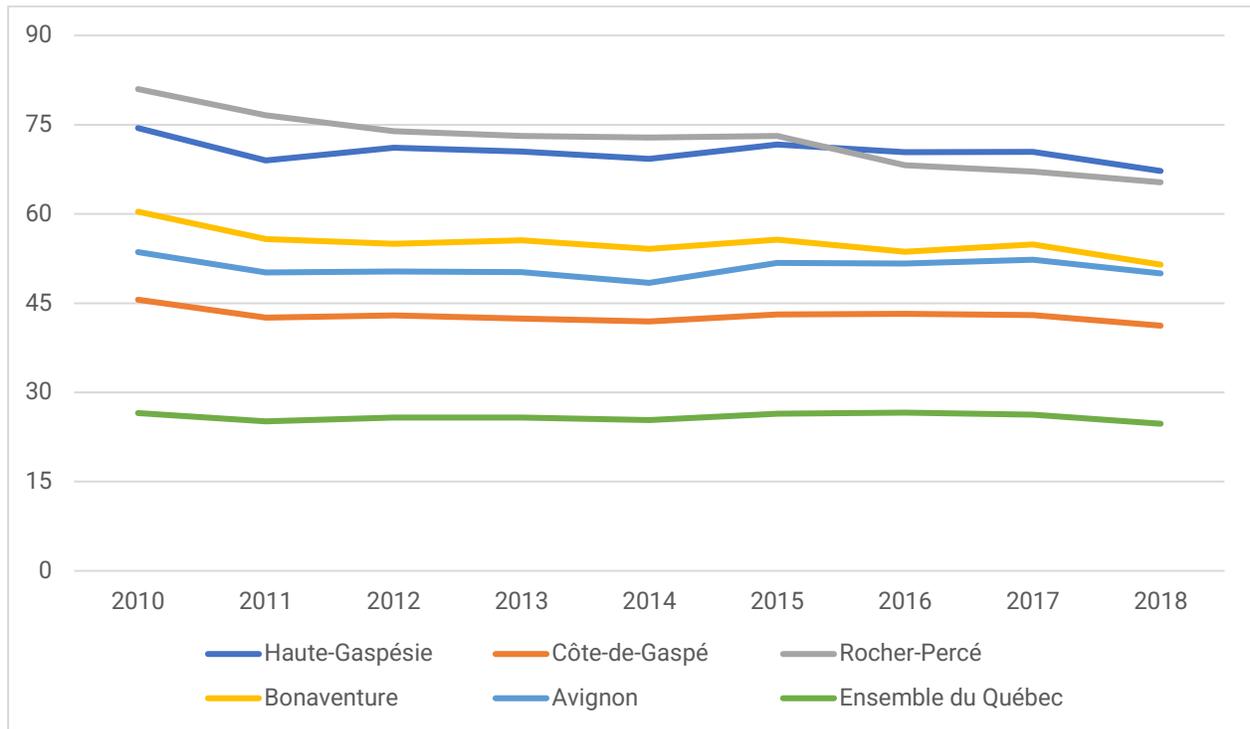
De 2002 à 2019, le revenu d’emploi médian a augmenté de 76 % dans la MRC du Rocher-Percé, de 51 % dans la MRC de Bonaventure, de 45 % dans la MRC de la Côte-de-Gaspé, de 36 % dans la MRC de la Haute-Gaspésie et de 34 % dans la MRC d’Avignon. Sur la même période, le revenu médian a crû de 17 % dans l’ensemble du Québec. Une forme de rattrapage semble ainsi s’opérer, puisque l’écart entre les MRC de la Gaspésie et l’ensemble du Québec se rétrécit. Cette croissance impressionnante ne doit cependant pas faire perdre de vue que le revenu d’emploi médian demeure près de 4 000 dollars inférieurs à l’ensemble du Québec dans la MRC de la Côte-de-Gaspé et jusqu’à environ 15 000 dollars inférieurs dans la MRC du Rocher-Percé.

L’écart entre les MRC de la Gaspésie et l’ensemble du Québec en matière de revenu est en réalité moindre lorsque l’on considère le revenu disponible par habitant, qui inclut d’autres formes de revenus que les seuls revenus d’emplois, à commencer par les transferts gouvernementaux comme les prestations d’assurance emploi, la pension de la Sécurité vieillesse et le Régime des rentes du Québec. Du fait qu’une part importante des emplois en Gaspésie sont saisonniers et que la population est particulièrement vieillissante, ces transferts s’avèrent généralement plus élevés dans la région qu’ailleurs au Québec, ce qui a pour effet d’accroître le revenu disponible.

²⁴ Les données de 2019 sont provisoires. Notons par la même occasion que, dans le cadre de ce rapport, toutes les valeurs monétaires, le plus souvent exprimées en dollars courants, ont été, sauf indication contraire, ramenées en dollars constants, avec 2021 pour année de référence, à l’aide de la [feuille de calcul de l’inflation](#) de la Banque du Canada. Cela permet de comparer les années entre elles, à partir d’une valeur constante éliminant les variations dues à l’inflation ou la déflation.

Cela nous amène d'ailleurs à traiter du rapport de dépendance économique²⁵, qui montre que les MRC de la Gaspésie obtiennent des transferts gouvernementaux beaucoup plus élevés que dans l'ensemble du Québec (Graphique 6).

Graphique 6 – Rapport de dépendance économique dans les MRC de la Gaspésie et dans l'ensemble du Québec, de 2010 à 2018



Source : ISQ (2021), *Rapport de dépendance économique selon le sexe, MRC et ensemble du Québec*, [en ligne](#)

De manière générale, le rapport de dépendance économique est décroissant, et ce, plus rapidement dans les MRC de la Gaspésie que dans l'ensemble du Québec. Entre 2010 et 2018, il a diminué de 19 % dans la MRC du Rocher-Percé, de 15 % dans la MRC de Bonaventure, de 10 % dans les MRC de la Haute-Gaspésie et de la Côte-de-Gaspé et de 7 % dans la MRC d'Avignon. Cette dernière est d'ailleurs la seule MRC de la Gaspésie dont le rapport de dépendance économique s'est atténué au même rythme que dans l'ensemble du Québec (7 %). Il n'en demeure pas moins que les MRC de la Gaspésie affichent un rapport de dépendance économique nettement supérieur à l'ensemble du Québec. Cela est particulièrement le cas des MRC de la Haute-Gaspésie et du Rocher-Percé, et moins vrai pour la MRC de la Côte-de-Gaspé²⁶.

²⁵ Le rapport de dépendance économique représente les paiements de transferts gouvernementaux (assurance-emploi, pension de Sécurité vieillesse, Régime des rentes du Québec, indemnités des accidents du travail, assistance sociale, etc.) par tranche de 100 dollars du revenu d'emploi total.

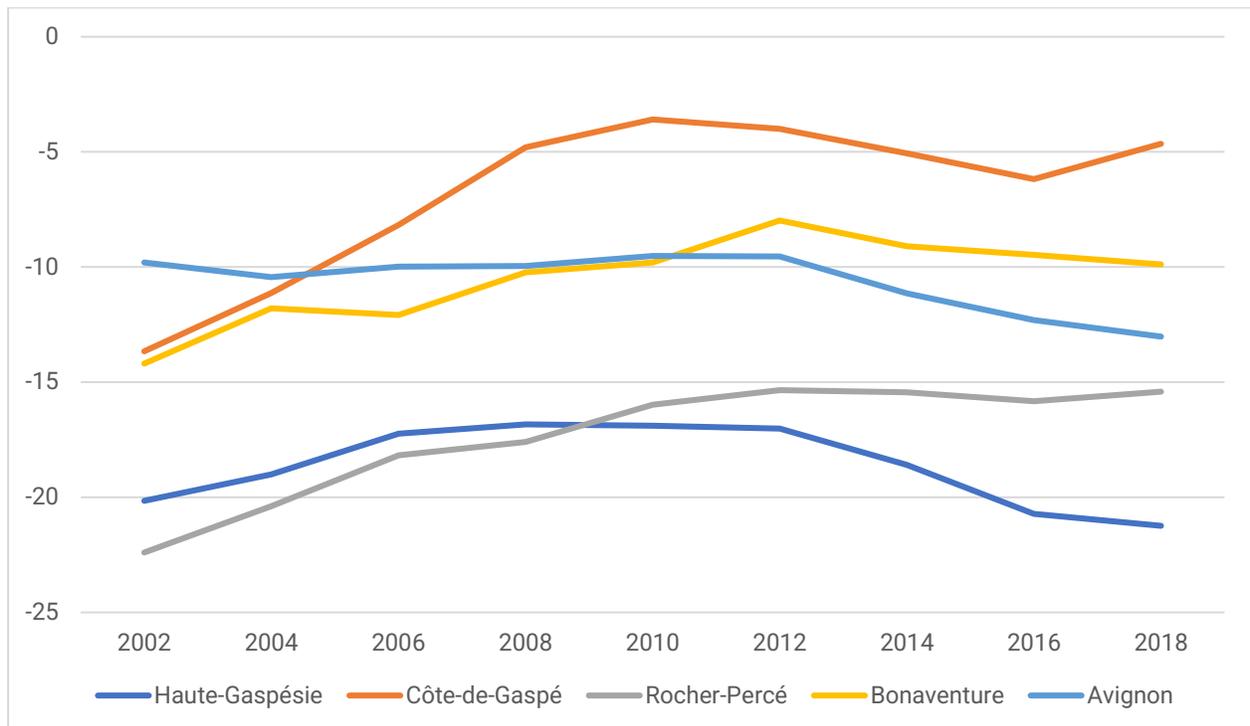
²⁶ Ce sont surtout les prestations d'assurance-emploi qui engendrent cet écart, suivi de la pension de la Sécurité vieillesse et, dans une moindre mesure, du Régime des rentes du Québec et du Régime de pension du Canada. Les indemnités des accidents du travail et l'assistance sociale sont aussi plus élevées que dans l'ensemble du Québec, surtout dans les MRC de la Haute-Gaspésie et du Rocher-Percé. Enfin, le crédit pour la TPS, l'allocation fédérale pour enfants et les crédits d'impôts provinciaux et prestations familiales sont dans la plupart des MRC de la Gaspésie légèrement plus élevés que dans l'ensemble du Québec.

Une dévitalisation économique marquée

Un dernier angle à partir duquel nous pouvons partiellement saisir la réalité sociodémographique de la Gaspésie est l'indice de vitalité économique. Cet indice, compilé par l'ISQ pour le compte du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), est composé de trois indicateurs, à savoir 1) le marché de l'emploi (taux de travailleurs de 25 à 64 ans), 2) le niveau de vie (revenu médian de la population adulte) et 3) le dynamisme démographique (taux d'accroissement annuel moyen de la population sur cinq ans). Calculé régulièrement depuis le début des années 2000, il synthétise la vitalité économique des territoires (MRC ou localités²⁷). S'il s'agit d'une représentation simplifiée d'une réalité nécessairement plus complexe, il demeure un outil pertinent pour comparer les territoires les uns avec les autres dans le temps.

Au regard de l'indice de vitalité économique des MRC de la Gaspésie, force est d'admettre que ces dernières sont la plupart du temps à la traîne, affichant constamment des valeurs négatives²⁸ (Graphique 7).

Graphique 7 – Indice de vitalité économique des MRC de la Gaspésie de 2002 à 2018²⁹



Source : ISQ (2021), *Classements des MRC selon l'indice de vitalité économique, Québec, 2002-2014, 2016 et 2018*, [en ligne](#)

²⁷ Localité est la terminologie retenue par l'ISQ pour regrouper différents statuts juridiques. En Gaspésie, elle comprend des cantons, des municipalités, de territoires non organisés, des paroisses, des réserves autochtones, des villes et des villages.

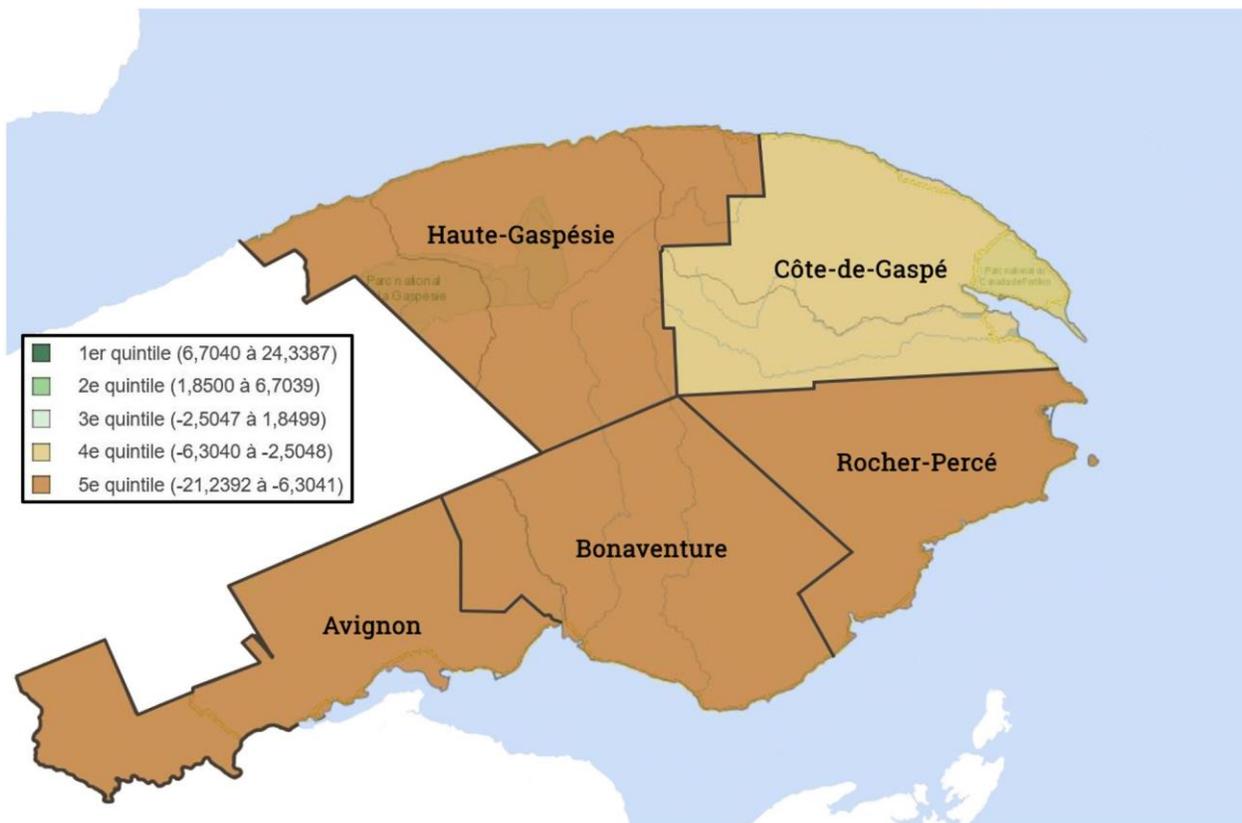
²⁸ « La valeur de l'indice de vitalité économique des MRC peut être soit négative, soit positive. Une valeur négative signifie généralement que la MRC accuse un retard en matière de vitalité économique par rapport à la majorité des MRC québécoises et, à l'inverse, une valeur positive indique que la MRC présente un résultat supérieur à la plupart des MRC ». ISQ (2021), *Classements des MRC selon l'indice de vitalité économique, Québec, 2002-2014, 2016 et 2018*, [en ligne](#).

²⁹ Notons que l'ISQ a calculé l'indice de vitalité économique chaque année de 2002 à 2014, puis tous les deux ans à partir de là, soit en 2016 et 2018. Pour conserver une fréquence régulière dans la présentation des données, nous n'avons donc conservé que les années paires de 2002 à 2018.

Au cours de la dernière décennie, c'est la MRC de la Haute-Gaspésie qui affiche les pires résultats. La valeur de son indice de vitalité économique suit une tendance à la baisse et atteint - 21,2 en 2018. La MRC du Rocher-Percé est la seconde MRC la plus dévitalisée de la Gaspésie. Son bilan s'est amélioré au cours des années 2000, mais stagne depuis. La valeur de son indice de vitalité économique est de - 15,4 en 2018. Puis, vient la MRC d'Avignon, dont l'indice est de - 13 en 2018. La MRC est en perte de vitesse depuis le début des années 2010. La MRC de Bonaventure pointe au deuxième rang des MRC les moins dévitalisées de la Gaspésie, avec un indice de - 9,9 pour l'année 2018. Après avoir considérablement amélioré sa posture au courant des années 2000, la MRC suit une tendance légèrement à la baisse à partir de 2012. Enfin, c'est la MRC de la Côte-de-Gaspé qui présente les meilleurs résultats de toutes les MRC de la Gaspésie. Son indice de vitalité économique est de - 4,6 en 2018. La MRC a nettement amélioré sa position durant les années 2000. À partir de 2012 la MRC voit cependant son indice diminuer, sauf en 2018, où il commence à remonter.

Dans l'ensemble, les MRC de la Gaspésie se trouvent, en 2018, dans le dernier quintile de toutes les MRC du Québec, à l'exception de la MRC de la Côte-de-Gaspé, qui occupe le quatrième quintile³⁰ (Figure 2).

Figure 2 – Indice de vitalité économique des MRC de la Gaspésie en 2018



Source : Adaptation à partir de ISQ (2021), Répartition des MRC par quintiles selon les résultats de l'indice de vitalité économique, [en ligne](#)

³⁰ Un quintile est une manière de subdiviser un ensemble – ici l'ensemble des MRC du Québec – en cinq parts égales. Autrement dit, chacune des parts représente 20 % de l'ensemble. En se trouvant dans le dernier quintile, les MRC de la Haute-Gaspésie, du Rocher-Percé, de Bonaventure et d'Avignon sont parmi les 20 % des MRC les plus dévitalisées au Québec.

Plus exactement, pour aboutir dans le dernier quintile, une MRC doit occuper le 84^e rang ou plus, sur 104, dans le classement des MRC du Québec selon leur indice de vitalité économique. Le quatrième quintile regroupe les positions 63 à 83. En 2018, la MRC de la Côte-de-Gaspé occupe le 76^e rang. Viennent ensuite la MRC de Bonaventure, au 89^e rang, la MRC d'Avignon, au 101^e rang, la MRC du Rocher-Percé, au 103^e rang, et la MRC de la Haute-Gaspésie, au 104^e rang. En d'autres mots, le Rocher-Percé et la Haute-Gaspésie arrivent respectivement avant-dernière et dernière de toutes les MRC du Québec.

Une lueur d'espoir ?

Si la Gaspésie présente un portrait sociodémographique pour le moins inquiétant au cours des deux dernières décennies, il faut souligner que certains indicateurs laissent entrevoir une lueur d'espoir et un possible renversement de certaines tendances³¹.

Depuis 2016-2017, la Gaspésie dans son ensemble présente un solde migratoire positif, ce qui signifie que plus de personnes s'établissent sur le territoire qu'elles le quittent. Si l'accroissement naturel demeure somme toute négatif, c'est-à-dire que plus de personnes meurent qu'il y a de naissances (déclin naturel), dans l'ensemble le déclin démographique en Gaspésie s'est atténué, voire s'est inversé depuis 2020-2021 : le solde migratoire est désormais suffisamment élevé pour compenser le déclin naturel, de sorte que la population totale augmente. Pour plusieurs MRC de la Gaspésie, à commencer par la Haute-Gaspésie et le Rocher-Percé, il s'agit d'un phénomène qui ne s'était pas produit depuis de nombreuses années. Il est encore tôt pour dire si cela se poursuivra, mais il semble que nous soyons devant une tendance de fond plutôt qu'un effet de mode : les mouvements migratoires des centres urbains vers les régions rurales sont observables ailleurs au Québec et dans d'autres pays occidentaux. La pandémie aurait en cela eu un effet catalyseur en accélérant un mouvement déjà enclenché. Pour que le renversement devienne vraiment structurant, il devra à la fois se poursuivre et gagner en intensité.

Autre signe encourageant, l'exode des jeunes (15 à 24 ans) est moins prononcé ces trois ou quatre dernières années, un phénomène qui pesait lourdement sur le vieillissement de la population et les perspectives démographiques de la région. De plus, l'indice synthétique de fécondité est en augmentation dernièrement et demeure sensiblement plus élevé en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine que dans l'ensemble du Québec. À cela, s'ajoute le solde migratoire en croissance des 25-44 ans, une population en âge de se reproduire. Autrement dit, les naissances sont en hausse depuis quelques années et cela devrait se poursuivre, favorisant la croissance démographique et le ralentissement du vieillissement de la population.

Dans l'ensemble, il est donc plausible, voire même probable, que l'indice de vitalité économique des MRC de la Gaspésie s'améliore prochainement. Au-delà d'un dynamisme démographique (taux d'accroissement annuel moyen sur cinq ans) renouvelé, le marché de l'emploi (taux de travailleurs de 25 à 64 ans) et le niveau de vie (revenu médian) s'améliorent plus rapidement que dans l'ensemble du Québec (voir p. 27 et 28). Il y a dans cette progression un effet de rattrapage qui aura des répercussions sur l'amélioration globale du milieu.

³¹ Cette section a été rédigée avec l'aide de Danik O'Connor, directeur de la Stratégie Vivre en Gaspésie et spécialiste des enjeux démographiques de la région.

Portrait du secteur



La Gaspésienne no 20 au Musée de la Gaspésie, à Gaspé

Tableau 2 – Récapitulatif des principales données sectorielles³²

| | | Années ³³ | Haute-Gaspésie | Côte-de-Gaspé | Rocher-Percé | Bonaventure | Avignon | Ensemble de la Gaspésie | Reste du Québec | Ensemble du Québec |
|---------------------|--|-------------------------------|-----------------|-------------------|-----------------|----------------|----------------|-------------------------|------------------|--------------------|
| Pêche en eau marine | Nombre de permis ³⁴ | 2000-2004 | 214 | 388 | 983 | 284 | 56 | 1924 | 5339 | 7263 |
| | | 2015-2019 | 131 | 328 | 829 | 215 | 65 | 1567 | 4846 | 6413 |
| | | Variation 2000-2004/2015-2019 | -82 (-38 %) | -60 (-15 %) | -154 (-16 %) | -70 (-24 %) | 8 (15 %) | -357 (-19 %) | -492 (-9 %) | -850 (-12 %) |
| | Volume des débarquements ³⁵ | 2000-2004 | 3 051 | 14 747 | 8 825 | 1 968 | 279 | 28 869 | 26 693 | 55 562 |
| | | 2015-2019 | 2 437 | 12 323 | 8 160 | 2 055 | 257 | 25 232 | 24 781 | 50 013 |
| | | Variation 2000-2004/2015-2019 | -614 (-20 %) | -2 424 (-16 %) | -665 (-8 %) | 87 (4 %) | -22 (-8 %) | -3 637 (-13 %) | -1 912 (-7 %) | -5 549 (-10 %) |
| | Valeur des débarquements ³⁶ | 2000-2004 | 8,3 | 34,4 | 48,1 | 11,1 | 0,3 | 102,2 | 129 | 231,2 |
| | | 2015-2019 | 9,2 | 53,7 | 69,6 | 21,0 | 0,7 | 154,1 | 188,5 | 342,7 |
| | | Variation 2000-2004/2015-2019 | 0,9 (11 %) | 19,3 (56 %) | 12,4 (45 %) | 9,9 (89 %) | 0,4 (133 %) | 51,9 (51 %) | 59,5 (46 %) | 111,5 (48 %) |
| Mariculture | Nombre de permis | 2010-2014 | | | | | | 12 | 18 | 30 |
| | | 2015-2019 | | | | | | 11 | 17 | 28 |
| | | Variation 2010-2014/2015-2019 | | | | | | -1 (-8 %) | -1 (-6 %) | -2 (-7 %) |
| | Nombre d'emplois estimés | 2010-2014 | | | | | | 44 | 52 | 96 |
| | | 2015-2019 | | | | | | 49 | 42 | 90 |
| | | Variation 2010-2014/2015-2019 | | | | | | 5 (11 %) | -10 (-19 %) | -6 (-6 %) |
| | Volume de la production | 2010-2014 | | | | | | 180 | 231 | 411 |
| | | 2015-2019 | | | | | | 63 | 347 | 410 |
| | | Variation 2010-2014/2015-2019 | | | | | | -117 (-65 %) | 116 (50 %) | -1 (0 %) |

³² Les sources des données ici présentées sont multiples. Elles sont détaillées, pour chacune des séries de données utilisées, dans l'annexe 2, à la p. 221.

³³ Les données présentées sous forme d'intervalles d'années (ex. : 2000-2004) sont des moyennes annuelles.

³⁴ Pour des précisions sur le nombre de permis de pêche, voir la note numéro 41, à la p. 39.

³⁵ Pour une définition des débarquements, voir la note numéro 44, à la p. 40. Notons que tous les volumes dans le présent tableau sont exprimés en tonnes.

³⁶ Toutes les valeurs dans le présent tableau sont exprimées en millions de dollars.

| | | Années ³³ | Haute-Gaspésie | Côte-de-Gaspé | Rocher-Percé | Bonaventure | Avignon | Ensemble de la Gaspésie | Reste du Québec | Ensemble du Québec | |
|--------------------|---------------------------|-------------------------------|----------------|---------------|--------------|-------------|---------|-------------------------|-----------------|--------------------|-----------------|
| | Valeur de la production | 2010-2014 | | | | | | 0,31 | 0,64 | 0,94 | |
| | | 2015-2019 | | | | | | 0,35 | 2,43 | 2,78 | |
| | | Variation 2010-2014/2015-2019 | | | | | | 0,04 (13 %) | 1,79 (280 %) | 1,84 (196 %) | |
| Dulciculture | Nombre de permis | 2000-2004 | | | | | | 13 | 356 | 369 | |
| | | 2015-2019 | | | | | | 6 | 141 | 147 | |
| | | Variation 2000-2004/2015-2019 | | | | | | -7 (-54 %) | -215 (-60 %) | -222 (-60 %) | |
| | Nombre d'emplois estimés | 2010-2014 | | | | | | | | 175 | |
| | | 2015-2019 | | | | | | | | 269 | |
| | | Variation 2010-2014/2015-2019 | | | | | | | | 94 (54 %) | |
| | Volume de la production | 2010-2014 | | | | | | | | 1234 | |
| | | 2015-2019 | | | | | | | | 1126 | |
| | | Variation 2010-2014/2015-2019 | | | | | | | | -108 (-9 %) | |
| | Valeur de la production | 2010-2014 | | | | | | | | 12,3 | |
| | | 2015-2019 | | | | | | | | 10,1 | |
| | | Variation 2010-2014/2015-2019 | | | | | | | | -2,2 (-18 %) | |
| Pêche en eau douce | Nombre de pêcheurs actifs | 2000-2004 | | | | | | 21 | 21 | | |
| | | 2015-2019 | | | | | | 15 | 15 | | |
| | | Variation 2000-2004/2015-2019 | | | | | | -6 (-29 %) | -6 (-29 %) | | |
| | Nombre de permis actifs | 2000-2004 | | | | | | 92 | 92 | | |
| | | 2015-2019 | | | | | | 87 | 87 | | |
| | | Variation 2000-2004/2015-2019 | | | | | | -5 (-5 %) | -5 (-5 %) | | |
| | Volume des débarquements | 2000-2004 | | | | | | 137 | 137 | 916 | 1052 |
| | | 2015-2019 | | | | | | 21 | 21 | 440 | 461 |
| | | Variation 2000-2004/2015-2019 | | | | | | -116 (-85 %) | -116 (-85 %) | -476 (-52 %) | -591 (-56 %) |

| | | Années ³³ | Haute-Gaspésie | Côte-de-Gaspé | Rocher-Percé | Bonaventure | Avignon | Ensemble de la Gaspésie | Reste du Québec | Ensemble du Québec |
|--|--|-------------------------------|-----------------|----------------|-----------------|-------------------|------------|-------------------------|-----------------|--------------------|
| Transformation des produits aquatiques | Nombre de permis ³⁷ | 2010-2014 | 5 | 9 | 14 | 8 | 0 | 36 | 117 | 153 |
| | | 2015-2019 | 4 | 10 | 16 | 7 | 0 | 37 | 122 | 159 |
| | | Variation 2010-2014/2015-2019 | -1 (-20 %) | 1 (10 %) | 2 (14 %) | -1 (-13 %) | 0 (0 %) | 1 (3 %) | 5 (4 %) | 6 (4 %) |
| | Nombre d'emplois maximal ³⁸ | 2000-2004 | 159 | 461 | 1 000 | 390 ³⁹ | | 2 009 | 2 207 | 4 216 |
| | | 2015-2019 | 107 | 432 | 1 119 | 295 | | 1 952 | 1 736 | 3 688 |
| | | Variation 2000-2004/2015-2019 | -52 (-33 %) | -29 (-6 %) | 119 (12 %) | -95 (-24 %) | | -57 (-3 %) | -471 (-21 %) | -528 (-13 %) |
| | Volume des expéditions ⁴⁰ | 2000-2004 | 1 191 | 4 023 | 7 326 | 2 570 | | 15 110 | 20 039 | 35 149 |
| | | 2015-2019 | 1 389 | 4 738 | 12 695 | 3 294 | | 22 115 | 20 847 | 42 962 |
| | | Variation 2000-2004/2015-2019 | 198 (17 %) | 715 (18 %) | 5 369 (73 %) | 724 (28 %) | | 7 005 (46 %) | 808 (4 %) | 7 813 (22 %) |
| | Valeur des expéditions | 2000-2004 | 13,8 | 49,7 | 87,5 | 28,7 | | 179,7 | 215,3 | 395,0 |
| | | 2015-2019 | 11,5 | 73,2 | 207,5 | 51,8 | | 344,0 | 304,7 | 648,7 |
| | | Variation 2000-2004/2015-2019 | -2,3 (-17 %) | 23,5 (47 %) | 120 (137 %) | 23,1 (80 %) | | 164,3 (91 %) | 89,4 (42 %) | 253,7 (64 %) |

³⁷ Le nombre de permis d'établissement de transformation (permis d'exploitation d'établissement de préparation et de conserverie de produits marins) ne doit pas être confondu avec le nombre d'entreprises. Pour plus de détails, voir p. 59.

³⁸ Pour une définition de l'emploi maximal, voir la note numéro 80, à la p. 60.

³⁹ Les MRC de Bonaventure et Avignon sont fusionnées pour des raisons de confidentialité.

⁴⁰ Pour une définition des expéditions, voir la note numéro 82, à la p. 61.

Tableau 3 – Récapitulatif sectoriel de la Gaspésie

| Ensemble de la Gaspésie | |
|----------------------------|--|
| Pêche en eau marine | <p>Au cours des dernières années, le nombre de permis de pêche en eau marine diminue graduellement en raison des plans de rationalisation (rachat de permis) dans certaines pêcheries et de la diminution du nombre de pêcheurs, liée à leur vieillissement, leur départ à la retraite et à une relève insuffisamment nombreuse pour assurer un renouvellement des générations. Le volume des débarquements a légèrement augmenté jusqu'à la période 2015-2019. À partir de 2018, une baisse importante survient, principalement en raison du déclin de la crevette nordique et des poissons pélagiques comme le hareng et le maquereau. Les poissons de fond, comme le flétan de l'Atlantique, le flétan du Groenland et la morue de l'Atlantique, sont aussi en perte de vitesse dernièrement. Toutefois, les débarquements de crabe des neiges se maintiennent, bien qu'ils fluctuent selon les cycles de reproduction de l'espèce. Le homard d'Amérique gagne quant à lui considérablement en importance. L'augmentation fulgurante des prix des principaux crustacés, soit le homard d'Amérique, le crabe des neiges et, dans une moindre mesure, la crevette nordique, sur les marchés mondiaux au cours de la dernière décennie a provoqué une importante hausse de la valeur des débarquements en Gaspésie</p> |
| Mariculture | <p>De la fin des années 1990 au tournant des années 2010, la Gaspésie s'est imposée comme la principale productrice maricole au Québec, avec d'importants élevages de moule bleue. Cependant, la prédation par les canards de mer est venue miner cette production, à la fois en volume et en valeur. Cinq entreprises au moins ont dû mettre un terme à leurs activités. Quelques-unes ont néanmoins su tirer leur épingle du jeu, tandis que d'autres sont apparues plus récemment. C'est la diversification des activités, avec l'apparition d'élevages d'huître américaine et de pétoncle géant ainsi que de cultures de macroalgues, à partir du milieu des années 2010, qui est en partie venu sauver la mise, au moins sur le plan de la valeur. Il n'en demeure pas moins que la Gaspésie, au cours de la dernière décennie, a perdu en importance dans l'ensemble de la production maricole au Québec</p> |
| Dulciculture | <p>La dulciculture a connu un essor important au Québec dans les années 1980 et 1990. Au début des années 2000, les préoccupations environnementales ont incité le gouvernement du Québec à rehausser les normes de production afin de diminuer l'empreinte écologique de l'industrie. Par conséquent, le nombre de détenteurs de permis a fortement diminué. Sur la décennie 2010, la Gaspésie représente environ 3 à 5 % des détenteurs de permis et du nombre d'emplois estimé pour cette industrie. Il y a actuellement trois entreprises dulciocoles en Gaspésie : deux qui élèvent l'omble chevalier et l'omble de fontaine et une, en démarrage, qui prévoit élever du saumon de l'Atlantique. S'il n'est pas possible de connaître le volume et la valeur de la production dulciocole en Gaspésie en raison du nombre trop restreint d'entreprises, nous pouvons néanmoins supposer qu'ils ont, comme dans l'ensemble du Québec, suivi une tendance à la baisse du fait de la diminution du nombre de permis dans les années 2000. Cela est probablement moins vrai dans les années 2010, bien qu'il n'y ait aucune certitude. La valeur de la production dulciocole dans la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a augmenté entre 2014 et 2017</p> |

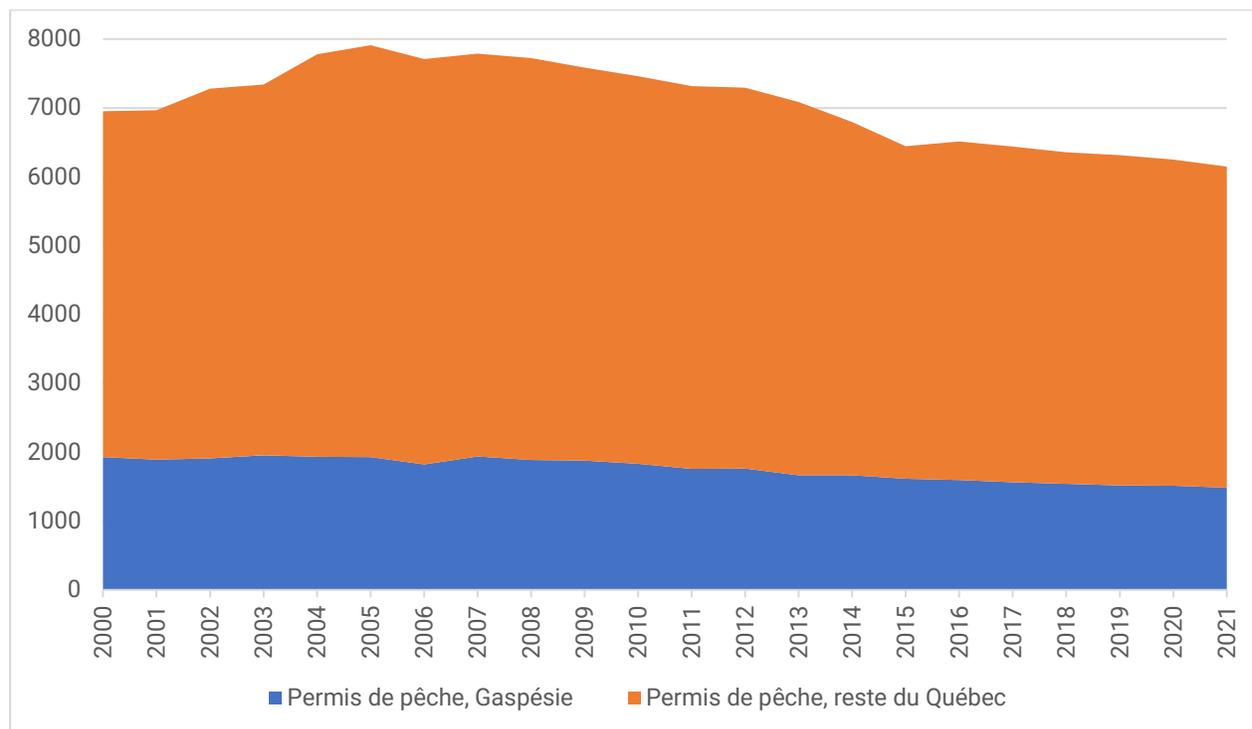
| | | | |
|---|--|---|--|
| Pêche en eau douce | <p>Dans l'ensemble, tant en volume qu'en valeur, les pêches en eau douce sont en perte de vitesse au Québec depuis la fin des années 1990. En Gaspésie, seul l'éperlan-arc-en-ciel est pêché, dans le secteur de Miguasha, dans la MRC d'Avignon. Cette pêche traditionnelle et artisanale perd en importance au cours des dernières années. Le nombre de pêcheurs et de permis actifs est en baisse, tandis que le volume des débarquements suit une tendance à la baisse plus prononcée que dans l'ensemble du Québec. Les changements climatiques affectent durement cette pêche, au point de mettre en péril la transmission de ce patrimoine immatériel en Gaspésie</p> | | |
| Transformation des produits aquatiques | <p>Au cours des dernières années, le nombre de permis d'établissement de transformation est relativement stable en Gaspésie. Ces établissements de transformation génèrent bon an mal autour de 2 000 emplois au plus fort de la saison. Malgré une légère baisse observée plus récemment, c'est dans le reste des régions maritimes du Québec que cette baisse est la plus marquée. La tendance généralisée à la diminution du nombre d'emplois dans les établissements de transformation vient notamment d'une plus grande automatisation des procédés de fabrication afin de faire face à la pénurie de main-d'œuvre. En outre, les emplois sont de plus en plus comblés par des travailleurs étrangers temporaires. Le volume des expéditions suit une tendance à la hausse en Gaspésie, alors qu'il est relativement stable dans le reste des régions maritimes du Québec. Sur la période 2000-2020, c'est l'augmentation du volume de homard d'Amérique qui retient l'attention, surtout à partir des années 2010. Les expéditions de crabe des neiges et de crevette nordique ont aussi augmenté. Depuis 2017, une diminution des expéditions de crevette nordique, de poissons de fond et de poissons pélagiques est observable. Quant à la valeur des expéditions, elle suit une forte tendance à la hausse en Gaspésie au cours des dernières années, de manière plus prononcée qu'ailleurs au Québec maritime. Cela s'explique principalement par la hausse du prix des principaux crustacés sur les marchés mondiaux. Ainsi, autant en volume qu'en valeur, les transformateurs de la Gaspésie gagnent en importance par rapport aux autres transformateurs du Québec maritime</p> | | |
| Répartition spatiale des activités | <p>Principaux pôles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gaspé (incluant Rivière-au-Renard et L'Anse-au-Griffon) • Grande-Rivière, Sainte-Thérèse-de-Gaspé et Percé | <p>Autres pôles notoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sainte-Anne-des-Monts • Chandler et Port-Daniel–Gascons • New Richmond et Cascapédia–Saint-Jules • Carleton-sur-Mer, Nouvelle, Maria et Gesgapegiag | <p>Pôles plus marginaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Saint-Maxime-du-Mont-Louis • Cloridorme, Petite-Vallée et Grande-Vallée • Paspébiac, Saint-Godefroi, Shigawake et Hope Town • Bonaventure, Saint-Siméon, Caplan et Saint-Alphonse |

La pêche en eau marine

La pêche en eau marine pour des fins commerciales a des origines lointaines en Gaspésie. Elle est étroitement liée à l'arrivée des Européens en Amérique du Nord et à la colonisation qui s'en est suivie. Pendant longtemps, la morue a constitué la principale ressource autour de laquelle s'est organisée l'économie des pêches dans les communautés côtières. Au début des années 1990, l'effondrement des stocks de poissons de fond – dont la morue – a porté un dur coup au secteur. Ce dernier s'est réorganisé autour de la capture de trois principaux crustacés, à savoir le homard d'Amérique, le crabe des neiges et la crevette nordique.

Sur la période plus récente, nous pouvons observer que le nombre de permis de pêche en eau marine délivrés en Gaspésie est globalement en diminution. Dans le reste du Québec, il augmente quelque peu au début des années 2000 avant de suivre également une tendance à la baisse⁴¹ (Graphique 8).

Graphique 8 – Nombre de permis de pêche en eau marine délivrés en Gaspésie et dans le reste du Québec, de 2000 à 2021



Source : MPO, Division de la statistique et des permis, région du Québec

De fait, durant la décennie 2000, la Gaspésie recense 1 908 permis de pêche en eau marine, en moyenne par année, contre 1 652 au cours de la décennie suivante, ce qui représente une diminution de 13 %. Dans le reste du Québec, ce nombre passe de 5 595 dans les années 2000 à 5 149 dans les années 2010, pour une baisse de 8 %. Au cours des deux dernières décennies, la Gaspésie a ainsi vu

⁴¹ Le nombre de permis de pêche ne doit pas être confondu avec le nombre de pêcheurs, puisqu'il est possible pour un pêcheur de détenir plusieurs permis. Nous pouvons toutefois avancer que de manière générale la diminution du nombre de permis de pêche s'accompagne d'une diminution du nombre de pêcheurs.

sa part, dans le nombre total de permis de pêche en eau marine délivrés au Québec, diminuer légèrement. Alors qu'elle était de 25 % durant les années 2000, elle est de 24 % dans les années 2010⁴².

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette diminution généralisée du nombre de permis de pêche et éventuellement du nombre de pêcheurs. Tout d'abord, plusieurs plans de rationalisation ont été mis en œuvre dans différentes pêcheries, notamment au cours de la seconde moitié des années 2000 et au début des années 2010. Ces plans de rationalisation consistent essentiellement en un rachat de permis de la part du ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO), dans la perspective de réduire le nombre de pêcheurs, d'augmenter les quotas par permis et d'améliorer la rentabilité des entreprises de pêche. Une seconde explication de la diminution du nombre de permis de pêche provient directement de la diminution du nombre de pêcheurs, elle-même liée à leur vieillissement, leur départ à la retraite, et à une relève insuffisamment nombreuse pour assurer un renouvellement des générations⁴³.

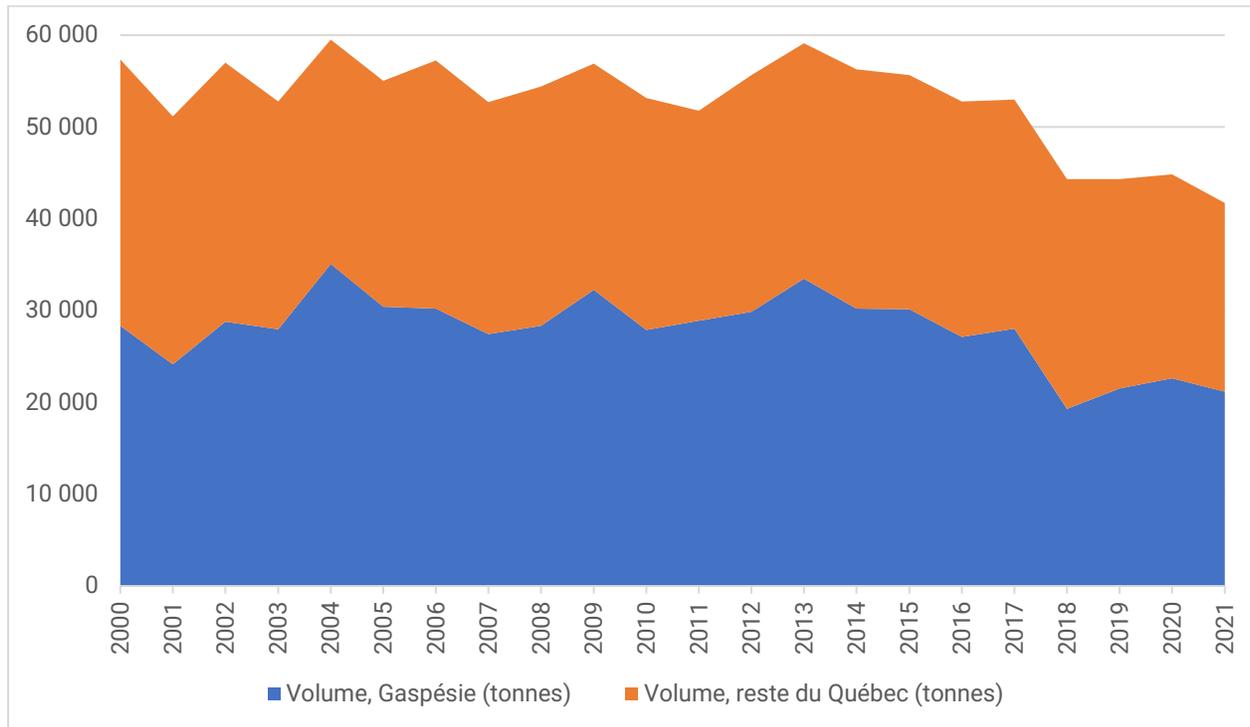
Du côté du volume des débarquements⁴⁴, ils sont relativement stables entre 2000 et 2017, avant de connaître une baisse notable à partir de l'année 2018 (Graphique 9). C'est surtout en Gaspésie que cette baisse se produit et peut notamment être associée au déclin de la crevette nordique et des poissons pélagiques comme le hareng et le maquereau.

⁴² Le nombre de permis de pêche en eau marine délivrés en Gaspésie est de 1 513 et 1 485 respectivement en 2020 et 2021, contre 4 735 et 4 664 dans le reste du Québec. Au cours de ces deux années, la part de la Gaspésie dans l'ensemble du Québec demeure de 24 %.

⁴³ MAPAQ (2018b), *Portrait de l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales. Gaspésie – Bas-Saint-Laurent. Évolution de 1985 à 2016*, [en ligne](#), p. 15-17.

⁴⁴ Les débarquements représentent les poissons, mollusques, crustacés et algues pêchés ou cueillis et débarqués dans un port. Ils sont calculés à partir des récépissés d'achats généraux, c'est-à-dire les factures utilisées par les pêcheurs pour compiler les détails de chacune de leurs ventes, et des récépissés supplémentaires, qui sont une estimation des produits transformés par les pêcheurs, vendus directement aux particuliers, utilisés comme boëtte (appât) ou autoconsommés. Les débarquements excluent donc les rejets en mer. Étant calculés depuis un port d'attache, les débarquements sont enregistrés dans un lieu géographique précis qui fait abstraction du lieu où le pêcheur est établi. Par exemple, un pêcheur d'une province de l'Atlantique peut débarquer ses captures dans un port au Québec et ces captures seront comptabilisées comme un débarquement au Québec. Cela s'applique également à l'échelle des régions administratives et des MRC du Québec : un pêcheur de la Côte-Nord peut débarquer ses captures en Gaspésie et vice-versa. Par ailleurs, lorsqu'ils sont exprimés en volume, les débarquements sont exprimés en poids vif, c'est-à-dire vivant, avant transformation. Un facteur de conversion est parfois appliqué. Lorsqu'ils sont exprimés en valeur, les débarquements représentent la valeur pécuniaire des captures, établie en fonction du prix fixé entre l'acheteur et le pêcheur. MAPAQ (2018b), *op. cit.*, p. 28.

Graphique 9 – Volume des débarquements des pêches commerciales en eau marine en Gaspésie et dans le reste du Québec, de 2000 à 2021



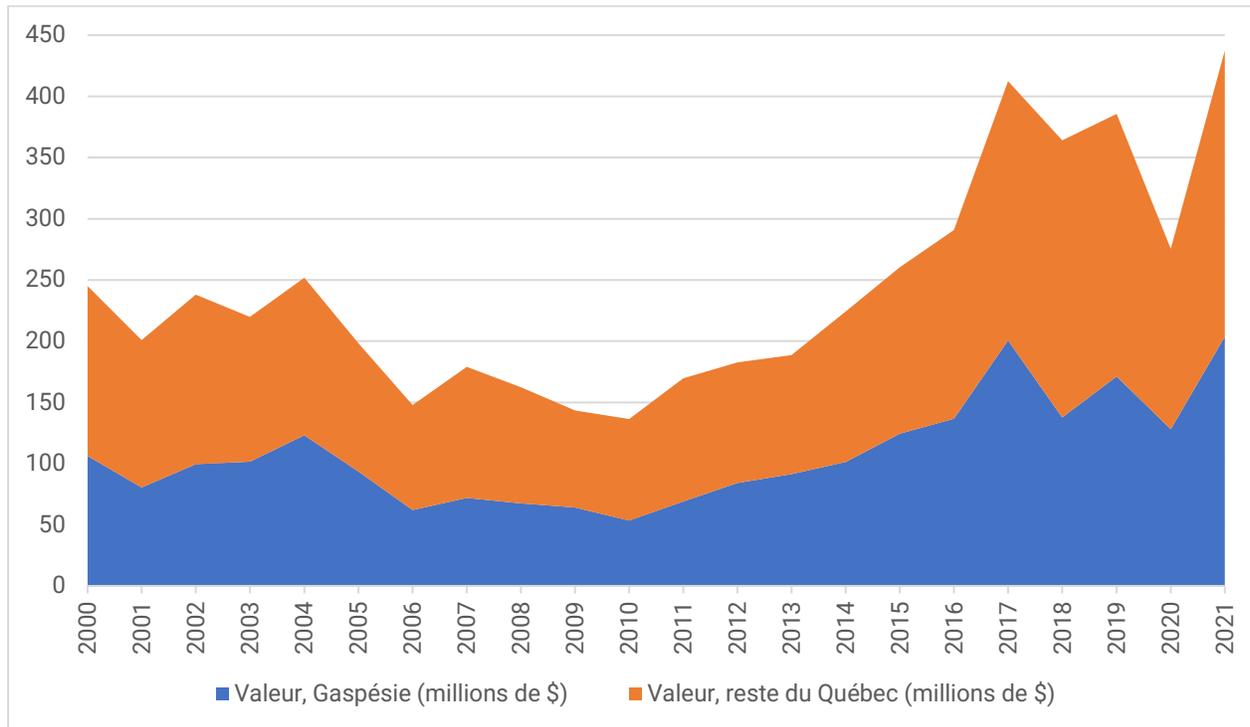
Source : MPO, Division de la statistique et des permis, région du Québec

De 2000 à 2004, les débarquements atteignent en moyenne, chaque année, 28 869 tonnes en Gaspésie, ce qui représente 52 % de tous les débarquements au Québec. Ces débarquements passent ensuite à 29 733 et 30 074 tonnes respectivement de 2005 à 2009 et de 2010 à 2014. Au cours de ces deux périodes, 54 % des débarquements, en volume, de l'ensemble du Québec sont effectués en Gaspésie. Puis, de 2015 à 2019, les débarquements chutent à 25 232 tonnes. La part de la Gaspésie dans l'ensemble du Québec se chiffre dès lors à 50 %⁴⁵.

La valeur des débarquements présente un portrait tout autre, en Gaspésie comme dans le reste du Québec. Alors qu'elle décline dans la seconde moitié des années 2000 et commence à remonter légèrement dans la première moitié des années 2010, elle atteint des sommets historiques au cours des dernières années (Graphique 10).

⁴⁵ En 2020 et en 2021, les débarquements en Gaspésie sont de 22 642 et 21 180 tonnes, représentant, pour chacune de ces années, 51 % de tous les débarquements au Québec.

Graphique 10 – Valeur des débarquements des pêches commerciales en eau marine en Gaspésie et dans le reste du Québec, de 2000 à 2021



Source : MPO, Division de la statistique et des permis, région du Québec

De 2000 à 2004, la valeur des débarquements en Gaspésie, en moyenne sur une base annuelle, est de 102,2 millions de dollars, ce qui équivaut à 44 % de l'ensemble de la valeur des débarquements réalisés au Québec. De 2005 à 2009, la valeur des débarquements en Gaspésie chute à 71,7 millions de dollars et représente 43 % de tous les débarquements au Québec. De 2010 à 2014, la valeur des débarquements recommence à augmenter, alors qu'elle atteint 79,8 millions de dollars en Gaspésie, soit 44 % de l'ensemble des débarquements réalisés au Québec. C'est au cours des cinq années suivantes que la valeur des débarquements explose, passant en Gaspésie à 154,1 millions de dollars, soit une croissance de 93 % par rapport à la période précédente. Sur la période 2015-2019, la Gaspésie représente désormais 45 % de toute la valeur des débarquements au Québec⁴⁶.

L'augmentation impressionnante de la valeur des débarquements au cours des dernières années est principalement due à la croissance des prix, sur les marchés mondiaux, des principaux crustacés, soit le homard d'Amérique, le crabe des neiges et, dans une moindre mesure, la crevette nordique.

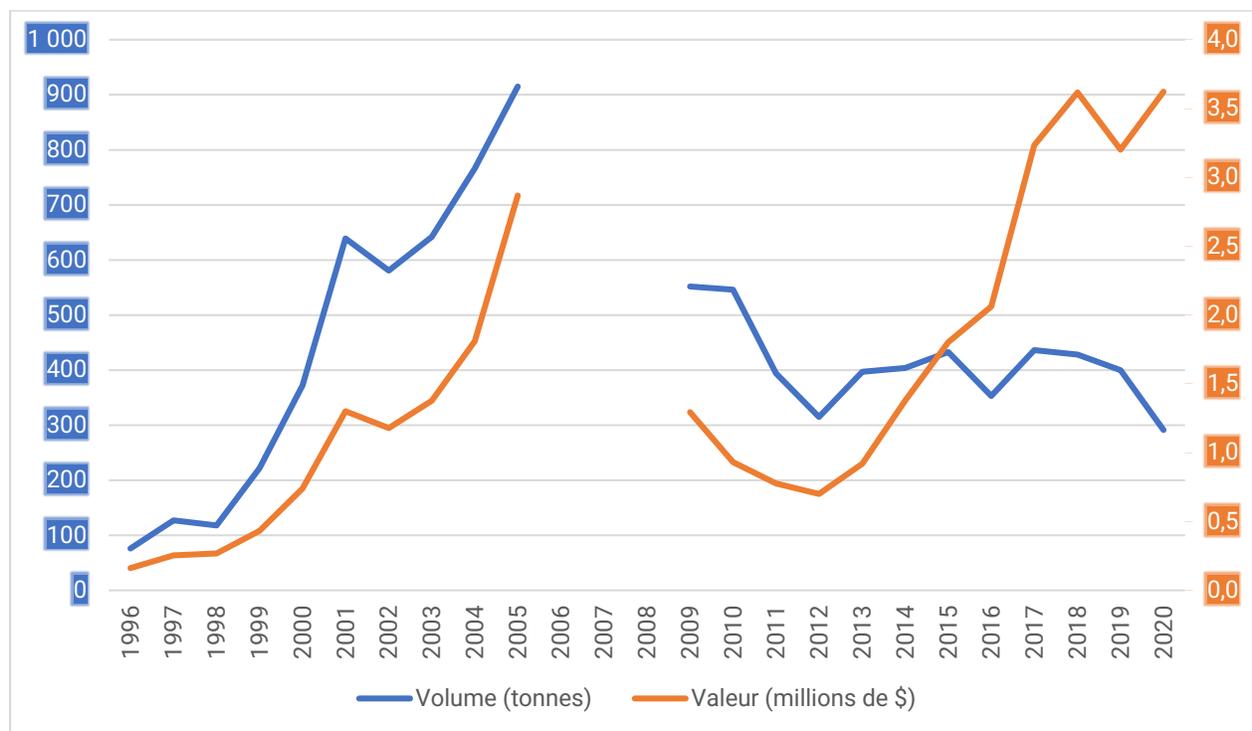
⁴⁶ La valeur des débarquements en Gaspésie atteint 127,9 et 203,7 millions de dollars en 2020 et 2021, ce qui représente respectivement 46 et 47 % de la valeur totale des débarquements au Québec.

La mariculture

Au Québec, la mariculture (aquaculture en eau marine) a débuté aux Îles-de-la-Madeleine dans les années 1970 par l'entremise de quelques essais expérimentaux, avant qu'un premier permis commercial soit délivré en 1984 pour un élevage de moule bleue.

Au milieu des années 1990, un premier plan stratégique de développement de l'industrie maricole est adopté et des efforts considérables sont faits pour soutenir son essor. Les entreprises maricoles se multiplient un peu partout au Québec maritime, du Bas-Saint-Laurent à la Côte-Nord, en passant par les Îles-de-la-Madeleine et la Gaspésie. La production maricole prend rapidement de l'ampleur dans les années subséquentes, passant de 76 tonnes en 1996 à 915 tonnes en 2005 (Graphique 11).

Graphique 11 – Volume et valeur de la production maricole, au Québec, de 1996 à 2020



Source : compilation de l'IREC⁴⁷

⁴⁷ La série de données de 1996 à 2005 provient de : Montminy-Munyan, F. et J. Roberge (2007), *L'état de la mariculture au Québec, édition 2007*, CSMOPM, MAPAQ, RMQ, SODIM et TMQ, [\[en ligne\]](#), p. 10-11. Celle s'étalant de 2009 à 2020 provient quant à elle du Sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales du MAPAQ. Les données de 2006 à 2008 ne sont pas disponibles.

L'industrie maricole est néanmoins fortement concentrée dans la production de moule bleue : de 1986 à 2012, cette espèce représente 80 % de la valeur totale de la production maricole au Québec⁴⁸, et sans doute encore plus en volume⁴⁹.

Au début des années 2010, la valeur de la production maricole commence à grimper en flèche, alors que le volume diminue. En effet, sur la période 2009-2012, la valeur de la production maricole annuelle moyenne s'élève à 0,9 million de dollars, contre 3,4 millions de dollars entre 2017 et 2020. Du côté du volume, il passe de 452 tonnes en moyenne, annuellement, entre 2009 et 2012, à 389 tonnes sur la période 2017-2020.

En fait, plusieurs élevages de moule bleue sont pris d'assaut par les canards de mer⁵⁰, provoquant un déclin rapide de cette production, qui perd en importance, tant en volume qu'en valeur⁵¹. En même temps, l'industrie maricole commence à se diversifier avec des productions de pétoncle géant et d'Islande, d'oursin vert, de macroalgues⁵², notamment la laminaire sucrée⁵³, et surtout d'huître américaine (Graphiques 12 et 13).

⁴⁸ Marcoux, T. et F. Bourque (2017), « Diversification de la production maricole du Québec », *Pêches et aquaculture en nouvelles*, MAPAQ, décembre, [en ligne](#), p. 3.

⁴⁹ Effectivement, la plupart du temps les autres espèces produites, comme le pétoncle, l'oursin et l'huître américaine, ont une plus grande valeur commerciale. Elles pèsent moins dans le volume total de la production, mais plus dans la valeur. L'inverse est observé pour la moule bleue, qui pèse plus mais vaut moins.

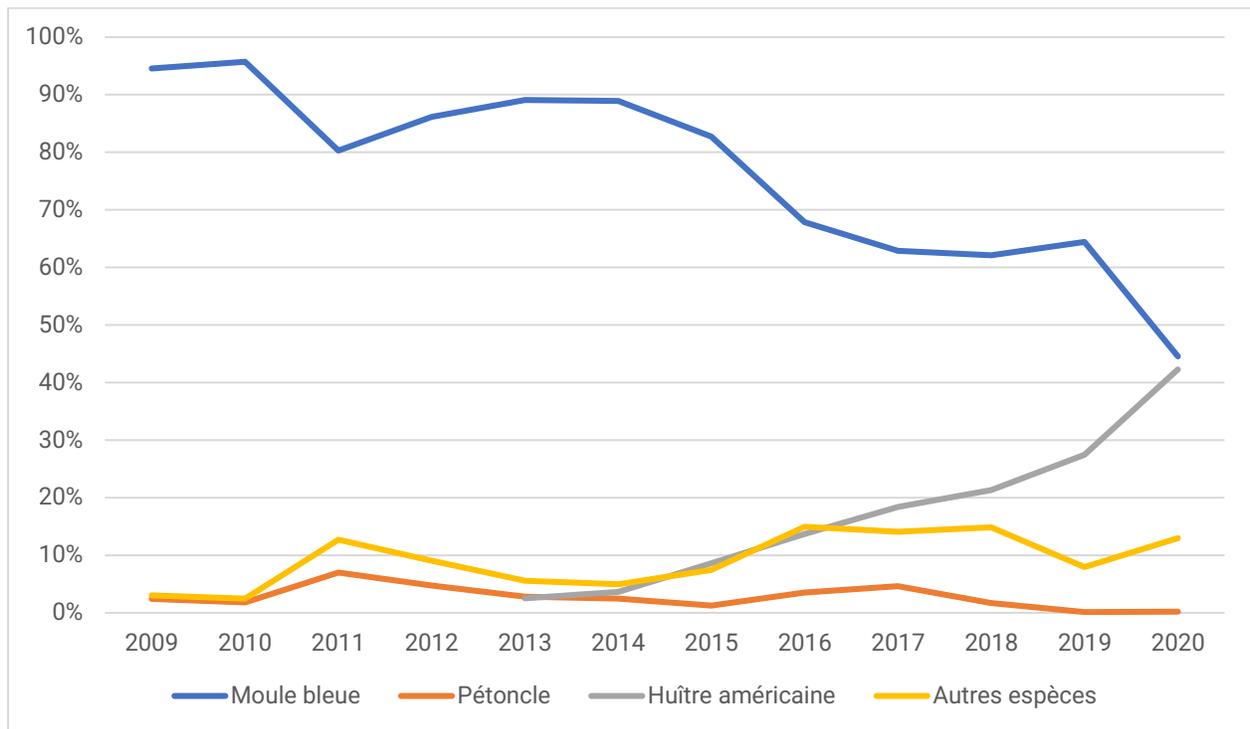
⁵⁰ MAPAQ (2019a), *Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie de la mariculture au Québec*, [en ligne](#), p. 3.

⁵¹ En parallèle, les producteurs de moule bleue du Québec ont été confrontés à une forte compétition d'entreprises venues de l'Île-du-Prince-Édouard et du Chili, qui ont su imposer des prix relativement bas.

⁵² Une filière des algues émerge depuis quelques années en Gaspésie. Des plantules sont produites en écloserie par Fermes Marines du Québec, située à Newport (ville de Chandler, dans la MRC du Rocher-Percé). Elles sont ensuite vendues à d'autres mariculteurs – comme Salaweg, créée par l'AGHAMW et située dans la réserve de Gesgapegiag (enclavée dans la MRC d'Avignon), et la Ferme Maricole du Grand-Large, à Carleton-sur-Mer (MRC d'Avignon) –, qui assurent le grossissement. Puis, Salaweg et Seabiosis, établie à Carleton-sur-Mer (MRC d'Avignon), effectuent la transformation et la commercialisation. En parallèle, d'autres entreprises comme Varech Phare Est à Cap-au-Renard (municipalité de La Martre, dans la MRC de la Haute-Gaspésie), Océan de Saveurs à Cap-aux-Os (ville de Gaspé, dans la MRC de la Côte-de-Gaspé) et Gaspésie Sauvage à Gaspé (MRC de la Côte-de-Gaspé) pratiquent la cueillette d'algues sauvages et en font la transformation et la commercialisation. Enfin, le CCTT Merinov participe au développement de cette filière en exploitant des sites maricoles de recherche et d'expérimentation dans les baies de Paspébiac, de Cascapédia et de Tracadigache.

⁵³ *Saccharina latissima*, aussi connue sous le nom de kombu royal, lasagne de mer ou varech. Voir : [en ligne](#).

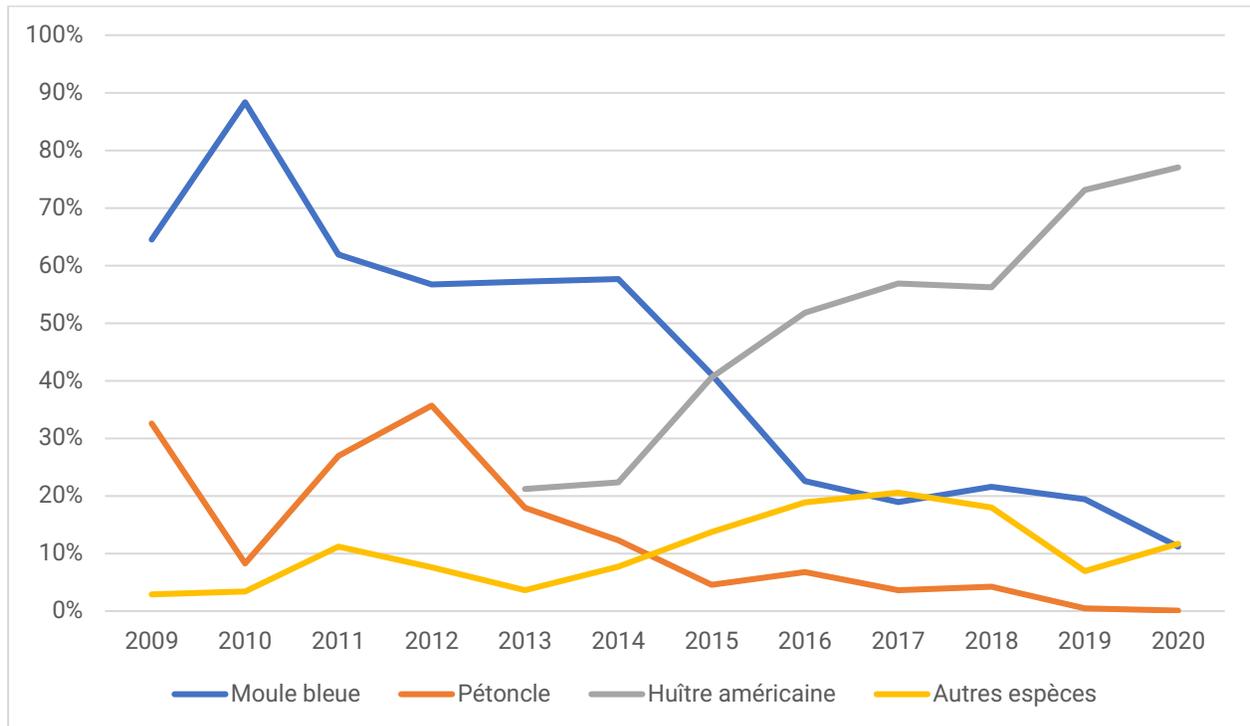
Graphique 12 – Parts, en volume, des espèces produites en mariculture, au Québec, de 2009 à 2020



Source : MAPAQ, Sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales⁵⁴

⁵⁴ Notons que les productions d'oursin vert et de macroalgues sont fondées dans la catégorie « autres espèces » pour des raisons de confidentialité. Il en va de même de l'huître américaine de 2009 à 2012. Ces mêmes considérations s'appliquent pour le graphique suivant.

Graphique 13 – Parts, en valeur, des espèces produites en mariculture, au Québec, de 2009 à 2020



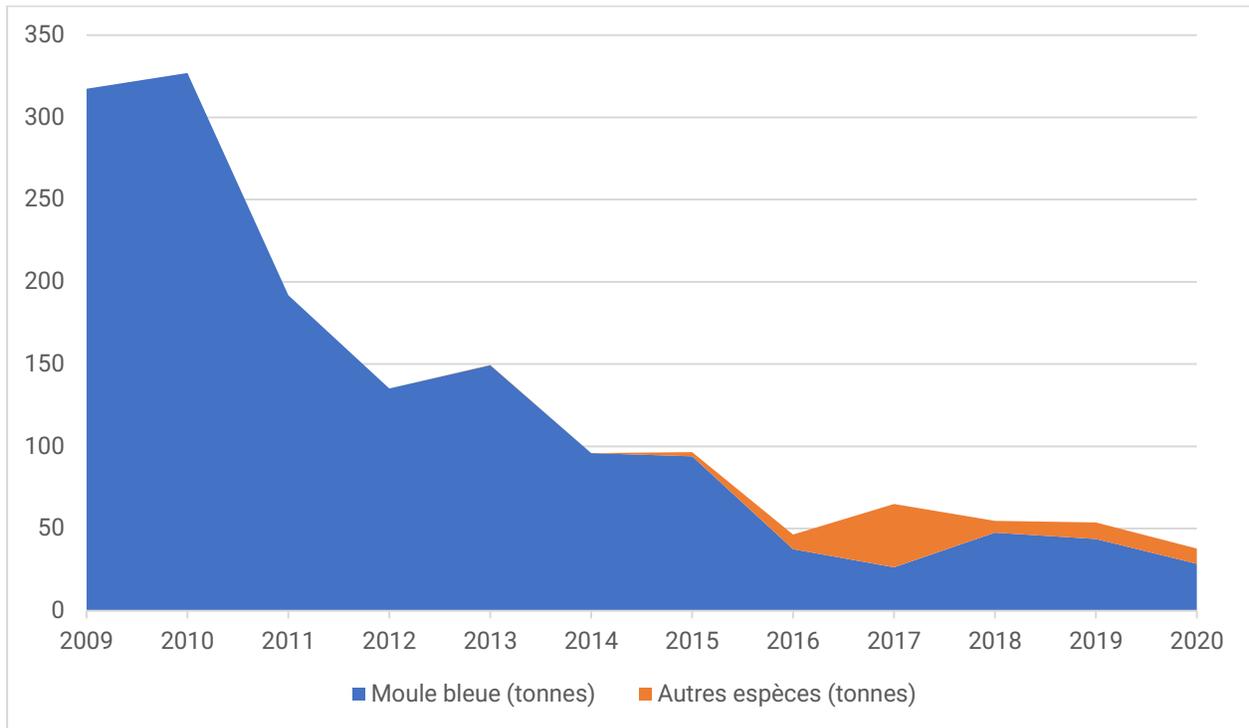
Source : MAPAQ, Sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales

De 2013 à 2020, le volume de production d'huître américaine passe de 10 à 123 tonnes, soit une croissance de 1 130 %, tandis que la valeur passe de 0,2 à 2,79 millions de dollars, ce qui représente une croissance de 1 295 %.

En Gaspésie, les sites maricoles se concentrent dans la baie de Gaspé (ville de Gaspé, dans la MRC de la Côte-de-Gaspé) et dans la baie des Chaleurs, plus précisément dans les baies de Paspébiac (ville de Paspébiac, dans la MRC de Bonaventure) et de Cascapédia (ville de Carleton-sur-Mer, municipalité de Maria et ville de New Richmond, à la frontière des MRC de Bonaventure et d'Avignon) ainsi qu'en front de la ville de Bonaventure (dans la MRC de Bonaventure).

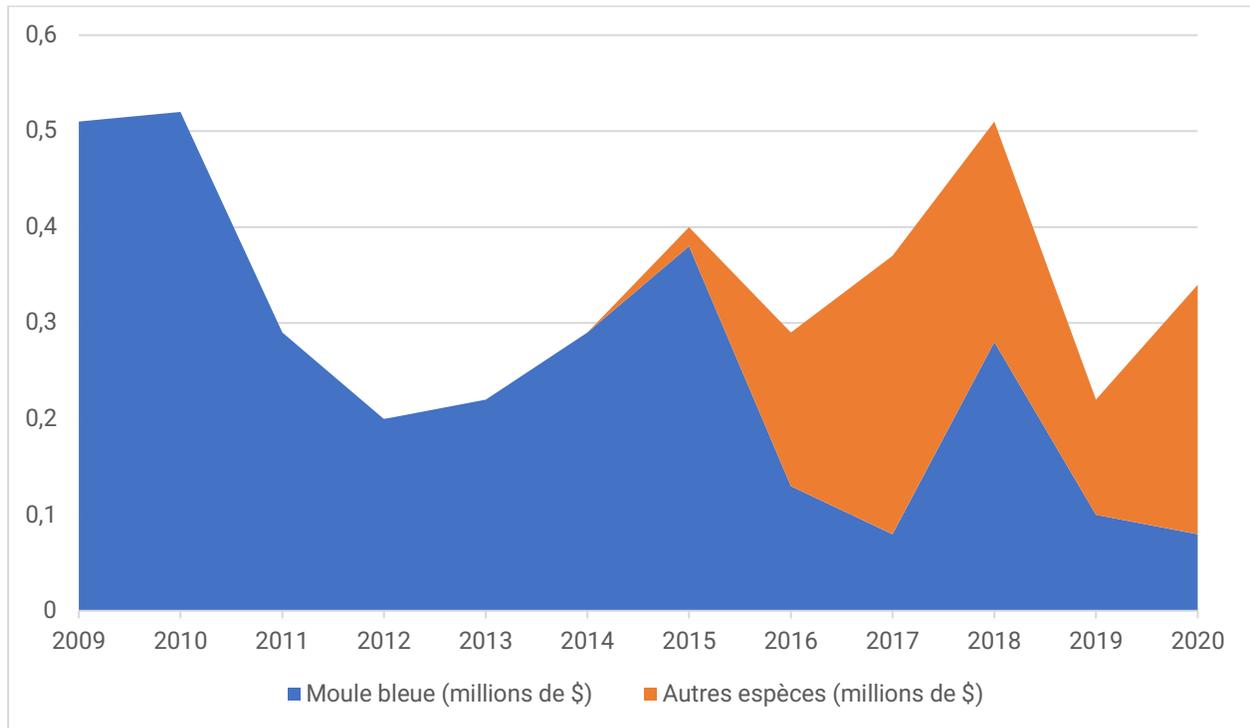
De la fin des années 1990 au tournant des années 2010, la Gaspésie s'est imposée comme la principale productrice maricole au Québec, avec d'importants élevages de moule bleue. Toutefois, la prédation par les canards de mer est venue miner cette production, à la fois en volume et en valeur (Graphiques 14 et 15).

Graphique 14 – Volume de la production maricole, en Gaspésie, de 2009 à 2020



Source : MAPAQ, Sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales

Graphique 15 – Valeur de la production maricole, en Gaspésie, de 2009 à 2020

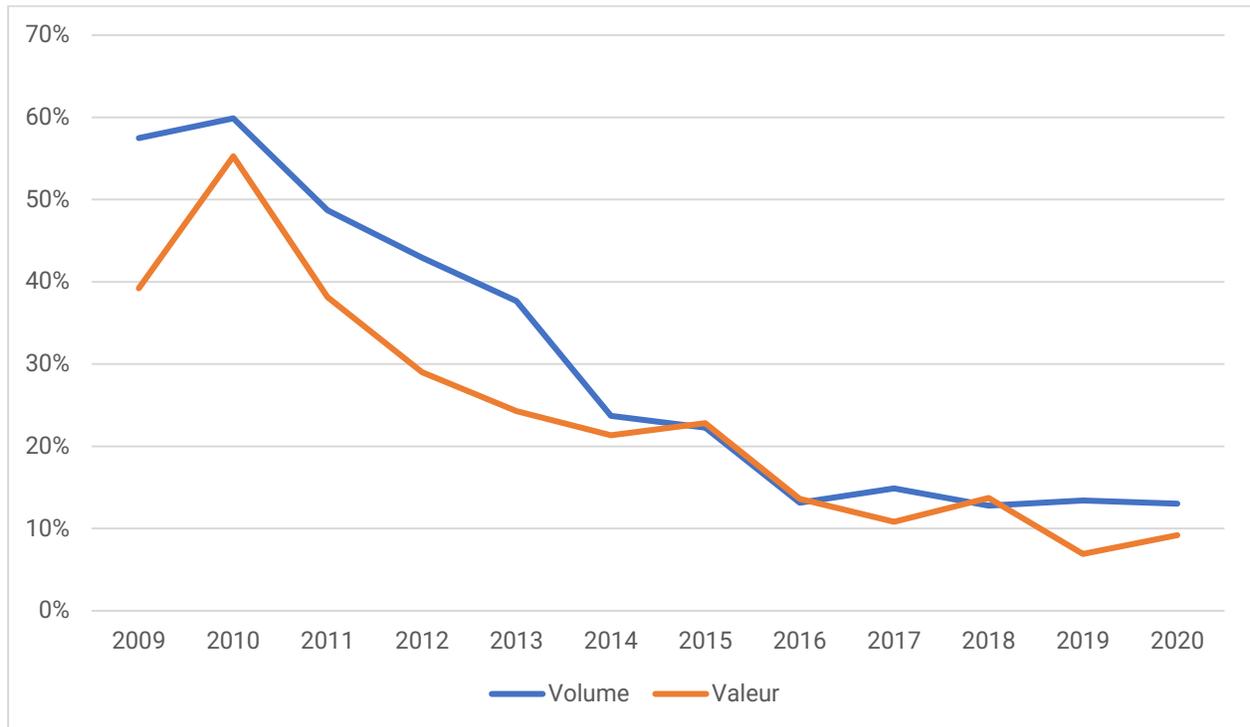


Source : MAPAQ, Sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales

En effet, de 2009 à 2019, les volumes produits sont passés de 317 à 54 tonnes et la valeur de la production est passée de 0,51 à 0,22 million de dollars, soit une décroissance respective de 83 % et de 57 %. C'est la diversification des activités maricoles, avec l'apparition d'élevages d'huître américaine et de pétoncle géant ainsi que de cultures de macroalgues à partir du milieu des années 2010, qui est en partie venu sauver la mise, au moins sur le plan de la valeur. Alors que la moule bleue constitue l'intégralité de la production maricole en Gaspésie jusqu'en 2014, elle ne représente plus que 69 % du volume et 39 % de la valeur de cette production sur la période 2017-2020.

Il s'ensuit qu'au cours de la dernière décennie la Gaspésie a vu son importance fondre comme neige au soleil dans l'ensemble de la production maricole au Québec (Graphique 16).

Graphique 16 – Parts, en volume et en valeur, de la production maricole de la Gaspésie dans l'ensemble du Québec, de 2009 à 2020

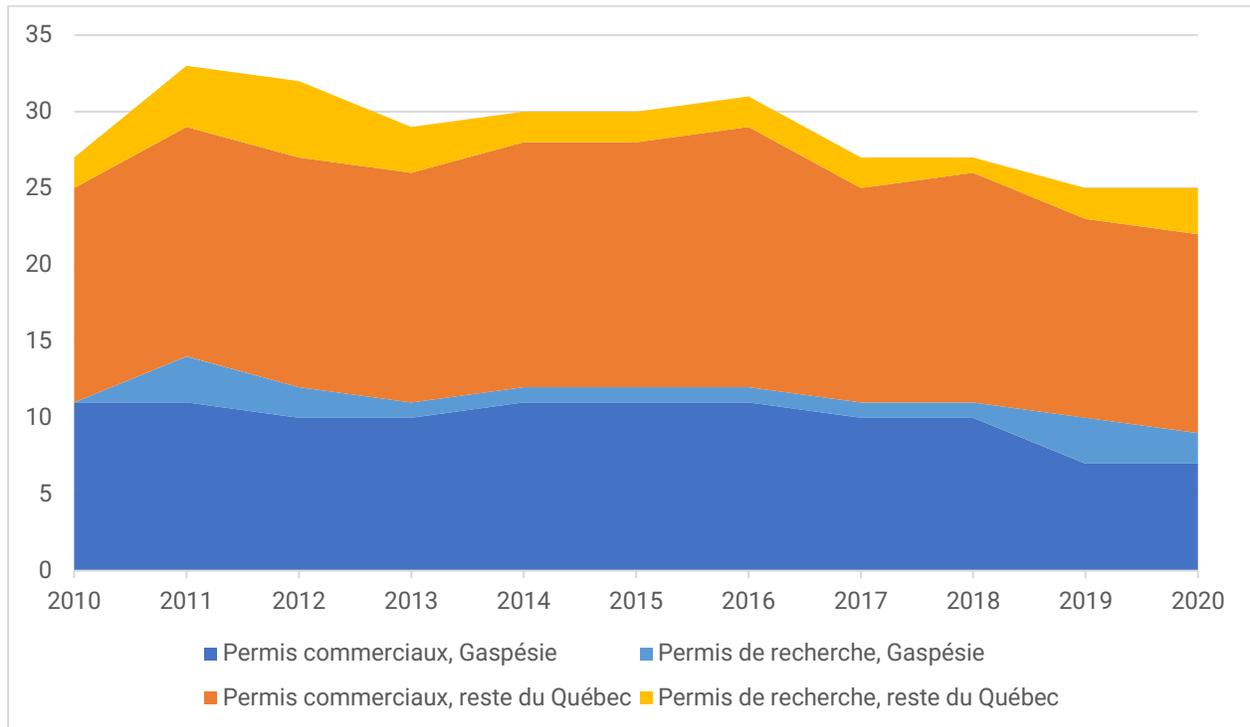


Source : MAPAQ, Sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales

Sur la période 2009-2012, la Gaspésie représente en moyenne, chaque année, 54 % de la production maricole au Québec en volume et 41 % en valeur. Sur la période 2017-2020, la Gaspésie ne produit plus que 14 % du volume et 10 % de la valeur.

Cette dégringolade s'est toutefois peu – voire pas – manifestée dans l'importance de la Gaspésie en termes de nombre de détenteurs de permis commerciaux et de recherche ainsi que de nombre d'emplois estimés. De 2010 à 2020, la Gaspésie détient en moyenne 40 % des permis commerciaux et 36 % des permis de recherche au Québec, pour un total combiné de 40 %. Ces proportions sont relativement stables sur l'ensemble de la période (Graphique 17).

Graphique 17 – Nombre de détenteurs de permis maricoles commerciaux et de recherche en Gaspésie et dans le reste du Québec, de 2010 à 2020

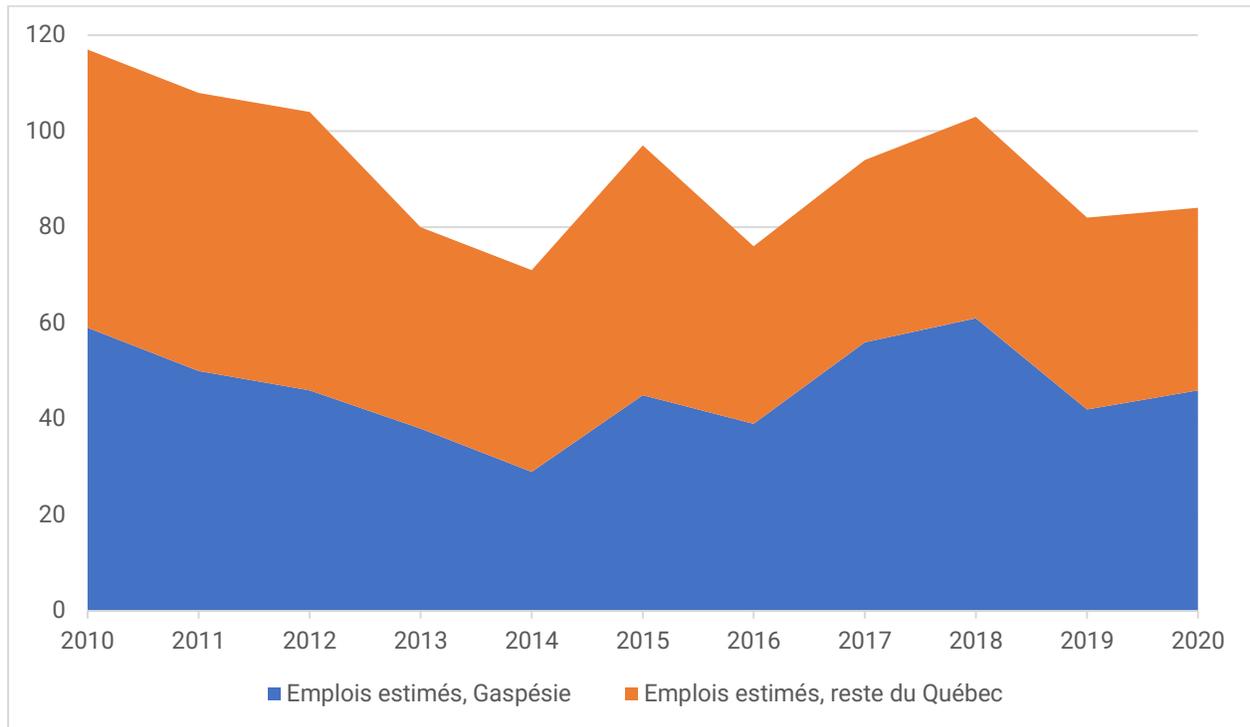


Source : MAPAQ, Sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales

Plus exactement, le nombre de permis commerciaux en Gaspésie a oscillé entre dix et onze de 2010 à 2018, avant de chuter à sept en 2019 et 2020. En ce qui concerne les permis de recherche, ils ont varié entre zéro et trois de 2010 à 2020 ; en 2019 et en 2020, nous en dénombrons trois et deux respectivement.

Du côté des emplois estimés, la mariculture en Gaspésie a généré bon an mal an d'une trentaine à une soixantaine d'emplois entre 2010 et 2020 (Graphique 18).

Graphique 18 – Nombre d’emplois estimés en mariculture en Gaspésie et dans le reste du Québec, de 2010 à 2020



Source : MAPAQ, Sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales

En moyenne sur cette période, la mariculture en Gaspésie fournit annuellement 46 emplois, ce qui représente 50 % des emplois de toute l'industrie au Québec. Cette proportion est d'ailleurs légèrement à la hausse au cours des dernières années, puisque sur la période 2017-2020, la Gaspésie représente 56 % de tous les emplois en mariculture au Québec. Il s'agit d'une proportion élevée étant donné que sur cette même période la Gaspésie détient 42 % de tous les permis maricoles commerciaux et de recherche au Québec et que la région n'effectue que 14 % du volume et 10 % de la valeur de toute la production maricole au Québec. Cela tient certainement du fait que se trouve, en Gaspésie, plusieurs sites maricoles opérés par Merinov, un centre collégial de transfert de technologies (CCTT), pour des fins de recherche et d'expérimentation, c'est-à-dire des activités maricoles qui génèrent des emplois sans engendrer de production commerciale, en volume et en valeur. Malgré tout, les perspectives d'emploi limitées, même en recherche, ainsi que les difficultés rencontrées par les mariculteurs au cours des dernières années font en sorte que la relève se fait rare.

C'est peu dire que la concentration de la mariculture exclusivement dans la production de moule bleue a eu des conséquences importantes en Gaspésie. Cinq entreprises au moins ont disparu dans la dernière décennie, soit la Ferme de Développement Maricole Nord-Sud, dans la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis (MRC de la Haute-Gaspésie⁵⁵), Les Moules Forillon, à Rivière-au-Renard (ville de Gaspé, dans la MRC de la Côte-de-Gaspé), Les Moules Cascapédia, dans la municipalité de Maria

⁵⁵ Soulignons que l'élevage de la Ferme de Développement Maricole Nord-Sud se trouvait dans la baie de Tracadigache (ville de Carleton-sur-Mer, dans la MRC d'Avignon).

(MRC d'Avignon)⁵⁶, ainsi que Les Moules Tracadigache et Les Pêcheries R. Allard, toutes deux dans la ville de Carleton-sur-Mer (MRC d'Avignon).

La diversification de la production est toutefois à l'œuvre depuis quelques années, de sorte que nous recensons à ce jour huit entreprises maricoles en Gaspésie : une dans chacune des MRC de la Côte-de-Gaspé, du Rocher-Percé⁵⁷ et de Bonaventure ainsi que cinq dans la MRC d'Avignon. Le nombre restreint d'entreprises dans cette industrie ne permettra d'ailleurs pas, pour des raisons de confidentialité, d'aller plus en détail dans le portrait statistique par MRC.

Au demeurant, il faut souligner la présence de Merinov, qui opère plusieurs sites maricoles dédiés à la recherche et l'expérimentation dans la baie des Chaleurs (baies de Paspébiac, de Cascapédia et de Tracadigache), et de la Société de développement de l'industrie maricole (SODIM), située à Gaspé dans la MRC de la Côte-de-Gaspé. Cette société d'investissement se consacre au démarrage et au développement des entreprises maricoles partout au Québec.

Nous pouvons aussi mentionner l'existence, pendant environ une douzaine d'années, de la Table maricole du Québec (TMQ), dont le siège était situé à Gaspé, dans la MRC de la Côte-de-Gaspé⁵⁸. Cette table filière avait pour mission de regrouper les intervenants de l'industrie maricole au Québec (production, transformation, commercialisation ainsi que partenaires privés et publics impliqués dans le soutien financier, technique et réglementaire) autour d'un plan stratégique de développement et de créer l'environnement d'affaires nécessaires à la croissance de l'industrie dans une approche de développement durable⁵⁹. Un plan stratégique de développement avait effectivement été élaboré pour la période 2013-2018⁶⁰. Les activités de la TMQ ont cependant cessé en 2016, après une décision du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) de mettre fin à son financement.

Cela provient d'une volonté du ministère de restructurer la concertation au sein de l'industrie⁶¹. En fait, parallèlement à la TMQ, il existe depuis le début des années 2000 le Regroupement des mariculteurs du Québec (RMQ), dont le siège se trouve à Fatima, aux Îles-de-la-Madeleine. Cet organisme à but non lucratif (OBNL) qui réunit les producteurs maricoles a pour mission de faire la promotion et défendre les intérêts de l'industrie, d'assurer sa représentation auprès des instances gouvernementales et des organismes publics et privés, de favoriser les échanges entre les membres et de les tenir informés des évolutions de l'industrie⁶².

Il est enfin à noter que la quasi-totalité de la production maricole, tant en Gaspésie qu'au Québec, est vendue sur le marché domestique. Seuls les oursins verts, dont aucun élevage ne se trouve en Gaspésie, semblent faire exception. En fait, la plupart des mollusques produits en mariculture au

⁵⁶ Notons que Les Moules Forillon et Les Moules Cascapédia avaient le même actionnaire principal, GRT Aqua-Technologies. Il s'agit néanmoins de deux entités juridiques différentes qui opéraient des sites distincts, soit dans la baie de Gaspé pour la première et dans la baie de Cascapédia pour la seconde.

⁵⁷ Notons que cette entreprise, bien qu'établie dans la MRC du Rocher-Percé, a son site de production dans la baie de Gaspé, dans la MRC de la Côte-de-Gaspé.

⁵⁸ La TMQ a commencé à se réunir au début des années 2000 mais n'a officiellement été fondée qu'en 2012.

⁵⁹ Montminy-Munyan, F. et J. Roberge (2007), *op. cit.*, p. 32.

⁶⁰ Fortier, S. (2014), *Plan stratégique de développement de la mariculture au Québec 2013-2018*, TMQ, [en ligne], 14 p.

⁶¹ MAPAQ (2019a), *op. cit.*, p. 18.

⁶² Montminy-Munyan, F. et J. Roberge (2007), *op. cit.*, p. 32.

Québec, à savoir les moules, les pétoncles et les huîtres, doivent aussi être importés du reste du Canada et du monde, notamment des États-Unis et de la Chine, pour répondre à la demande⁶³.

La dulciculture

La dulciculture (aquaculture en eau douce) est présente un peu partout sur le territoire québécois. Les principales régions productrices sont l'Estrie, la Mauricie, Chaudière-Appalaches, les Laurentides et l'Outaouais⁶⁴. Deux marchés sont visés, soit le marché de la table (alimentation humaine) et le marché de l'ensemencement (cours d'eau et étangs de pêche), essentiellement pour la pêche récréative. Les principales espèces produites pour le marché de la table sont la truite arc-en-ciel, l'omble chevalier et, dans une moindre mesure, l'omble de fontaine⁶⁵.

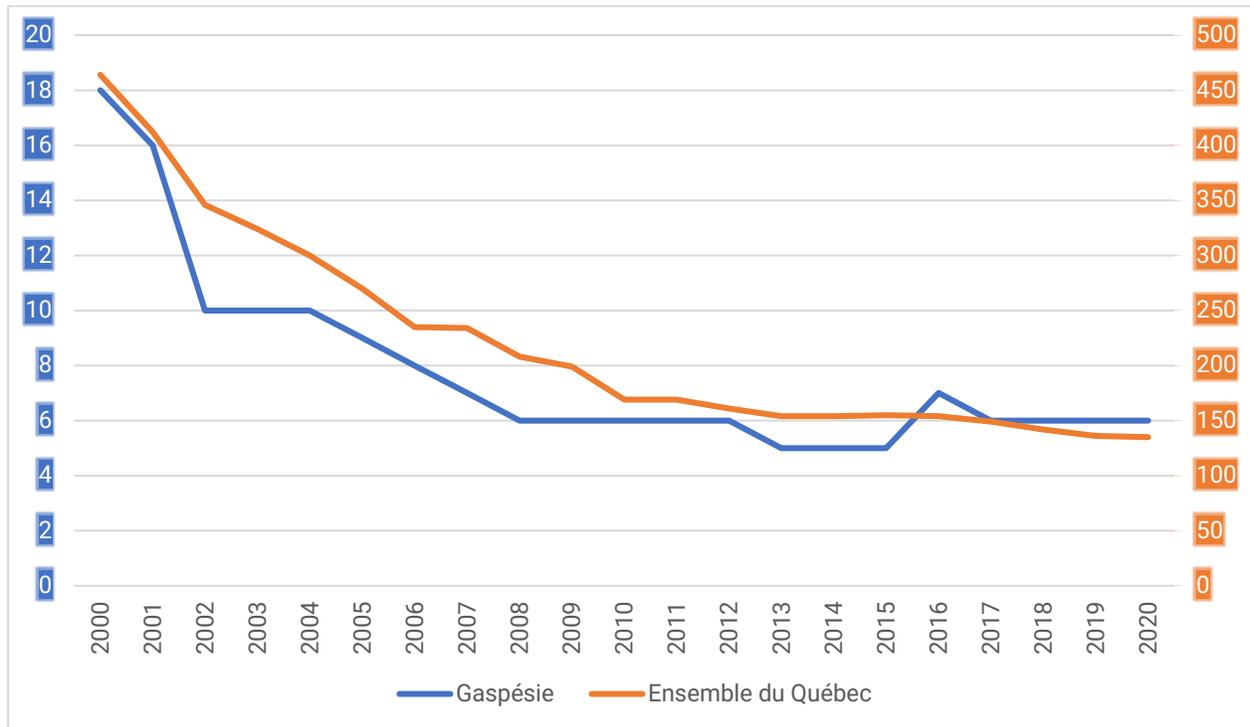
La dulciculture a connu un essor important à partir des années 1980 et 1990. Au début des années 2000, les préoccupations environnementales, concernant entre autres les rejets de phosphore dans l'eau, ont incité le gouvernement du Québec, en partenariat avec l'Association des aquaculteurs du Québec (AAQ), à adopter la *Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec*. Les normes de production ont été sérieusement révisées à la hausse pour diminuer l'empreinte écologique de l'industrie. Par conséquent, le nombre de détenteurs de permis a fortement diminué (Graphique 19).

⁶³ MAPAQ (2019a), *op. cit.*, p. 5-6.

⁶⁴ MAPAQ (2019b), *Portrait-diagnostic sectoriel sur l'aquaculture en eau douce au Québec*, [en ligne](#), p. 12 et 16.

⁶⁵ À ces espèces s'ajoutent, pour le marché de l'ensemencement, le doré jaune, la truite brune et le touladi. MAPAQ (2019b), *op. cit.*, p. 11-13.

Graphique 19 – Nombre de détenteurs de permis aquacole en milieu terrestre et de permis d'étang de pêche commercial en Gaspésie et au Québec, de 2000 à 2020

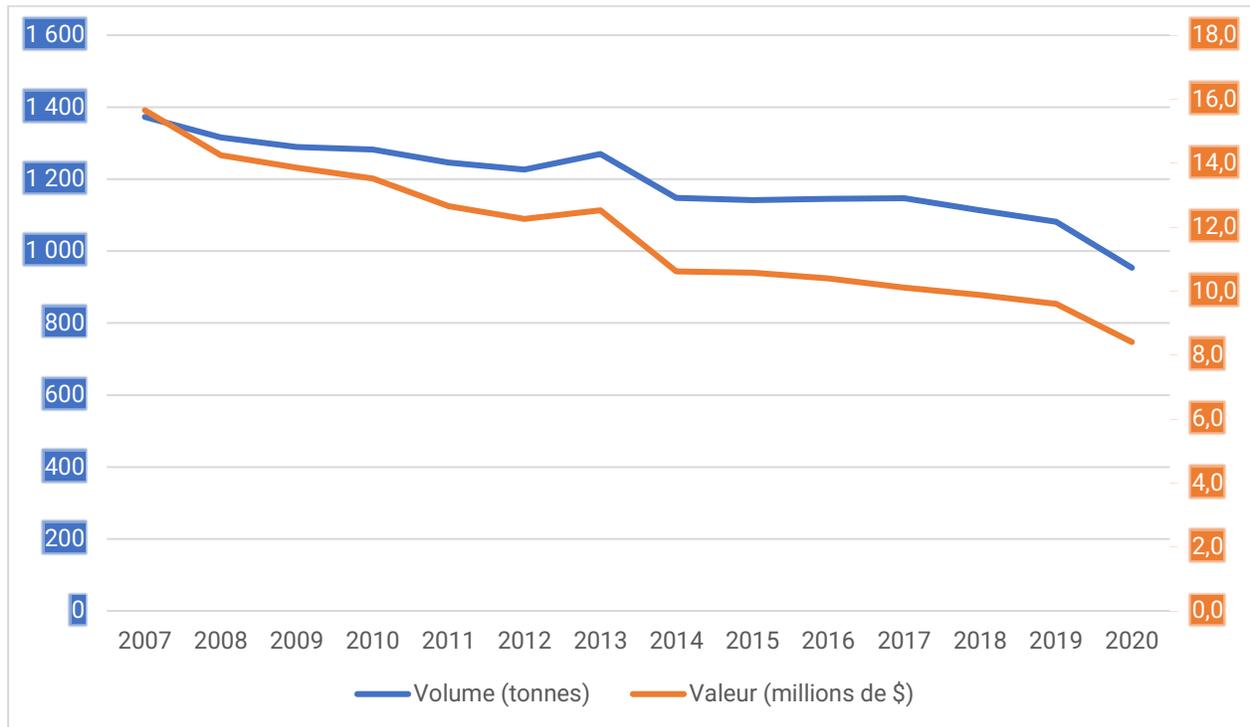


Source : MAPAQ, Sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales

En 2000, il y avait 464 détenteurs de permis, contre 135 en 2020, soit une baisse de 71 %. La tendance en Gaspésie est la même. Le nombre de détenteurs de permis passe de 18 en 2000 à 6 en 2020, c'est-à-dire une diminution de 67 %. Il importe cependant de souligner que ces données comprennent les étangs de pêche, qui offrent des services de pêche récréative. Il faut aussi considérer que les dulciculteurs peuvent approvisionner uniquement le marché de l'ensemencement. Malgré cela, la tendance demeure très nette, avec une chute drastique au cours de la décennie 2000 – surtout dans la première moitié – avant de s'atténuer ensuite.

Le corollaire est que la production dulcicole a aussi fortement diminué, autant en volume qu'en valeur (Graphique 20). Malheureusement ici, les données ne sont disponibles qu'à partir de l'année 2007, ce qui ne permet pas de chiffrer la décroissance qui survient très certainement au début de la décennie 2000.

Graphique 20 – Volume et valeur de la production des dulciculteurs et des étangs de pêche, au Québec, de 2007 à 2020



Source : MAPAQ, Sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales

Quoi qu'il en soit, le volume de la production dulcicole au Québec passe de 1 373 tonnes en 2007 à 1082 tonnes en 2019, ce qui représente une baisse de 21 %. La valeur de la production suit la même tendance, passant de 15,7 millions de dollars en 2007 à 9,6 millions de dollars en 2019, soit une diminution de 39 %⁶⁶. Encore une fois, ces données incluent les étangs de pêche et les dulciculteurs qui approvisionnent exclusivement le marché de l'ensemencement.

Au demeurant, il n'est pas possible de connaître le volume et la valeur de la production dulcicole en Gaspésie, puisque le nombre trop restreint d'entreprises impliquées compromettrait la confidentialité. Nous pouvons néanmoins supposer que le volume et la valeur de la production ont suivi une tendance à la baisse du fait de la diminution du nombre de détenteurs de permis dans la décennie 2000. Cela est probablement moins vrai dans les années 2010, bien qu'il n'y ait aucune certitude. Le *Portrait-diagnostic sectoriel sur l'aquaculture en eau douce au Québec*, produit par le MAPAQ en 2019, souligne néanmoins que la valeur de la production dulcicole dans la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a augmenté de 29 % entre 2014 et 2017⁶⁷. Puisqu'il n'y a pas de dulciculture aux Îles-de-la-Madeleine, nous pouvons considérer que ce chiffre concerne exclusivement la Gaspésie.

⁶⁶ Le volume de la production dulcicole au Québec en 2020 est de 954 tonnes, pour une valeur de 8,4 millions de dollars. Puisque cette année est exceptionnelle en raison de la pandémie et que cela a affecté les activités des dulciculteurs, nous l'avons exclue du calcul du taux de croissance.

⁶⁷ Ici ces données sont en dollars courants, ce qui laisse entendre que l'augmentation est un peu moindre en dollars constants, puisqu'il y a eu une légère inflation sur cette période. MAPAQ (2019b), *op. cit.*, p. 15.

Nous avons répertorié trois entreprises dulcicoles sur le territoire, soit une dans la MRC de la Côte-de-Gaspé et deux dans la MRC de Bonaventure (dont une en phase de démarrage), en plus d'un centre de recherche, à savoir le Centre de transfert et de sélection des salmonidés (CTSS), dans la MRC d'Avignon. Le portrait de la dulciculture par MRC de la Gaspésie sera pour cette raison très limité. Nous pouvons toutefois avancer que sur la décennie 2010, la Gaspésie représente environ 3 à 5 % des détenteurs de permis (aquacole en milieu terrestre et d'étang de pêche commercial) et du nombre d'emplois estimé pour cette industrie, nombre qui varie entre 168 et 313 selon les années.

Enfin, notons que la production dulcicole, en Gaspésie comme au Québec, est commercialisée sur le marché domestique. Qu'il s'agisse du marché de l'ensemencement ou de la table, l'industrie dulcicole ne parvient pas à répondre à la demande. Particulièrement du côté du marché de la table, les importations de salmonidés (le saumon surtout) sont parmi les importations de poissons et fruits de mer les plus importantes au Québec.

La pêche en eau douce

La pêche en eau douce regroupe la pêche d'espèces d'eau douce, d'espèces anadromes⁶⁸ et d'espèces catadromes⁶⁹. Cette pêche occupe une place relativement marginale dans l'ensemble des pêches et de l'aquaculture commerciales au Québec. En effet, de 2012 à 2019, ces pêches représentent en moyenne, chaque année, 0,9 % du volume et 0,4 % de la valeur de tous les débarquements liés aux pêches en eau marine et en eau douce ainsi que de toute la production maricole et dulcicole⁷⁰.

La pêche commerciale en eau douce au Québec se pratique principalement dans le couloir fluvial du Saint-Laurent et dans le lac Saint-Pierre. Les principales espèces pêchées sont la carpe commune, le poisson-chat, l'anguille d'Amérique, l'esturgeon jaune et l'esturgeon noir⁷¹. Ces espèces représentent, de 2013 à 2020, 84 % du volume et 87 % de la valeur de tous les débarquements en eau douce⁷². Dans l'ensemble, tant en volume qu'en valeur, les pêches en eau douce sont en perte de vitesse au Québec depuis la fin des années 1990, notamment en raison du déclin des populations d'anguille d'Amérique et de perchaude. Peu d'information existe quant à la commercialisation des captures, mais il ne fait aucun doute que l'anguille d'Amérique est principalement exportée au Japon.

En Gaspésie, il n'existe qu'une seule pêche commerciale en eau douce et il s'agit de la pêche à l'éperlan-arc-en-ciel, qui prend place dans le secteur de Miguasha, dans la MRC d'Avignon⁷³. Cette pêche relativement petite perd en importance au cours des dernières années, alors que le volume des

⁶⁸ Espèces vivant en eau marine mais se reproduisant en eau douce.

⁶⁹ Espèces vivant en eau douce mais se reproduisant en eau marine.

⁷⁰ Ces données ont été calculées à partir de : MAPAQ (2022), *Pêches et aquaculture commerciales au Québec en un coup d'œil. Portrait statistique. Édition 2020*, [en ligne](#), p. 5, 15, 17 et 18.

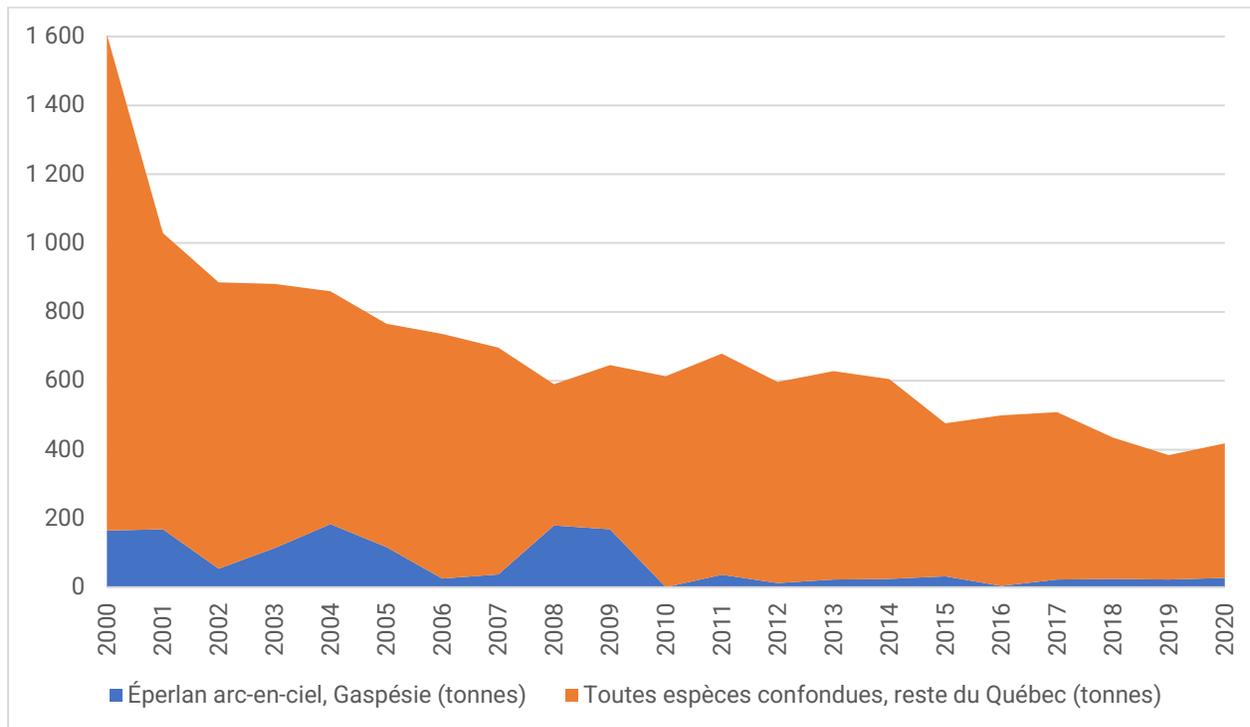
⁷¹ Les autres principales espèces sont la lotte, la perchaude, l'alose savoureuse, l'éperlan arc-en-ciel, le crapet, le poulamon, le grand corégone, le doré jaune, le doré noir, le brochet et le mulot.

⁷² Ces données ont été calculées à partir de : MPO, *Débarquements des pêches en eau douce*, [en ligne](#).

⁷³ Le secteur de Miguasha s'étend de la pointe de Miguasha, dans la municipalité de Nouvelle, à la pointe à la Batterie, dans la municipalité de Pointe-à-la-Croix. Bien que ce secteur de la baie des Chaleurs soit composé d'eau marine, la pêche commerciale à l'éperlan arc-en-ciel est catégorisée comme une pêche d'eau douce et est par conséquent sous juridiction du Québec, par l'entremise du MAPAQ et du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP). Cela vient du fait que cette espèce est anadrome, c'est-à-dire qu'elle habite l'eau de mer, mais migre dans les rivières d'eau douce se déversant dans la baie des Chaleurs pour se reproduire.

débarquements⁷⁴ suit une tendance à la baisse plus prononcée que dans l'ensemble du Québec (Graphique 21).

Graphique 21 – Volume des débarquements des pêches commerciales en eau douce en Gaspésie et dans le reste du Québec, de 2000 à 2020



Source : MPO⁷⁵, MAPAQ et MFFP⁷⁶

Effectivement, sur la période 2000-2009 les pêches en eau douce en Gaspésie représentent 14 % des pêches de l'ensemble du Québec. Cette part chute à 4 % au cours des années 2010-2019. Nous reviendrons plus en détail sur cette pêcherie tout à fait unique en Gaspésie dans le portrait de la MRC d'Avignon (voir p. 168).

La transformation des produits aquatiques

La transformation des produits aquatiques est étroitement liée aux pêches en eau marine et, dans une moindre mesure, à la mariculture, la dulciculture et les pêches en eau douce. En vertu de la [Loi sur la transformation des produits marins](#), adoptée en 1987 par le gouvernement du Québec, un pêcheur en eau marine est tenu de vendre ses captures à un titulaire de permis de transformation, un titulaire

⁷⁴ Les données en valeur ne sont pas disponibles.

⁷⁵ Les données sur les débarquements des pêches commerciales en eau douce de l'ensemble du Québec sont issues de : MPO, *Débarquements des pêches en eau douce*, [en ligne](#)

⁷⁶ Les statistiques sur les débarquements d'éperlan arc-en-ciel en Gaspésie ont été récoltées soit par le MFFP, soit par le MAPAQ, à l'aide de calendriers de pêche remplis par les pêcheurs, sauf pour les années 2004 à 2007, où elles étaient estimées à partir des ventes à l'usine. Les données sont incomplètes pour les années 2002 à 2004 et 2006 à 2007.

de permis d'acquéreur (généralement un grossiste), un détaillant (comme un supermarché ou une poissonnerie), un restaurant (y compris les services alimentaires institutionnels) ou un consommateur particulier.

Bien que les acheteurs potentiels soient nombreux, dans les faits, les pêcheurs vendent l'essentiel de leurs captures aux transformateurs⁷⁷. Ces derniers, implantés pour la plupart au Québec maritime près des ports de pêche, doivent minimalement effectuer certaines opérations avant de pouvoir commercialiser leurs produits, conformément au [Règlement sur les normes minimales de transformation des produits marins](#)⁷⁸. Ce règlement a pour principal objectif d'empêcher l'exportation brute des produits aquatiques.

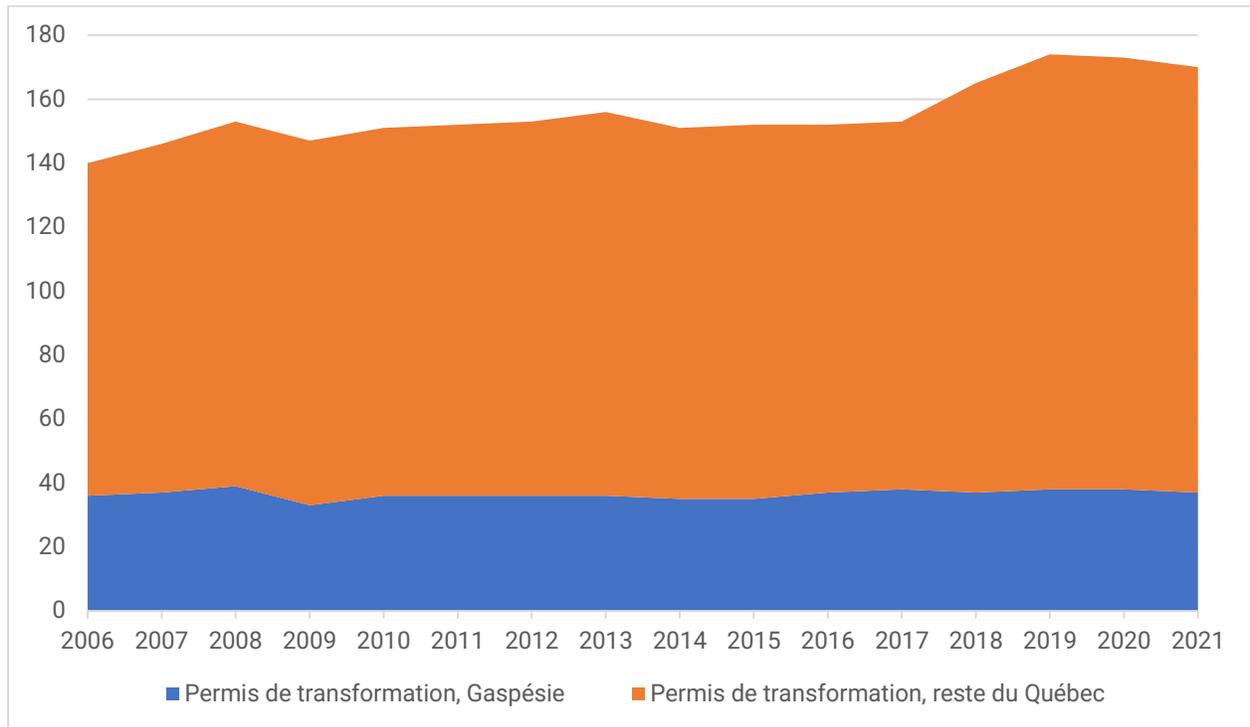
Au cours des dernières années, le nombre de permis d'établissement de transformation⁷⁹ est relativement stable en Gaspésie, alors qu'il a considérablement augmenté ailleurs au Québec (Graphique 22).

⁷⁷ En effet, en 2018, les ventes aux transformateurs de produits aquatiques du Québec représentaient 90 % de la valeur des débarquements des pêches commerciales en eau marine. Vargas, R. (2019), « Portrait de la filière de la pêche maritime et de la transformation des poissons et des fruits de mer du Québec ». *BioClips*, MAPAQ, vol. 27, no 29, 22 octobre, [en ligne](#), p. 1.

⁷⁸ Ces opérations minimales de transformation ne concernent que la morue de l'Atlantique, le sébaste atlantique, la plie canadienne (sole), le flétan du Groenland (turbot), le maquereau commun, l'anguille d'Amérique, la mye commune, le buccin commun (bourgot), la crevette nordique, le crabe des neiges et le homard d'Amérique. D'autres espèces dont les captures, la chasse ou la production sont relativement importantes, comme le flétan de l'Atlantique, le thon rouge, le hareng, le crabe commun, le pétoncle, la mactre de Stimpson, l'holothurie (concombre de mer), l'oursin vert, la praire commune (palourde), le phoque gris, le phoque du Groenland ou encore les macroalgues, ne sont pas visées par ce règlement.

⁷⁹ Permis d'exploitation d'établissement de préparation et de conserverie de produits marins.

Graphique 22 – Nombre de détenteurs de permis d'établissement de transformation en Gaspésie et dans le reste du Québec, de 2006 à 2021

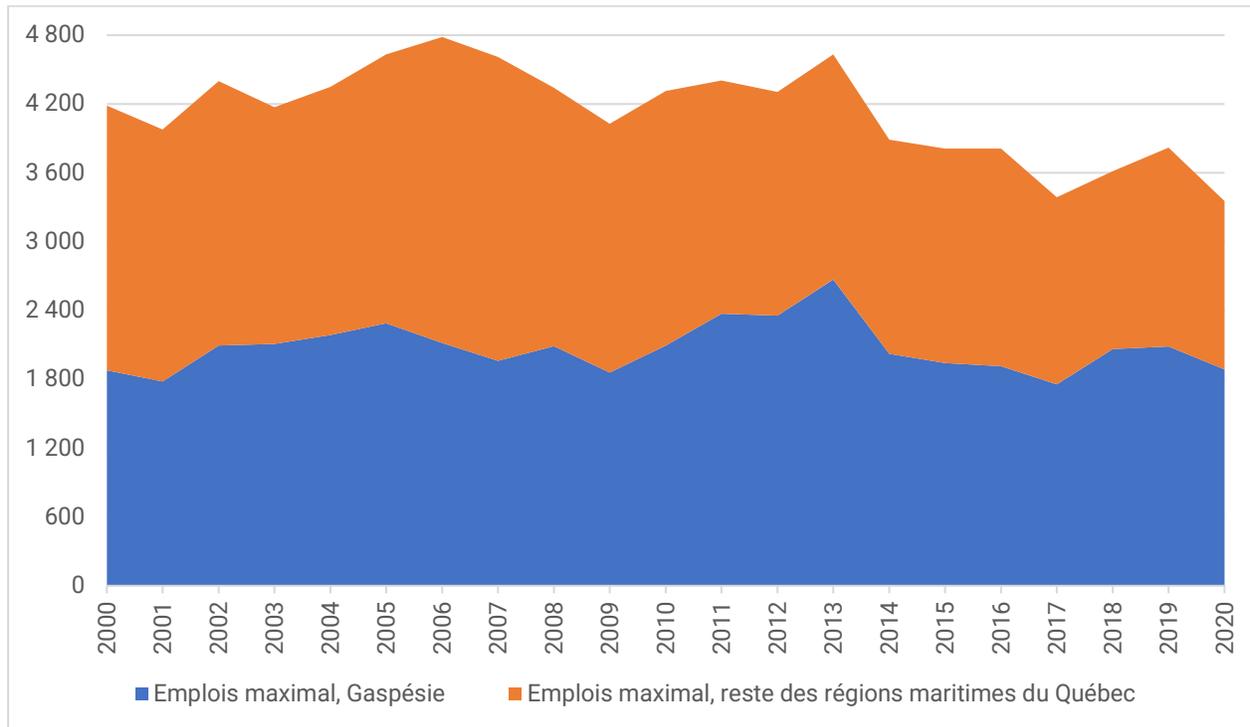


Source : MAPAQ, Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments

De 2006 à 2015, il oscille entre 33 et 39 en Gaspésie. Sur la période plus récente allant de 2016 à 2021, il se chiffre à 37 ou 38 selon les années. Dans le reste du Québec, le nombre de permis d'établissement de transformation est passé de 104 en 2006 à 136 en 2019, avant de redescendre à 133 en 2021. Ce faisant, la part de la Gaspésie dans l'ensemble du Québec diminue légèrement. De 2006 à 2009, la Gaspésie détient 25 % des permis, contre 22 % de 2018 à 2021. Notons cependant que le nombre de permis d'établissement de transformation ne doit pas être confondu avec le nombre d'entreprises, puisqu'une entreprise peut détenir plusieurs permis. De même, plusieurs entreprises qui effectuent de la transformation de produits aquatiques ne détiennent pas de permis d'établissement de transformation (permis d'exploitation d'établissement de préparation et de conserverie de produits marins) et opèrent à partir d'autres types de permis, comme des permis de préparation générale ou de locaux de préparation d'aliments, permis qui ne permettent toutefois que de vendre au détail.

Les établissements de transformation des produits aquatiques en Gaspésie génèrent, bon an mal an, autour de 2 000 emplois au plus fort de la saison (Graphique 23).

Graphique 23 – Nombre d’emplois maximal⁸⁰ en établissement de transformation en Gaspésie et dans le reste des régions maritimes du Québec, de 2000 à 2020



Source : MPO, région du Québec – compilation du MAPAQ réalisée le 24 mars 2022

Au cours de la décennie 2000, le nombre d’emplois maximal annuel moyen est de 2 036 en Gaspésie, ce qui représente 47 % du total au Québec maritime. Au début des années 2010, c’est-à-dire de 2010 à 2014, le nombre d’emplois maximal annuel moyen augmente légèrement à 2 303, avant de redescendre à 1 952 au cours de la période plus récente, de 2015 à 2019. C’est dans le reste des régions maritimes du Québec que la baisse du nombre d’emplois maximal est la plus marquée depuis le milieu des années 2000, de sorte que l’importance relative de la Gaspésie a augmenté. Sur la période 2010-2019, la région représente désormais 53 % du nombre total d’emplois maximal au Québec maritime⁸¹.

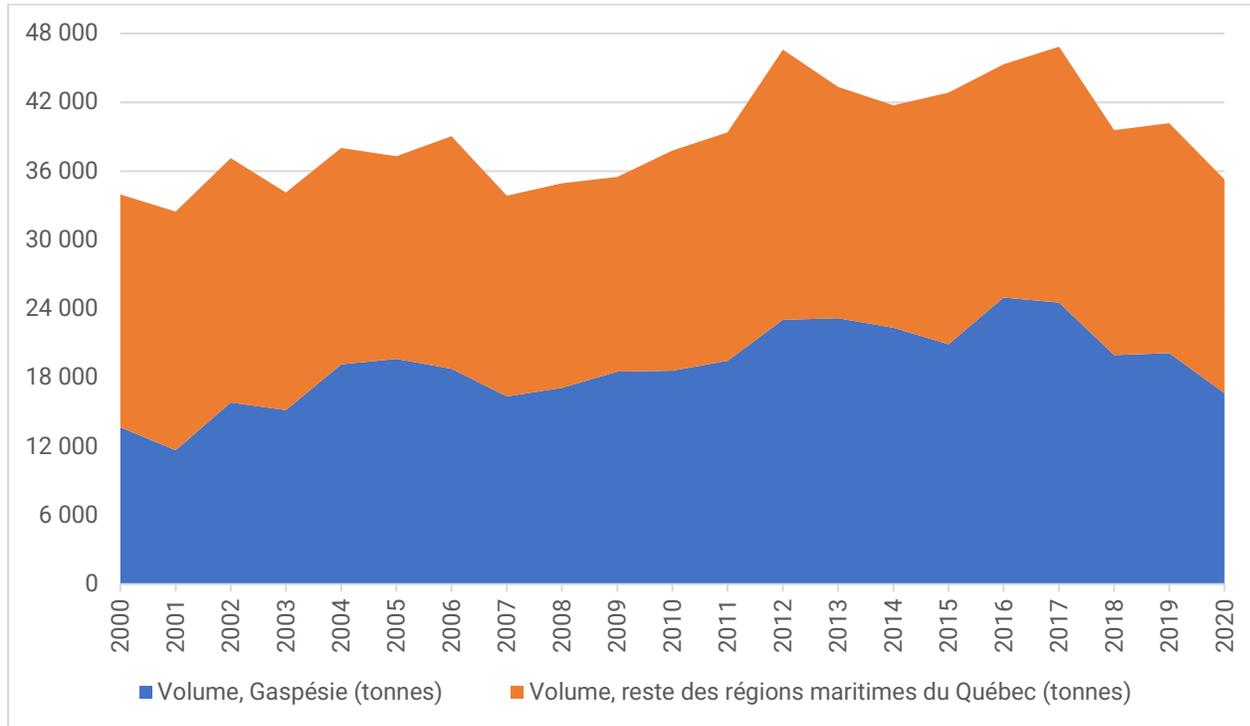
La tendance générale à la diminution du nombre d’emplois dans les établissements de transformation vient notamment d’une plus grande automatisation des procédés de fabrication afin de faire face à la pénurie de main-d’œuvre. En outre, les emplois sont de plus en plus comblés par des travailleurs étrangers temporaires. Les données font cependant défaut pour mesurer adéquatement ce phénomène.

⁸⁰ Le nombre d’emplois maximal représente le nombre maximal de T4 délivrés par les établissements du Québec sous permis ayant effectué au moins 50 000 \$ d’achats à quai. Cela comprend les détenteurs de permis de vente au détail, comme les poissonneries, les détenteurs de permis d’acquéreurs de produits aquatiques et les usines sous permis de transformation. Ces données sont à interpréter avec prudence, car elles représentent le pic atteint durant une année donnée et que la majorité de ces emplois sont saisonniers.

⁸¹ En 2020, le nombre d’emplois maximal a été de 1 886 en Gaspésie, ce qui équivaut à 56 % du nombre total d’emplois maximal au Québec maritime.

En ce qui a trait au volume des expéditions⁸², il suit une tendance à la hausse en Gaspésie, alors qu'il est relativement stable dans le reste des régions maritimes du Québec (Graphique 24).

Graphique 24 – Volume des expéditions réalisées par les transformateurs de la Gaspésie et du reste des régions maritimes du Québec, de 2000 à 2020



Source : MPO, région du Québec – compilation du MAPAQ réalisée le 24 mars 2022

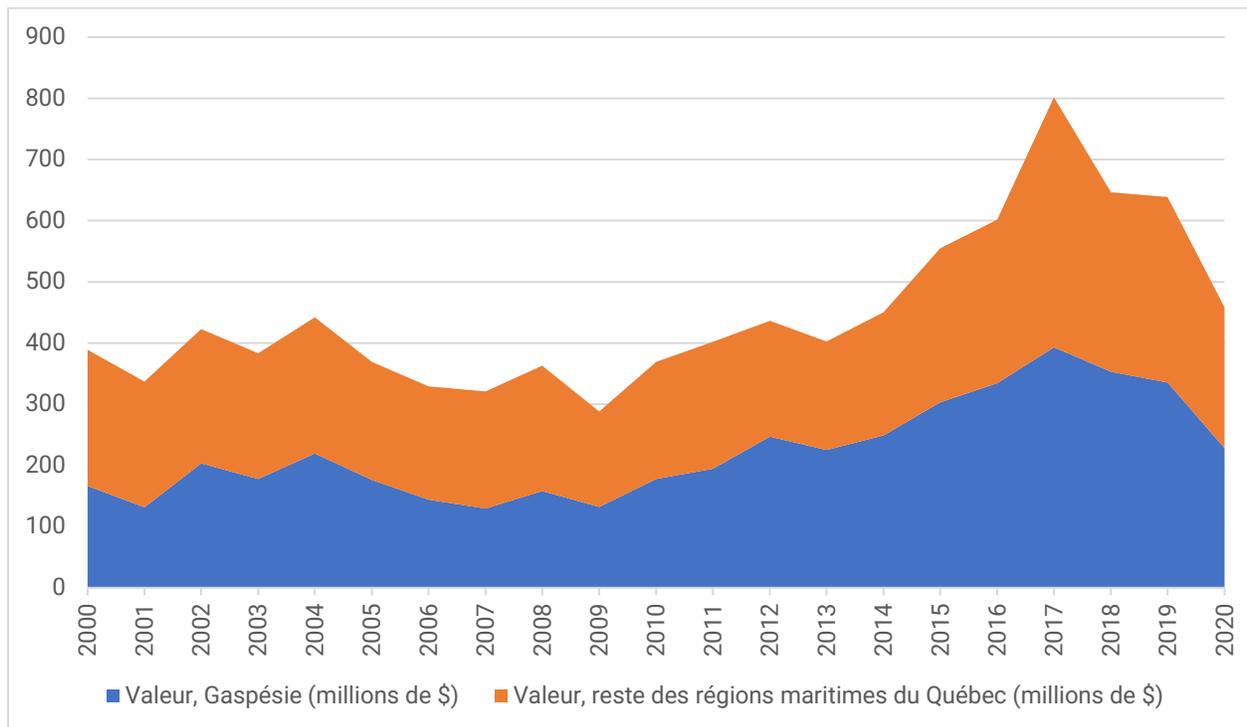
Sur la période 2000-2004, les transformateurs en Gaspésie expédient un volume annuel moyen de 15 110 tonnes, contre 22 115 tonnes de 2015 à 2019. Cela représente une croissance de 46 %. Dans le reste des régions maritimes du Québec, le volume annuel moyen des expéditions réalisées par les transformateurs passe de 20 039 tonnes entre 2000 et 2004, à 20 847 tonnes de 2015 à 2019, soit une croissance de 4 %. Il s'ensuit que les transformateurs en Gaspésie occupent une part de plus en plus importante, puisque sur la période 2000-2004 ils représentaient 43 % du volume total des expéditions au Québec maritime, tandis que de 2015 à 2019 ils représentaient 51 %⁸³.

Du côté de la valeur des expéditions, la tendance est également à la hausse au cours des deux dernières décennies, malgré un creux observable entre 2005 et 2009, en raison notamment d'une conjoncture économique défavorable à l'échelle mondiale, qui a entraîné le prix des crustacés vers le bas (Graphique 25).

⁸² Les expéditions représentent la quantité produite ou la valeur à la sortie des établissements du Québec sous permis ayant effectué au moins 50 000 \$ d'achats à quai. Cela comprend les détenteurs de permis de vente au détail, comme les poissonneries, les détenteurs de permis d'acquéreurs de produits aquatiques et les usines sous permis de transformation. Les expéditions incluent les produits en inventaire.

⁸³ En 2020, le volume des expéditions des transformateurs a atteint 16 640 tonnes en Gaspésie et 18 626 tonnes dans le reste des régions maritimes du Québec. Cela veut dire que la Gaspésie a transformé 47 % du volume total des expéditions au Québec maritime.

Graphique 25 – Valeur des expéditions réalisées par les transformateurs de la Gaspésie et du reste des régions maritimes du Québec, de 2000 à 2020



Source : MPO, région du Québec – compilation du MAPAQ réalisée le 24 mars 2022

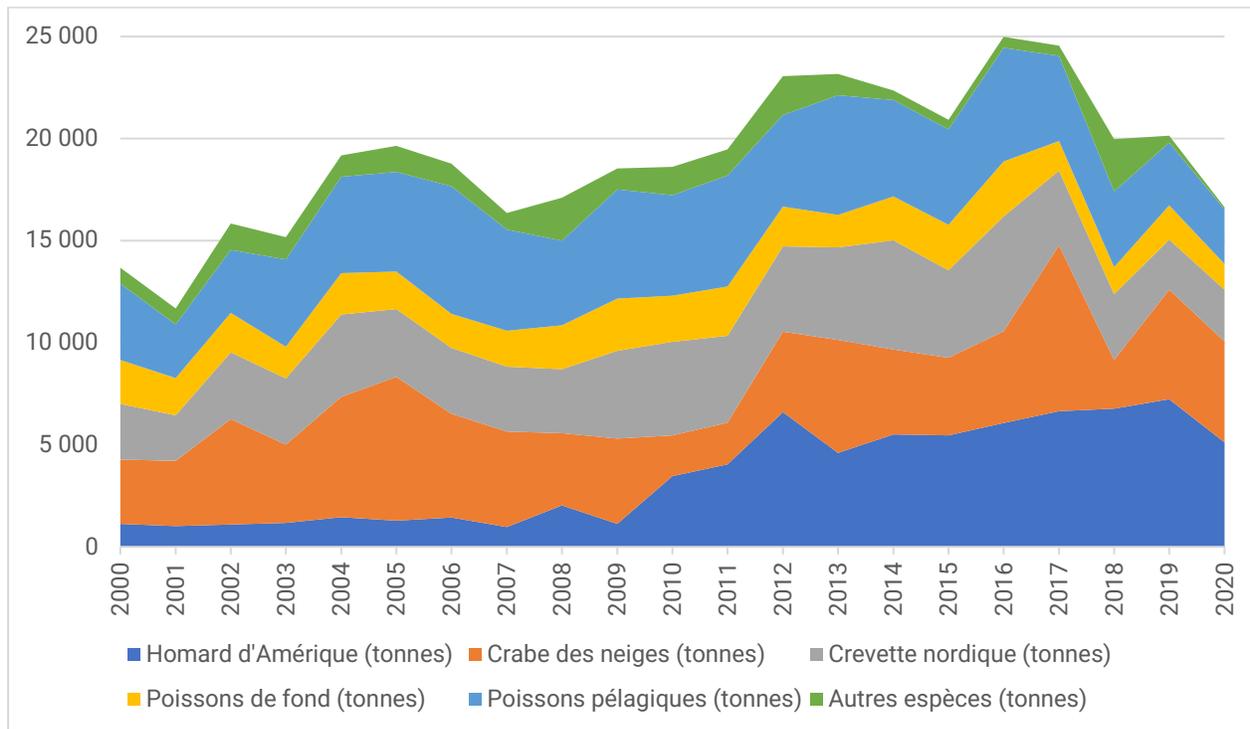
Entre 2000 et 2004, les transformateurs en Gaspésie réalisent en moyenne, sur une base annuelle, des expéditions de l'ordre de 179,7 millions de dollars. Entre 2015 et 2019, ces expéditions atteignent désormais 344 millions de dollars, ce qui représente une croissance de 91 %. Ailleurs au Québec maritime, cette croissance est aussi observable, mais moins prononcée. De 2000 à 2004, les transformateurs du reste des régions maritimes du Québec effectuent annuellement, en moyenne, des expéditions valant 215,3 millions de dollars. Sur la période 2015-2019, ces expéditions se chiffrent à 304,7 millions de dollars, ce qui équivaut à une croissance de 42 %. Cette hausse généralisée de la valeur des expéditions provient de l'augmentation à la fois du volume de ces mêmes expéditions et, surtout, du prix des principaux crustacés, à savoir le homard d'Amérique, le crabe des neiges et la crevette nordique, sur les marchés mondiaux. Au demeurant, la Gaspésie voit son importance grandir au cours des deux dernières décennies : entre 2000 et 2004, elle représente 45 % de la valeur des expéditions réalisées par l'ensemble des transformateurs au Québec maritime. Cette part est grimpée à 53 % sur la période 2015-2019⁸⁴.

Si nous regardons maintenant les espèces transformées, nous pouvons voir que le homard d'Amérique, le crabe des neiges, la crevette nordique et les poissons pélagiques, principalement le hareng et le maquereau, représentent la grande majorité du volume des expéditions. Les poissons de

⁸⁴ La valeur des expéditions des transformateurs en 2020 a atteint 228,4 millions de dollars en Gaspésie et 229,9 millions de dollars dans le reste des régions maritimes du Québec. Cela veut dire que la Gaspésie a transformé 50 % de la valeur totale des expéditions au Québec maritime.

fond, notamment le flétan du Groenland, le flétan de l'Atlantique et dans une moindre mesure la morue, ainsi que les autres espèces, occupent une place plus marginale (Graphique 26).

Graphique 26 – Volume des expéditions réalisées par les transformateurs de la Gaspésie, par espèce, de 2000 à 2020



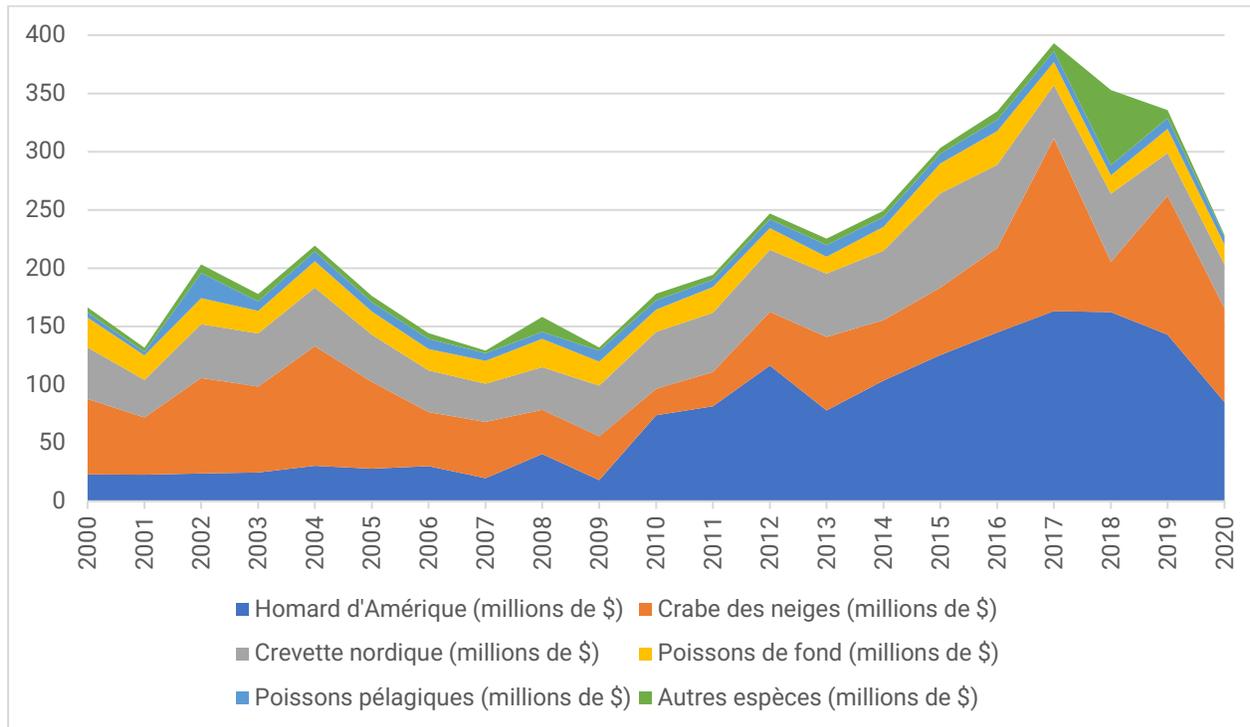
Source : MPO, région du Québec – compilation du MAPAQ réalisée le 24 mars 2022

Sur la période 2000-2020, c'est l'augmentation du volume de homard d'Amérique qui retient l'attention, surtout à partir des années 2010. De 2000 à 2009, le volume annuel moyen des expéditions de homard d'Amérique est de 1 270 tonnes, contre 5 639 tonnes de 2010 à 2019. Cela représente une croissance de 344 %. Ce faisant, le homard d'Amérique représente 26 % du volume des expéditions des transformateurs de la Gaspésie entre 2010 et 2019, alors qu'il ne représentait que 8 % la décennie précédente. Du reste, sur la période 2010-2019, le crabe des neiges et la crevette nordique représentent respectivement 19 % du volume des expéditions, les poissons de fond 9 %, les poissons pélagiques 22 % et les autres espèces 5 %⁸⁵.

L'analyse de la valeur par espèce montre que ce sont le homard d'Amérique, le crabe des neiges et la crevette nordique qui composent l'essentiel des expéditions. Le homard d'Amérique, tout particulièrement, a considérablement gagné en importance ces dernières années (Graphique 27).

⁸⁵ En 2020, le homard d'Amérique représente 31 % du volume des expéditions et le crabe des neiges 30 %. La crevette nordique (15 %), les poissons de fond (8 %), les poissons pélagiques (16 %) et les autres espèces (1 %) se partagent le reste.

Graphique 27 – Valeur des expéditions réalisées par les transformateurs de la Gaspésie, par espèce, de 2000 à 2020



Source : MPO, région du Québec – compilation du MAPAQ réalisée le 24 mars 2022

Entre 2000 et 2009, la valeur annuelle moyenne des expéditions de homard d'Amérique est de 26,2 millions de dollars. Entre 2010 et 2019, elle est de 119,3 millions de dollars, ce qui représente une croissance de 355 %. Cela fait en sorte que le homard d'Amérique représente, sur la période 2010-2019, 42 % de la valeur des expéditions des transformateurs de la Gaspésie, alors qu'il ne représentait que 16 % lors des dix années précédentes. Au demeurant, de 2010 à 2019, le crabe des neiges représente 23 % de la valeur des expéditions, la crevette nordique 20 %, les poissons de fond 7 %, les poissons pélagiques 3 % et les autres espèces 4 %⁸⁶.

Autant en termes de volume que de valeur, soulignons que le crabe des neiges a connu une baisse notable au cours des années 2010 et 2011, en raison d'une importante baisse du total admissible de capture (TAC)⁸⁷ dans le sud du golfe du Saint-Laurent. Plus récemment, depuis 2016, c'est la crevette nordique qui perd en importance, aussi en raison de la diminution des TAC. Enfin, soulignons le décalage qui existe entre l'importance en volume des poissons pélagiques (22 % entre 2010 et 2019) et leur faible part en valeur (3 % entre 2010 et 2019). Cela vient entre autres du fait que ces espèces, principalement le hareng et le maquereau, sont surtout commercialisées en tant qu'intrants intermédiaires, sous forme de boîte (appât), pour capturer d'autres espèces à plus forte valeur sur les marchés mondiaux, comme le homard d'Amérique et le crabe des neiges. En outre, l'avenir des principaux poissons pélagiques est menacé. En 2022, la pêche au hareng de printemps et au

⁸⁶ En 2020, le homard d'Amérique représente 37 % de la valeur des expéditions et le crabe des neiges 35 %. La crevette nordique (16 %), les poissons de fond (7 %), les poissons pélagiques (3 %) et les autres espèces (1 %) se partagent le reste.

⁸⁷ Les TAC sont le maximum autorisé de captures défini chaque année sur un stock donné.

maquereau a été suspendue jusqu'à nouvel ordre⁸⁸. Leur population est en déclin visible depuis une dizaine d'années.

La répartition spatiale des activités liées au secteur

Au-delà des pêches, de l'aquaculture et de la transformation des produits aquatiques, plusieurs organisations sont directement impliquées ou gravitent autour du secteur. Pour saisir l'ampleur et l'importance de ce secteur, nous avons constitué un répertoire de ces organisations, répertoire qui se trouve dans l'annexe 1 (voir p. 207).

C'est à partir de ce répertoire que nous avons cartographié la répartition spatiale des activités liées de près ou de loin au secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales. Une carte plus générale pour l'ensemble de la Gaspésie a ainsi été réalisée, de même que cinq cartes plus détaillées, pour chacune des MRC. Ces cartes ont été conçues à partir des cartes de l'ISQ présentant l'indice de vitalité économique des MRC ou des localités.

Ces cartes permettent en un coup d'œil de visualiser l'écosystème des pêches et de l'aquaculture commerciales, la dispersion et la densité des activités sur le territoire, et d'en faire ressortir quelques pôles où se trouvent des masses critiques d'organisations.

Plusieurs types d'activités ont été inclus. Tout d'abord, il y a les ports de pêche, les sites maricoles et les sites dulcicoles. Il y a également les chantiers navals et fournisseurs de biens et services pour bateaux, les fournisseurs d'agrès et d'équipements de pêche, ainsi que les fournisseurs de biens et services divers pour transformateurs et distributeurs. S'ajoutent à cela les transformateurs de produits aquatiques et les transformateurs de biotechnologies marines, les grossistes, les transporteurs, les poissonneries, les restaurants⁸⁹ et les boutiques de vente au détail⁹⁰. Enfin, il y a les centres de formation, les centres de recherche, les administrations gouvernementales, les associations et organisations diverses⁹¹ et les activités et attraits touristiques⁹².

Les pictogrammes utilisés pour la cartographie distinguent ces types d'activités. Ces pictogrammes varient en taille suivant la concentration du nombre d'activités présentes à un endroit donné. Ce nombre est précisé dans les légendes attachées aux cartes. Il est à noter qu'une organisation peut combiner plusieurs activités, donc plusieurs pictogrammes. Par exemple, un transformateur jouant aussi le rôle de poissonnerie et de grossiste sera représenté par trois pictogrammes différents.

Ces considérations en tête, il est maintenant possible d'analyser la répartition spatiale des activités liées aux pêches et à l'aquaculture en Gaspésie, activités concentrées essentiellement le long des côtes, où quelques pôles se démarquent (Figure 3).

⁸⁸ Gaudreau, N. (2022), « Pêche et Océans suspend la pêche au hareng de printemps et au maquereau », *Radio-Canada*, 30 mars, [\[en ligne\]](#).

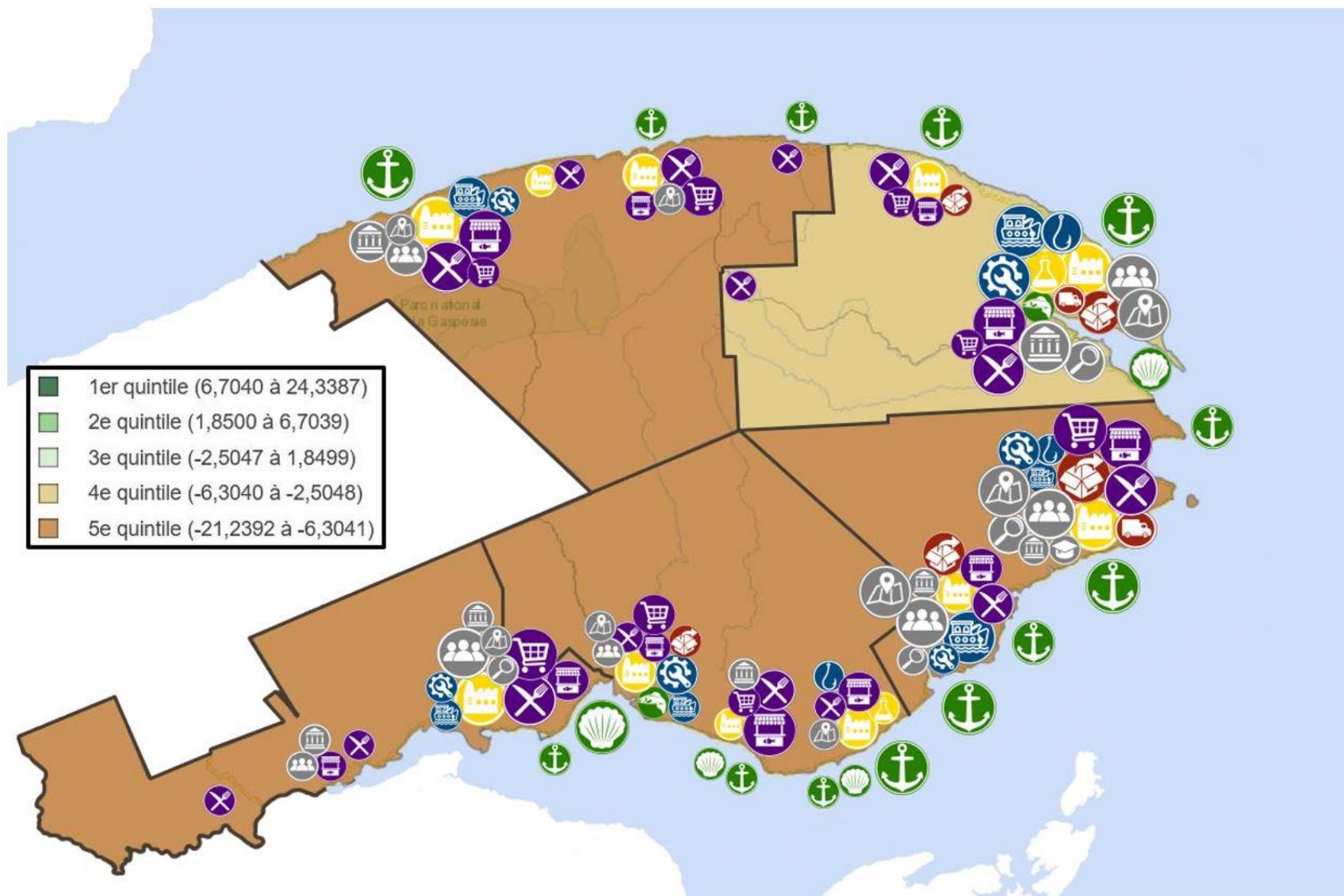
⁸⁹ Seuls les restaurants offrant minimalement quelques produits aquatiques au menu ont été retenus.

⁹⁰ Les dépanneurs, épicerie et supermarchés conventionnels sont ici exclus.

⁹¹ Cette catégorie plutôt large recoupe en bonne partie les associations de pêcheurs, mais aussi toute une panoplie d'organisations liées au secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales inclassables ailleurs.

⁹² Seuls les activités et attraits touristiques liés aux pêches et à l'aquaculture commerciales sont inclus.

Figure 3 – Répartition spatiale des activités liées aux pêches et à l'aquaculture en Gaspésie, en 2022



Source : Adaptation à partir de ISQ (2021), Répartition des MRC par quintiles selon les résultats de l'indice de vitalité économique, [en ligne](#)

| Légende | |
|---|---|
| Port de pêche | Transformateur de produits aquatiques |
|  1  2  3 |  1  2 ou 3  4 ou plus |
| Mariculteur | Transformateur de biotechnologies marines |
|  1  2  4 |  1  2 |
| Dulciculteur | Grossiste |
|  1 |  1  2  4 |
| Chantier naval⁹³ | Transporteur |
|  1  2 à 4  5 ou plus |  1  2 |
| Fournisseur d'agrès et d'équipements de pêche | Centre de formation |
|  1  2 |  1 |
| Fournisseur de biens et services divers⁹⁴ | Centre de recherche |
|  1  2  3 |  1  2 |
| Poissonnerie | Administration gouvernementale |
|  1  2  3 ou plus |  1  2  5 |
| Restaurant | Association ou organisation diverse |
|  1 à 6  7 à 12  13 ou plus |  1  2  3 ou plus |
| Boutique de vente au détail | Attrait ou activité touristique |
|  1  2 ou 3  4 |  1  2  3 ou plus |

⁹³ Chantier naval et fournisseur de biens et services pour bateaux.

⁹⁴ Fournisseur de biens et services divers pour transformateurs et distributeurs.

En effet, nous pouvons apercevoir deux principaux pôles au cœur de l'écoumène gaspésien, soit un premier dans la MRC de la Côte-de-Gaspé, plus précisément concentré entre Rivière-au-Renard, L'Anse-au-Griffon et Gaspé⁹⁵, et un second dans la MRC du Rocher-Percé, autour de la ville de Grande-Rivière, la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé et même la ville de Percé.

Quatre pôles notoires apparaissent également. Un premier se trouve dans la MRC de la Haute-Gaspésie, autour de la ville de Sainte-Anne-des-Monts. Un deuxième se situe dans la MRC du Rocher-Percé, dans les environs de la ville de Chandler et de la municipalité de Port-Daniel-Gascons. Un troisième est dans la MRC de Bonaventure, autour de la ville de New Richmond et plus marginalement la municipalité de Cascapédia-Saint-Jules. Enfin, un quatrième apparaît dans la MRC d'Avignon, vers la ville de Carleton-sur-Mer, les municipalités de Nouvelle et de Maria ainsi que la réserve de Gesgapegiag.

Au demeurant, quatre pôles de plus petite envergure sont perceptibles. Un premier se situe dans la MRC de la Haute-Gaspésie, dans les environs de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis. Un deuxième se trouve dans la MRC de la Côte-de-Gaspé, autour du canton de Cloridorme et des municipalités de Petite-Vallée et Grande-Vallée. Les deux derniers se trouvent dans la MRC de Bonaventure : un premier vers la ville de Paspébiac et plus marginalement le canton de Saint-Godefroi et les municipalités de Shigawake et Hope Town, et un second autour de la ville de Bonaventure et éventuellement la paroisse de Saint-Siméon ainsi que les municipalités de Caplan et de Saint-Alphonse.

Ces pôles seront décortiqués plus finement dans l'analyse de la répartition spatiale des activités liées aux pêches et à l'aquaculture commerciales de chacune des MRC.

⁹⁵ Toutes ces municipalités ont fusionné en 1971 pour former la ville de Gaspé.

PARTIE 2

La Haute-Gaspésie et le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

« La pêche, pour nous autres, c'est notre fierté ! Fermer une usine, c'est carrément enlever aux pêcheurs leur fierté »

– extrait d'un entretien avec un intervenant du secteur.

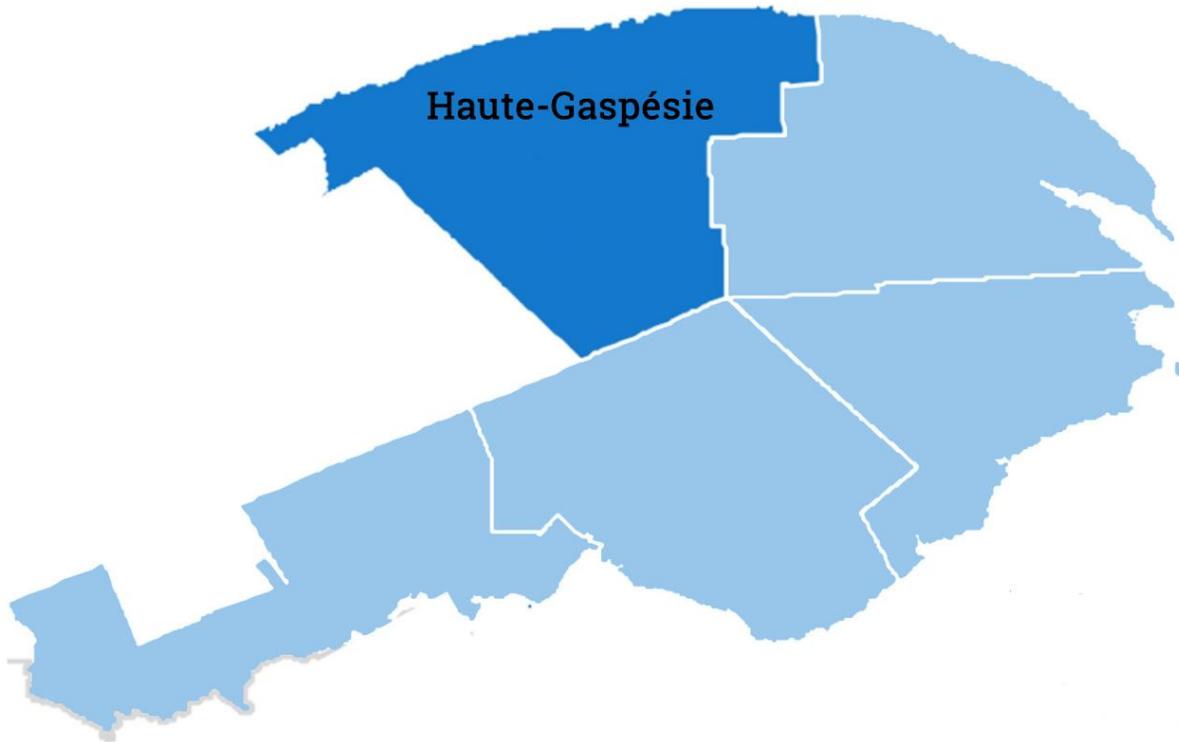


Le musée Exploramer, à Sainte-Anne-des-Monts

Portrait sociodémographique

D'une superficie de 5 052 km²⁹⁶, la MRC de la Haute-Gaspésie recense 11 134 habitants en 2021⁹⁷, soit un peu plus de 2 habitants au km², ou encore 14 % de la population totale de la Gaspésie.

Figure 4 – La MRC de la Haute-Gaspésie



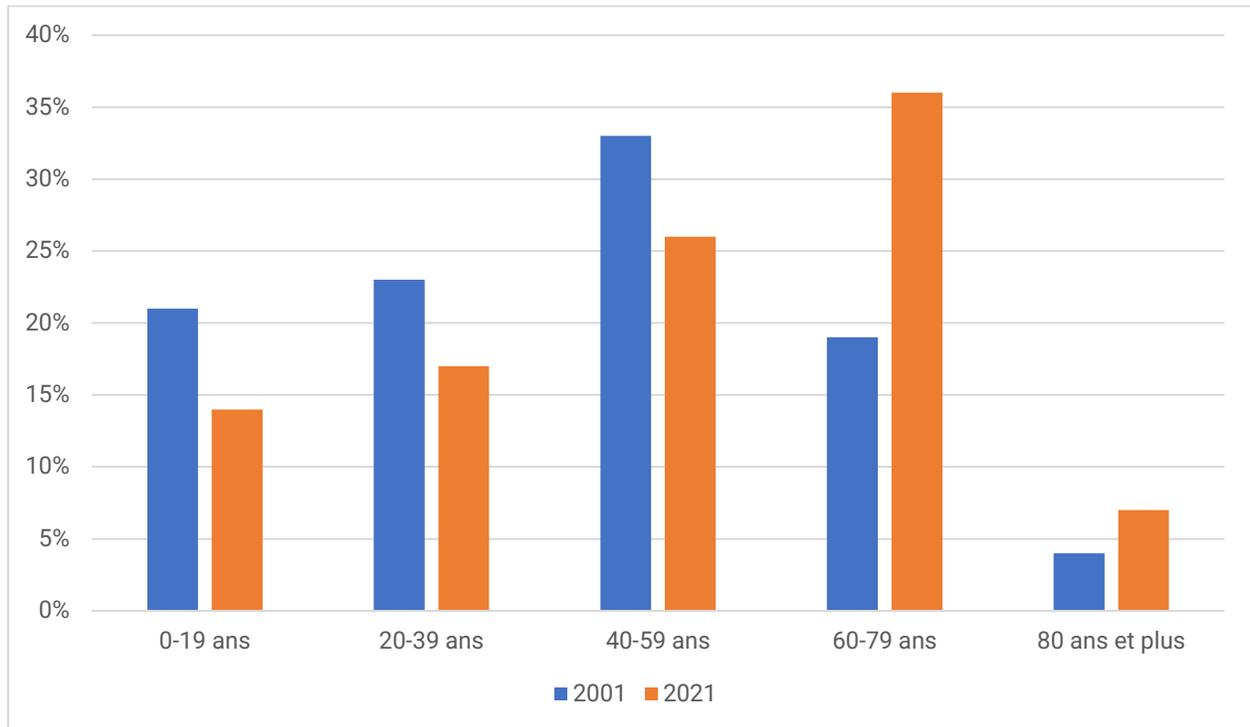
Source : Adaptation à partir de MEI, *Portrait régional, Région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine*, [\[en ligne\]](#).

Le déclin démographique en Gaspésie touche particulièrement la MRC de la Haute-Gaspésie, qui a vu ses effectifs diminuer de 14 % depuis 2001. Le vieillissement de la population est aussi un phénomène bien entamé, alors que la part des 60 ans et plus est désormais de 43 % en 2021, contre 23 % vingt ans plus tôt (Graphique 28).

⁹⁶ MAMH (2022), *Région administrative 11 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine*, [\[en ligne\]](#), p. 1.

⁹⁷ Ces données sont provisoires. ISQ (2022), *Estimations de la population des MRC, Québec, 1^{er} juillet 1996 à 2021*, [\[en ligne\]](#).

Graphique 28 – Parts du nombre d’habitants dans la MRC de la Haute-Gaspésie, par groupe d’âge, en 2001 et en 2021⁹⁸



Source : ISQ (2022), *Estimations de la population des MRC selon le groupe d'âge et le sexe, âge médian et âge moyen, Québec, 1er juillet 1996 à 2021*, [en ligne](#)

Ce faisant, l’âge médian dans la MRC de la Haute-Gaspésie est passé de 43 à 56 ans entre 2001 et 2021.

En ce qui concerne le marché de l’emploi, le taux de travailleurs⁹⁹ de la population âgée de 25 à 64 ans a augmenté de 19 % entre 2002 et 2019, passant de 49 à 58 %. Il s’agit néanmoins de la MRC de la Gaspésie ayant le plus faible taux de travailleurs en 2019.

Le revenu d’emploi médian¹⁰⁰ dans la MRC de la Haute-Gaspésie est de 32 078 dollars en 2019. Il a augmenté de 36 % depuis 2002, mais demeure néanmoins le deuxième plus faible revenu d’emploi médian de toutes les MRC de la Gaspésie.

Quant au rapport de dépendance économique¹⁰¹, il est près de trois fois plus élevé dans la MRC de la Haute-Gaspésie que dans l’ensemble du Québec. Il atteint 67,2 dollars par tranche de 100 dollars du revenu d’emploi total en 2018. Ce rapport de dépendance économique a cependant diminué de 10 % depuis 2010.

⁹⁸ Les données de 2021 sont provisoires.

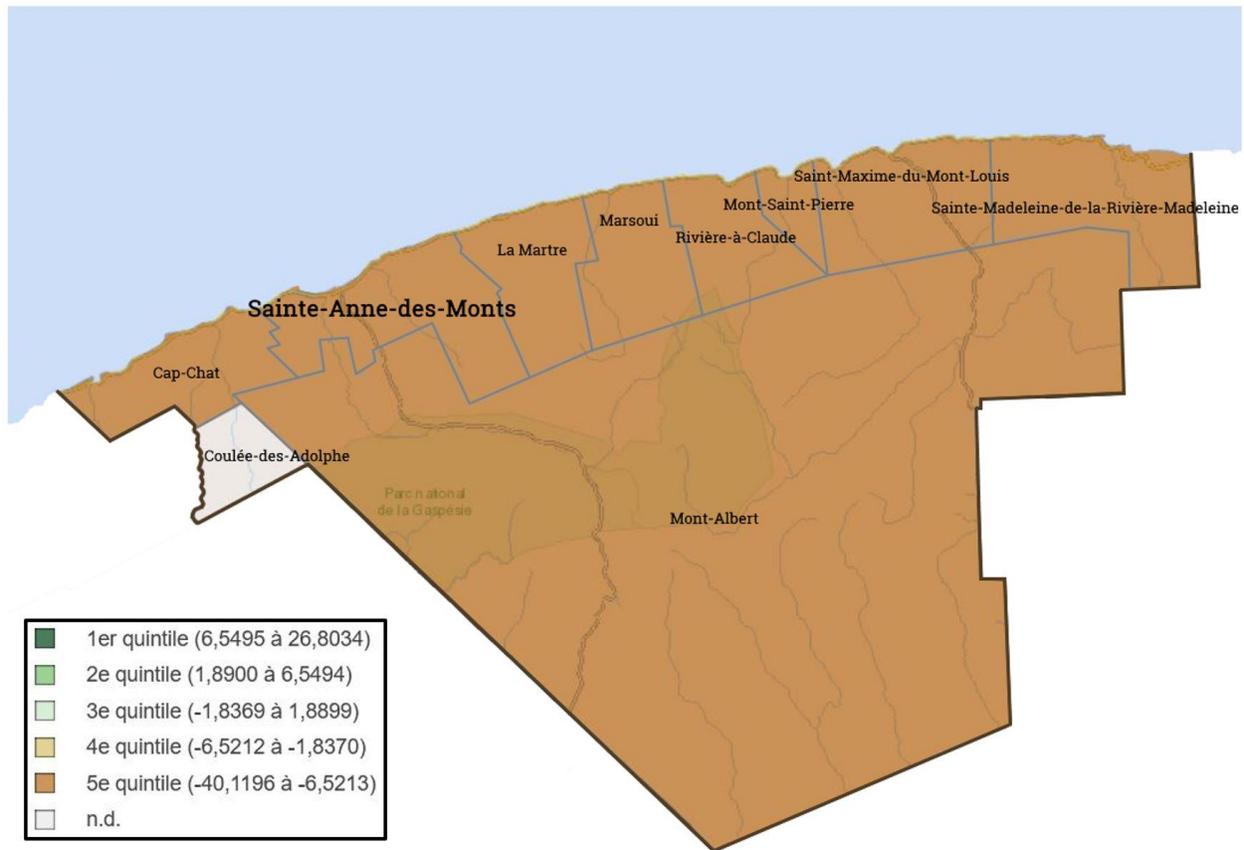
⁹⁹ Pour une définition du taux de travailleurs, voir la note numéro 20, à la p. 26.

¹⁰⁰ Pour une définition du revenu d’emploi médian, voir la note numéro 23, à la p. 27.

¹⁰¹ Pour une définition du rapport de dépendance économique, voir la note numéro 25, à la p. 29.

Enfin, la MRC de la Haute-Gaspésie présente, en 2018, un indice de vitalité économique de - 21,2, bon pour le 104^e et dernier rang de toutes les MRC du Québec. D’ailleurs, toutes les localités de la MRC se classent dans le dernier quintile¹⁰² (Figure 5).

Figure 5 – Indice de vitalité économique des localités de la MRC de la Haute-Gaspésie en 2018



Source : Adaptation à partir de ISQ (2021), *Répartition des localités par quintiles selon les résultats de l'indice de vitalité économique*, [en ligne](#)

Cette situation n’a guère changé au cours des deux dernières décennies, alors que de 2002 à 2018¹⁰³, les localités de la MRC de la Haute-Gaspésie sont sans exception dans le dernier quintile.

¹⁰² Pour plus de détails sur la composition de l’indice de vitalité économique, l’interprétation de sa valeur et la notion de quintile, voir p. 30 et les notes numéros 28 et 30, aux p. 30 et 31.

¹⁰³ Notons que seules les années paires sont considérées ici, compte tenu des discontinuités dans le calcul de l’indice de vitalité économique par l’ISQ depuis 2014. Pour plus de détails, voir la note numéro 29, à la p. 30.

Portrait du secteur



Un crevettier, au quai de Saint-Maxime-du-Mont-Louis

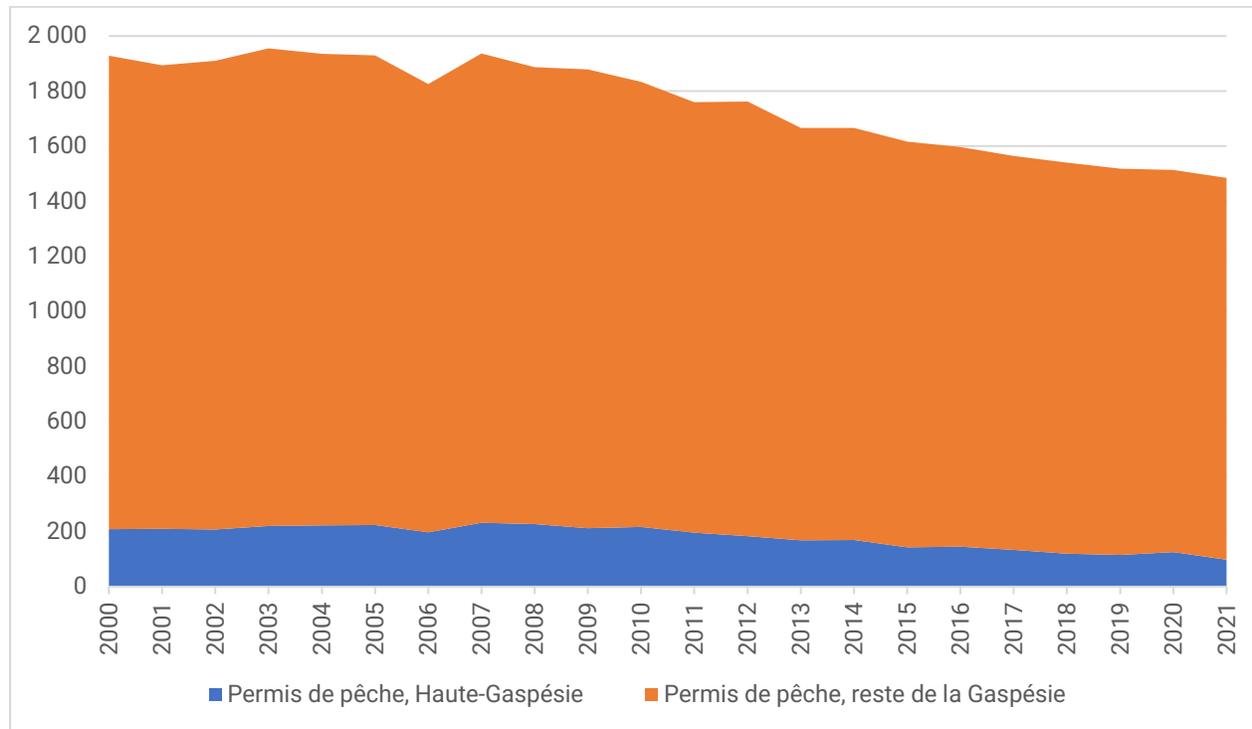
Tableau 4 – Récapitulatif sectoriel de la MRC de la Haute-Gaspésie

| Haute-Gaspésie | | | |
|---|--|---|--|
| Pêche en eau marine | Ces deux dernières décennies, la diminution du nombre de permis de pêche est plus prononcée en Haute-Gaspésie qu'ailleurs en Gaspésie. Le volume des débarquements a augmenté entre la première et la seconde moitié de la décennie 2000, mais il baisse depuis. La valeur des débarquements est relativement stable et ne suit pas, en cela, la forte croissance observée ailleurs en Gaspésie. Ainsi, la Haute-Gaspésie perd en importance. C'est la diminution des débarquements de crevette nordique, dont la population est en déclin depuis quelques années, et la faible présence du homard d'Amérique et du crabe des neiges qui expliquent principalement cela. Les poissons de fond comme le flétan de l'Atlantique, le flétan du Groenland et la morue de l'Atlantique, qui occupent une certaine importance dans la MRC, sont aussi en perte de vitesse dernièrement | | |
| Mariculture | Une entreprise a eu son siège dans la MRC pendant une vingtaine d'années, bien que ses élevages de moule bleue se trouvaient dans la baie de Tracadigache (dans la MRC d'Avignon). L'entreprise a cessé ses activités en raison de la prédation par les canards de mer | | |
| Dulciculture | Il n'y a pas de dulciculture dans la MRC | | |
| Pêche en eau douce | Il n'y a pas de pêche commerciale en eau douce dans la MRC | | |
| Transformation des produits aquatiques | Au cours des dernières années, le nombre de permis d'établissement de transformation est relativement stable dans la MRC. Toutefois, les emplois générés suivent une tendance à la baisse plus marquée qu'ailleurs en Gaspésie. Si nous pouvons observer une augmentation importante du volume et de la valeur des expéditions en Gaspésie au cours des deux dernières décennies, ce n'est pas dans la MRC que cela se produit. Il s'ensuit que les transformateurs en Haute-Gaspésie occupent une place de plus en plus marginale. La faible présence du homard d'Amérique et du crabe des neiges, combinée à une forte concentration autour de la crevette nordique, affecte lourdement le bilan de la MRC. Deux usines transformant cette espèce ont fermé leurs portes durant les années 2010. La transformation des poissons de fond connaît aussi des difficultés dernièrement | | |
| Répartition spatiale des activités | <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none; text-align: center;"> Principal pôle : • Sainte-Anne-des-Monts </td> <td style="width: 50%; border: none; text-align: center;"> Autre pôle notoire : • Saint-Maxime-du-Mont-Louis </td> </tr> </table> | Principal pôle : • Sainte-Anne-des-Monts | Autre pôle notoire : • Saint-Maxime-du-Mont-Louis |
| Principal pôle : • Sainte-Anne-des-Monts | Autre pôle notoire : • Saint-Maxime-du-Mont-Louis | | |

La pêche en eau marine

Au cours des deux dernières décennies, la tendance à la diminution du nombre de permis de pêche en eau marine¹⁰⁴ délivrés en Haute-Gaspésie est plus prononcée que celle observée ailleurs en Gaspésie (Graphique 29).

Graphique 29 – Nombre de permis de pêche en eau marine délivrés dans la MRC de la Haute-Gaspésie et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2021



Source : MPO, Division de la statistique et des permis, région du Québec

Entre 2000 et 2009, on dénombre 216 permis en moyenne annuellement dans la MRC de la Haute-Gaspésie, contre 187 entre 2010 et 2014 et 131 entre 2015 et 2019. La part de la Haute-Gaspésie dans l'ensemble de la Gaspésie en matière de nombre de permis a oscillé entre 11 et 12 % de 2000 à 2014. Sur la période 2015-2019, cette part a chuté à 8 %¹⁰⁵.

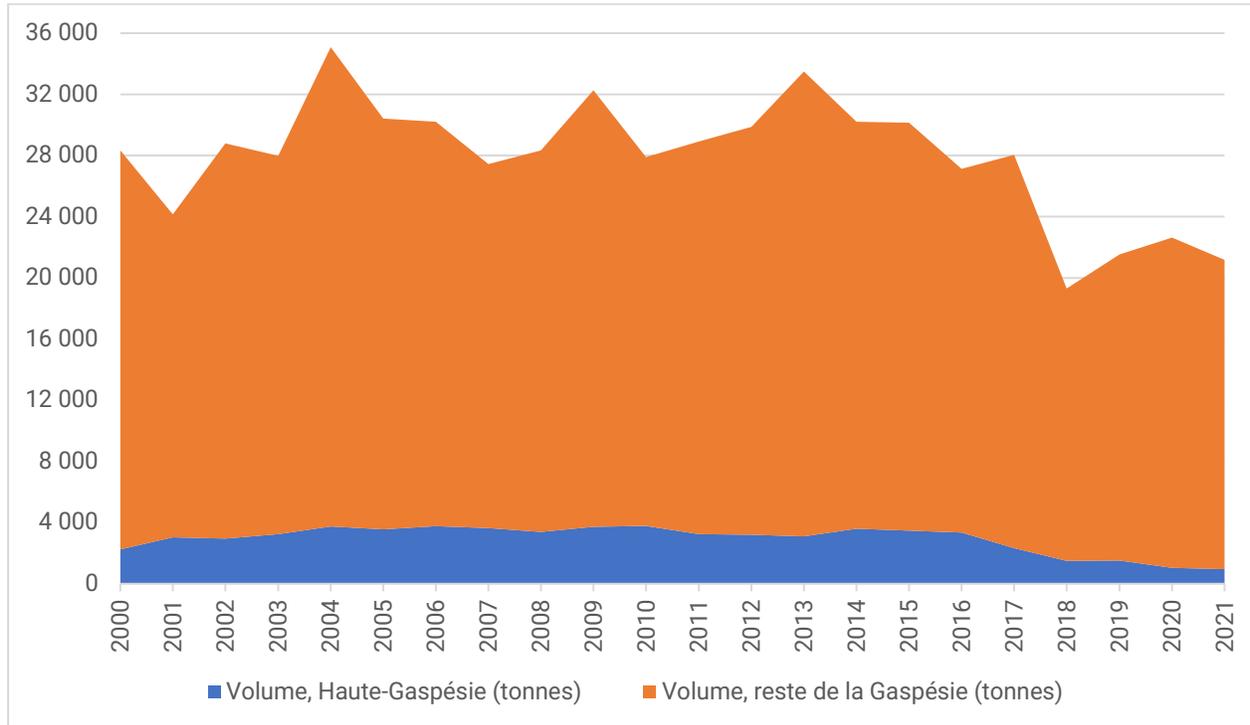
En ce qui a trait au volume des débarquements¹⁰⁶, il a augmenté entre la première et la seconde moitié de la décennie 2000, mais il diminue depuis (Graphique 30).

¹⁰⁴ Pour des précisions sur le nombre de permis de pêche, voir la note numéro 41, à la p. 39.

¹⁰⁵ En 2020 et en 2021, la MRC de la Haute-Gaspésie recense respectivement 125 et 98 permis de pêche en eau marine, soit 8 puis 7 % du nombre total de permis dans l'ensemble de la Gaspésie.

¹⁰⁶ Pour une définition des débarquements, voir la note numéro 44, à la p. 40.

Graphique 30 – Volume des débarquements des pêches commerciales en eau marine dans la MRC de la Haute-Gaspésie et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2021



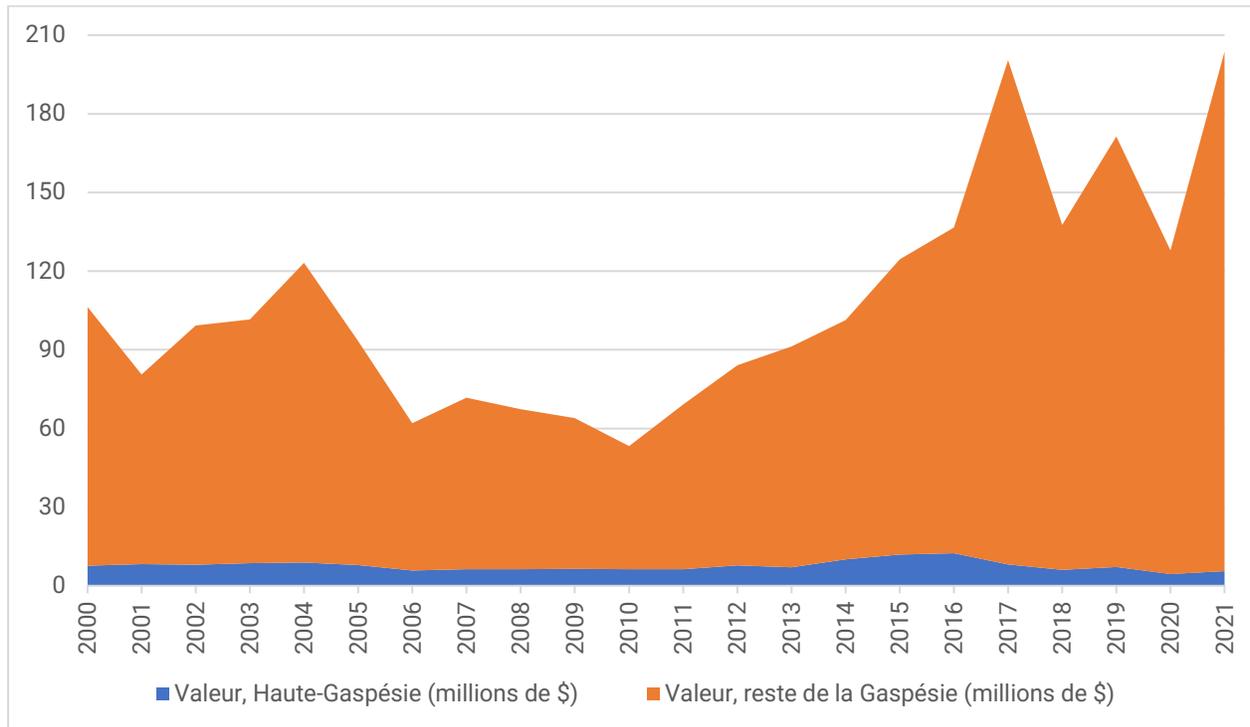
Source : MPO, Division de la statistique et des permis, région du Québec

En effet, entre les périodes 2000-2004 et 2005-2009, le volume des débarquements dans la MRC de la Haute-Gaspésie est passé, en moyenne par année, de 3 051 à 3 619 tonnes. Ce volume commence ensuite à baisser au cours des périodes suivantes. De 2010 à 2014, il est de 3 388 tonnes, et de 2015 à 2019, il est de 2 437 tonnes, soit une décroissance de 28 %. Ainsi, après être passée de 11 à 12 % entre les périodes 2000-2004 et 2005-2009, la part de la Haute-Gaspésie dans le volume des débarquements de l'ensemble de la Gaspésie est redescendue à 11 % entre 2010 et 2014 puis à 10 % entre 2015 et 2019¹⁰⁷.

De son côté, la valeur des débarquements est relativement stable en Haute-Gaspésie au cours des dernières années. Elle ne suit pas, en cela, la forte croissance observée ailleurs en Gaspésie (Graphique 31).

¹⁰⁷ Le volume des débarquements dans la MRC de la Haute-Gaspésie est de 1 046 et de 955 tonnes en 2020 et en 2021. Cela représente 5 % de tous les débarquements en Gaspésie.

Graphique 31 – Valeur des débarquements des pêches commerciales en eau marine dans la MRC de la Haute-Gaspésie et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2021



Source : MPO, Division de la statistique et des permis, région du Québec

Durant la décennie 2000, la valeur des débarquements en Haute-Gaspésie atteint en moyenne, chaque année, 7,4 millions de dollars, contre 8,3 pendant la décennie 2010, ce qui représente une croissance de 12 %. Toutefois, la valeur des débarquements suit une pente descendante depuis le milieu des années 2010, ce qui a pour effet de diminuer l'importance de la MRC de la Haute-Gaspésie dans l'ensemble de la région. De 2000 à 2015, la MRC représente entre 8 et 9 % de toute la valeur des débarquements. Cette part est de 6 % entre 2015 et 2019¹⁰⁸.

Cette perte d'importance de la MRC de la Haute-Gaspésie s'explique principalement par la prédominance des pêcheries de crevette nordique, en déclin depuis quelques années, et par la faible présence du homard d'Amérique et du crabe des neiges.

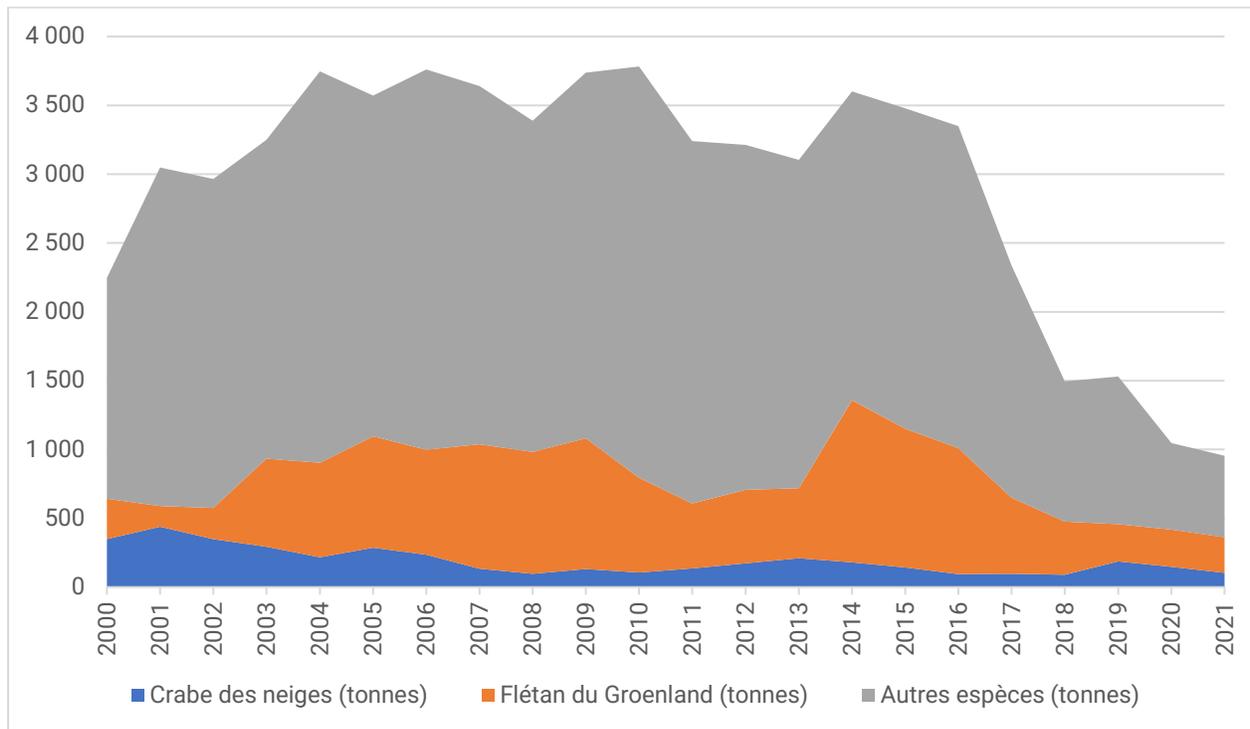
Les débarquements par espèce dans la MRC de la Haute-Gaspésie ne nous permettent pas, pour des raisons de confidentialité, d'aller beaucoup plus loin dans l'analyse. Néanmoins, les données sur les expéditions réalisées par les transformateurs présentées un peu plus loin (voir p. 83) apporteront quelques précisions.

Pour l'instant, nous pouvons voir que c'est la catégorie « autres espèces », dont nous pouvons supposer que la crevette nordique en constitue de loin la principale espèce, qui est le plus affectée

¹⁰⁸ En 2020 et en 2021, la valeur des débarquements dans la MRC de la Haute-Gaspésie se chiffre à 4,5 et à 5,6 millions de dollars, ce qui représente pour chacune de ces années 3 % de la valeur totale des débarquements réalisés en Gaspésie.

par la diminution des débarquements, en volume, dans la MRC de la Haute-Gaspésie au cours des dernières années (Graphique 32).

Graphique 32 – Volume des débarquements des pêches commerciales en eau marine dans la MRC de la Haute-Gaspésie, par espèce, de 2000 à 2021



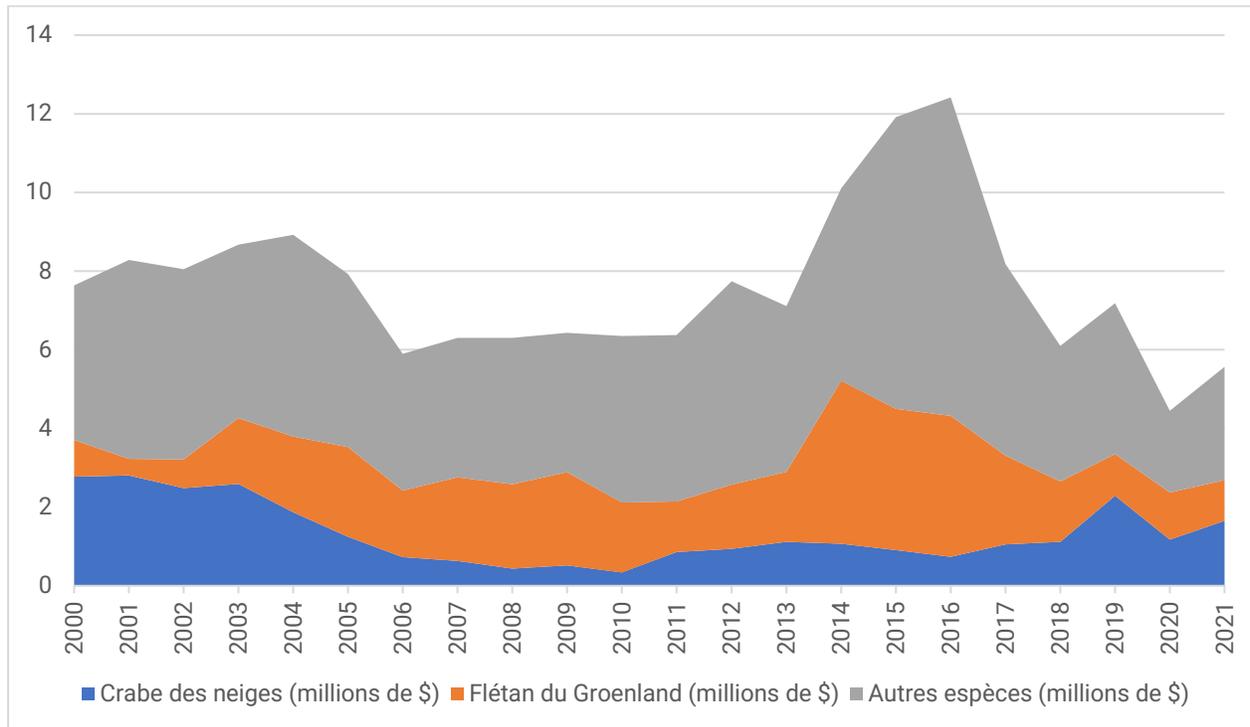
Source : MPO, Division de la statistique et des permis, région du Québec

Effectivement, de 2000 à 2004 les « autres espèces » atteignent en moyenne annuellement 2 322 tonnes et représentent 76 % de tous les débarquements en Haute-Gaspésie, tandis que de 2015 à 2019 elles atteignent 1 640 tonnes et ne représentent plus que 69 %¹⁰⁹. En parallèle, le crabe des neiges a aussi vu son importance diminuer de 11 à 5 % entre les périodes 2000-2004 et 2015-2019. Toutefois, le volume de ses débarquements reste relativement marginal dans la MRC. Enfin, bien que le volume des débarquements de flétan du Groenland soit en baisse au cours des dernières années, son importance augmente : entre 2000-2004 et 2015-2019, elle est passée de 13 à 26 %.

Pour sa part, la valeur des débarquements selon les espèces montre qu’au cours des deux dernières décennies, les « autres espèces » occupent une place légèrement grandissante (Graphique 33), malgré leur perte d’importance en volume.

¹⁰⁹ Notons toutefois que le déclin de la catégorie « autres espèces » survient surtout à partir de 2017. Autrement dit, l’inclusion des années 2015 et 2016 dans le calcul vient gonfler la part de cette catégorie, en réalité moins élevée au cours des années plus récentes. En 2020 et en 2021, la part des « autres espèces » est respectivement de 60 et 62 %.

Graphique 33 – Valeur des débarquements des pêches commerciales en eau marine dans la MRC de la Haute-Gaspésie, par espèce, de 2000 à 2021



Source : MPO, Division de la statistique et des permis, région du Québec

Plus exactement, la valeur annuelle moyenne des débarquements a dans un premier temps chuté de 4,7 à 3,7 millions de dollars entre 2000-2004 et 2005-2009, avant de commencer à augmenter, d’abord à 4,5 puis à 5,5 millions de dollars au cours des périodes 2010-2014 et 2015-2019. L’importance des « autres espèces » dans l’ensemble de la valeur des débarquements est ce faisant passée de 56 à 60 % entre les périodes 2000-2004 et 2015-2019¹¹⁰. Concomitamment, le flétan du Groenland a aussi gagné en importance. La valeur des débarquements de cette espèce est passée de 1,1 à 2,4 millions de dollars entre les périodes 2000-2004 et 2015-2019. Le flétan du Groenland représente ainsi 26 % de l’ensemble des débarquements dans la MRC de la Haute-Gaspésie entre 2015 et 2019, contre 14 % entre 2000 et 2004. À l’inverse, le crabe des neiges a perdu des parts. Les débarquements de cette espèce sont passés de 2,5 à 1,2 million de dollars entre 2000-2004 et 2015-2019. L’espèce représentait 30 % de la valeur totale des débarquements de 2000 à 2004 et ne représente plus que 13 % de 2015 à 2019.

La mariculture

Bien que ses élevages de moule bleue se trouvaient dans la baie de Tracadigache (ville de Carleton-sur-Mer, dans la MRC d’Avignon), la Ferme de Développement Maricole Nord-Sud a eu son siège dans

¹¹⁰ La part des « autres espèces » est cependant moins grande pour les années 2020 et 2021. La valeur des débarquements de cette catégorie a atteint pour ces années 2,1 et 2,9 millions de dollars, ce qui représente respectivement 47 et 52 % de la valeur totale des débarquements dans la MRC de la Haute-Gaspésie.

la municipal   de Saint-Maxime-du-Mont-Louis pendant pr  s d'une vingtaine d'ann  es, avant de cesser ses activit  s en raison de la pr  dation par les canards de mer. Il s'agit des seules activit  s maricoles r  pertori  es dans la MRC de la Haute-Gasp  sie au cours des derni  res d  cennies.

La dulciculture

Il n'y a pas de dulciculture dans la MRC de la Haute-Gasp  sie.

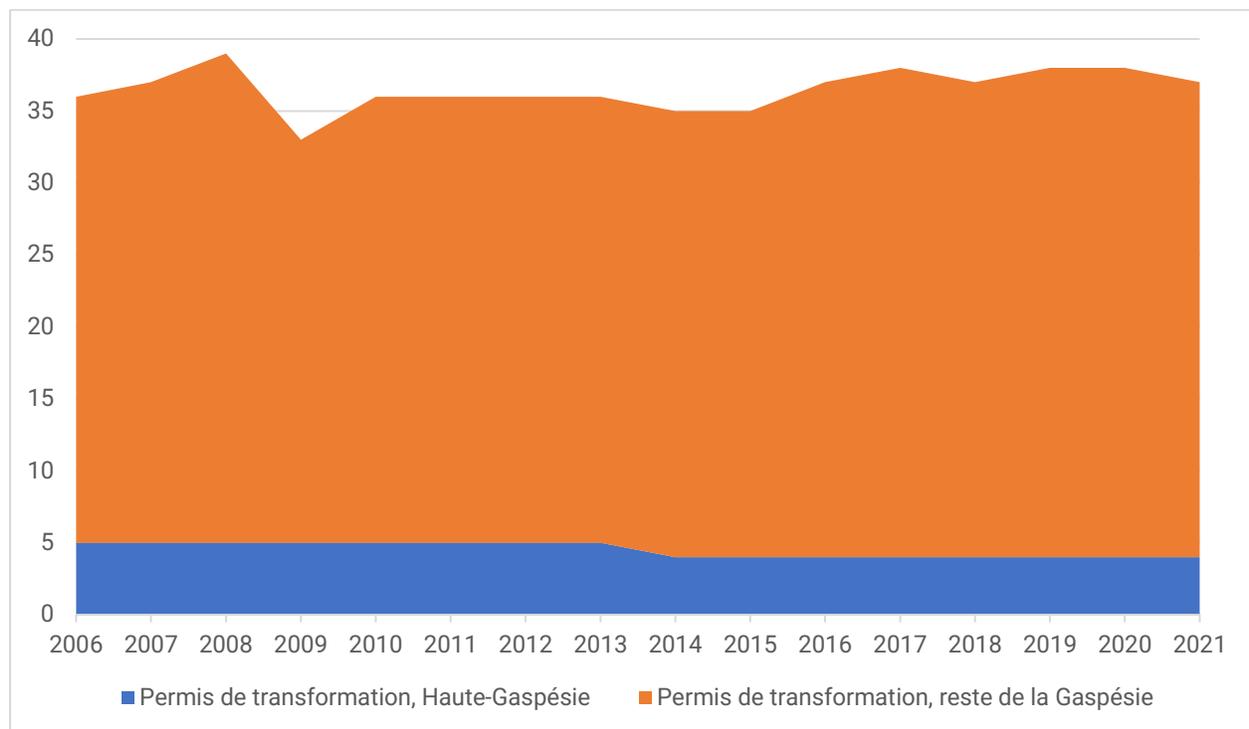
La p  che en eau douce

Il n'y a pas de p  che commerciale en eau douce dans la MRC de la Haute-Gasp  sie.

La transformation des produits aquatiques

Au cours des derni  res ann  es, le nombre de permis d'  tablissement de transformation est relativement stable en Haute-Gasp  sie (Graphique 34).

Graphique 34 – Nombre de d  tenteurs de permis d'  tablissement de transformation dans la MRC de la Haute-Gasp  sie et dans le reste de la Gasp  sie, de 2006    2021

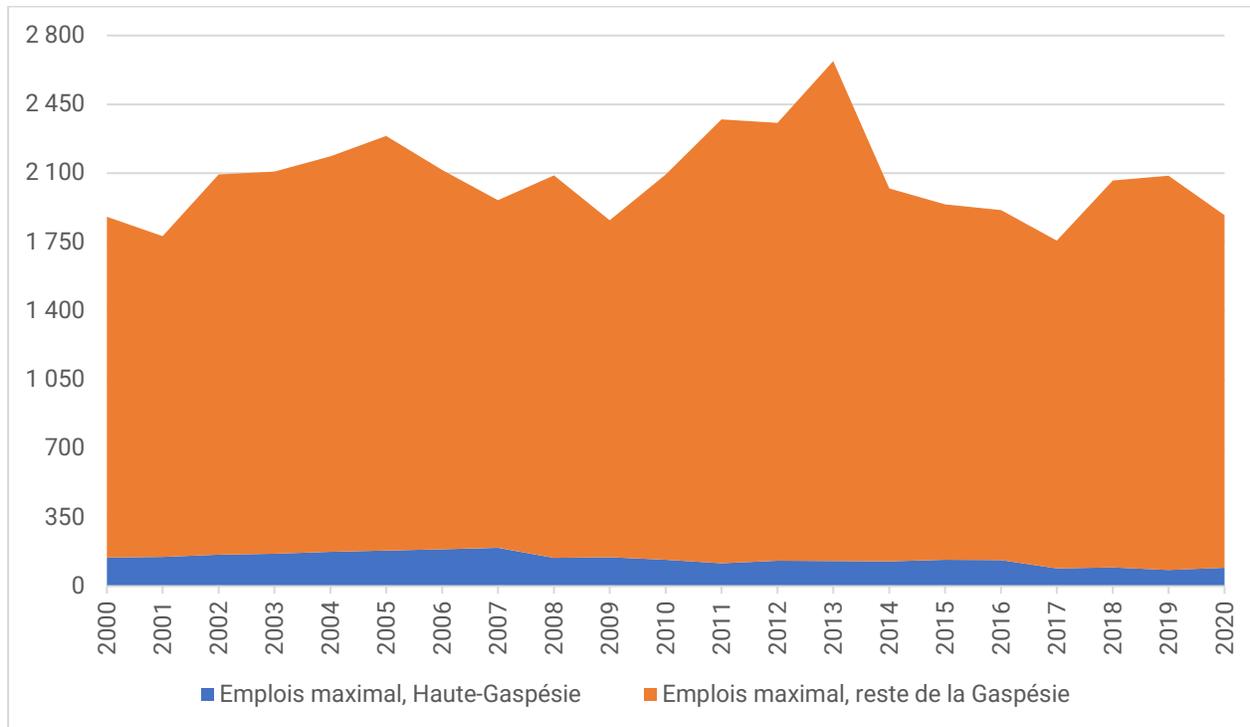


Source : MAPAQ, Sous-minist  riat    la sant   animale et    l'inspection des aliments

De 2006 à 2013, 5 permis se trouvent dans la MRC, alors que depuis 2014 il y en a 4. Cela fait en sorte que la part de la Haute-Gaspésie diminue légèrement. De 2006 à 2009, elle représente en moyenne 14 % des permis d'établissement de transformation, contre 11 % de 2018 à 2021¹¹¹.

En parallèle, les emplois générés par les établissements de transformation de la MRC de la Haute-Gaspésie suivent une tendance à la baisse ces dernières années (Graphique 35).

Graphique 35 – Nombre d'emplois maximal¹¹² en établissement de transformation dans la MRC de la Haute-Gaspésie et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2020



Source : MPO, région du Québec – compilation du MAPAQ réalisée le 24 mars 2022

Au cours de la décennie 2000, le nombre d'emplois maximal annuel moyen est de 165 en Haute-Gaspésie, ce qui représente 8 % du total en Gaspésie. À partir de cette période, il commence à diminuer : de 2010 à 2014, il est de 127 emplois ; de 2015 à 2019 de 107 emplois. Cette tendance à la baisse qui s'observe aussi dans l'ensemble de la Gaspésie, du moins sur la période 2015-2019, est plus marquée dans la MRC de la Haute-Gaspésie. Au cours de la décennie 2000, la Haute-Gaspésie représente 8 % du nombre d'emplois maximal en Gaspésie, contre 5 % durant la décennie 2010¹¹³.

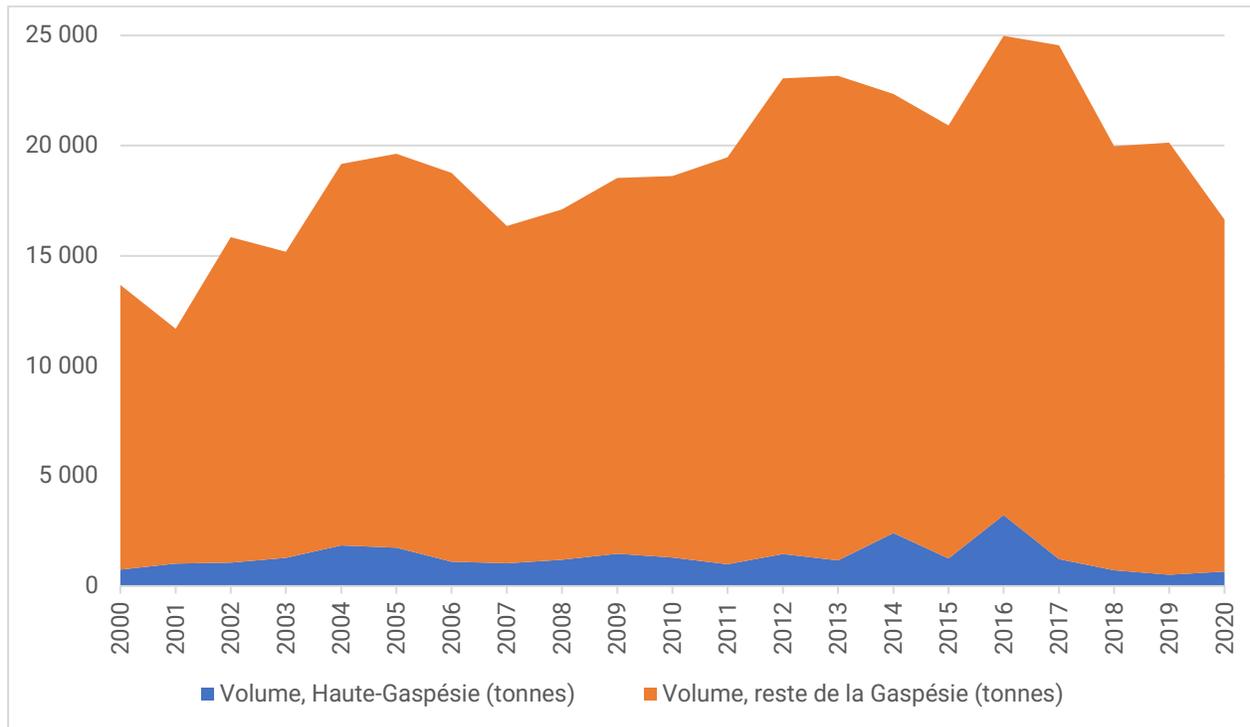
¹¹¹ Pour rappel, le nombre de permis d'établissement de transformation (permis d'exploitation d'établissement de préparation et de conserverie de produits marins) ne doit pas être confondu avec le nombre d'entreprises. Pour plus de détails, voir p. 59.

¹¹² Pour une définition de l'emploi maximal, voir la note numéro 80, à la p. 60.

¹¹³ En 2020, le nombre d'emplois maximal a été de 94 en Haute-Gaspésie, soit 5 % du total en Gaspésie.

Du côté du volume des expéditions¹¹⁴, il est plutôt stable sur l'ensemble de la période, bien qu'une hausse considérable survienne en 2014 et en 2016 et qu'une baisse notable s'ensuive depuis (Graphique 36).

Graphique 36 – Volume des expéditions réalisées par les transformateurs de la MRC de la Haute-Gaspésie et du reste de la Gaspésie, de 2000 à 2020



Source : MPO, région du Québec – compilation du MAPAQ réalisée le 24 mars 2022

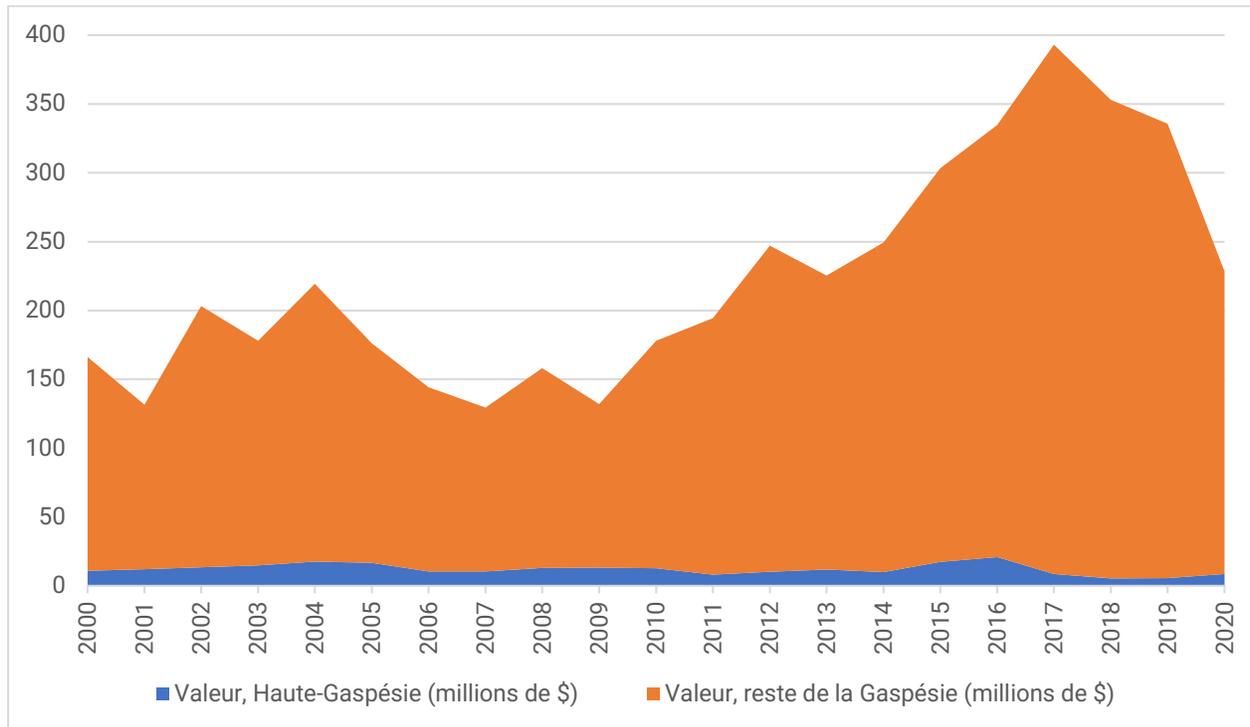
Si nous pouvons observer une augmentation importante du volume des expéditions en Gaspésie au cours des deux dernières décennies, ce n'est pas dans la MRC de la Haute-Gaspésie que cela se produit. Sur la période 2000-2004, les transformateurs de la Haute-Gaspésie expédient un volume annuel moyen de 1 191 tonnes, contre 1 389 tonnes de 2015 à 2019. Cela représente une croissance de 17 %. Toutefois, l'année 2016 représente une année record avec 3 226 tonnes tandis que les années 2018 et 2019 sont particulièrement basses avec respectivement 723 et 513 tonnes expédiées. Il s'ensuit que les transformateurs en Haute-Gaspésie occupent une part de plus en plus marginale, puisque sur la période 2000-2004 ils représentaient 8 % du volume total des expéditions en Gaspésie, tandis que de 2015 à 2019 ils représentaient 6 %¹¹⁵.

À l'instar du volume, ce n'est pas dans la MRC de la Haute-Gaspésie que la croissance fulgurante de la valeur des expéditions se réalise (Graphique 37).

¹¹⁴ Pour une définition des expéditions, voir la note numéro 82, à la p. 61.

¹¹⁵ En 2020, les expéditions des transformateurs de la Haute-Gaspésie ont atteint 656 tonnes, ce qui représente 4 % du volume total des expéditions de la Gaspésie.

Graphique 37 – Valeur des expéditions réalisées par les transformateurs de la MRC de la Haute-Gaspésie et du reste de la Gaspésie, de 2000 à 2020



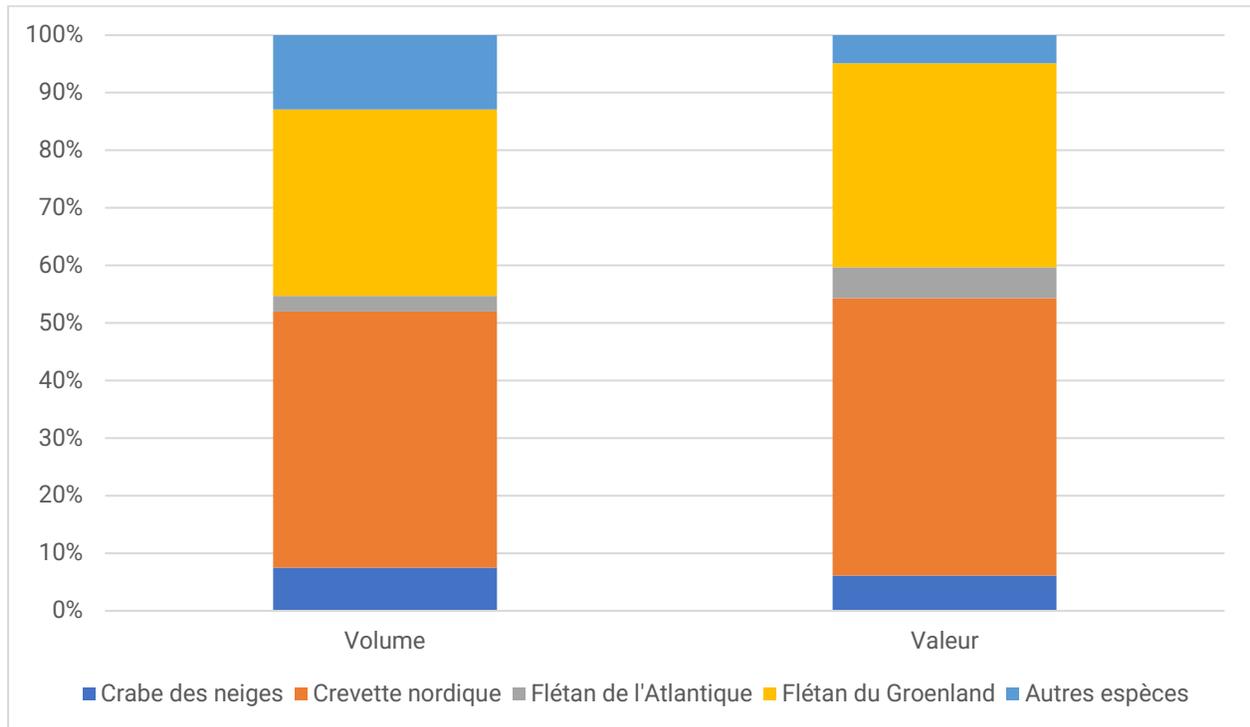
Source : MPO, région du Québec – compilation du MAPAQ réalisée le 24 mars 2022

Entre 2000 et 2004, les transformateurs en Haute-Gaspésie réalisent en moyenne, sur une base annuelle, des expéditions de l'ordre de 13,8 millions de dollars. Entre 2015 et 2019, ces expéditions atteignent désormais 11,5 millions de dollars, ce qui représente une décroissance de 17 %. Rappelons que dans l'ensemble de la Gaspésie, la valeur des expéditions a augmenté, sur ces mêmes périodes, de 91 %. Cela fait en sorte que la part de la MRC de la Haute-Gaspésie dans la valeur des expéditions chute de 8 à 3 % entre les périodes 2000-2004 et 2015-2019¹¹⁶.

Pour expliquer ce phénomène, un regard sur les espèces transformées s'avère utile. De 2000 à 2019, ce sont la crevette nordique et le flétan du Groenland qui prédominent largement (Graphique 38).

¹¹⁶ En 2020, les expéditions des transformateurs de la Haute-Gaspésie ont atteint 8,7 millions de dollars, ce qui représente 4 % de la valeur totale des expéditions de la Gaspésie.

Graphique 38 – Parts, en volume et en valeur, des expéditions réalisées par les transformateurs de la MRC de la Haute-Gaspésie, par espèce, sur l'ensemble de la période 2000-2019



Source : MPO, Services stratégiques, région du Québec¹¹⁷

En effet, la crevette nordique représente 45 % des expéditions en volume et 48 % en valeur, tandis que le flétan du Groenland représente 32 % des expéditions en volume et 35 % en valeur. Outre le crabe des neiges et le flétan de l'Atlantique qui occupent une place relativement marginale, les autres espèces comptent notamment le crabe commun, le homard d'Amérique et la morue de l'Atlantique¹¹⁸.

Ainsi, sans disposer de séries chronologiques suffisantes en matière d'espèces transformées pour des raisons de confidentialité, nous pouvons tout de même avancer qu'en Haute-Gaspésie le homard d'Amérique et, dans une moindre mesure le crabe des neiges, sont des espèces peu débarquées et

¹¹⁷ Ces données proviennent du MPO et diffèrent légèrement de celles sur les expéditions compilées par le MAPAQ. Ainsi, ces données ne couvrent pas l'ensemble du secteur de la transformation de produits marins au Québec. Il ne s'agit que des acheteurs et usines de transformation localisés en secteur maritime qui ont acheté directement à quai auprès des pêcheurs et pour lesquels le MPO assure un suivi. Ces données sont fournies par les acheteurs et usines de transformation des secteurs maritimes sans contre-vérification d'une tierce partie. Elles représentent seulement les ventes des acheteurs et usines de transformation et peuvent inclure des intrants venant d'ailleurs. Ces données doivent être utilisées avec prudence.

¹¹⁸ La catégorie « autres espèces » est très large. Selon les informations reçues, elle peut comprendre les espèces suivantes, en totalité ou en partie : aiglefin, aiguillat commun, alose, anguille, autres poissons non spécifiés, baudroie, brosmes, buccin, calmar, capelan, caviar de lompe, chaboisseaux, clovisse arctique, concombre de mer, couteau de l'Atlantique, crabe araignée, crabe boréal, crabe épineux, crabes non spécifiés, crustacés non spécifiés, éperlan, esturgeon, gaspateau, goberge, gonade de pétoncle, limande à queue jaune, loquette d'Amérique, loup atlantique, loup de mer, mactre de l'Atlantique, mactre de Stimpson, mako à nageoires courtes, maquereau, maraîche, merlu argenté, merluche blanche, mollusques non spécifiés, morue de roche, moule, mye, omble chevalier, oursin, palourde de mer, pétoncle, pétoncle d'Islande, plie canadienne, plie grise, plie rouge, plies non spécifiées, poissons de fond non spécifiés, poulamon, poule de mer, raie, requin bleu, requins non spécifiés, saumon, sébaste, thon non spécifié, thon rouge, truite et turbot de sable.

transformées, deux espèces qui pèsent lourd dans la balance, tant en volume qu'en valeur, dans l'ensemble de la Gaspésie.

Par ailleurs, la crevette nordique a pour un temps revêtu une certaine importance en Haute-Gaspésie. Cela est certes moins vrai aujourd'hui, bien que les données ne le laissent pas réellement transparaître. En 2010, l'entreprise Les Aliments Fidas (ville de Cap-Chat), qui transformait principalement cette espèce, a fermé ses portes. En 2019, l'entreprise Crustacés des Monts (ville de Sainte-Anne-des-Monts) a connu le même sort, en raison de la diminution des débarquements des dernières années. Cela s'est fait au profit d'une consolidation des autres entreprises de transformation de crevette nordique que sont Les Fruits de Mer de l'Est-du-Québec à Matane (MRC de la Matanie, au Bas-Saint-Laurent), Les Pêcheries Marinard à Rivière-au-Renard (ville de Gaspé, dans la MRC de la Côte-de-Gaspé) et La Crevette du Nord Atlantique à l'Anse-au-Griffon (ville de Gaspé, dans la MRC de la Côte-de-Gaspé). Le permis de Crustacés des Monts est néanmoins toujours actif. L'usine a été rachetée dernièrement et sera vraisemblablement dédiée à la transformation de plusieurs espèces dans les années à venir¹¹⁹. Les espèces émergentes seront visées, et il est prévu d'en faire la première, la deuxième et la troisième transformation.

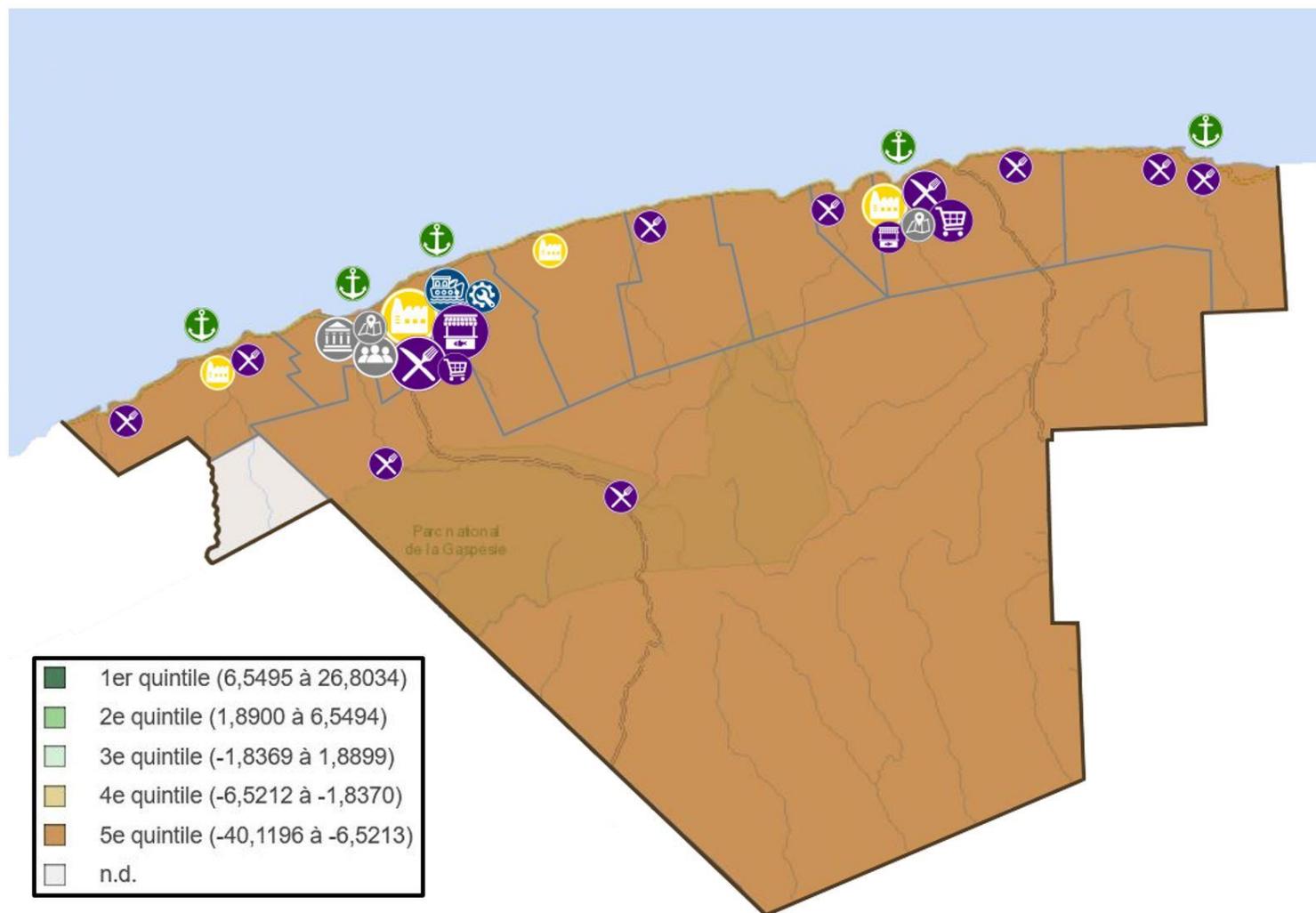
Enfin, les poissons de fond comme le flétan de l'Atlantique, le flétan du Groenland et la morue de l'Atlantique, qui occupent une certaine importance dans la MRC de la Haute-Gaspésie, sont aussi en perte de vitesse ces dernières années.

La répartition spatiale des activités liées au secteur

La répartition spatiale des activités liées aux pêches et à l'aquaculture dans la MRC de la Haute-Gaspésie se concentre principalement autour de deux pôles, soit la ville de Sainte-Anne-des-Monts et la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis (Figure 6).

¹¹⁹ Chapdelaine de Montvalon, P. (2022), « Nouveau départ en vue pour l'usine Crustacés des Monts », *Radio-Canada*, 25 mars, [\[en ligne\]](#).

Figure 6 – Répartition spatiale des activités liées aux pêches et à l'aquaculture dans la MRC de la Haute-Gaspésie, en 2022¹²⁰



Source : Adaptation à partir de ISQ (2021), *Répartition des MRC par quintiles selon les résultats de l'indice de vitalité économique*, [en ligne](#)

¹²⁰ Pour plus de détails sur la manière dont cette carte a été construite et comment l'interpréter, voir p. 65. Le répertoire des organisations du secteur et liées au secteur se trouve dans l'annexe 1, à la p. 207.

| Légende | |
|--|--|
| Port de pêche | Transformateur de produits aquatiques |
|  1 |  1  2  3 ou plus |
| Mariculteur | Transformateur de biotechnologies marines |
|  1  2  4 |  1 |
| Dulciculteur | Grossiste |
|  1 |  1  2 |
| Chantier naval¹²¹ | Transporteur |
|  1  2 ou 3  4 ou plus |  1  2 |
| Fournisseur d'agrès et d'équipements de pêche | Centre de formation |
|  1 |  1 |
| Fournisseur de biens et services divers¹²² | Centre de recherche |
|  1  2 |  1 |
| Poissonnerie | Administration gouvernementale |
|  1  2  3 ou plus |  1  2  5 |
| Restaurant | Association ou organisation diverse |
|  1 à 4  5 à 8  9 ou plus |  1  2  3 ou plus |
| Boutique de vente au détail | Attrait ou activité touristique |
|  1  2 |  1  2  3 |

¹²¹ Chantier naval et fournisseur de biens et services pour bateaux.

¹²² Fournisseur de biens et services divers pour transformateurs et distributeurs.

Sainte-Anne-des-Monts, chef-lieu de la MRC, est sans contredit le cœur du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales en Haute-Gaspésie. Tout d'abord, il faut souligner la présence d'Exploramer, une institution muséale à vocation scientifique et pédagogique dont le rayonnement dépasse largement la MRC de la Haute-Gaspésie. Exploramer développe notamment depuis 2008 l'initiative Fourchette bleue, qui publie annuellement une liste des espèces à valoriser et certifie les établissements de transformation, les poissonneries, les restaurants et les supermarchés qui mettent de l'avant ces espèces. Exploramer a aussi organisé en février 2022 le tout premier salon commercial de produits aquatiques au Québec, à savoir le Salon Fourchette bleue – poissons et fruits de mer¹²³. Une plateforme numérique de mise en relation des vendeurs et des acheteurs de produits aquatiques partout au Québec est actuellement en développement.

Au demeurant, deux chantiers navals et fournisseurs de biens et services pour bateaux, dont un – SMS Tourelle – qui agit également à titre de fournisseur de biens et services divers pour transformateurs et distributeurs, sont présents. De surcroît, pas moins de quatre entreprises – en incluant Crustacés des Monts dont les activités sont en suspend (voir p. 85) – effectuent de la transformation de produits aquatiques à Sainte-Anne-des-Monts. L'une d'elles, Les Délices de la Mer, effectue de la deuxième et troisième transformation pour approvisionner ses poissonneries de Québec, Boucherville et Montréal. Une autre, la Poissonnerie Blanchette, fait partie du Groupe MDMP et transforme le crabe des neiges et les poissons de fond. L'entreprise compte aussi parmi les quatre poissonneries qui se trouvent dans les environs, aux côtés notamment de la Poissonnerie Restaurant du Quai, qui détient la certification Fourchette bleue. Plusieurs restaurants servant des produits aquatiques sont aussi installés dans la ville. Enfin, le MPO et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)¹²⁴ ont également des bureaux sur place.

Plus modeste, Saint-Maxime-du-Mont-Louis constitue le second pôle d'activités liées au secteur des pêches et de l'aquaculture commerciale dans la MRC de la Haute-Gaspésie. En plus de quelques restaurants, nous retrouvons deux importants transformateurs de produits aquatiques, à savoir Cusimer, membre du Groupe MDMP, dont les permis portent sur les poissons de fond et qui opère également une poissonnerie, et Atkins et Frères, qui se concentre surtout dans la deuxième et troisième transformation tout en gérant une boutique de vente au détail et un économusée.

Du reste, quelques restaurants sont répartis un peu partout sur le territoire de la MRC. Soulignons également la présence de Varech Phare Est à Cap-au-Renard, dans la municipalité de La Martre, qui effectue la cueillette d'algues comestibles sauvages et en fait la transformation.

¹²³ Bourgault-Faucher, G. (2022), « Le Salon Fourchette bleue – poissons et fruits de mer : un événement fondateur », *Mange ton Saint-Laurent !*, [en ligne].

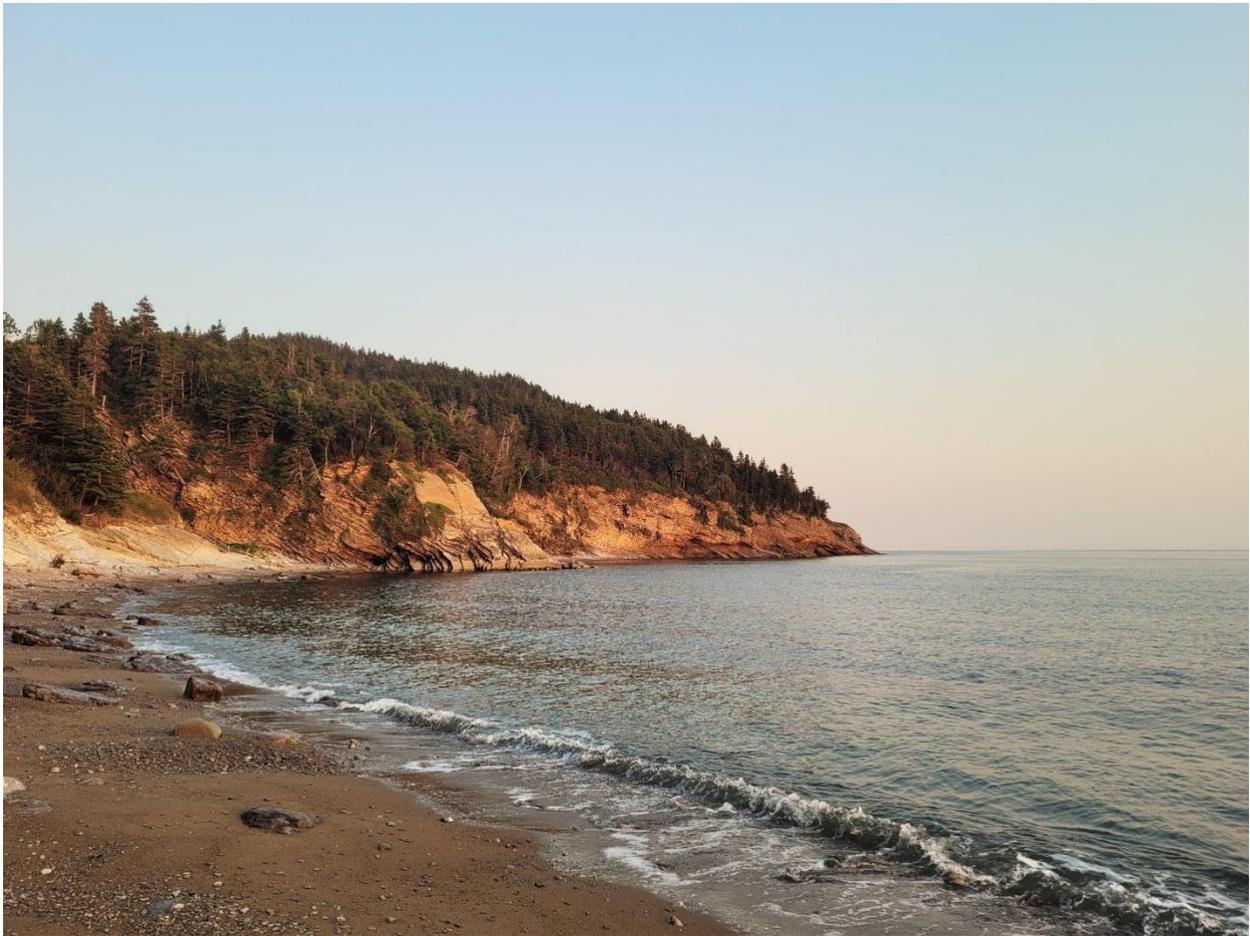
¹²⁴ L'ACIA fixe les normes en matière de qualité, d'étiquetage, d'hygiène et de salubrité des procédés de transformation des produits aquatiques importés et exportés. Elle a la responsabilité d'assurer leur contrôle et leur respect, en inspectant et certifiant les établissements de transformation vendant hors-Québec.

PARTIE 3

La Côte-de-Gaspé et le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

« La qualité des produits est là, les procédés sont reconnus, les certifications vont super bien, mais ce qu'on ne maîtrise pas du tout, c'est tout le reste après la première transformation. On est à la préhistoire essentiellement »

– extrait d'un entretien avec un intervenant du secteur.

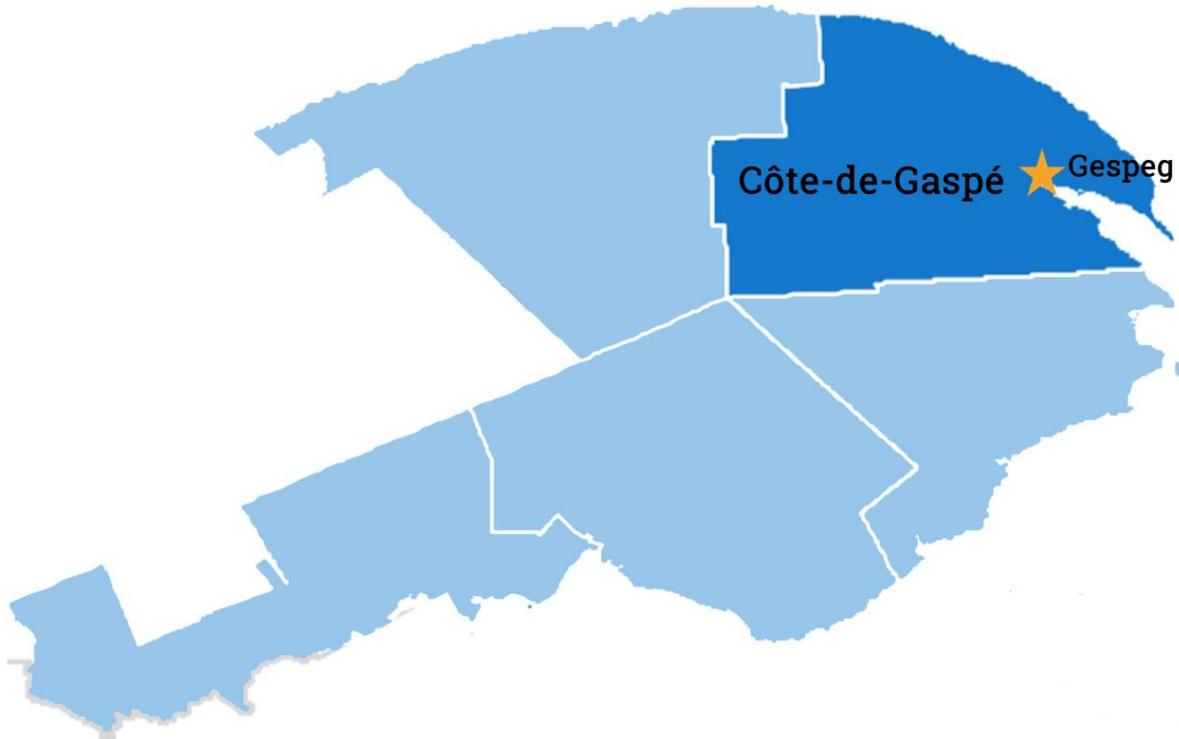


L'Anse-aux-Amérindiens, près de Grande-Grave, dans le Parc national Forillon

Portrait sociodémographique

La MRC de la Côte-de-Gaspé s'étend sur une superficie de 4 089 km²¹²⁵. Elle recense, en 2021, 17 704 habitants¹²⁶, soit plus de 4 habitants au km², ou encore 22 % de la population totale de la Gaspésie. Le territoire accueille aussi la communauté autochtone mi'gmaq de Gespeg, qui n'a pas de réserve mais dont le conseil de bande se trouve dans la ville de Gaspé (Figure 7).

Figure 7 – La MRC de la Côte-de-Gaspé



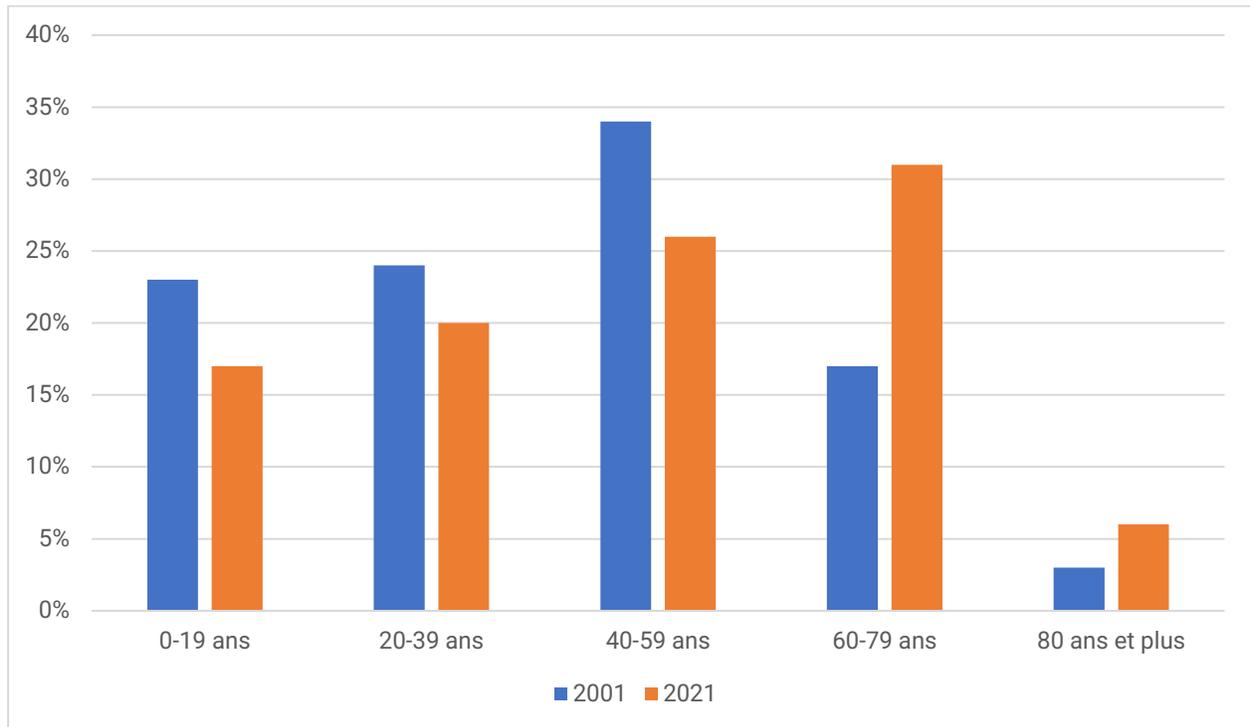
Source : Adaptation à partir de MEI, *Portrait régional, Région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine*, [\[en ligne\]](#)

Le déclin démographique en Gaspésie a aussi affecté la MRC de la Côte-de-Gaspé, qui a vu sa population fondre de 6 % depuis 2001. En outre, le vieillissement de la population est une réalité tangible, alors que la part des 60 ans et plus est passée de 20 % en 2001 à 37 % en 2021 (Graphique 39).

¹²⁵ MAMH (2022), *Région administrative 11 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine*, [\[en ligne\]](#), p. 1.

¹²⁶ Ces données sont provisoires. ISQ (2022), *Estimations de la population des MRC, Québec, 1^{er} juillet 1996 à 2021*, [\[en ligne\]](#).

Graphique 39 – Parts du nombre d’habitants dans la MRC de la Côte-de-Gaspé, par groupe d’âge, en 2001 et en 2021¹²⁷



Source : ISQ (2022), *Estimations de la population des MRC selon le groupe d'âge et le sexe, âge médian et âge moyen, Québec, 1er juillet 1996 à 2021*, [en ligne](#)

De fait, l'âge médian dans la MRC de la Côte-de-Gaspé est passé de 42 à 52 ans entre 2001 et 2021.

Pour ce qui est du marché de l'emploi, le taux de travailleurs¹²⁸ de la population âgée de 25 à 64 ans a crû de 19 % entre 2002 et 2019, passant de 59 à 70 %. Sur toute la période, c'est dans la MRC de la Côte-de-Gaspé que le taux de travailleurs est le plus élevé, comparativement aux autres MRC de la Gaspésie.

Le revenu d'emploi médian¹²⁹ dans la MRC de la Côte-de-Gaspé atteint 42 380 dollars en 2019. Il a augmenté de 45 % depuis 2002 et représente le plus haut revenu d'emploi médian de toutes les MRC de la Gaspésie.

Le rapport de dépendance économique¹³⁰ est près de deux fois plus élevé dans la MRC de la Côte-de-Gaspé que dans l'ensemble du Québec. Il atteint 41,2 dollars par tranche de 100 dollars du revenu d'emploi total en 2018. Ce rapport de dépendance économique a néanmoins diminué de 10 % depuis 2010.

¹²⁷ Les données de 2021 sont provisoires.

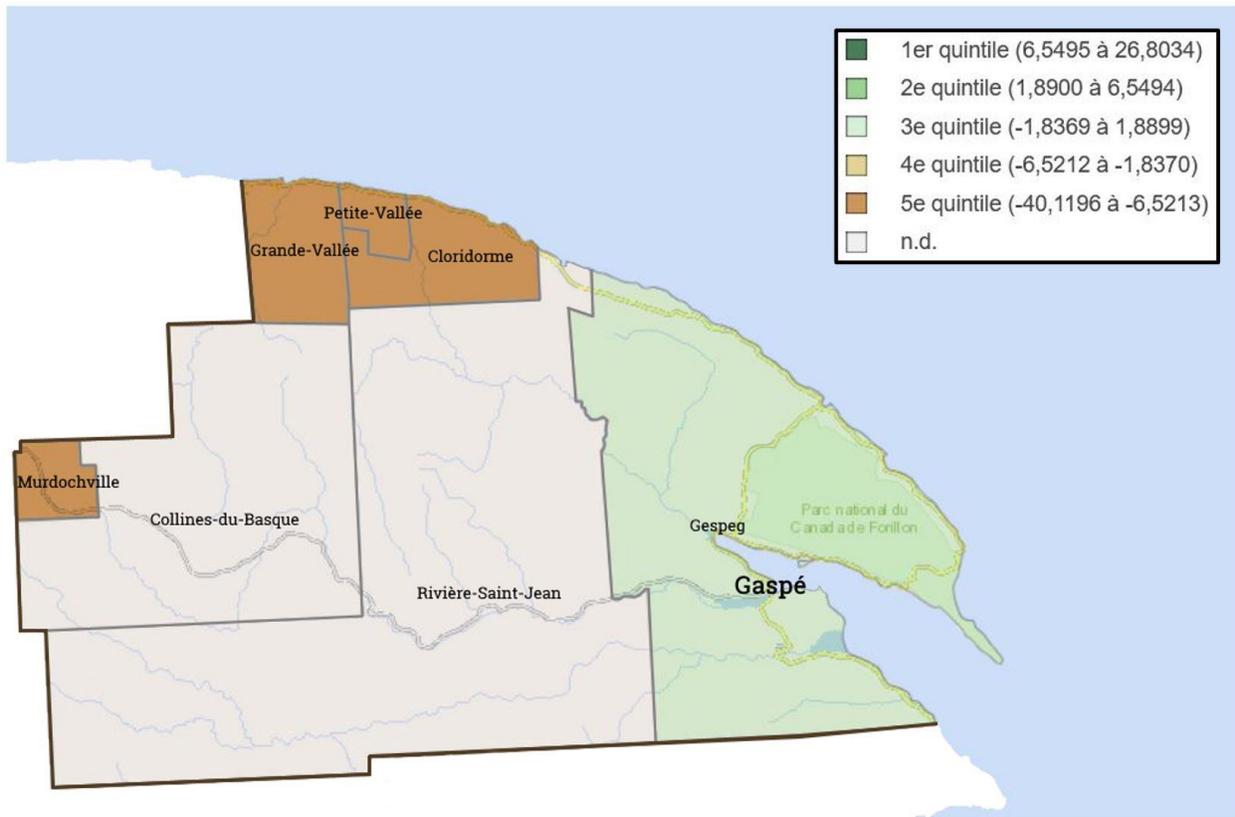
¹²⁸ Pour une définition du taux de travailleurs, voir la note numéro 20, à la p. 26.

¹²⁹ Pour une définition du revenu d'emploi médian, voir la note numéro 23, à la p. 27.

¹³⁰ Pour une définition du rapport de dépendance économique, voir la note numéro 25, à la p. 29.

Dernièrement, la MRC de la Côte-de-Gaspé affiche un indice de vitalité économique de - 4,6 en 2018, ce qui la place au 76^e rang de l'ensemble des MRC du Québec, ou encore dans le quatrième quintile¹³¹. Des disparités sont néanmoins observables, alors qu'en 2018 toutes les localités de la MRC se trouvent dans le dernier quintile, à l'exception de Gaspé qui occupe le troisième quintile (Figure 8).

Figure 8 – Indice de vitalité économique des localités de la MRC de la Côte-de-Gaspé en 2018



Source : Adaptation à partir de ISQ (2021), *Répartition des localités par quintiles selon les résultats de l'indice de vitalité économique*, [en ligne](#)

En fait, c'est véritablement la localité de Gaspé qui tire l'ensemble de la MRC vers le haut. La situation de Gaspé s'est d'ailleurs améliorée au cours des deux dernières décennies : en 2002 la localité se trouvait dans le dernier quintile ; en 2004 et 2006 dans le quatrième quintile ; et depuis dans le troisième quintile, sauf en 2016 où elle s'est de nouveau retrouvée dans le quatrième quintile. Les autres localités de la MRC de la Côte-de-Gaspé se trouvent au contraire continuellement dans le dernier quintile de 2002 à 2018¹³², hormis de rares présences ponctuelles dans le quatrième quintile.

¹³¹ Pour plus de détails sur la composition de l'indice de vitalité économique, l'interprétation de sa valeur et la notion de quintile, voir p. 30 et les notes numéros 28 et 30, aux p. 30 et 31.

¹³² Notons que seules les années paires sont considérées ici, compte tenu des discontinuités dans le calcul de l'indice de vitalité économique par l'ISQ depuis 2014. Pour plus de détails, voir la note numéro 29, à la p. 30.

Portrait du secteur



Parc d'hivernage pour bateaux de Rivière-au-Renard

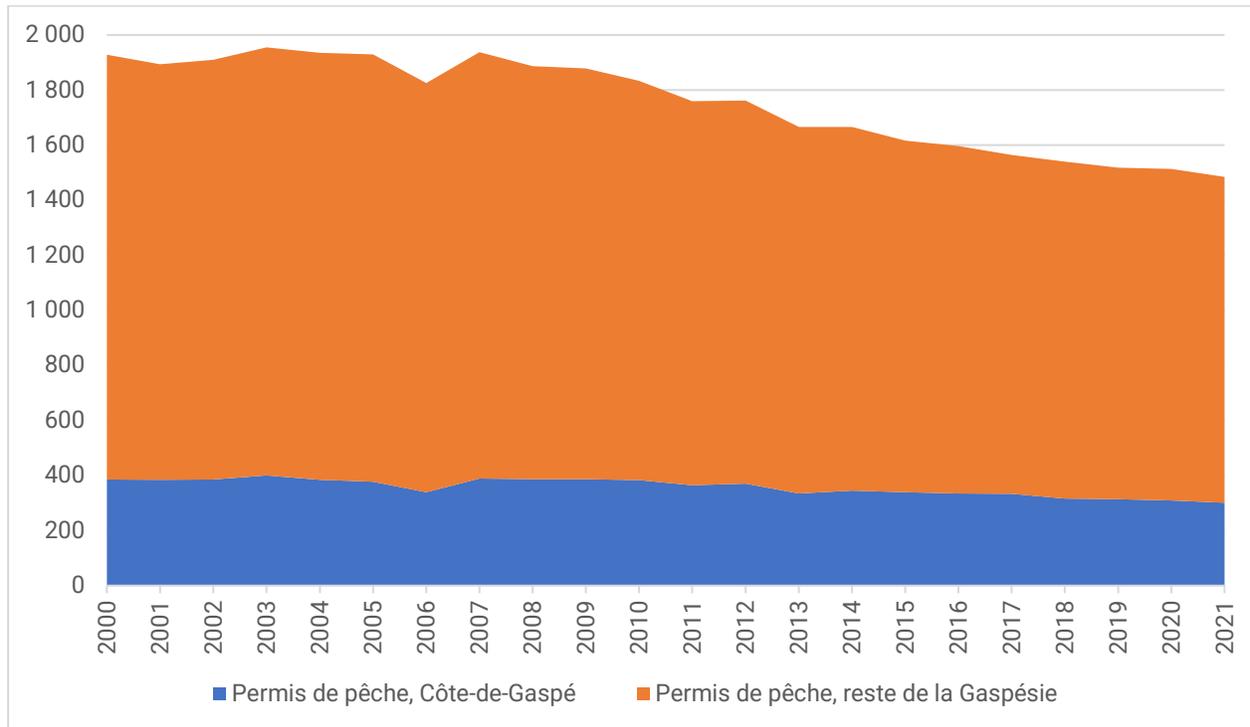
Tableau 5 – Récapitulatif sectoriel de la MRC de la Côte-de-Gaspé

| Côte-de-Gaspé | | | | | |
|---|---|------------------|----------------------|---|--|
| Pêche en eau marine | La diminution du nombre de permis de pêche dans la MRC suit une tendance similaire à celle observée en Gaspésie. La MRC représente bon an mal an la moitié du volume des débarquements réalisés en Gaspésie, bien que ce volume diminue dernièrement. La valeur des débarquements demeure quant à elle croissante ces deux dernières décennies, même si elle demeure moindre que celle observée ailleurs en Gaspésie. En conséquence, l'importance de la MRC diminue. Cela s'explique par la prédominance de la crevette nordique, en déclin depuis quelques années, et par la faible – mais grandissante – présence du homard d'Amérique et du crabe des neiges | | | | |
| Mariculture | La mariculture s'effectue dans la baie de Gaspé. Jusqu'au début des années 2010, les élevages de moule bleue y ont prospéré, avant que la prédation par les canards de mer vienne compromettre la production. Une entreprise au moins a dû mettre un terme à ses activités. Il reste ainsi deux entreprises dans la baie de Gaspé. Elles élèvent la moule bleue, le pétoncle géant et l'huître américaine. Soulignons aussi la présence de la SODIM, une société d'investissement qui se consacre au démarrage et au développement des entreprises maricoles au Québec. Enfin, la TMQ a eu son siège à Gaspé pendant une douzaine d'années. Ses activités ont cependant cessé en 2016 | | | | |
| Dulciculture | Il y a une entreprise dulcicole dans la MRC, qui élève l'omble chevalier et l'omble de fontaine | | | | |
| Pêche en eau douce | Il n'y a pas de pêche commerciale en eau douce dans la MRC | | | | |
| Transformation des produits aquatiques | Ces dernières années, le nombre de permis d'établissement de transformation est relativement stable dans la MRC. Les emplois générés baissent légèrement, comme cela est le cas ailleurs en Gaspésie. Le volume des expéditions suit généralement une tendance à la hausse jusqu'au milieu des années 2010, puis à la baisse depuis. La valeur des expéditions suit quant à elle une tendance légèrement à la hausse au cours des deux dernières décennies. Cette croissance est toutefois moindre que dans l'ensemble de la Gaspésie, faisant en sorte que la MRC perd en importance. C'est la crevette nordique qui confère à la MRC un poids aussi notable dans les expéditions réalisées par les transformateurs de la Gaspésie. Le prix à la hausse de ce crustacé sur les marchés mondiaux durant la décennie 2010 a augmenté la valeur des expéditions et compensé la diminution du volume observée en parallèle. Cela dit, la concentration autour de cette espèce, dont le déclin est entamé depuis quelques années, et la faible – mais grandissante – présence du homard d'Amérique et du crabe des neiges, provoquent la perte d'importance de la MRC. Les transformateurs se tournent de plus en plus vers l'importation interprovinciale et internationale pour garantir leurs approvisionnements et poursuivre leurs activités | | | | |
| Répartition spatiale des activités | <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="text-align: center; width: 50%;">Principal pôle :</td> <td style="text-align: center; width: 50%;">Autre pôle notoire :</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Gaspé (incluant Rivière-au-Renard et L'Anse-au-Griffon) </td> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Cloridorme, Petite-Vallée et Grande-Vallée </td> </tr> </table> | Principal pôle : | Autre pôle notoire : | <ul style="list-style-type: none"> • Gaspé (incluant Rivière-au-Renard et L'Anse-au-Griffon) | <ul style="list-style-type: none"> • Cloridorme, Petite-Vallée et Grande-Vallée |
| Principal pôle : | Autre pôle notoire : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Gaspé (incluant Rivière-au-Renard et L'Anse-au-Griffon) | <ul style="list-style-type: none"> • Cloridorme, Petite-Vallée et Grande-Vallée | | | | |

La pêche en eau marine

Dans la MRC de la Côte-de-Gaspé, la diminution du nombre de permis de pêche en eau marine¹³³ suit une tendance similaire à celle observée ailleurs en Gaspésie (Graphique 40).

Graphique 40 – Nombre de permis de pêche en eau marine délivrés dans la MRC de la Côte-de-Gaspé et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2021



Source : MPO, Division de la statistique et des permis, région du Québec

Cette diminution est graduelle mais continue. Sur la période 2000-2004, on dénombre 388 permis en moyenne annuellement dans la MRC de la Côte-de-Gaspé, contre 328 entre 2015 et 2019. Au cours des deux dernières décennies, la part de la Côte-de-Gaspé dans l'ensemble de la Gaspésie varie entre 20 et 21 %. Elle est d'ailleurs de 21 % sur la période 2015-2019¹³⁴.

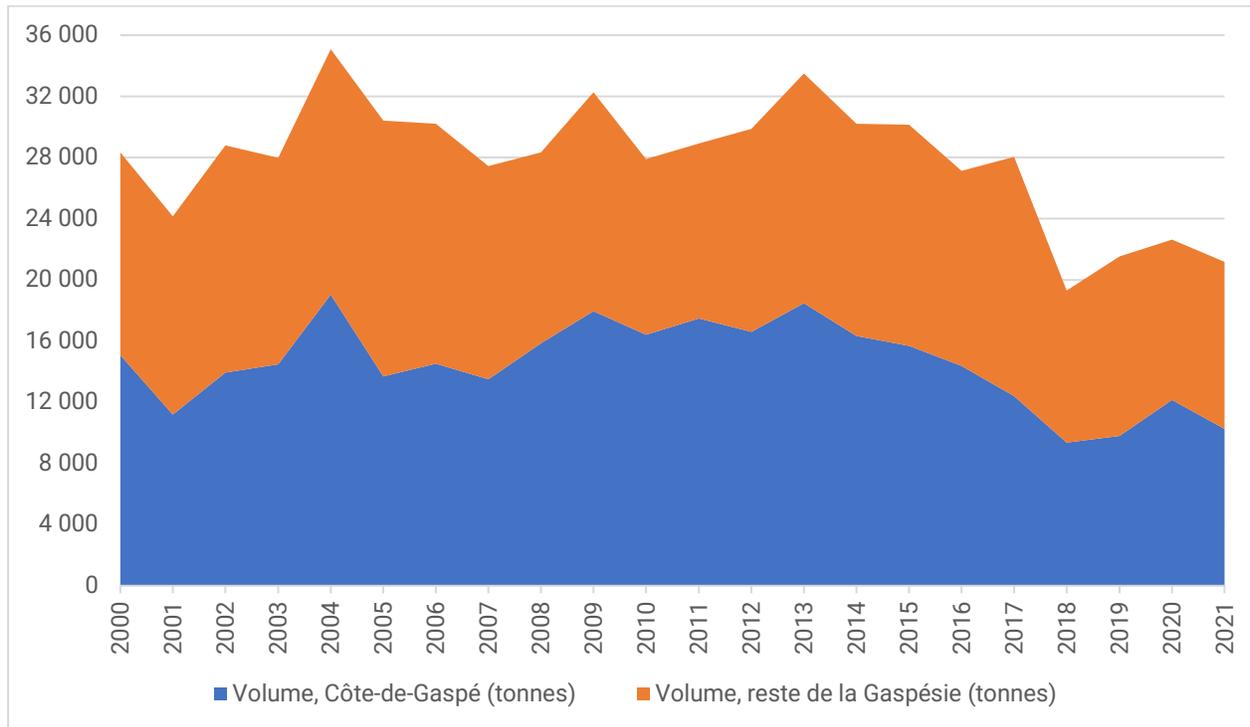
Du côté du volume des débarquements¹³⁵, la MRC de la Côte-de-Gaspé représente bon an mal an la moitié de tous les débarquements en Gaspésie (Graphique 41).

¹³³ Pour des précisions sur le nombre de permis de pêche, voir la note numéro 41, à la p. 39.

¹³⁴ En 2020 et en 2021, la MRC de la Côte-de-Gaspé recense respectivement 309 et 301 permis de pêche en eau marine, soit 20 % du nombre total de permis en Gaspésie pour chacune de ces deux années.

¹³⁵ Pour une définition des débarquements, voir la note numéro 44, à la p. 40.

Graphique 41 – Volume des débarquements des pêches commerciales en eau marine dans la MRC de la Côte-de-Gaspé et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2021



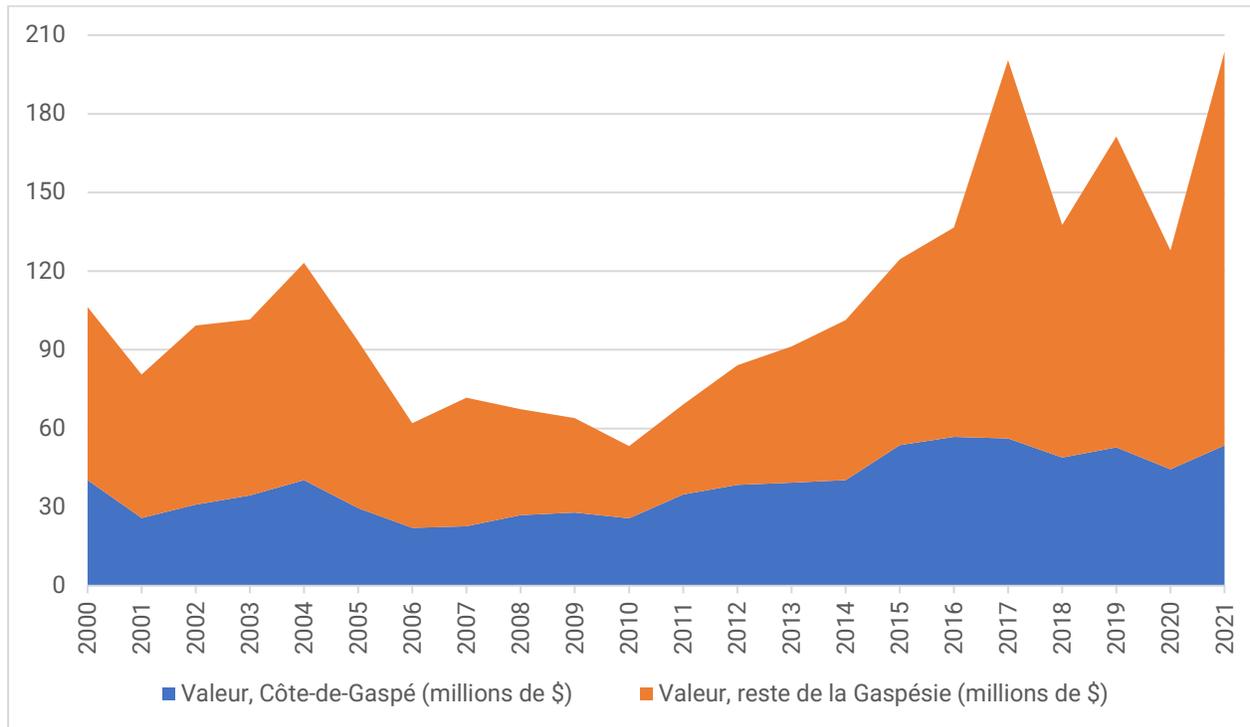
Source : MPO, Division de la statistique et des permis, région du Québec

Le volume des débarquements dans la MRC suit d’abord une tendance à la hausse : de 14 747 tonnes en moyenne annuellement de 2000 à 2004, il passe à 15 102 tonnes de 2005 à 2009 puis à 17 066 tonnes de 2010 à 2014. De là, une diminution importante du volume des débarquements survient, puisqu’il passe à 12 323 tonnes de 2015 à 2019, soit une décroissance de 28 % par rapport à la période précédente. Ainsi, au cours des deux dernières décennies, la part de la MRC de la Côte-de-Gaspé a dans un premier temps augmenté, passant de 51 % entre 2000-2004 et 2005-2009 à 57 % entre 2010-2014. Cette part est ensuite redescendue à 49 % entre 2015 et 2019¹³⁶.

Pour ce qui est de la valeur des débarquements dans la MRC de la Côte-de-Gaspé, elle est dans l’ensemble croissante au cours des deux dernières décennies, bien qu’elle ne suive pas, dans les années plus récentes, la forte croissance observée ailleurs en Gaspésie (Graphique 42).

¹³⁶ Le volume des débarquements dans la MRC de la Côte-de-Gaspé est de 12 142 et de 10 256 tonnes en 2020 et en 2021. Cela représente respectivement 54 et 48 % de tous les débarquements en Gaspésie.

Graphique 42 – Valeur des débarquements des pêches commerciales en eau marine dans la MRC de la Côte-de-Gaspé et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2021



Source : MPO, Division de la statistique et des permis, région du Québec

En effet, la valeur des débarquements dans la MRC de la Côte-de-Gaspé passe de 34,4 à 25,8 millions de dollars, en moyenne chaque année, entre les périodes 2000-2004 et 2005-2009. Elle augmente ensuite à 35,7 puis à 53,7 millions de dollars entre 2010-2014 et 2015-2019. Il s'agit d'une croissance de 50 % entre ces deux dernières périodes. Néanmoins, la part de la MRC de la Côte-de-Gaspé, après avoir augmenté de 34 à 45 % de la période 2000-2004 à 2010-2014, s'est mise à baisser plus récemment, alors qu'elle atteint 35 % de 2015 à 2019¹³⁷.

Cette perte d'importance de la MRC de la Côte-de-Gaspé s'explique, à l'instar de ce que nous avons pu observer dans la MRC de la Haute-Gaspésie, par la prédominance des pêcheries de crevette nordique, en déclin depuis quelques années, et par la faible présence du homard d'Amérique et du crabe des neiges.

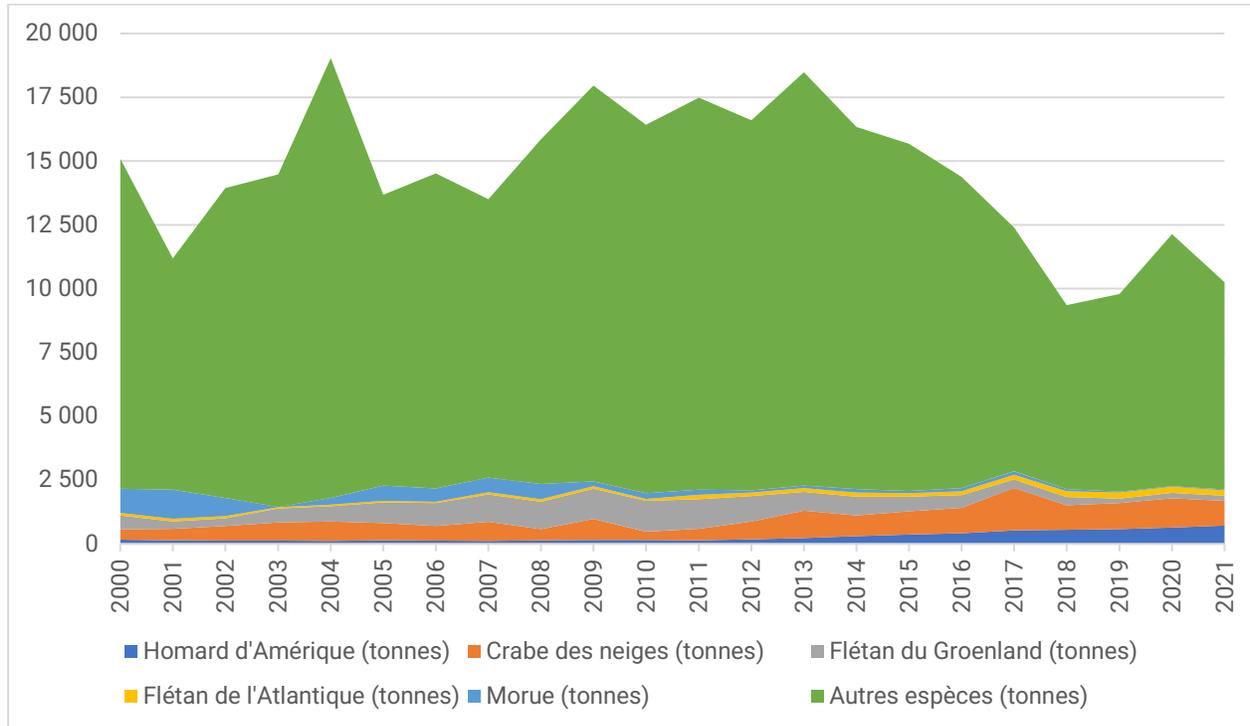
Les débarquements par espèce dans la MRC de la Côte-de-Gaspé ne nous permettent pas, pour des raisons de confidentialité, d'aller beaucoup plus loin dans l'analyse. Toutefois, les données sur les expéditions réalisées par les transformateurs présentées un peu plus loin (voir p. 104) apporteront quelques précisions.

Pour le moment, nous pouvons voir que c'est la catégorie « autres espèces », dont nous pouvons supposer que la crevette nordique en constitue de loin la principale espèce, qui est la plus affectée

¹³⁷ En 2020 et en 2021, la valeur des débarquements dans la MRC de la Côte-de-Gaspé se chiffre à 44,5 et à 53,6 millions de dollars, ce qui représente respectivement 35 et 26 % de la valeur totale des débarquements réalisés en Gaspésie.

par la diminution des débarquements, en volume, dans la MRC de la Côte-de-Gaspé au cours des dernières années (Graphique 43).

Graphique 43 – Volume des débarquements des pêches commerciales en eau marine dans la MRC de la Côte-de-Gaspé, par espèce, de 2000 à 2021



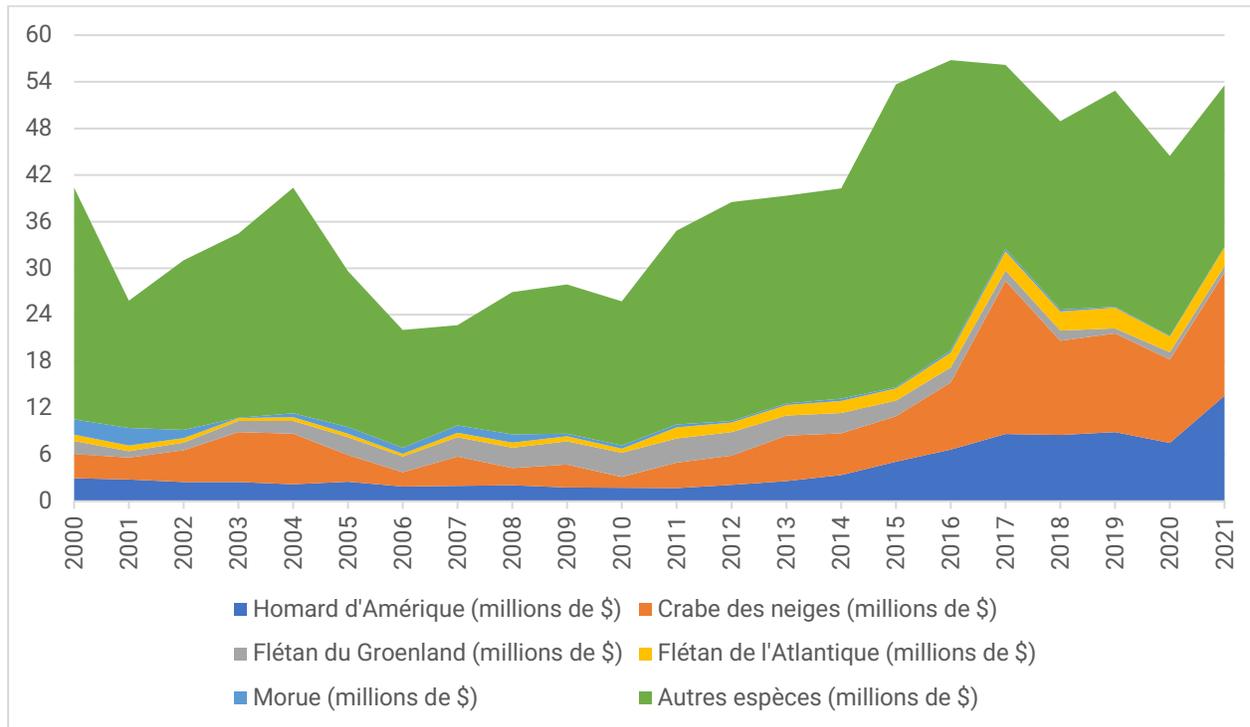
Source : MPO, Division de la statistique et des permis, région du Québec

De 2000 à 2004, les « autres espèces » atteignent en moyenne annuellement 12 882 tonnes et représentent 87 % de tous les débarquements dans la MRC de la Côte-de-Gaspé. Ces débarquements augmenteront jusqu'à 14 935 tonnes et représenteront jusqu'à 88 % de tous les débarquements entre 2010 et 2014. Au contraire, de 2015 à 2019, les « autres espèces » perdent en importance, alors que leurs débarquements sont de 10 065 tonnes, ce qui représente 82 % de l'ensemble des débarquements dans la MRC¹³⁸. En parallèle, entre 2000-2004 et 2015-2019, les parts du crabe des neiges, passée de 4 à 9 %, et du homard d'Amérique, passée de 1 à 4 %, augmentent légèrement.

La valeur des débarquements selon les espèces montre qu'au cours des deux dernières décennies, les « autres espèces » perdent ici aussi en importance et que l'augmentation de la valeur des débarquements observée est principalement due au homard d'Amérique et au crabe des neiges (Graphique 44).

¹³⁸ En 2020 et en 2021, les débarquements des « autres espèces » sont respectivement de 9 888 et 8 119 tonnes, ce qui représente 81 et 79 % de tous les débarquements dans la MRC.

Graphique 44 – Valeur des débarquements des pêches commerciales en eau marine dans la MRC de la Côte-de-Gaspé, par espèce, de 2000 à 2021



Source : MPO, Division de la statistique et des permis, région du Québec

Plus exactement, la valeur annuelle moyenne des débarquements des « autres espèces » a dans un premier temps chuté de 24,1 à 17,1 millions de dollars entre 2000-2004 et 2005-2009, avant de commencer à augmenter, d'abord à 25,1 puis à 30,4 millions de dollars au cours des périodes 2010-2014 et 2015-2019. L'importance des « autres espèces » dans l'ensemble de la valeur des débarquements a cependant diminué, passant de 70 à 57 % entre les périodes 2000-2004 et 2015-2019¹³⁹. Entre ces mêmes périodes, ce sont le homard d'Amérique et le crabe des neiges qui, malgré des volumes modestes au débarquement, ont tiré à la hausse la valeur. Le homard d'Amérique a ainsi vu la valeur de ses débarquements passer de 2,6 à 7,6 millions de dollars entre les périodes 2000-2004 et 2015-2019, tandis que la valeur des débarquements de crabe des neiges est passée de 4,6 à 11,8 millions de dollars. Le homard d'Amérique et le crabe des neiges représentaient respectivement 8 et 13 % de la valeur totale des débarquements dans la MRC de la Côte-de-Gaspé entre 2000 et 2004, alors que de 2015 à 2019 ils représentent 14 et 22 %¹⁴⁰.

¹³⁹ La part des « autres espèces » continue de diminuer au cours des années 2020 et 2021. La valeur des débarquements de cette catégorie a respectivement atteint 23,2 et 20,7 millions de dollars, ce qui représente 52 puis 39 % de la valeur totale des débarquements dans la MRC de la Côte-de-Gaspé.

¹⁴⁰ En 2020 et en 2021, le homard d'Amérique représente 17 et 25 % de la valeur totale des débarquements dans la MRC de la Côte-de-Gaspé. Le crabe des neiges représente quant à lui 24 et 30 %.

La mariculture

La mariculture dans la MRC de la Côte-de-Gaspé s'effectue dans la baie de Gaspé (ville de Gaspé). De la fin des années 1990 au début des années 2010, les élevages de moule bleue y ont prospéré, avant que la prédation par les canards de mer ne vienne compromettre la production. Une entreprise au moins, Les Moules Forillon à Rivière-au-Renard (ville de Gaspé), a dû mettre un terme à ses activités. Il reste ainsi deux entreprises disposant de sites maricoles dans la baie de Gaspé à l'heure actuelle, soit Les Moules de la Baie de Gaspé et Fermes Marines de Gaspé.

Les Moules de la Baie de Gaspé, en plus de ses élevages de moule bleue, s'est diversifiée dans les dernières années en intégrant des élevages de pétoncle géant et d'huître américaine. Du côté de Fermes Marines de Gaspé, l'entreprise effectue de la recherche et développement en mariculture et élève l'huître américaine et le pétoncle géant. Distincte sur le plan juridique et partageant ses opérations avec l'entreprise Fermes Marines du Québec à Newport (ville de Chandler, dans la MRC du Rocher-Percé), Fermes Marines de Gaspé est propriété des mêmes actionnaires.

Enfin, il faut souligner la présence, à Gaspé, de la SODIM, une société d'investissement (garanties de prêts et investissements en capital-actions, sous forme de capital patient et accessible) qui se consacre au démarrage et au développement des entreprises maricoles partout au Québec. Fondée en 1998 par le MAPAQ, la SODIM subventionne également des activités de recherche et de transfert de technologies pour les entreprises maricoles du Québec.

La dulciculture

Il existe une entreprise dulcicole dans la MRC de la Côte-de-Gaspé, soit Aquaculture Gaspésie. Sise dans la ville de Gaspé, elle élève l'omble chevalier et l'omble de fontaine, principalement pour le marché de la table (environ 90 %), mais aussi pour celui de l'ensemencement (environ 10 %). La commercialisation des produits destinés au marché de la table se fait surtout dans les hôtels, les restaurants et les services alimentaires institutionnels (HRI), ainsi que dans les poissonneries, en Gaspésie et ailleurs au Québec.

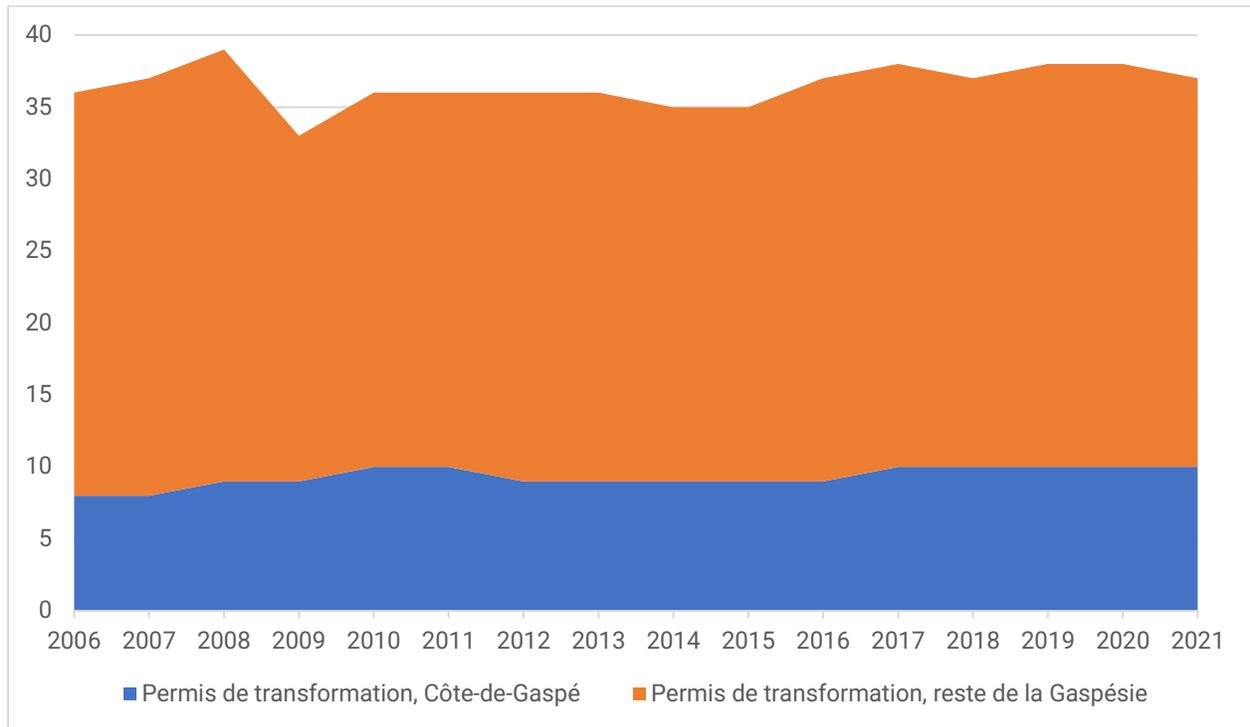
La pêche en eau douce

Il n'y a pas de pêche commerciale en eau douce dans la MRC de la Côte-de-Gaspé.

La transformation des produits aquatiques

Ces dernières années, le nombre de permis d'établissement de transformation est relativement stable dans la MRC de la Côte-de-Gaspé (Graphique 45).

Graphique 45 – Nombre de détenteurs de permis d'établissement de transformation dans la MRC de la Côte-de-Gaspé et dans le reste de la Gaspésie, de 2006 à 2021



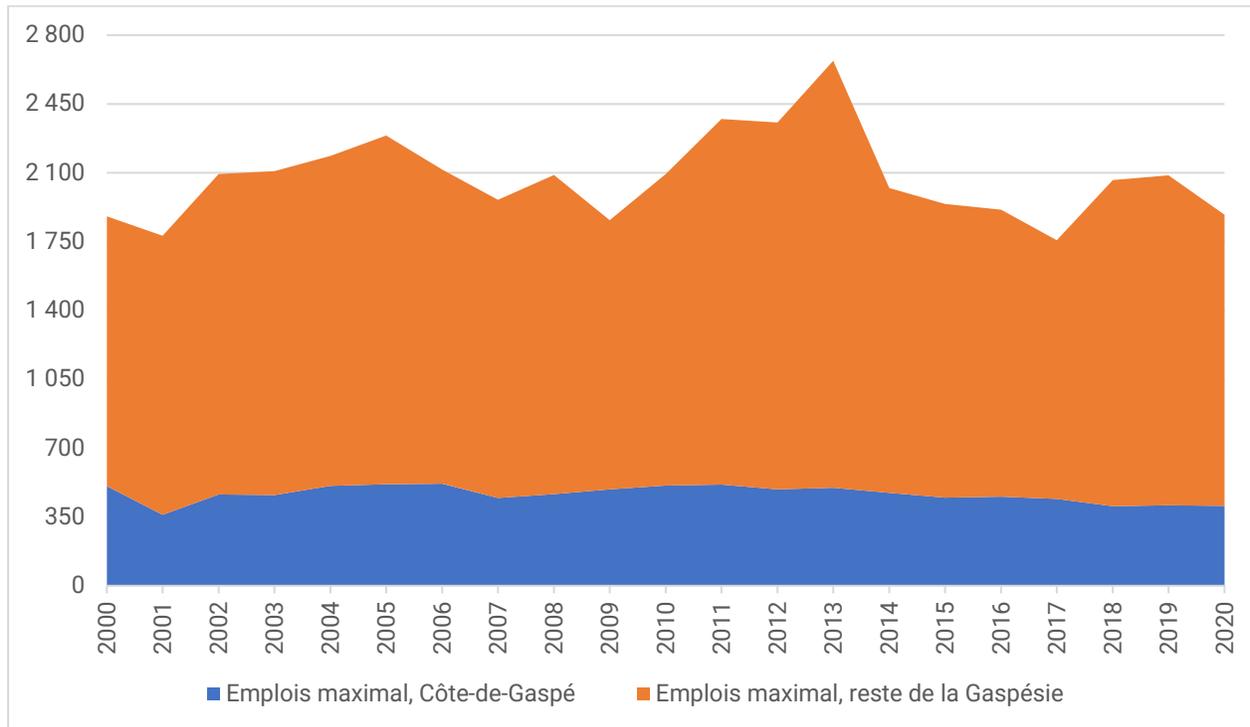
Source : MAPAQ, Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments

De 2006 à 2009, il oscille entre 8 et 9, tandis qu'à partir de 2010, il se chiffre entre 9 et 10 selon les années. Depuis 2017, il s'est stabilisé à 10. Cette légère croissance du nombre de permis dans la MRC de la Côte-de-Gaspé se traduit par une augmentation de son importance dans l'ensemble de la Gaspésie. De 2006 à 2009, elle représente en moyenne 23 % des permis d'établissement de transformation, contre 27 % de 2018 à 2021¹⁴¹.

Du côté des emplois générés par les établissements de transformation de la MRC de la Côte-de-Gaspé, la tendance est légèrement à la baisse, comme cela est le cas dans l'ensemble de la Gaspésie (Graphique 46).

¹⁴¹ Pour rappel, le nombre de permis d'établissement de transformation (permis d'exploitation d'établissement de préparation et de conserverie de produits marins) ne doit pas être confondu avec le nombre d'entreprises. Pour plus de détails, voir p. 59.

Graphique 46 – Nombre d’emplois maximal¹⁴² en établissement de transformation dans la MRC de la Côte-de-Gaspé et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2020



Source : MPO, région du Québec – compilation du MAPAQ réalisée le 24 mars 2022

Jusqu’à la période 2010-2014, la tendance est légèrement à la hausse en Côte-de-Gaspé : entre 2000 et 2004, le nombre d’emplois maximal annuel moyen est de 461, entre 2005 et 2009 il est de 488 et entre 2010 et 2014 il est de 497. Ce nombre commence ensuite à diminuer, puisqu’il s’élève à 432 de 2015 à 2019. Néanmoins, la Côte-de-Gaspé suit les mêmes tendances que l’ensemble de la Gaspésie, ce qui lui confère une importance relative à peu près stable. Au cours de la décennie 2000, la MRC représente 23 % du nombre d’emplois maximal en Gaspésie, contre 22 % au cours de la décennie 2010¹⁴³.

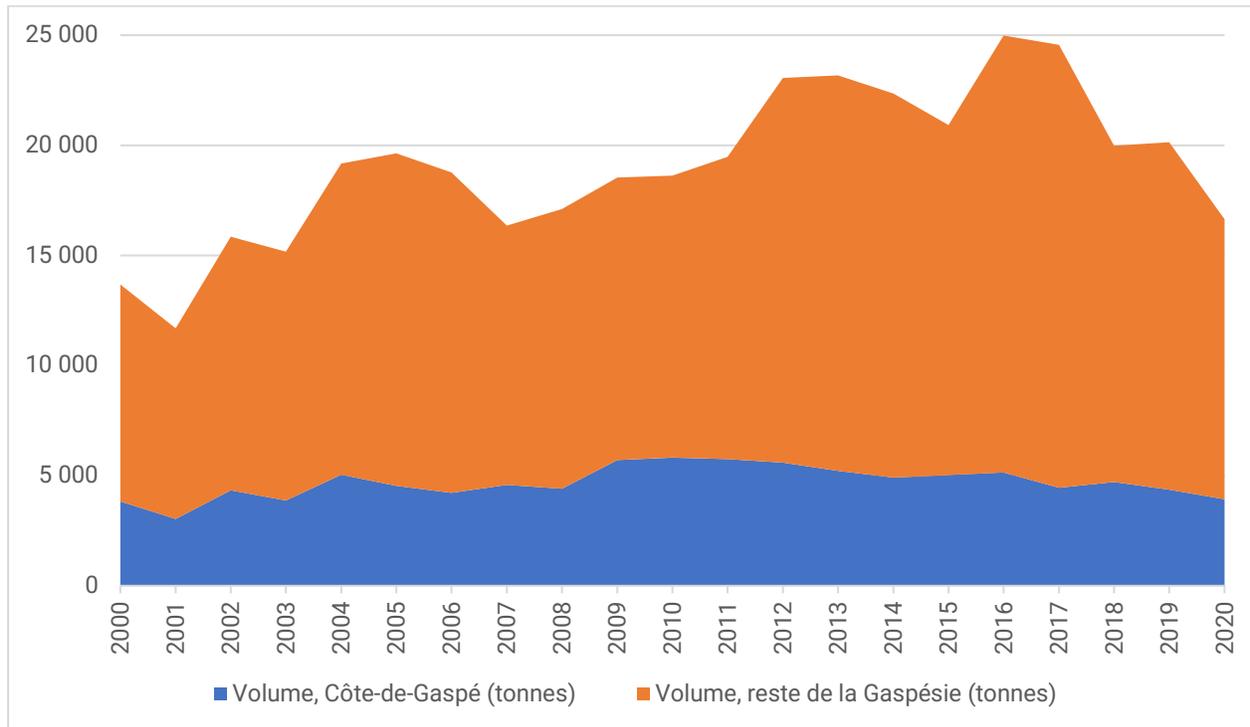
En ce qui concerne le volume des expéditions¹⁴⁴, il suit généralement une tendance à la hausse jusqu’en 2010, puis à la baisse depuis (Graphique 47).

¹⁴² Pour une définition de l’emploi maximal, voir la note numéro 80, à la p. 60.

¹⁴³ En 2020, le nombre d’emplois maximal a été de 407 en Côte-de-Gaspé, soit 22 % du total en Gaspésie.

¹⁴⁴ Pour une définition des expéditions, voir la note numéro 82, à la p. 61.

Graphique 47 – Volume des expéditions réalisées par les transformateurs de la MRC de la Côte-de-Gaspé et du reste de la Gaspésie, de 2000 à 2020



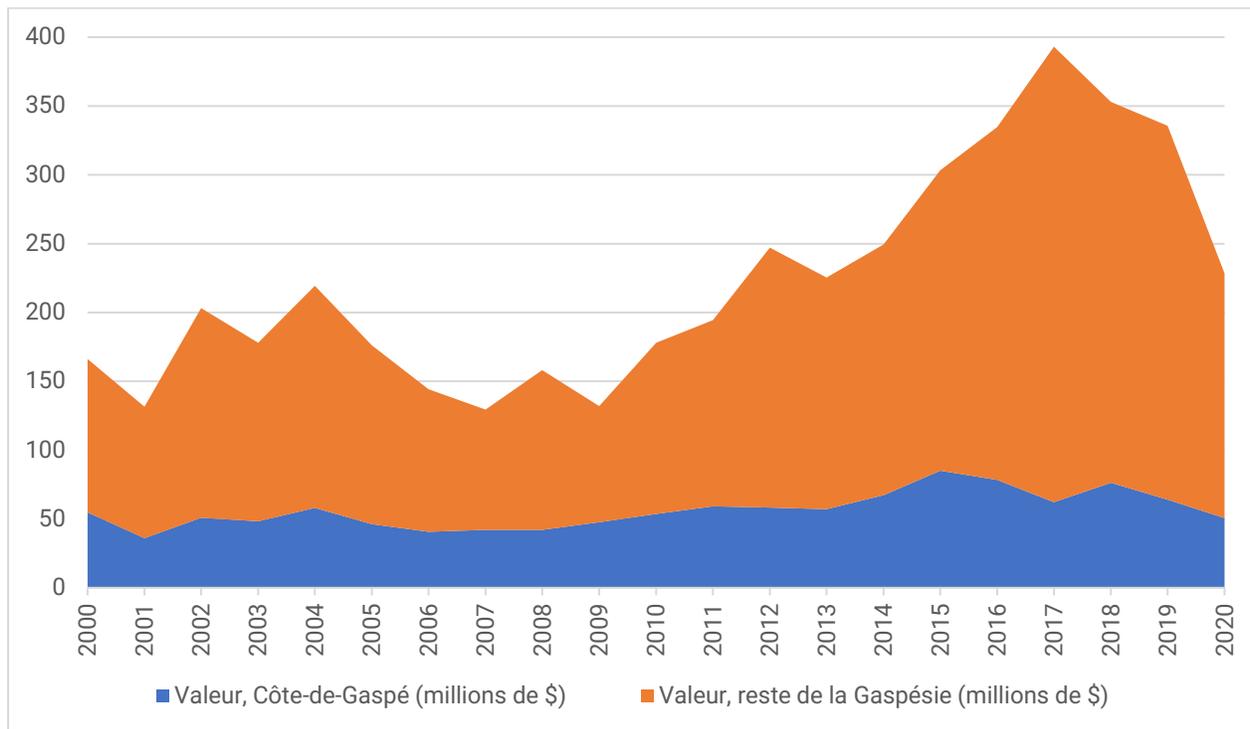
Source : MPO, région du Québec – compilation du MAPAQ réalisée le 24 mars 2022

La Côte-de-Gaspé participe en cela à l’augmentation du volume des expéditions en Gaspésie jusqu’au début des années 2010, mais cela est moins vrai par la suite. Entre 2000 et 2004, le volume annuel moyen des expéditions dans la MRC est de 4 023 tonnes. Ce volume grimpe ensuite à 4 693 tonnes de 2005 à 2009 puis à 5 458 de 2010 à 2014. Il commence toutefois à redescendre par la suite, en raison principalement du déclin de la crevette nordique. De 2015 à 2019, le volume annuel moyen des expéditions en Côte-de-Gaspé est de 4 738 tonnes. La MRC perd ainsi en importance dans l’ensemble de la Gaspésie. De 2000 à 2014, elle représente 26 % du volume total des expéditions en Gaspésie, alors qu’entre 2015 et 2019 cette part est passée à 21 %¹⁴⁵.

La valeur des expéditions des transformateurs de la MRC de la Côte-de-Gaspé suit une tendance légèrement différente (Graphique 48).

¹⁴⁵ En 2020, les expéditions des transformateurs de la Côte-de-Gaspé ont atteint 3 933 tonnes, ce qui représente 24 % du volume total des expéditions de la Gaspésie.

Graphique 48 – Valeur des expéditions réalisées par les transformateurs de la MRC de la Côte-de-Gaspé et du reste de la Gaspésie, de 2000 à 2020



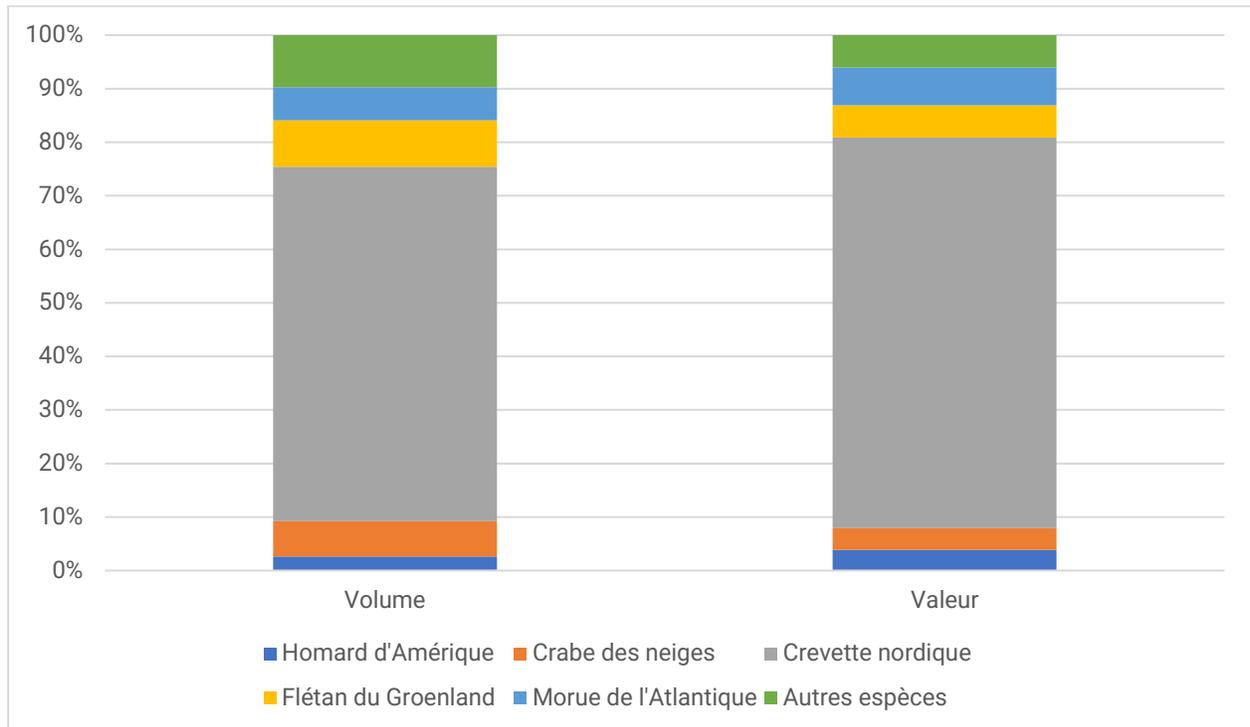
Source : MPO, région du Québec – compilation du MAPAQ réalisée le 24 mars 2022

Dans l'ensemble, sur la période 2000-2019, elle est croissante. De fait, entre 2000 et 2004, la valeur annuelle moyenne des expéditions réalisées par les transformateurs en Côte-de-Gaspé est de 49,7 millions de dollars. Cette valeur annuelle moyenne chute à 43,8 millions de dollars de 2005 à 2009, avant de remonter à 59,2 millions de dollars de 2010 à 2014 puis à 73,2 millions de dollars de 2015 à 2019. Entre les périodes 2000-2004 et 2015-2019, la croissance de la valeur des expéditions en Côte-de-Gaspé est donc de 47 %. Cette croissance est toutefois moins soutenue que dans l'ensemble de la Gaspésie (91 %), faisant en sorte que l'importance de la MRC diminue au cours de cette période. Entre 2000 et 2004, la Côte-de-Gaspé représente 28 % de la valeur des expéditions de l'ensemble de la Gaspésie. Entre 2015 et 2019, cette part est maintenant de 21 %¹⁴⁶.

Pour éclairer le phénomène, un regard sur les espèces transformées entre 2000 et 2019 montre sans ambiguïté que la crevette nordique trône au sommet (Graphique 49).

¹⁴⁶ En 2020, les expéditions des transformateurs de la Côte-de-Gaspé ont atteint 50,6 millions de dollars, ce qui représente 22 % de la valeur totale des expéditions de la Gaspésie.

Graphique 49 – Parts, en volume et en valeur, des expéditions réalisées par les transformateurs de la MRC de la Côte-de-Gaspé, par espèce, sur l'ensemble de la période 2000-2019



Source : MPO, Services stratégiques, région du Québec¹⁴⁷

Cette espèce représente 66 % des expéditions en volume et 73 % en valeur. En plus du homard d'Amérique, du crabe des neiges, du flétan du Groenland et de la morue de l'Atlantique, les transformateurs de la MRC de la Côte-de-Gaspé expédient aussi le crabe commun et le flétan de l'Atlantique, compris dans la catégorie « autres espèces »¹⁴⁸.

Il n'y a aucun doute que c'est la crevette nordique qui confère à la MRC de la Côte-de-Gaspé un poids aussi notable en volume et en valeur dans l'ensemble des expéditions réalisées par les transformateurs de la Gaspésie. Cela dit, il semble évident que c'est la concentration autour de cette espèce, dont le déclin est entamé depuis quelques années, qui provoque la perte d'importance de la MRC, toujours en volume et en valeur, observée plus récemment. Pour des raisons de confidentialité, nous ne disposons toutefois pas de séries chronologiques qui nous permettraient d'appuyer sans équivoque ces propos. Aux dires d'intervenants rencontrés lors de la tournée, la crevette nordique n'est pas près de revenir¹⁴⁹. Les transformateurs de crevette nordique se tournent de plus en plus vers

¹⁴⁷ Ces données proviennent du MPO et diffèrent légèrement de celles sur les expéditions compilées par le MAPAQ. Pour plus de détails, voir la note numéro 117, à la p. 84.

¹⁴⁸ Pour la liste des espèces comprises dans la catégorie « autres », voir la note numéro 118, à la p. 84.

¹⁴⁹ Dans son plus récent portrait-diagnostic de l'industrie de la crevette nordique, le MAPAQ indique que : « Selon les évaluations du ministère des Pêches et des Océans du Canada, l'indicateur principal de l'état des stocks de crevettes nordiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent est à la baisse. Cette situation s'est soldée par une réduction de 50 % des contingents de pêche alloués aux pêcheurs québécois entre les années 2015 et 2019. Il s'en est suivi une baisse de 54 % des débarquements de crevette nordique au Québec durant la même période. [...] La diminution des débarquements entraîne des difficultés d'approvisionnement pour les entreprises de transformation de la crevette de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent

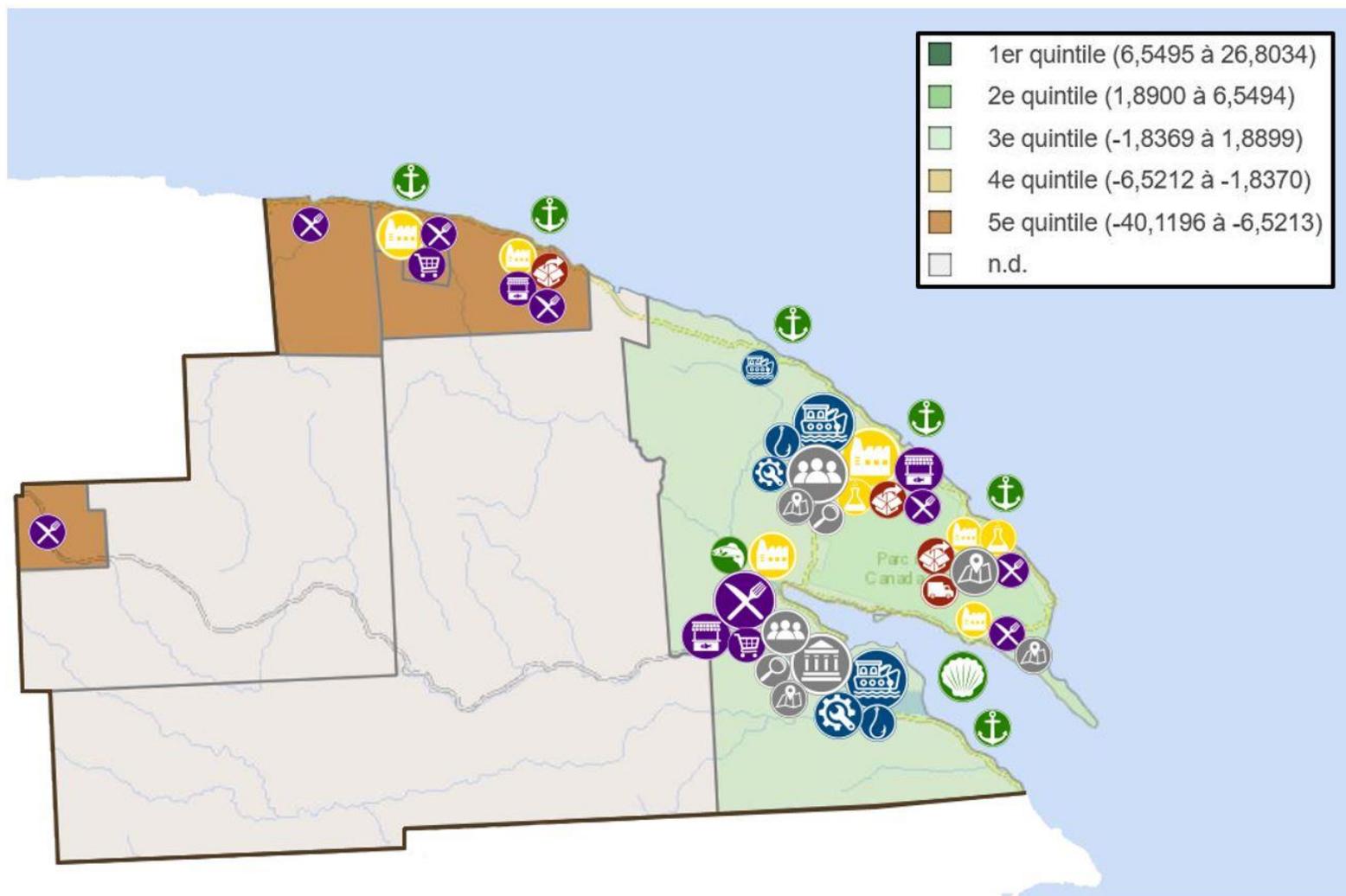
l'importation interprovinciale et internationale (y compris les crevettes d'eau chaude) pour garantir leurs approvisionnements et poursuivre leurs activités.

La répartition spatiale des activités liées au secteur

La répartition spatiale des activités liées aux pêches et à l'aquaculture dans la MRC de la Côte-de-Gaspé se concentre autour de deux pôles, l'un majeur, soit celui de la ville de Gaspé (Rivière-au-Renard, L'Anse-au-Griffon et Gaspé), et l'autre plus marginal, autour du canton de Cloridorme et des municipalités de Petite-Vallée et Grande-Vallée (Figure 9).

et de la Côte-Nord. Cette situation affecte les travailleurs des usines, qui voient leurs heures de travail réduites. Mentionnons que la baisse des débarquements de crevette nordique au Québec entraîne aussi des conséquences négatives sur les revenus des pêcheurs et des aides-pêcheurs ». MAPAQ (2020), *Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie de la crevette nordique au Québec*, [\[en ligne\]](#), p. 2.

Figure 9 – Répartition spatiale des activités liées aux pêches et à l'aquaculture dans la MRC de la Côte-de-Gaspé, en 2022¹⁵⁰



Source : Adaptation à partir de ISQ (2021), *Répartition des MRC par quintiles selon les résultats de l'indice de vitalité économique*, [en ligne](#)

¹⁵⁰ Pour plus de détails sur la manière dont cette carte a été construite et comment l'interpréter, voir p. 65. Le répertoire des organisations du secteur et liées au secteur se trouve dans l'annexe 1, à la p. 207.

| Légende | |
|--|--|
| Port de pêche | Transformateur de produits aquatiques |
|  1 |  1  2  3 ou plus |
| Mariculteur | Transformateur de biotechnologies marines |
|  1  2  4 |  1 |
| Dulciculteur | Grossiste |
|  1 |  1  2 |
| Chantier naval¹⁵¹ | Transporteur |
|  1  2 ou 3  4 ou plus |  1  2 |
| Fournisseur d'agrès et d'équipements de pêche | Centre de formation |
|  1 |  1 |
| Fournisseur de biens et services divers¹⁵² | Centre de recherche |
|  1  2 |  1 |
| Poissonnerie | Administration gouvernementale |
|  1  2  3 ou plus |  1  2  5 |
| Restaurant | Association ou organisation diverse |
|  1 à 4  5 à 8  9 ou plus |  1  2  3 ou plus |
| Boutique de vente au détail | Attrait ou activité touristique |
|  1  2 |  1  2  3 |

¹⁵¹ Chantier naval et fournisseur de biens et services pour bateaux.

¹⁵² Fournisseur de biens et services divers pour transformateurs et distributeurs.

La ville de Gaspé, chef-lieu de la MRC, est l'un des deux principaux pôles des pêches et de l'aquaculture en Gaspésie, et définitivement le cœur du secteur en Côte-de-Gaspé. Ce pôle se subdivise néanmoins en trois épacentres, un premier autour de Rivière-au-Renard, un deuxième vers L'Anse-au-Griffon et un troisième dans les environs de Gaspé même.

Rivière-au-Renard, qui revendique le titre de capitale des pêches maritime du Québec¹⁵³, dispose d'un important port de pêche, où se débarque principalement la crevette nordique. Plusieurs chantiers navals et fournisseurs de biens et services pour bateaux sont présents, comme Électro-Démarreur, Électro-Marine, Kémer, Les Entreprises Maritimes Bouchard, Océan Cam, Soudure Aspirault (et le Chantier Naval MM) et Soudure René Gagnon (située à L'Anse-à-Valleau).

En plus d'accueillir le siège de l'entreprise maricole Les Moules de la Baie de Gaspé (voir p. 100) et quelques restaurants, plusieurs transformateurs d'importance sont établis à Rivière-au-Renard. Il s'agit de Les Pêcheries Marinard¹⁵⁴, Les Pêcheries Gaspésiennes¹⁵⁵ et Menu-Mer¹⁵⁶. Notons aussi la présence de Fruits de Mer du Québec, qui utilise les installations de Menu-Mer à partir de leurs propres équipements pour effectuer le conditionnement de leurs produits. Un pêcheur propose également des excursions de pêche côtière à Rivière-au-Renard.

Enfin, Rivière-au-Renard est un important lieu où se trouvent plusieurs associations de pêcheurs, à commencer par l'Association des capitaines-proprétaires de la Gaspésie (ACPG), qui représente une cinquantaine de pêcheurs semi-hauturiers, principalement des pêcheurs de crevette nordique, mais aussi de crabe des neiges et de poissons de fond. L'ACPG est propriétaire du parc d'hivernage pour bateaux et d'une fabrique à glace. Elle dispose aussi d'une coopérative, Agrès de Pêche ACPG, qui conçoit, fabrique et fournit des agrès et des équipements de pêche, et d'une filiale, ACPG Innovation, qui effectue de la recherche, du développement et du transfert de technologies marines pour les

¹⁵³ En 2016, la ville de Gaspé a obtenu le statut de [zone industrialo-portuaire](#) dans le cadre du déploiement de la Stratégie maritime du Québec (mise à jour depuis sous le nom d'Avantage Saint-Laurent). Le secteur de Rivière-au-Renard, avec son port, est inclus dans cette zone, avec pour spécialisation les technologies marines et l'agroalimentaire. Par ailleurs, un projet à vocation touristique visant à mettre en valeur les pêches contemporaines à Rivière-au-Renard a récemment obtenu un financement de huit millions de dollars et les travaux ont débuté en mai 2022. Le projet comprend un volet infrastructures (promenade, tour d'observation, etc.) et un volet multimédia (salle de style cinéma dans le bâtiment des Robin, qui proposera une expérience immersive d'interprétation des pêches contemporaines et de son avenir).

¹⁵⁴ Les Pêcheries Marinard transforme surtout la crevette nordique, opère la Poissonnerie La Marinière et offre des services aux entreprises de transformation alimentaire, via sa filiale Marinard Biotech, en effectuant l'analyse microbiologique des aliments, de l'eau et de l'environnement de travail. L'entreprise est aussi présente dans le domaine des biotechnologies marines, puisqu'elle développe des farines de grade alimentaire à destination de l'industrie agroalimentaire à partir des coproduits (carapaces de crevettes).

¹⁵⁵ Les Pêcheries Gaspésiennes transforme les poissons de fond, les poissons pélagiques, le crabe commun, le pétoncle. L'entreprise dispose d'un fumoir et y transforme également des salmonidés. Elle pratique aussi le salage et le séchage de la morue (dont les approvisionnements viennent essentiellement de l'étranger) selon la méthode ancestrale, sur des vigneaux, lorsque la météo le permet. Enfin, elle opère une poissonnerie certifiée Fourchette bleue et est membre du Consortium Gaspé Cured avec trois autres usines de la Gaspésie.

¹⁵⁶ Menu-Mer transforme le flétan de l'Atlantique, la moule bleue, le pétoncle et les salmonidés. Elle achète et revend plusieurs espèces de poissons et fruits de mer, jouant ainsi le rôle de grossiste.

pêcheurs. À cela s'ajoutent la Fédération des pêcheurs semi-hauturiers du Québec (FPSHQ)¹⁵⁷ et l'Office des pêcheurs de crevettes de la Ville de Gaspé (OPCVG)¹⁵⁸.

Un deuxième épicode se trouve dans les environs de L'Anse-au-Griffon. De plus petite envergure, il accueille le transformateur La Crevette du Nord Atlantique, qui dispose de deux filiales, l'une effectuant la vente en gros et le transport des produits aquatiques dans le nord-est de l'Amérique (Transport Gesco), l'autre produisant des farines de grade alimentaire à destination de l'industrie agroalimentaire à partir des coproduits, soit les carapaces de crevettes (Les Poudres Marines du Saint-Laurent). La Crevette du Nord Atlantique est aussi propriétaire d'une seconde usine de transformation, Les Crustacés de Malbaie (à Mal-Bay, dans la ville de Percé, dans la MRC du Rocher-Percé). En plus de quelques restaurants, L'Anse-au-Griffon comprend des attraits et activités touristiques liées aux pêches, comme Le Centre Culturel Le Griffon, établi dans l'ancien entrepôt frigorifique et où se trouve une exposition permanente sur l'histoire du village, fortement marquée par les pêches commerciales, ou encore le Manoir Le Boutillier, qui présente des expositions axées sur John Le Boutillier, sa descendance et son héritage.

Le troisième épicode de la ville de Gaspé se trouve à Gaspé même. Plusieurs chantiers navals et fournisseurs de biens et services pour bateaux sont ici aussi présents : l'Atelier d'usinage Gaspé Machine Works, le Centre de Sécurité Marine (qui fournit également des agrès et équipements de pêche), le Chantier Naval Forillon et sa filiale Navanex, Les Bateaux en Aluminium Drody et Marinexpert Plus. Des fournisseurs de biens et services divers pour transformateurs et distributeurs sont aussi présents, comme Réfrigération Gaspésie et Produits Sanitaires Cloutier.

En plus de l'entreprise dulcicole Aquaculture Gaspésie (voir p. 100), de nombreux restaurants servant des produits aquatiques (dont plusieurs certifiés Fourchette bleue), d'une boutique de vente au détail ainsi que de deux poissonneries, Gaspé accueille deux entreprises qui cueillent des algues comestibles sauvages et en font la transformation, soit Océan de Saveurs – certifiée Fourchette bleue – et Gaspésie Sauvage. Une troisième entreprise de transformation y a également son siège, à savoir Gestion DanFran, qui est en réalité un bateau-usine pêchant et transformant la crevette nordique en mer.

Les administrations gouvernementales sont aussi bien installées à Gaspé. Le MAPAQ, le MPO, l'ACIA, Transport Canada¹⁵⁹ et le Département des Pêches Commerciales du Conseil de la Nation Micmac de Gespeg¹⁶⁰ y sont tous présents. Deux organisations périphériques, la SODIM (voir p. 100) et le

¹⁵⁷ La FPSHQ représente la plupart des pêcheurs semi-hauturiers du Québec (crabe des neiges, crevette nordique, poissons de fond) en regroupant l'ACPG, l'Association des crabiers gaspésiens (à Port-Daniel-Gascons, dans la MRC du Rocher-Percé), l'Association des pêcheurs de la MRC de Pabok (à Chandler, dans la MRC du Rocher-Percé) et le Regroupement des Pêcheurs Professionnels des Îles-de-la-Madeleine.

¹⁵⁸ L'OPCVG est responsable de l'administration et de l'application du plan conjoint qui encadre depuis 2001 la mise en marché de la crevette nordique pêchée dans les zones 8 (Esquiman), 9 (Anticosti), 10 (Sept-Îles) et 12 (Estuaire), débarquée dans un port situé au Québec et transformée en Gaspésie ou au Bas-Saint-Laurent.

¹⁵⁹ Transport Canada s'implique dans le secteur des pêches, en veillant à la sécurité et sûreté maritime, la gestion des accidents, de la communication et du trafic, l'aide à la navigation, l'émission de bulletins météo, le déglacage, la formation et la certification de gens de mer ainsi que la délivrance de permis et l'immatriculation des bateaux de pêche.

¹⁶⁰ Les communautés mi'gmaq de Gespeg, Gesgapegiag et Listuguj détiennent des permis de pêche pour la plupart des espèces et effectuent des débarquements un peu partout en Gaspésie, dans les principaux ports de pêche. Ces permis sont sous gestion communautaire : ce sont les Départements des Pêches Commerciales (Fisheries Department), qui relèvent des conseils de bande, qui assurent la répartition des permis entre les membres de la communauté, organisent les activités de pêche et répartissent ensuite les revenus. Les pêches sont ainsi sous contrôle collectif et les bénéfices réinvestis ailleurs dans la communauté, par exemple en santé et en éducation.

Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes (CSMOPM), qui mobilise les principaux acteurs du secteur pour favoriser l'attraction, la valorisation, la formation et le développement de la main-d'œuvre, ont aussi leur siège à Gaspé. Il faut également souligner la présence du Centre de Formation de la Côte-de-Gaspé, qui a pendant quelques années offert un DEP en pêche professionnelle. Cette formation n'est toutefois plus au programme depuis six ans.

D'autre part, Gaspé héberge le siège social de Merinov. À la fois un OBNL et un CCTT affilié au Cégep de la Gaspésie et des Îles, Merinov est un centre intégré de recherche appliquée (recherche et développement, transfert technologique, optimisation de procédés, développements de produits alimentaires et développement d'applications industrielles) dans les domaines de la pêche (technologies marines), de l'aquaculture (eau douce et eau marine), de la transformation et des biotechnologies marines. Son rayon d'activité s'étend à tout le Québec, et tout particulièrement au Québec maritime. Une antenne se trouve d'ailleurs à Grande-Rivière (MRC du Rocher-Percé).

Enfin, deux attraits et activités touristiques notoires sont présents, soit certains sites patrimoniaux du Parc national Forillon (la Maison Blanchette et le Musée du Magasin Général Hyman & Sons) ainsi que le Musée de la Gaspésie, qui présente plusieurs expositions liées à l'histoire régionale, teintée par les pêches commerciales, et gère un centre d'archives, notamment le Fonds Robin.

Le second pôle d'activités liées aux pêches et à l'aquaculture dans la MRC de la Côte-de-Gaspé, plus modeste, se trouve dans les environs du canton de Cloridorme et des municipalités de Petite-Vallée et Grande-Vallée. En plus de quelques restaurants, nous retrouvons trois transformateurs, dont deux fumoirs et la Poissonnerie de Cloridorme, qui transforme les poissons de fond et le concombre de mer, opère une poissonnerie et joue le rôle de grossiste.

PARTIE 4

Le Rocher-Percé et le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

« Les grands distributeurs comme IGA et Metro veulent du homard du Québec. On le sent vraiment, ils se forcent pour le Québec, ils font un effort, alors qu'on connaît les prix »

– extrait d'un entretien avec un intervenant du secteur.

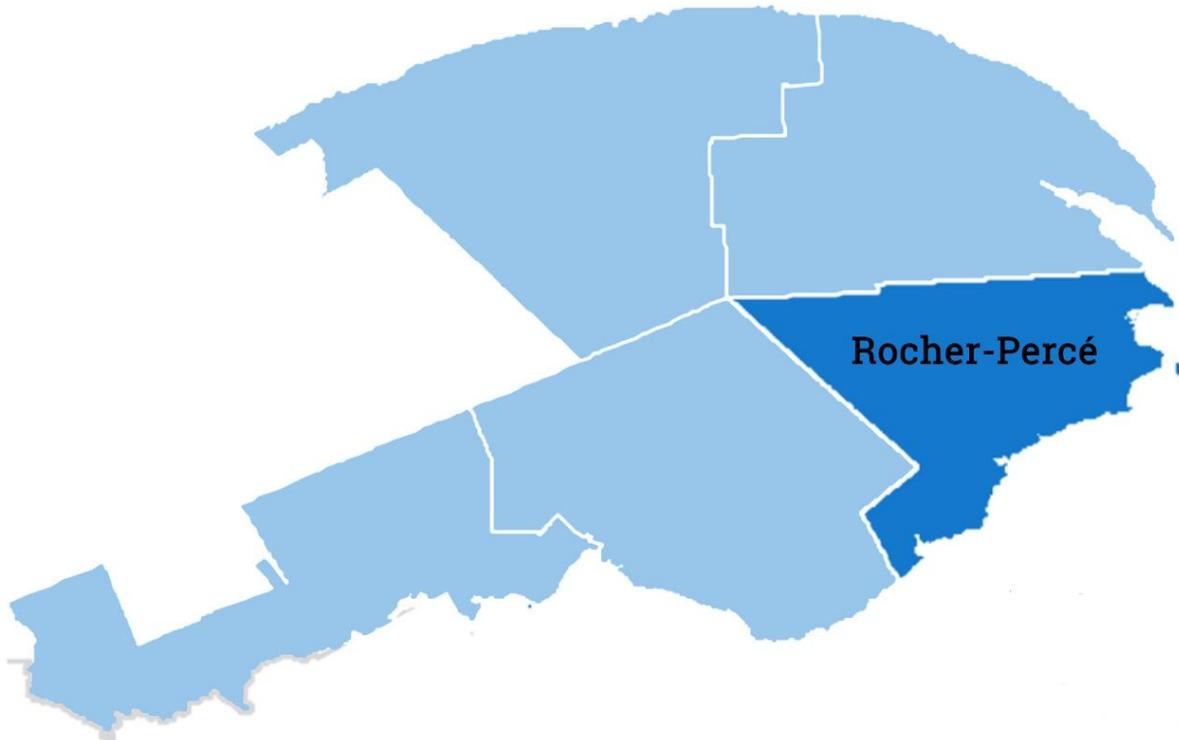


Percé depuis le Cap Mont-Joli

Portrait sociodémographique

S'étendant sur une superficie de 3 074 km²¹⁶¹, la MRC du Rocher-Percé recense 17 243 habitants en 2021¹⁶², soit près de 6 habitants au km², ou encore 22 % de la population totale de la Gaspésie.

Figure 10 – La MRC du Rocher-Percé



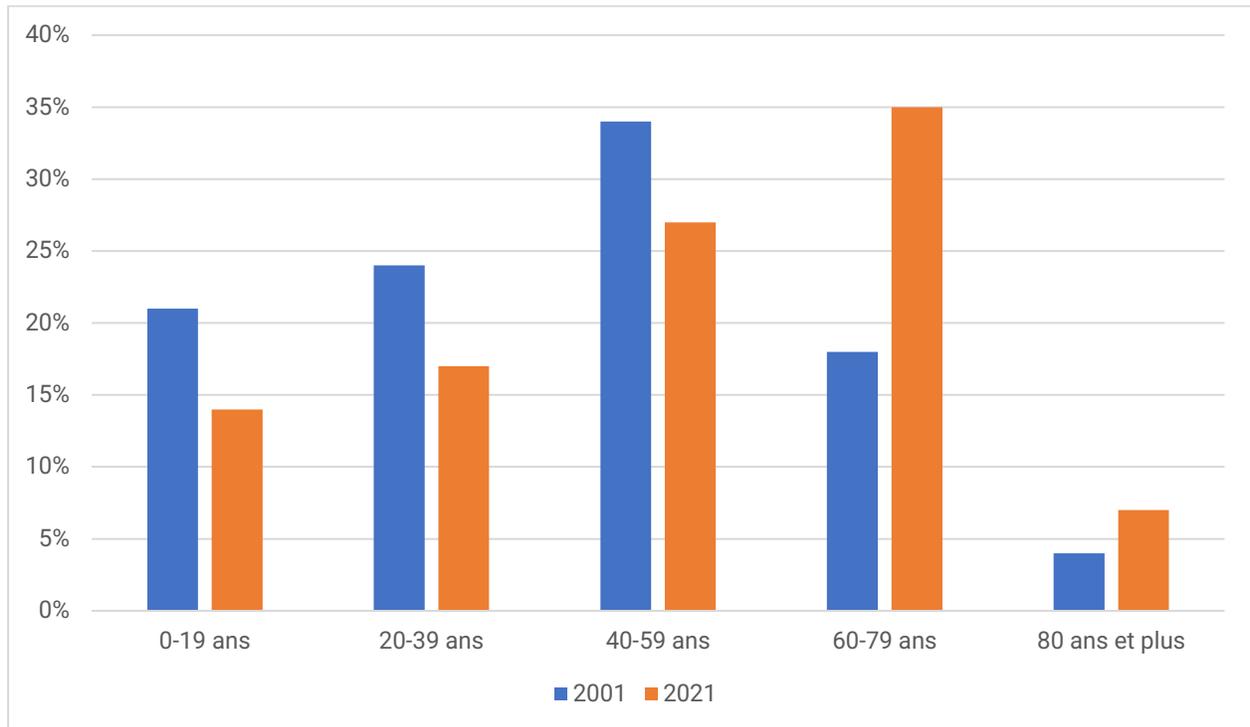
Source : Adaptation à partir de MEI, *Portrait régional, Région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, [\[en ligne\]](#)

Le déclin démographique en Gaspésie touche particulièrement la MRC du Rocher-Percé, qui a perdu 12 % de sa population depuis 2001. Le vieillissement de la population affecte également durement la MRC, alors que la part des 60 ans et plus a doublé, passant de 21 à 42 % entre 2001 et 2021 (Graphique 50).

¹⁶¹ MAMH (2022), *Région administrative 11 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, [\[en ligne\]](#), p. 1.

¹⁶² Ces données sont provisoires. ISQ (2022), *Estimations de la population des MRC, Québec, 1^{er} juillet 1996 à 2021*, [\[en ligne\]](#).

Graphique 50 – Parts du nombre d’habitants dans la MRC du Rocher-Percé, par groupe d’âge, en 2001 et en 2021¹⁶³



Source : ISQ (2022), *Estimations de la population des MRC selon le groupe d'âge et le sexe, âge médian et âge moyen, Québec, 1er juillet 1996 à 2021*, [en ligne](#)

Ainsi, l'âge médian dans la MRC du Rocher-Percé a augmenté de 43 à 56 ans entre 2001 et 2021.

Du côté du marché de l'emploi, entre 2002 et 2019, le taux de travailleurs¹⁶⁴ de la population âgée de 25 à 64 ans est passé de 46 à 59 %, ce qui représente une croissance de 29 %. C'est dans la MRC du Rocher-Percé que la croissance du taux de travailleurs sur cette période a été la plus forte. Malgré cela, elle demeure l'une des MRC avec le plus faible taux de travailleurs de toutes les MRC de la Gaspésie, juste devant la MRC de la Haute-Gaspésie.

Le revenu d'emploi médian¹⁶⁵ dans la MRC du Rocher-Percé atteint 31 438 dollars en 2019, soit une croissance de 76 % par rapport à 2002. Il s'agit toutefois de la MRC avec le plus faible revenu d'emploi médian parmi toutes les MRC de la Gaspésie.

Le rapport de dépendance économique¹⁶⁶ est près de trois fois plus élevé dans la MRC du Rocher-Percé que dans l'ensemble du Québec. Il atteint 65,3 dollars par tranche de 100 dollars du revenu d'emploi total en 2018. Ce rapport de dépendance économique a cependant diminué de 19 % depuis 2010.

¹⁶³ Les données de 2021 sont provisoires.

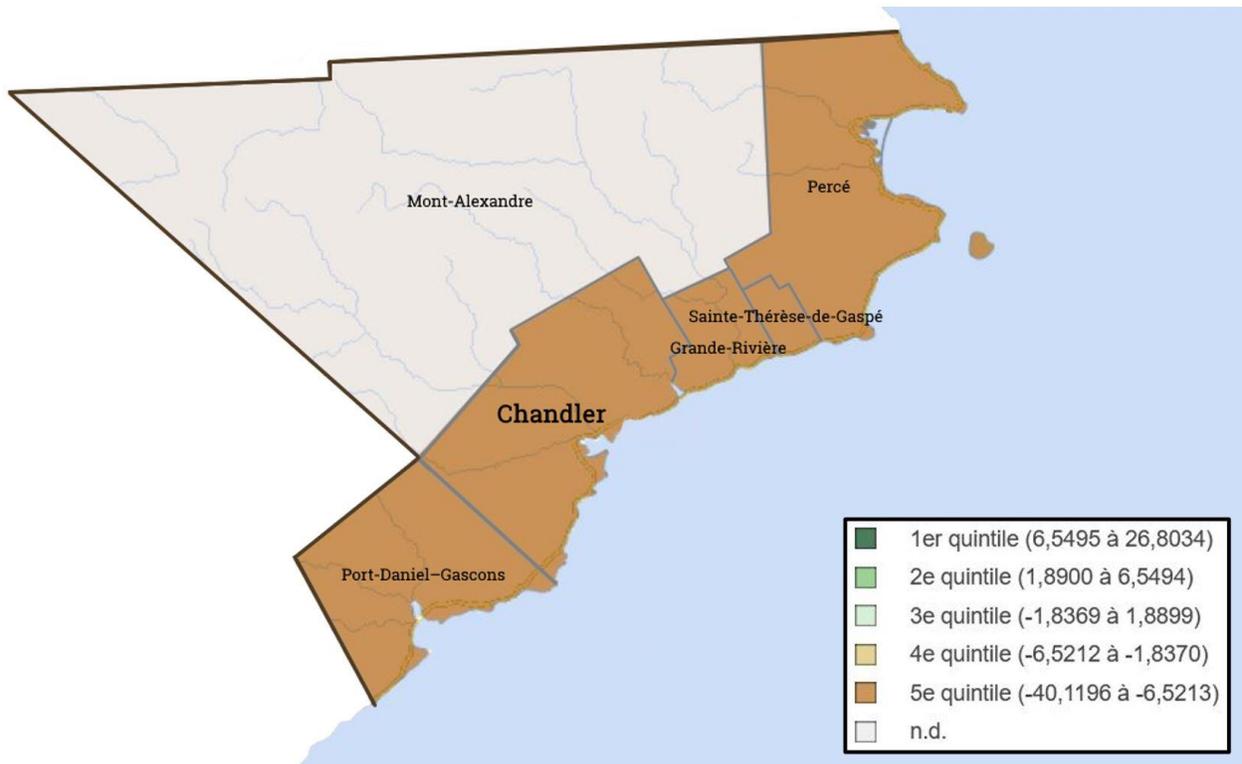
¹⁶⁴ Pour une définition du taux de travailleurs, voir la note numéro 20, à la p. 26.

¹⁶⁵ Pour une définition du revenu d'emploi médian, voir la note numéro 23, à la p. 27.

¹⁶⁶ Pour une définition du rapport de dépendance économique, voir la note numéro 25, à la p. 29.

Pour finir, la MRC du Rocher-Percé présente un indice de vitalité économique de - 15,4 en 2018, ce qui la place au 103^e et avant-dernier rang de l'ensemble des MRC du Québec. Toutes les localités de la MRC se classent dans le dernier quintile en 2018¹⁶⁷ (Figure 11).

Figure 11 – Indice de vitalité économique des localités de la MRC du Rocher-Percé en 2018



Source : Adaptation à partir de ISQ (2021), *Répartition des localités par quintiles selon les résultats de l'indice de vitalité économique*, [\[en ligne\]](#)

Cette situation n'a que peu évolué au cours des deux dernières décennies : de 2002 à 2018¹⁶⁸, toutes les localités de la MRC du Rocher-Percé se retrouvent sans exception dans le dernier quintile. Notons néanmoins que dans l'ensemble, l'indice de vitalité économique des localités de la MRC augmente légèrement sur la période.

¹⁶⁷ Pour plus de détails sur la composition de l'indice de vitalité économique, l'interprétation de sa valeur et la notion de quintile, voir p. 30 et les notes numéros 28 et 30, aux p. 30 et 31.

¹⁶⁸ Notons que seules les années paires sont considérées ici, compte tenu des discontinuités dans le calcul de l'indice de vitalité économique par l'ISQ depuis 2014. Pour plus de détails, voir la note numéro 29, à la p. 30.

Portrait du secteur



Pêcheurs de flétan du Groenland au quai de Sainte-Thérèse-de-Gaspé

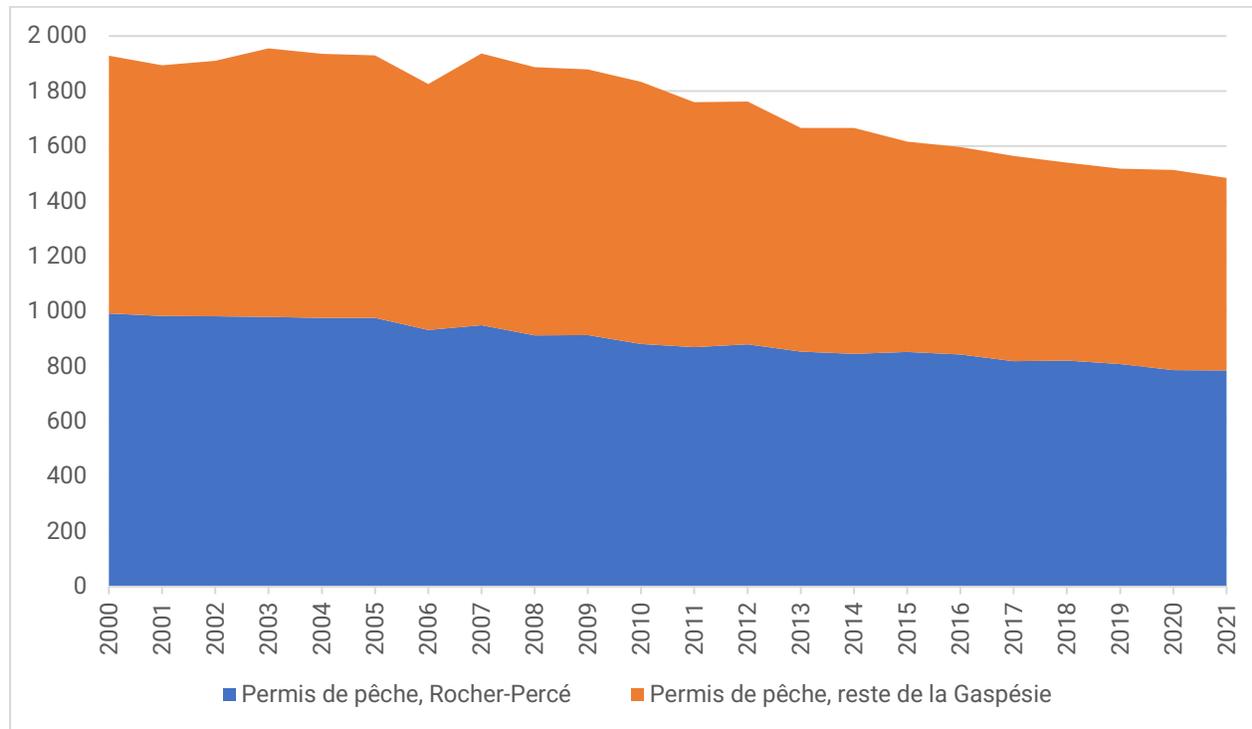
Tableau 6 – Récapitulatif sectoriel de la MRC du Rocher-Percé

| Rocher-Percé | | | |
|---|--|---|---|
| Pêche en eau marine | Ces dernières décennies, le nombre de permis de pêche diminue dans la MRC comme ailleurs en Gaspésie. La MRC représente bon an mal an le tiers du volume des débarquements de la région. Elle est aussi majoritairement responsable de l'augmentation de la valeur des débarquements observée récemment en Gaspésie. Alors que les débarquements de crabe des neiges fluctuent selon les cycles de reproduction de l'espèce, le homard d'Amérique gagne considérablement en importance. Les prix de ces crustacés sur les marchés mondiaux ont fortement augmenté depuis dix ans. Par ailleurs, les poissons pélagiques, surtout le hareng mais aussi le maquereau, sont en déclin. Importants en volume, mais peu en valeur, ils sont commercialisés sous forme de boîte (appât) et jouent un rôle clé dans la pêche au homard d'Amérique et au crabe des neiges | | |
| Mariculture | Une entreprise a son siège dans la MRC. Elle effectue de la recherche et développement et produit des naissains de pétoncle géant et d'huître américaine, des plantules d'algues et des larves de homard d'Amérique pour l'ensemencement des fonds marins. Elle a également mis sur pied une écloserie de loups tachetés en vue d'en faire l'élevage. Une antenne de Merinov opérant des sites maricoles dédiés à la recherche et l'expérimentation dans la baie des Chaleurs (baies de Paspébiac, de Cascapédia et de Tracadigache) est aussi présente | | |
| Dulciculture | Il n'y a pas de dulciculture dans la MRC | | |
| Pêche en eau douce | Il n'y a pas de pêche commerciale en eau douce dans la MRC | | |
| Transformation des produits aquatiques | Ces dernières décennies, le nombre de permis d'établissement de transformation a peu fluctué dans la MRC. Le nombre d'emplois générés suit globalement la même tendance à la baisse qu'ailleurs en Gaspésie, mais de manière moins prononcée. Ainsi, la part de la MRC dans le nombre d'emplois générés en Gaspésie a augmenté. Le volume et la valeur des expéditions sont à la hausse au cours des dernières années. C'est essentiellement la croissance du volume et de la valeur des expéditions de la MRC qui tire vers le haut celle de l'ensemble de la Gaspésie. Il s'ensuit que la MRC gagne progressivement en importance. La prépondérance du homard d'Amérique et du crabe des neiges, ainsi que la forte augmentation des prix sur les marchés mondiaux ces dernières années, expliquent cela. Quant aux poissons pélagiques, leur importance diminue dernièrement et cela se poursuivra certainement dans les années à venir, compte tenu de l'état des ressources | | |
| Répartition spatiale des activités | <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none; vertical-align: top;"> <p style="text-align: center;">Principal pôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grande-Rivière et Sainte-Thérèse-de-Gaspé </td> <td style="width: 50%; border: none; vertical-align: top;"> <p style="text-align: center;">Autres pôles notoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Percé • Chandler • Port-Daniel-Gascons </td> </tr> </table> | <p style="text-align: center;">Principal pôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grande-Rivière et Sainte-Thérèse-de-Gaspé | <p style="text-align: center;">Autres pôles notoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Percé • Chandler • Port-Daniel-Gascons |
| <p style="text-align: center;">Principal pôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grande-Rivière et Sainte-Thérèse-de-Gaspé | <p style="text-align: center;">Autres pôles notoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Percé • Chandler • Port-Daniel-Gascons | | |

La pêche en eau marine

Au cours des deux dernières décennies, le nombre de permis de pêche en eau marine¹⁶⁹ délivrés dans la MRC du Rocher-Percé est en baisse et suit en cela une tendance similaire à celle observée ailleurs en Gaspésie (Graphique 51).

Graphique 51 – Nombre de permis de pêche en eau marine délivrés dans la MRC du Rocher-Percé et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2021



Source : MPO, Division de la statistique et des permis, région du Québec

Cette diminution est progressive et régulière. Sur la période 2000-2004, on dénombre 983 permis en moyenne annuellement dans la MRC du Rocher-Percé, contre 829 entre 2015 et 2019. La part de la MRC dans l'ensemble de la Gaspésie augmente légèrement, passant de 51 % de 2000 à 2004 à 53 % de 2015 à 2019¹⁷⁰.

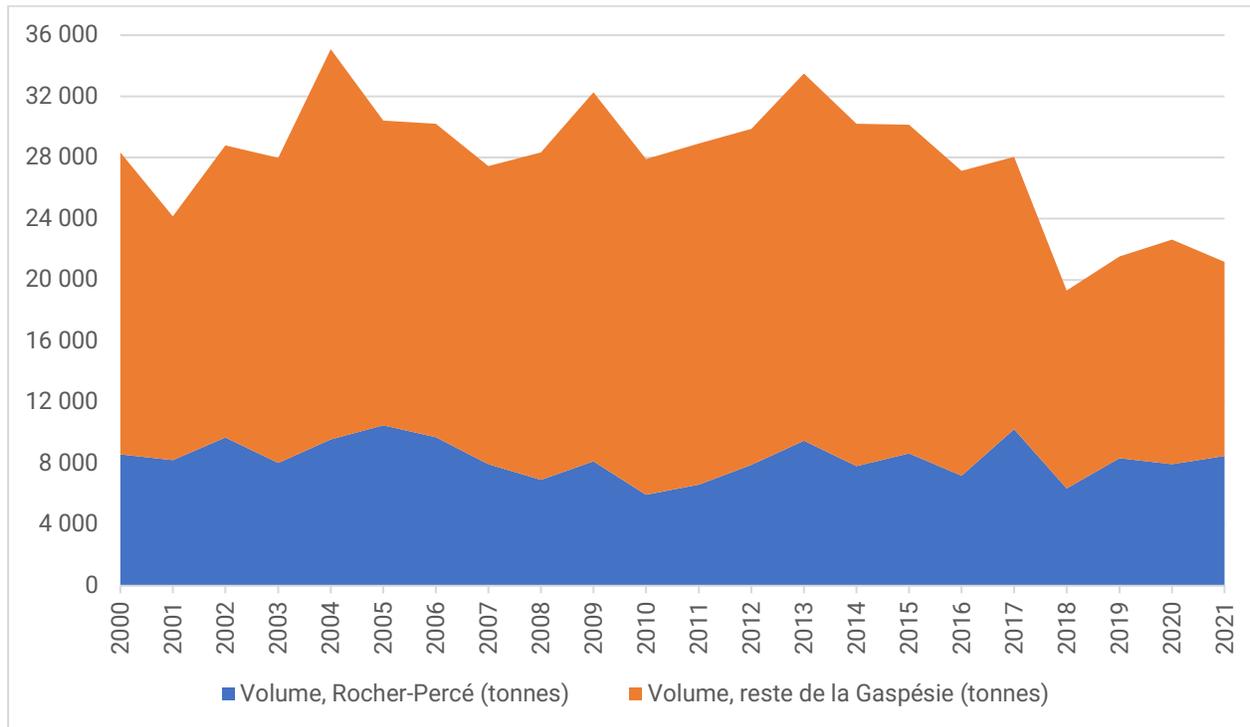
Du côté du volume des débarquements¹⁷¹, la MRC du Rocher-Percé représente bon an mal an près du tiers de l'ensemble des débarquements en Gaspésie (Graphique 52).

¹⁶⁹ Pour des précisions sur le nombre de permis de pêche, voir la note numéro 41, à la p. 39.

¹⁷⁰ En 2020 et en 2021, la MRC du Rocher-Percé dénombre respectivement 787 et 785 permis de pêche en eau marine, soit 52 et 53 % du nombre total de permis en Gaspésie.

¹⁷¹ Pour une définition des débarquements, voir la note numéro 44, à la p. 40.

Graphique 52 – Volume des débarquements des pêches commerciales en eau marine dans la MRC du Rocher-Percé et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2021



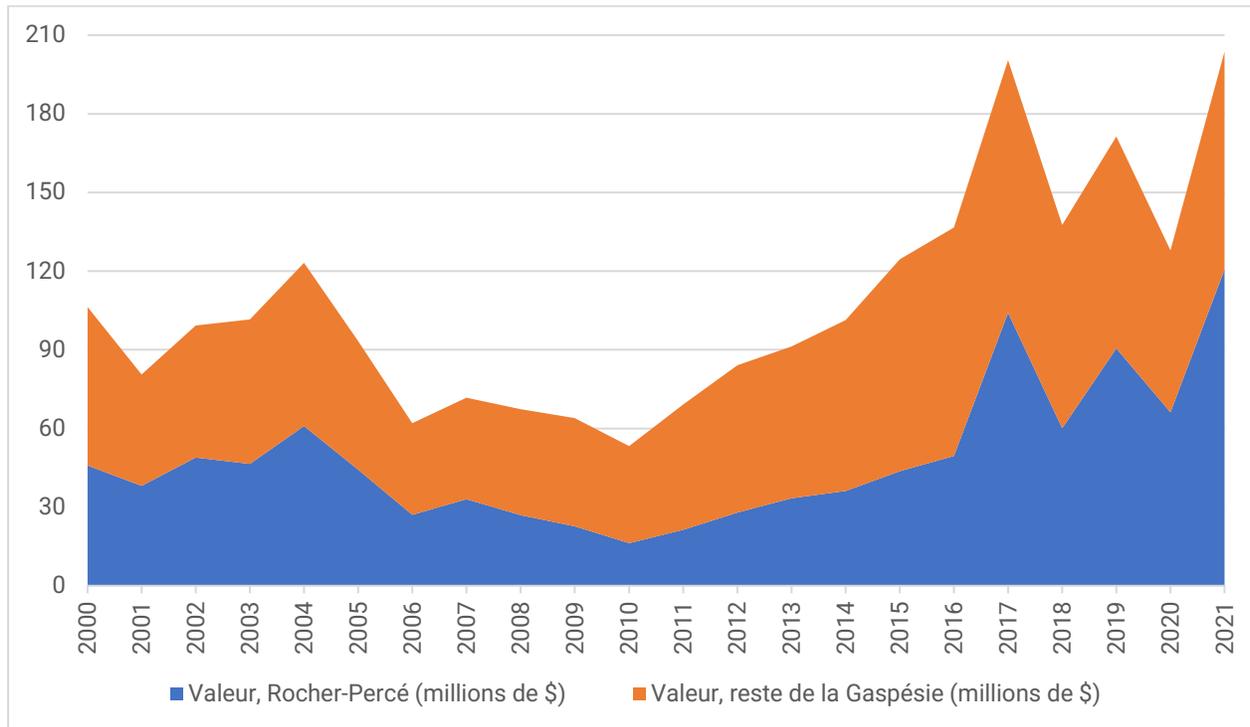
Source : MPO, Division de la statistique et des permis, région du Québec

Au cours des deux dernières décennies, le volume des débarquements dans la MRC suit d’abord une tendance à la baisse : de 8 825 tonnes en moyenne annuellement entre 2000 et 2004, il passe à 8 645 tonnes de 2005 à 2009 puis à 7 554 tonnes de 2010 à 2014. Cependant, la période suivante, de 2015 à 2019, le volume des débarquements augmente à 8 160 tonnes, soit une croissance de 8 % par rapport à la période précédente. La part de la MRC du Rocher-Percé a donc diminué dans un premier temps, passant de 31 % entre 2000-2004, à 29 % entre 2005-2009, puis à 25 % entre 2010-2014. Cette part est ensuite remontée à 32 % entre 2015 et 2019¹⁷².

La valeur des débarquements dans la MRC du Rocher-Percé a suivi les mêmes tendances que le volume, c’est-à-dire une diminution progressive du début des années 2000 au milieu des années 2010, et une augmentation depuis. En outre, la majeure partie de l’augmentation de la valeur des débarquements observée depuis quelques années en Gaspésie provient de la MRC du Rocher-Percé (Graphique 53).

¹⁷² Le volume des débarquements dans la MRC du Rocher-Percé est de 7 946 et de 8 498 tonnes en 2020 et en 2021. Cela représente respectivement 35 et 40 % de tous les débarquements en Gaspésie.

Graphique 53 – Valeur des débarquements des pêches commerciales en eau marine dans la MRC du Rocher-Percé et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2021



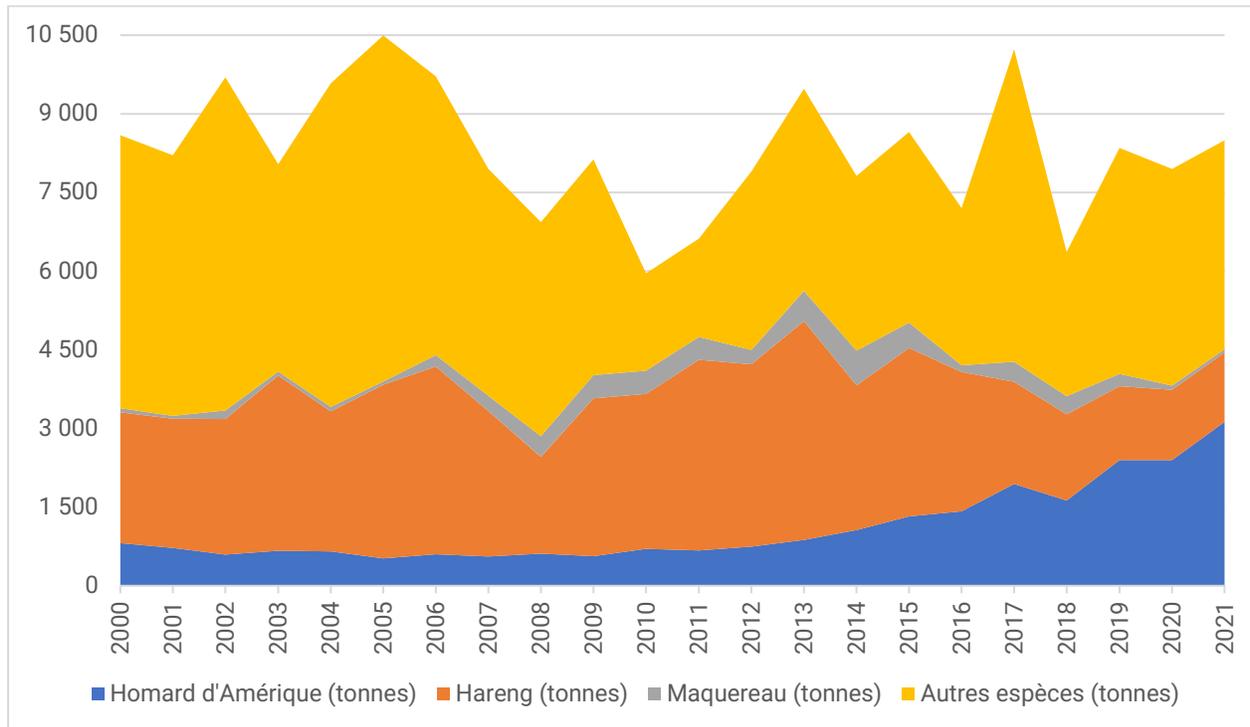
Source : MPO, Division de la statistique et des permis, région du Québec

La valeur des débarquements dans la MRC du Rocher-Percé passe de 48,1 à 30,8 millions de dollars, en moyenne chaque année, entre les périodes 2000-2004 et 2005-2009. Elle diminue encore la période suivante, de 2010 à 2014, à 27 millions de dollars, avant de connaître une augmentation considérable à 69,6 millions de dollars de 2015 à 2019. Entre ces deux dernières périodes, il s'agit d'une croissance de 158 %. La part de la MRC du Rocher-Percé, après avoir chuté de 47 à 34 % entre les périodes 2000-2004 et 2010-2014, est remontée à 45 % au cours de la période 2015-2019¹⁷³.

L'analyse des débarquements par espèces permet de saisir un peu mieux ce qui se produit dans la MRC au cours des dernières années. L'important décalage observé entre la part qu'elle occupe en volume (entre 25 et 32 %) et en valeur (entre 34 et 47 %) s'explique par la prépondérance du homard d'Amérique et du crabe des neiges. Bien que pour des raisons de confidentialité nous ne disposons pas des données pour le crabe des neiges, nous pouvons avancer, au regard des données sur les expéditions réalisées par les transformateurs présentées un peu plus loin (voir p. 128), qu'il compose la majeure partie de la catégorie « autres espèces » (Graphique 54).

¹⁷³ En 2020 et en 2021, la valeur des débarquements dans la MRC du Rocher-Percé se chiffre à 66,2 et à 120,6 millions de dollars, ce qui représente respectivement 52 et 59 % de la valeur totale des débarquements réalisés en Gaspésie.

Graphique 54 – Volume des débarquements des pêches commerciales en eau marine dans la MRC du Rocher-Percé, par espèce, de 2000 à 2021



Source : MPO, Division de la statistique et des permis, région du Québec

De 2000 à 2009, les « autres espèces » atteignent en moyenne annuellement 5 109 tonnes et représentent 58 % de tous les débarquements dans la MRC du Rocher-Percé. Ces débarquements diminuent ensuite à 2 863 tonnes au cours de la période 2010-2014, ce qui représente 38 % de l'ensemble des débarquements dans la MRC. Cette période est marquée par une importante diminution des TAC du crabe des neiges dans le sud du golfe du Saint-Laurent. Les débarquements de la catégorie « autres espèces » remontent ensuite à 3 930 tonnes, soit 48 % de tous les débarquements, entre les années 2015 et 2019¹⁷⁴. En parallèle, le homard d'Amérique gagne en importance. L'espèce est de plus en plus abondante ces dernières années et cela se reflète dans les volumes débarqués. Entre 2000 et 2009, ce sont en moyenne, chaque année, 632 tonnes qui sont débarquées dans la MRC du Rocher-Percé, soit 7 % de tous les débarquements. De 2010 à 2014, ces débarquements atteignent 813 tonnes, pour 11 % du total. De 2015 à 2019, ils sont de 1 743 tonnes, ce qui représente 21 % de l'ensemble des débarquements¹⁷⁵. Enfin, les débarquements de poissons pélagiques, surtout le hareng mais aussi le maquereau, ont vu leurs volumes augmenter et ont gagné en importance des années 2000 à 2014, avant de commencer à décliner progressivement. En effet, de la période 2000-2004 à 2010–2014, les débarquements de hareng sont passés de 2 711 à 3 399 tonnes (de 31 à 45 % du total) et les débarquements de maquereau de 90 à 479 tonnes (de 1 à 6 % du total). Puis, de 2015 à 2019, les débarquements de hareng ont chuté à 2 172 tonnes (27 % du total) et

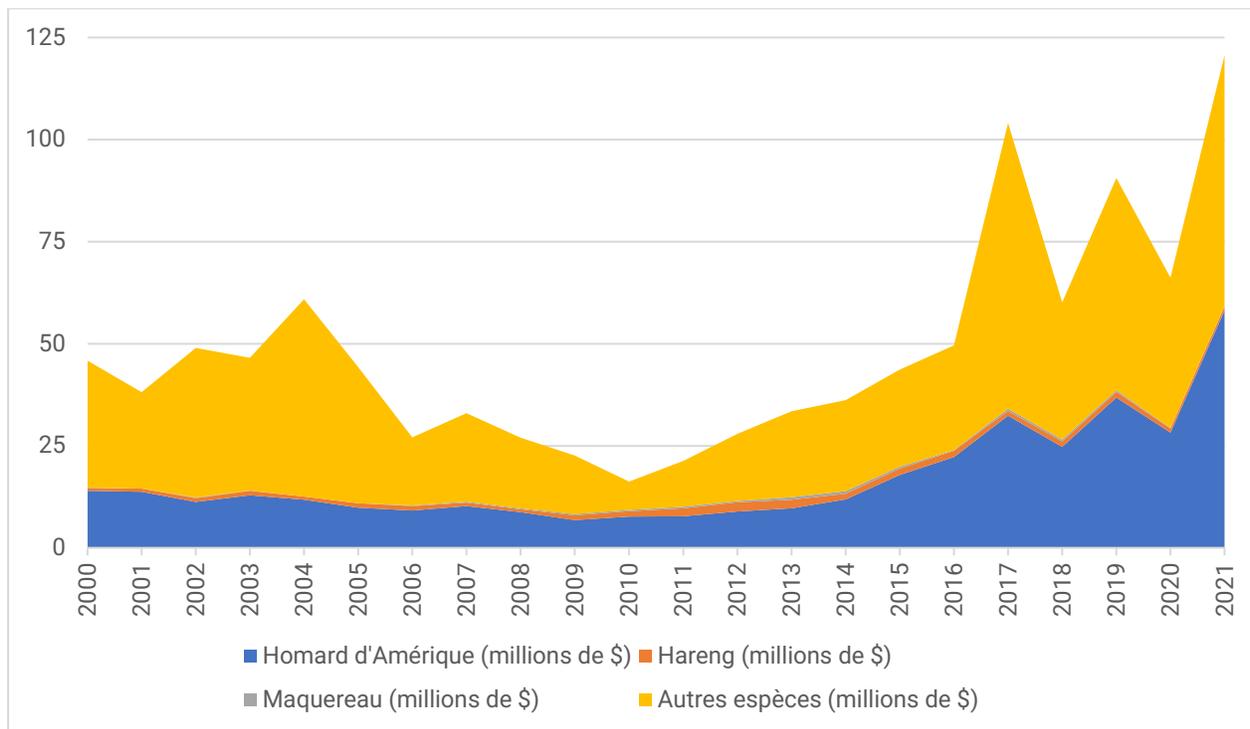
¹⁷⁴ En 2020 et en 2021, les débarquements des « autres espèces » sont respectivement de 4 131 et 3 988 tonnes, ce qui représente 52 et 47 % de tous les débarquements dans la MRC.

¹⁷⁵ Les débarquements de homard d'Amérique s'élèvent à 2 399 et à 3 125 tonnes en 2020 et en 2021. Cela représente respectivement 30 et 37 % de l'ensemble des débarquements dans la MRC.

ceux de maquereau à 316 tonnes (4 % du total)¹⁷⁶, une tendance appelée à se prolonger au cours des prochaines années, en raison de l'état des ressources.

C'est surtout du côté de la valeur des débarquements que l'importance du homard d'Amérique et du crabe des neiges se ressent. Ces deux espèces sont principalement responsables de la baisse observée du milieu des années 2000 au début des années 2010 ainsi que de la hausse observée au cours des années plus récentes (Graphique 55). En effet, le prix de ces crustacés sur les marchés mondiaux s'est affaissé dans un premier temps avant de remonter considérablement ces dernières années.

Graphique 55 – Valeur des débarquements des pêches commerciales en eau marine dans la MRC du Rocher-Percé, par espèce, de 2000 à 2021



Source : MPO, Division de la statistique et des permis, région du Québec

Plus précisément, la valeur annuelle moyenne des débarquements des « autres espèces » a dans un premier temps chuté de 34,4 à 20,7 millions de dollars entre 2000-2004 et 2005-2009, puis à 15,6 millions de dollars entre 2010-2014. Ce faisant, la part des « autres espèces » dans l'ensemble des débarquements dans la MRC a glissé de 72 à 67 puis à 58 % au cours de ces périodes. De 2015 à 2019, la valeur des débarquements des « autres espèces » commence cependant à grimper en flèche, passant à une moyenne annuelle de 41 millions de dollars, soit 59 % de l'ensemble des

¹⁷⁶ Pour les années 2020 et 2021, les débarquements de hareng se chiffrent à 1 340 et 1 325 tonnes respectivement, soit 17 et 16 % du total des débarquements dans la MRC. Quant au maquereau, ses débarquements atteignent respectivement 76 et 60 tonnes, ce qui représente 1 % de tous les débarquements dans la MRC, pour chacune des deux années.

débarquements dans la MRC¹⁷⁷. Pour ce qui est du homard d'Amérique, ses débarquements en valeur diminuent dans un premier temps, passant d'une moyenne annuelle de 12,7 à 8,9 millions de dollars de 2000-2004 à 2005-2009. Ils commencent ensuite à augmenter à 9,2 millions de dollars entre 2010 et 2014 et à 26,8 millions de dollars entre 2015 et 2019. La part du homard d'Amérique dans l'ensemble des débarquements de la MRC du Rocher-Percé a néanmoins continuellement augmenté, passant de 26 à 29 % entre les périodes 2000-2004 et 2005-2009, puis de 34 à 39 % entre les périodes 2010-2014 et 2015-2019¹⁷⁸. Enfin, notons que les poissons pélagiques, relativement importants en volume, le sont très peu en valeur. Ces espèces sont surtout commercialisées comme boëtte (appât) pour la pêche au homard d'Amérique et au crabe des neiges.

La mariculture

Du côté de la mariculture, une entreprise a son siège dans la MRC du Rocher-Percé. Il s'agit de Fermes Marines du Québec, située à Newport (ville de Chandler). L'entreprise dispose de laboratoires et d'installations pour effectuer de la recherche et développement en mariculture. Elle produit des naissains de pétoncle géant et d'huître américaine ainsi que des plantules d'algues pour approvisionner ses élevages dans la baie de Gaspé¹⁷⁹ et ceux d'autres mariculteurs de la région. Elle produit aussi des larves de homard d'Amérique pour l'ensemencement des fonds marins dans la baie des Chaleurs (voir la note numéro 195, à la p. 135) et a récemment mis sur pied une écloserie de loups tachetés en vue d'en faire l'élevage. Enfin, Fermes Marines du Québec gère la commercialisation des produits élevés dans la baie de Gaspé par Fermes Marines de Gaspé.

Au demeurant, il faut souligner la présence d'une antenne de Merinov à Grande-Rivière, qui opère plusieurs sites maricoles dédiés à la recherche et l'expérimentation dans la baie des Chaleurs (baies de Paspébiac, de Cascapédia et de Tracadigache).

La dulciculture

Il n'y a pas de dulciculture dans la MRC du Rocher-Percé.

La pêche en eau douce

Il n'y a pas de pêche commerciale en eau douce dans la MRC du Rocher-Percé.

¹⁷⁷ La valeur des débarquements des « autres espèces » en 2020 et en 2021 a respectivement atteint 36,8 et 61,4 millions de dollars, ce qui représente 56 et 51 % de la valeur totale des débarquements dans la MRC du Rocher-Percé.

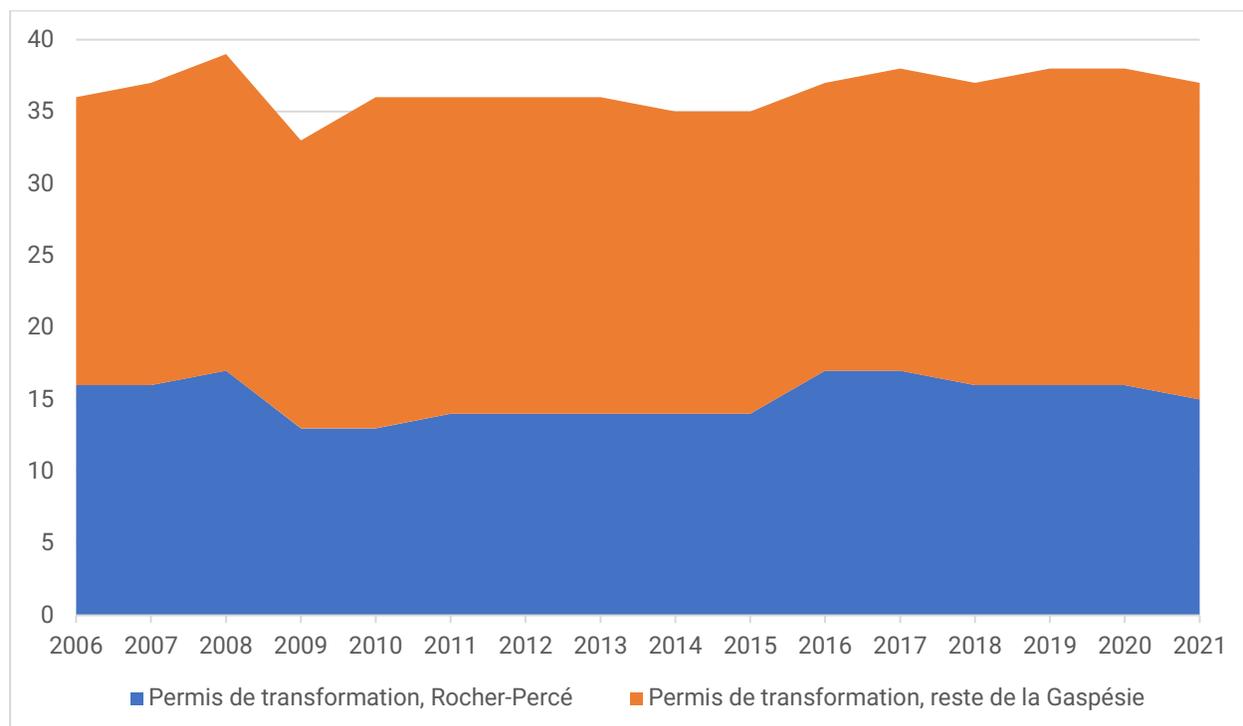
¹⁷⁸ En 2020 et en 2021, les débarquements de homard d'Amérique atteignent 28,3 et 58,1 millions de dollars respectivement, soit 43 et 48 % de la valeur totale des débarquements dans la MRC du Rocher-Percé.

¹⁷⁹ Ces élevages sont réalisés par Fermes Marines de Gaspé (dans la MRC de la Côte-de-Gaspé), une entité juridique distincte dont les actionnaires sont les mêmes.

La transformation des produits aquatiques

Ces dernières décennies, le nombre de permis d'établissement de transformation fluctue quelque peu dans la MRC du Rocher-Percé, passant de 13 à 17 selon les années (Graphique 56).

Graphique 56 – Nombre de détenteurs de permis d'établissement de transformation dans la MRC du Rocher-Percé et dans le reste de la Gaspésie, de 2006 à 2021



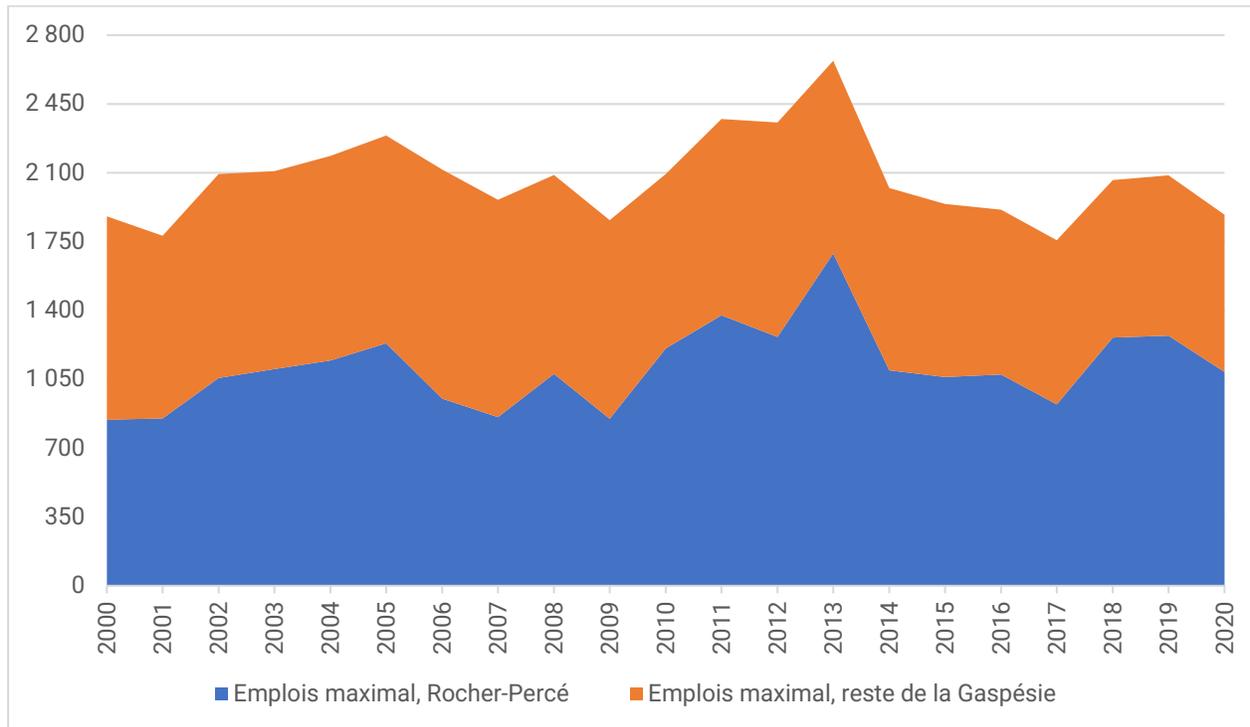
Source : MAPAQ, Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments

De 2009 à 2015, le nombre de permis de transformation est à son plus bas dans la MRC, soit entre 13 et 14. Entre 2016 et 2020, il varie entre 16 et 17, tandis qu'en 2021 il se chiffre à 15. De manière générale, la part de la MRC du Rocher-Percé dans l'ensemble de la Gaspésie varie peu. Elle est de 43 % sur la période 2006-2009, diminue légèrement à 38 % entre 2010 et 2013, mais remonte par la suite. Entre 2018 et 2021, la MRC du Rocher-Percé représente 42 % des permis de transformation de l'ensemble de la Gaspésie¹⁸⁰.

Le nombre d'emplois générés par les transformateurs de la MRC du Rocher-Percé suit globalement la même tendance que l'ensemble de la Gaspésie (Graphique 57).

¹⁸⁰ Pour rappel, le nombre de permis d'établissement de transformation (permis d'exploitation d'établissement de préparation et de conserverie de produits marins) ne doit pas être confondu avec le nombre d'entreprises. Pour plus de détails, voir p. 59.

Graphique 57 – Nombre d’emplois maximal¹⁸¹ en établissement de transformation dans la MRC du Rocher-Percé et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2020



Source : MPO, région du Québec – compilation du MAPAQ réalisée le 24 mars 2022

Au cours de la décennie 2000, dans la MRC du Rocher-Percé, le nombre d’emplois maximal fluctue entre 844 et 1 233. En moyenne, annuellement, il est de 997, ce qui équivaut à 49 % du nombre total d’emplois maximal en Gaspésie. Puis, sur la période 2010-2014, le nombre maximal annuel moyen d’emplois dans la MRC augmente à 1 327, avant de redescendre à 1 119 entre 2015 et 2019. Cette tendance à la baisse est généralisée en Gaspésie, bien que moins prononcée dans la MRC du Rocher-Percé, puisque la part qu’elle occupe dans l’ensemble du nombre d’emplois maximal a augmenté à 57 % entre 2010 et 2019¹⁸².

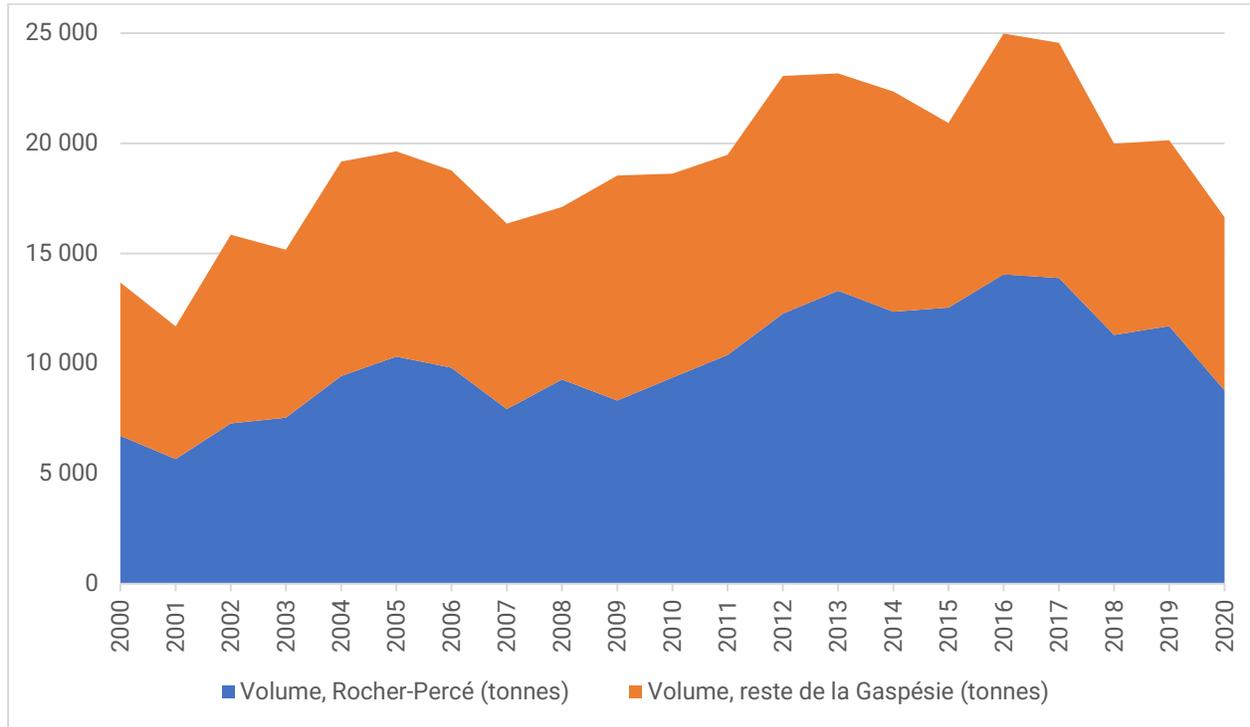
Pour ce qui est du volume des expéditions¹⁸³, il suit une tendance marquée à la hausse tout au long de la période étudiée (Graphique 58).

¹⁸¹ Pour une définition de l’emploi maximal, voir la note numéro 80, à la p. 60.

¹⁸² En 2020, le nombre d’emplois maximal a été de 1 087 dans la MRC du Rocher-Percé, ce qui équivaut à 58 % du total en Gaspésie.

¹⁸³ Pour une définition des expéditions, voir la note numéro 82, à la p. 61.

Graphique 58 – Volume des expéditions réalisées par les transformateurs de la MRC du Rocher-Percé et du reste de la Gaspésie, de 2000 à 2020



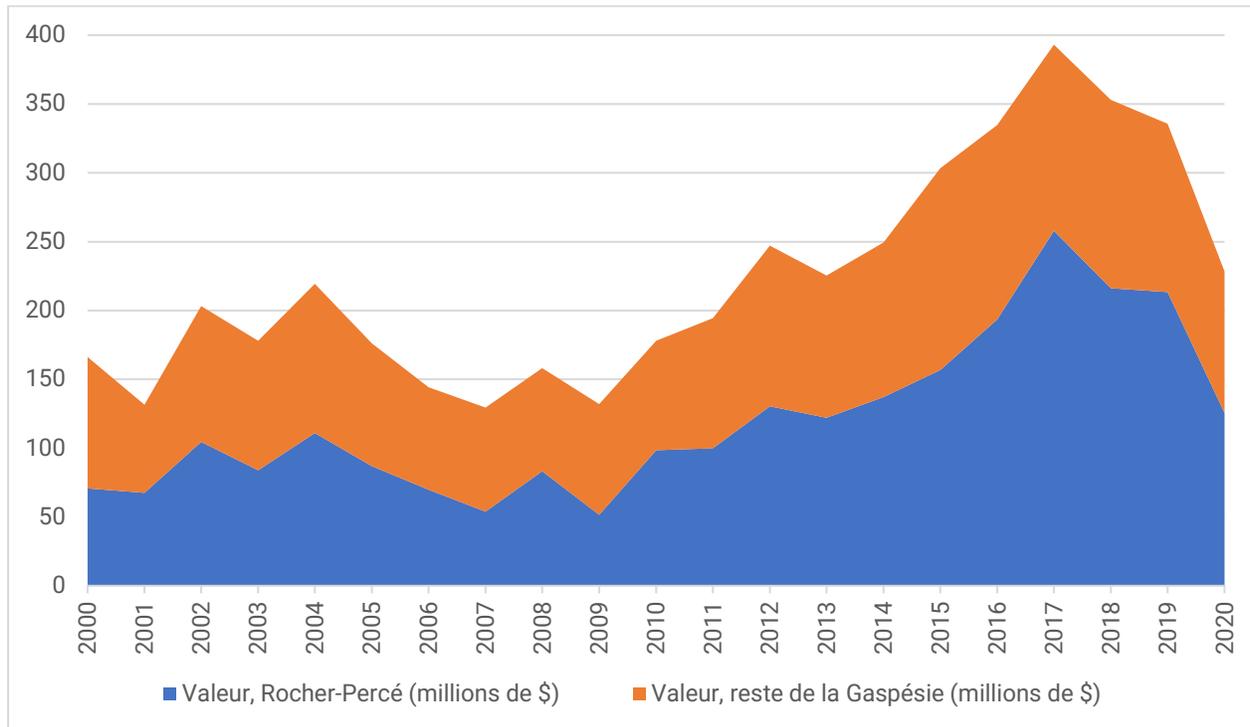
Source : MPO, région du Québec – compilation du MAPAQ réalisée le 24 mars 2022

La MRC du Rocher-Percé voit ainsi le volume de ses expéditions passer d'une moyenne annuelle de 7 326 tonnes entre 2000 et 2004, à 12 695 tonnes entre 2015 et 2019, soit une croissance de 73 %. C'est essentiellement la croissance du volume des expéditions de cette MRC qui tire vers le haut la croissance de l'ensemble de la Gaspésie, qui rappelons-le est de 46 %. Ce faisant, la MRC du Rocher-Percé gagne progressivement en importance. De 2000 à 2004, elle représente 48 % du volume total des expéditions en Gaspésie, contre 57 % de 2015 à 2019¹⁸⁴.

C'est aussi dans la MRC du Rocher-Percé que se réalise la majorité de la croissance de la valeur des expéditions des transformateurs de l'ensemble de la Gaspésie (Graphique 59).

¹⁸⁴ En 2020, les expéditions des transformateurs de la MRC du Rocher-Percé ont atteint 8 783 tonnes, ce qui représente 53 % du volume total des expéditions de la Gaspésie.

Graphique 59 – Valeur des expéditions réalisées par les transformateurs de la MRC du Rocher-Percé et du reste de la Gaspésie, de 2000 à 2020



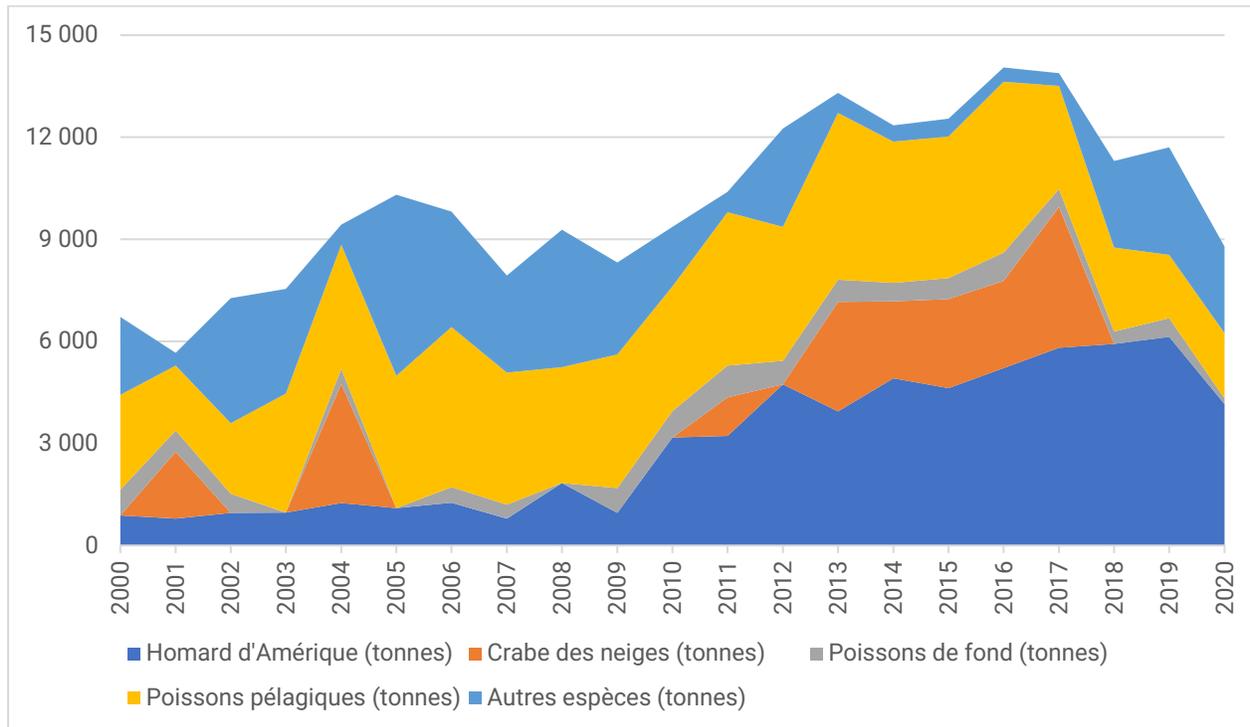
Source : MPO, région du Québec – compilation du MAPAQ réalisée le 24 mars 2022

Mis à part un creux dans la seconde moitié des années 2000, un creux qui s’observe aussi dans l’ensemble de la Gaspésie, la valeur des expéditions des transformateurs de la MRC du Rocher-Percé est passé d’une moyenne annuelle, sur la période 2000-2004, de 87,5 millions de dollars à 207,5 millions de dollars au cours de la période 2015-2019. Cela représente une croissance de 137 %, nettement supérieure à la croissance observée pour l’ensemble de la Gaspésie, qui est de 91 %. Il s’ensuit que la MRC du Rocher-Percé gagne en importance au cours des deux dernières décennies : de 2000 à 2004, elle représente 49 % de la valeur des expéditions de l’ensemble de la Gaspésie, tandis que de 2015 à 2019 elle représente 60 %¹⁸⁵.

Les données sur les espèces transformées permettent de mieux comprendre la situation. Dans un premier temps, nous pouvons voir que c’est le homard d’Amérique, au tournant des années 2010, qui est responsable de l’essentiel de la croissance du volume des expéditions réalisées par les transformateurs de la MRC du Rocher-Percé (Graphique 60).

¹⁸⁵ En 2020, les expéditions des transformateurs de la MRC du Rocher-Percé ont atteint 125,6 millions de dollars, ce qui représente 55 % de la valeur totale des expéditions de la Gaspésie.

Graphique 60 – Volume des expéditions réalisées par les transformateurs de la MRC du Rocher-Percé, par espèce, de 2000 à 2020



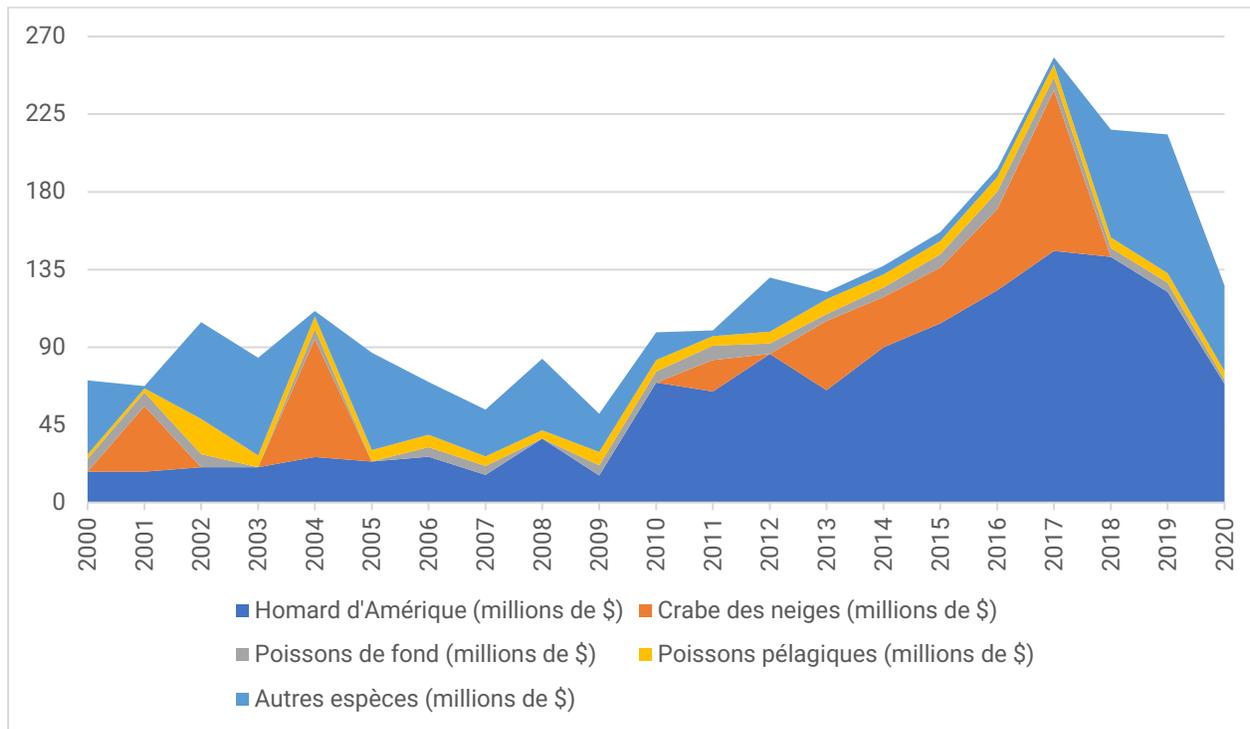
Source : MPO, région du Québec – compilation du MAPAQ réalisée le 24 mars 2022

Sur la période 2000-2009, ce sont 1 081 tonnes de homard d'Amérique qui sont transformées en moyenne annuellement, contre 4 770 tonnes la décennie suivante. Il s'agit d'une croissance de 341 %. La part en volume du homard d'Amérique dans l'ensemble des expéditions des transformateurs de la MRC du Rocher-Percé est ainsi passée de 13 % au cours de la décennie 2000 à 39 % au cours de la décennie 2010¹⁸⁶. Nous pouvons aussi voir que les poissons pélagiques, notamment le hareng, sont importants dans la MRC du Rocher-Percé en termes de volumes expédiés. Cette importance est toutefois en déclin au cours des dernières années, et cela se poursuivra certainement dans les années à venir, compte tenu de l'état des ressources. Enfin, nous pouvons également voir que le crabe des neiges est aussi très important en termes de volume. Toutefois, pour des raisons de confidentialité, la série de données n'est pas complète, ce qui nous empêche de dégager quelconque tendance. Il est cependant possible de constater, en comparant les années où les données sur le crabe des neiges sont disponibles avec celles où elles ne le sont pas, que la catégorie « autres espèces » évolue de manière congruente. Autrement dit, les années où les données sont disponibles pour le crabe des neiges, soit 2001, 2004, 2011 et 2013 à 2017, montrent que la catégorie « autres espèces » est chétive. L'inverse est aussi vrai : lorsque les données pour le crabe des neiges sont indisponibles, la catégorie « autres espèces » augmente considérablement. Cela permet de supposer que le crabe des neiges représente la majeure partie du volume de cette catégorie pour ces années.

¹⁸⁶ En 2020, les expéditions de homard d'Amérique, en volume, ont atteint 4 153 tonnes, ce qui représente 47 % du volume total des expéditions des transformateurs de la MRC du Rocher-Percé.

Du côté de la valeur des expéditions par espèce, nous pouvons aussi constater l'importance prise par le homard d'Amérique ces dernières années (Graphique 61).

Graphique 61 – Valeur des expéditions réalisées par les transformateurs de la MRC du Rocher-Percé, par espèce, de 2000 à 2020



Source : MPO, région du Québec – compilation du MAPAQ réalisée le 24 mars 2022

Entre 2000 et 2009, la valeur annuelle moyenne des expéditions de homard d'Amérique dans la MRC du Rocher-Percé est de 22,2 millions de dollars. Entre 2010 et 2019, elle est de 101,2 millions de dollars, ce qui représente une croissance de 356 %. Cela fait en sorte que le homard d'Amérique représente, sur la période 2010-2019, 62 % de la valeur des expéditions des transformateurs de la MRC du Rocher-Percé, alors qu'il représentait 28 % lors des dix années précédentes¹⁸⁷. Les données montrent également l'importance relativement faible des poissons pélagiques en termes de valeur, surtout en comparaison de leur importance en volume constatée précédemment. Dernièrement, les catégories « crabe des neiges » et « autres espèces » interagissent encore une fois en congruence entre les années où les données sont disponibles et celles où elles ne le sont pas. Lorsque les données pour le crabe des neiges sont disponibles, nous pouvons clairement voir que c'est cette espèce qui représente l'essentiel de la part résiduelle de la valeur des expéditions dans la MRC.

Il s'ensuit que la MRC du Rocher-Percé est le haut-lieu de la transformation du homard d'Amérique, du crabe des neiges et des poissons pélagiques. Ces derniers sont d'ailleurs souvent utilisés comme boîte (appât) pour la pêche au homard d'Amérique et au crabe des neiges. De 2000 à 2019, les transformateurs de la MRC du Rocher-Percé ont expédié 84 % du volume et 85 % de la valeur de tout

¹⁸⁷ Au cours de l'année 2020, les transformateurs de la MRC du Rocher-Percé ont expédié pour 68,8 millions de dollars de homard d'Amérique, ce qui représentait 55 % de toutes leurs expéditions.

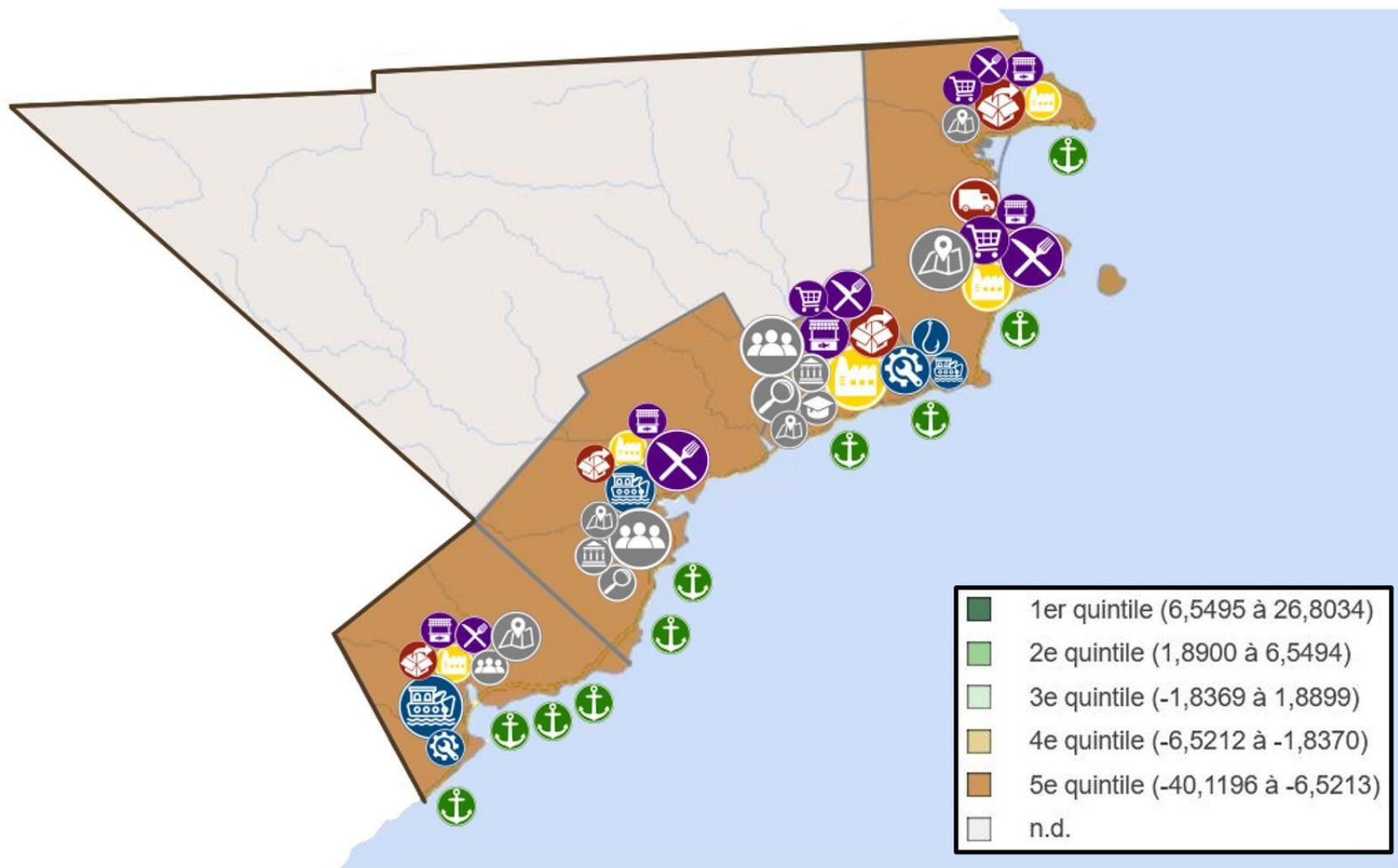
le homard en Gaspésie. Au cours de ces deux décennies, ils ont aussi expédié 79 % du volume et 68 % de la valeur de tous les poissons pélagiques transformés en Gaspésie. Pour les années où les données sont disponibles, nous pouvons avancer que les transformateurs de la MRC du Rocher-Percé ont expédié 57 % du volume et 64 % de la valeur de tout le crabe des neiges transformé en Gaspésie.

La répartition spatiale des activités liées au secteur

La répartition spatiale des activités liées aux pêches et à l'aquaculture dans la MRC du Rocher-Percé est continue le long de la côte. Cinq pôles se démarquent toutefois, dont deux se trouvent dans la ville de Percé, l'un plus au nord, vers Mal-Bay, Belle-Anse, Barachois et Coin-du-Banc, et l'autre plus au sud, vers Percé même. Les trois autres pôles sont respectivement articulés autour de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé et de la ville de Grande-Rivière¹⁸⁸, de la ville de Chandler ainsi que de la municipalité de Port-Daniel–Gascons (Figure 12).

¹⁸⁸ Ce pôle inclut aussi les activités présentes à Cap-d'Espoir, qui se situe dans les faits dans la ville de Percé.

Figure 12 – Répartition spatiale des activités liées aux pêches et à l'aquaculture dans la MRC du Rocher-Percé, en 2022¹⁸⁹



Source : Adaptation à partir de ISQ (2021), *Répartition des MRC par quintiles selon les résultats de l'indice de vitalité économique*, [en ligne](#)

¹⁸⁹ Pour plus de détails sur la manière dont cette carte a été construite et comment l'interpréter, voir p. 65. Le répertoire des organisations du secteur et liées au secteur se trouve dans l'annexe 1, à la p. 207.

| Légende | |
|---|---|
| Port de pêche | Transformateur de produits aquatiques |
|  1 |  1  2  3 ou plus |
| Mariculteur | Transformateur de biotechnologies marines |
|  1  2  4 |  1 |
| Dulciculteur | Grossiste |
|  1 |  1  2 |
| Chantier naval¹⁹⁰ | Transporteur |
|  1  2 ou 3  4 ou plus |  1  2 |
| Fournisseur d'agrès et d'équipements de pêche | Centre de formation |
|  1 |  1 |
| Fournisseur de biens et services divers¹⁹¹ | Centre de recherche |
|  1  2 |  1 |
| Poissonnerie | Administration gouvernementale |
|  1  2  3 ou plus |  1  2  5 |
| Restaurant | Association ou organisation diverse |
|  1 à 4  5 à 8  9 ou plus |  1  2  3 ou plus |
| Boutique de vente au détail | Attrait ou activité touristique |
|  1  2 |  1  2  3 |

¹⁹⁰ Chantier naval et fournisseur de biens et services pour bateaux.

¹⁹¹ Fournisseur de biens et services divers pour transformateurs et distributeurs.

Le pôle plus au nord de la ville de Percé, qui s'étend de Mal-Bay à Coin-du-Banc, comprend le transformateur Crustacés de Malbaie (propriété de La Crevette du Nord Atlantique, à L'Anse-au-Griffon, dans la ville de Gaspé, dans la MRC de la Côte-de-Gaspé). Spécialisée dans le homard d'Amérique, l'entreprise agit aussi à titre de grossiste. Ce pôle accueille aussi Pêcheries M.C. Gaspésie, qui opère une poissonnerie et agit également à titre de grossiste. Au demeurant, quelques restaurants et le Magasin Général Thompson, établi dans l'ancien magasin général de la compagnie Robin, aujourd'hui immeuble patrimonial et qui dispose d'une boutique de vente au détail, constituent ce pôle.

Le pôle plus au sud de la ville de Percé, à Percé même et jusqu'à L'Anse-à-Beaufils, est un pôle davantage axé sur le tourisme. Cela se ressent au nombre impressionnant de restaurants (dont plusieurs certifiés Fourchette bleue) et à la présence d'attraits et activités touristiques comme le Site Patrimonial de Percé (avec son circuit historique) et le Magasin Général Historique Authentique. Deux fumoirs comportant des boutiques de vente au détail sont aussi dans les environs. L'un d'eux, le Fumoir Monsieur Émile, effectue en outre du transport de produits aquatiques au-delà de sa propre entreprise. Un autre transporteur de produits aquatiques, Transport Donahue, ainsi qu'une poissonnerie, La Boîte à Fruits de Mer, font aussi partie de ce pôle.

Le pôle autour de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé et de la ville de Grande-Rivière est sans contredit le principal pôle de la MRC du Rocher-Percé¹⁹². Cinq transformateurs d'envergure sont présents sur le territoire. Il s'agit d'abord d'E. Gagnon & Fils, qui transforme principalement le crabe des neiges et le homard d'Amérique, mais aussi le crabe commun et les poissons pélagiques. E. Gagnon & Fils joue également le rôle de grossiste. Une seconde entreprise, Les Crustacés de Gaspé, est membre du Groupe MDMP et transforme le crabe des neiges, le homard d'Amérique et les poissons pélagiques. Les trois autres transformateurs relèvent tous du consortium Gaspé Cured¹⁹³. Il s'agit de Les Fumoirs Gaspé Cured, qui transforme le hareng, ainsi que de Lelièvre, Lelièvre & Lemoignan et de Poisson Salé Gaspésien, qui transforment tous deux le homard d'Amérique, les poissons de fond et les poissons pélagiques, tout en opérant chacun une poissonnerie (certifiée Fourchette bleue en ce qui concerne Lelièvre, Lelièvre & Lemoignan, qui tient aussi un économusée de la morue salée et séchée).

Le pôle Sainte-Thérèse-de-Gaspé–Grande-Rivière contient également deux fournisseurs de biens et services divers pour transformateurs et distributeurs, soit Soudure André Langlais et Concept Métal Plus. Ce dernier agit de plus à titre de fournisseur de biens et services pour bateaux. Le fournisseur d'agrès et d'équipements de pêche Les Industries Fipec, le grossiste Distributions J.M. Bernatchez ainsi que quelques restaurants et une boutique de vente au détail relèvent aussi de ce pôle. Il faut de surcroît souligner la présence de Pêcheries Bertrand Desbois, qui débarque ses propres captures en plus d'acheter celles d'autres pêcheurs, avant de les acheminer vers ses trois poissonneries et son restaurant, tous situés en dehors de la Gaspésie.

¹⁹² Une importante candidature a été déposée récemment pour obtenir le statut de [zone d'innovation](#) qui inclurait Rimouski, Grande-Rivière et Sainte-Thérèse-de-Gaspé. Le projet, intitulé Zone d'innovation de l'économie bleue, regroupe plusieurs partenaires comme la Corporation de Développement Économique de Grande-Rivière (CDEGR), l'ÉPAQ, Merinov, la Société de Promotion Économique de Rimouski (SOPER) et l'Université du Québec à Rimouski (UQAR). Il propose notamment la création d'un motel industriel et d'un parc bioalimentaire marin à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, ainsi qu'un hub d'innovation halieutique à Grande-Rivière. Tel que présenté actuellement, le projet serait doté d'une enveloppe de 263 millions de dollars, dont 70 proviendraient d'investissements privés.

¹⁹³ Le quatrième membre de ce consortium, Les Pêcheries Gaspésiennes à Rivière-au-Renard (ville de Gaspé, dans la MRC de la Côte-de-Gaspé), a été présenté plus tôt (voir p. 109).

Ce pôle accueille également un bureau du MPO et plusieurs associations et organisations liées au secteur, à savoir l'Association des membres d'équipage gaspésien, l'Association des morutiers de Gaspé, l'Association des morutiers traditionnels de la Gaspésie et le Regroupement des employeurs du secteur bio-alimentaire. Du reste, ce pôle comprend l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec (ÉPAQ), qui relève du Cégep de la Gaspésie et des Îles. Seul établissement de formation dédié aux pêches et à l'aquaculture commerciales au Québec, l'ÉPAQ offre des formations professionnelles (DEP) en pêche et en mécanique marine, des formations techniques (DEC) en aquaculture et en transformation de produits aquatiques ainsi que de la formation continue, sur-mesure selon les besoins des pêcheurs, des aquaculteurs et des transformateurs. Disposant d'installations pour la transformation alimentaire, l'ÉPAQ peut en outre héberger temporairement des entreprises pour faire de la recherche et développement, bien que la capacité d'accueil soit limitée. L'ÉPAQ gère également le journal *Pêche Impact*, un journal entièrement consacré au secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales au Québec. Enfin, l'ÉPAQ héberge une antenne de Merinov, dont le siège est à Gaspé (MRC de la Côte-de-Gaspé, pour effectuer ses activités de recherche et développement, notamment en technologies marines, en aquaculture et en transformation alimentaire.

Le quatrième pôle d'activités liées au secteur des pêches et de l'aquaculture dans la MRC du Rocher-Percé se situe dans son chef-lieu, la ville de Chandler. Trois chantiers navals et fournisseurs de biens et services pour bateaux s'y trouvent, soit Océan Marine, Conception Navale FMP et C&P Marine. Fermes Marines du Québec (voir p. 124) a ses activités ici, de même que la Poissonnerie Marché Blais, qui en plus de sa poissonnerie effectue la transformation du homard d'Amérique, du crabe des neiges, des poissons de fond, des poissons pélagiques et du buccin commun (bourgot). Plusieurs restaurants ainsi que le grossiste La Gamme Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, qui offre des services de distribution alimentaire en regroupant l'offre de plusieurs producteurs et transformateurs de la région, sont aussi installés dans les environs. L'ACIA y a un bureau et diverses associations et organisations sont présentes, soit GÎMEXPORT¹⁹⁴, le Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie (RPPSG)¹⁹⁵ et l'Association des pêcheurs de la MRC de Pabok. Enfin, le pôle de la ville de Chandler a aussi comme attrait et activité touristique le Site Archéologique de Pabos.

Le dernier pôle de la MRC du Rocher-Percé se trouve pour sa part dans la municipalité de Port-Daniel-Gascons. Quatre fournisseurs de biens et services pour bateaux y sont installés, soit Infomarine, Soudure Jones, Soudure Beaudin et Remorqueurs Huard, ainsi qu'un fournisseur de biens et services divers pour transformateurs et distributeurs, soit San'Hy Pro. Le transformateur Crustacés G. Roussy, appartenant au Groupe MDMP, transforme le homard d'Amérique et les poissons pélagiques, tout en agissant à titre de grossiste et en opérant une poissonnerie. Dernièrement, quelques restaurants, l'Association des crabiers gaspésiens (ACG) et des attraites et activités touristiques, comme Jocelyn Langlois Multi-Services, qui offre des excursions de pêche au homard d'Amérique, et le Site Patrimonial de Port-Daniel, se trouvent aussi dans les environs.

¹⁹⁴ Fondé en 1996, GÎMEXPORT est un OBNL qui accompagne les entreprises de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine dans le développement de nouveaux marchés au Québec, au Canada ou à l'international.

¹⁹⁵ Le RPPSG regroupe plus de 150 pêcheurs de homard d'Amérique dans le sud de la Gaspésie afin de promouvoir et défendre leurs intérêts. L'association est très active depuis la fin des années 1990 pour améliorer l'état de la ressource et les conditions socioéconomiques des pêcheurs. En 1997, le RPPSG adopte quelques mesures pour atténuer l'effort de pêche, comme l'augmentation de la taille minimale de capture et l'imposition d'une taille maximale. En 2005, l'association participe aux plans de rationalisation en rachetant des permis de pêche au homard d'Amérique, diminue le nombre de casiers par permis et raccourcit la saison de pêche. En 2010, le RPPSG met en place différents projets comme la production de larves en éclosion et l'ensemencement des fonds marins, l'aménagement de récifs artificiels, un mécanisme de traçabilité et une identification (Homard de la Gaspésie), un journal de bord électronique (JOBEL) et la participation à l'évaluation des stocks post-saison. En 2015, la pêcherie gaspésienne de homard d'Amérique est certifiée durable par le *Marine Stewardship Council* (MSC).

PARTIE 5

Bonaventure et le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

« En Gaspésie, on n'est pas beaucoup. On aime se soutenir. Quand une nouvelle entreprise ouvre, on s'entraide »

– extrait d'un entretien avec un intervenant du secteur.

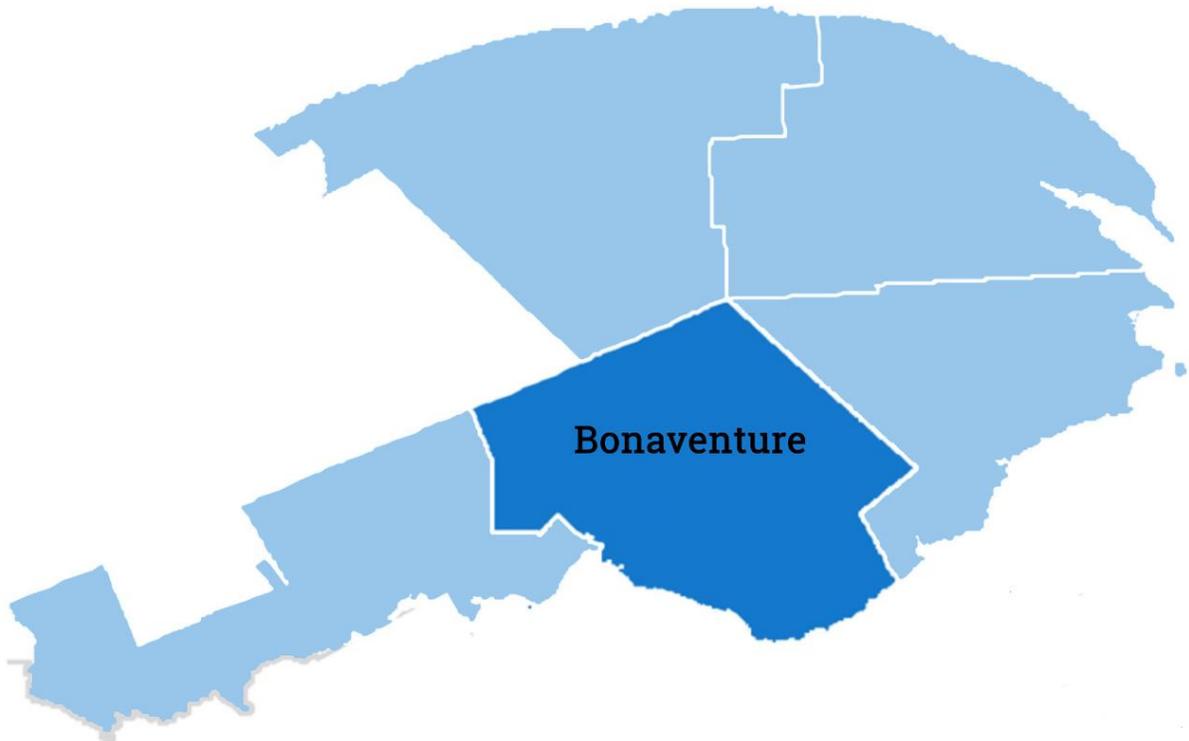


L'entrepôt Le Boutillier, au Site national historique de Paspébiac

Portrait sociodémographique

La MRC de Bonaventure recense, en 2021, 17 989 habitants¹⁹⁶, répartis sur une superficie de 4 385 km²¹⁹⁷, soit légèrement plus de 4 habitants au km², ou encore 23 % de la population totale de la Gaspésie.

Figure 13 – La MRC de Bonaventure



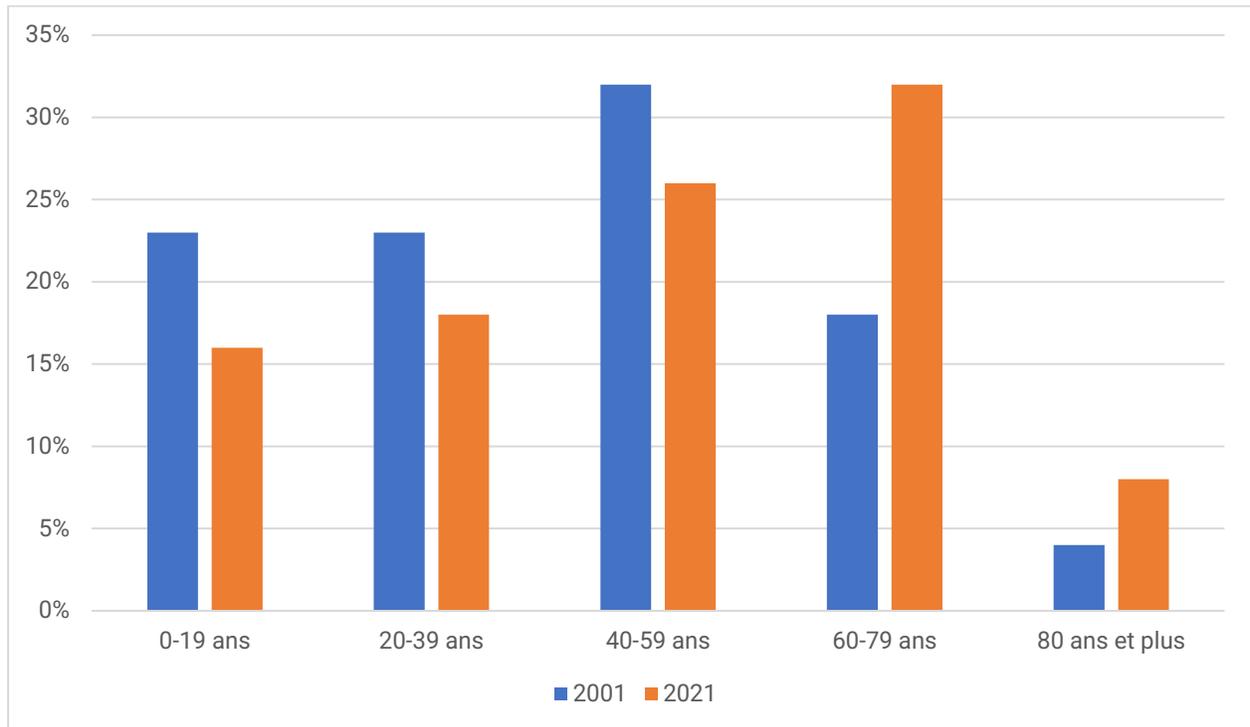
Source : Adaptation à partir de MEI, *Portrait régional, Région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, [\[en ligne\]](#)

Le déclin démographique en Gaspésie s'est moins fait sentir qu'ailleurs dans la MRC de Bonaventure, qui a tout de même vu ses effectifs diminuer de 3 % depuis 2001. Le vieillissement de la population est cependant important dans la MRC : les 60 ans et plus représentent, en 2021, 40 % de la population, comparativement à 22 % en 2001 (Graphique 62).

¹⁹⁶ Ces données sont provisoires. ISQ (2022), *Estimations de la population des MRC, Québec, 1^{er} juillet 1996 à 2021*, [\[en ligne\]](#).

¹⁹⁷ MAMH (2022), *Région administrative 11 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, [\[en ligne\]](#), p. 1.

Graphique 62 – Parts du nombre d’habitants dans la MRC de Bonaventure, par groupe d’âge, en 2001 et en 2021¹⁹⁸



Source : ISQ (2022), *Estimations de la population des MRC selon le groupe d'âge et le sexe, âge médian et âge moyen, Québec, 1er juillet 1996 à 2021*, [en ligne](#)

Il s’ensuit que l’âge médian dans la MRC de Bonaventure a augmenté de 42 à 54 ans entre 2001 et 2021.

En ce qui a trait au marché de l’emploi, le taux de travailleurs¹⁹⁹ de la population âgée de 25 à 64 ans a augmenté de 55 à 67 % entre 2002 et 2019, ce qui représente une croissance de 21 %. En cela, la MRC de Bonaventure se classe au deuxième rang de toutes les MRC de la Gaspésie en matière de taux de travailleurs pour l’année 2019.

Le revenu d’emploi médian²⁰⁰ dans la MRC de Bonaventure est de 38 298 dollars en 2019. Il a crû de 51 % par rapport à 2002 et la MRC affiche le deuxième plus haut revenu d’emploi médian parmi toutes les MRC de la Gaspésie.

Le rapport de dépendance économique²⁰¹ est plus de deux fois supérieur dans la MRC de Bonaventure que dans l’ensemble du Québec. Il atteint 51,5 dollars par tranche de 100 dollars du revenu d’emploi total en 2018. Ce rapport de dépendance économique a cependant diminué de 15 % depuis 2010.

¹⁹⁸ Les données de 2021 sont provisoires.

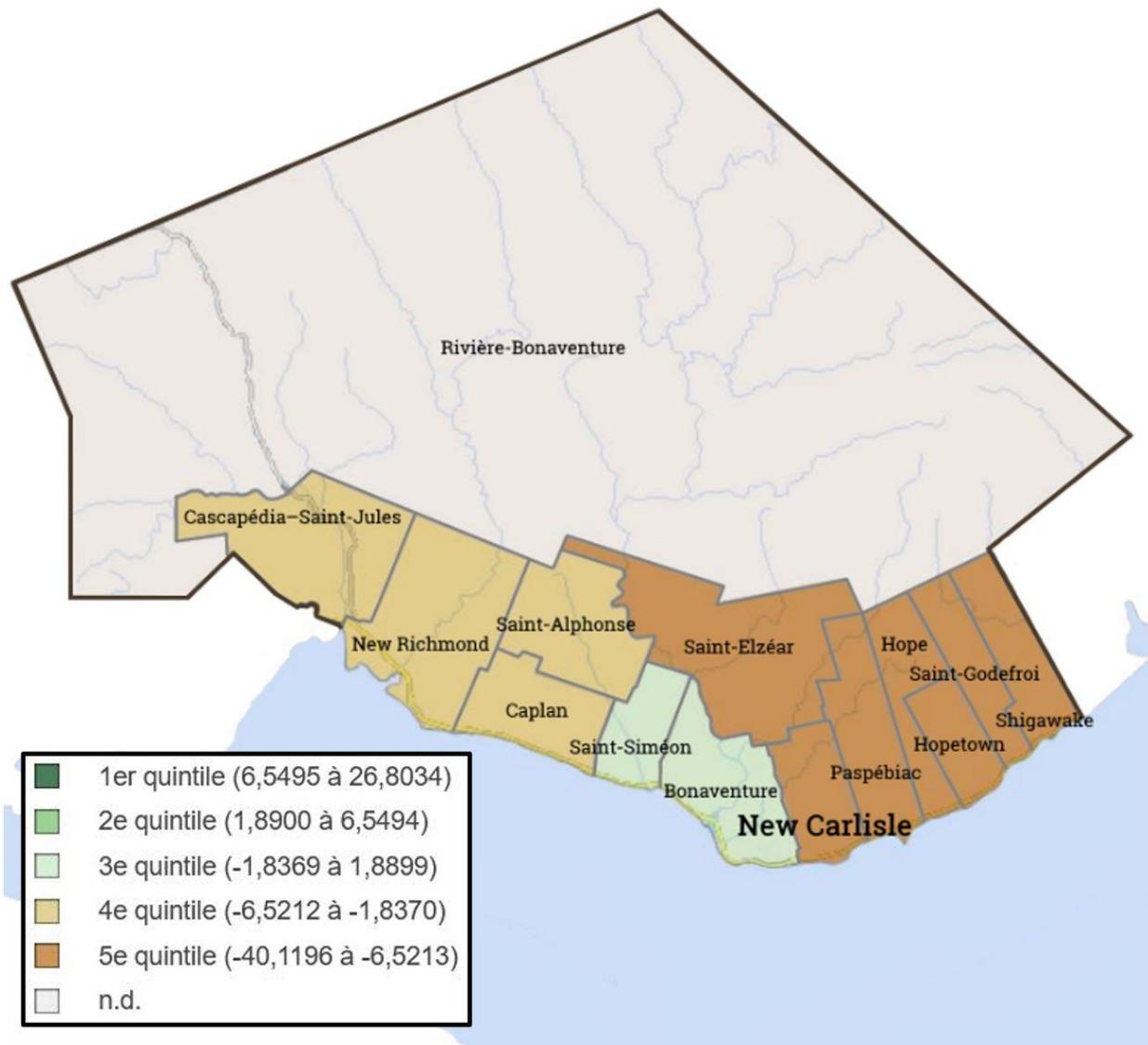
¹⁹⁹ Pour une définition du taux de travailleurs, voir la note numéro 20, à la p. 26.

²⁰⁰ Pour une définition du revenu d’emploi médian, voir la note numéro 23, à la p. 27.

²⁰¹ Pour une définition du rapport de dépendance économique, voir la note numéro 25, à la p. 29.

Enfin, la MRC de Bonaventure a un indice de vitalité économique de - 9,9 en 2018. Cela la positionne au 89^e rang de l'ensemble des MRC du Québec, ou encore dans le dernier quintile²⁰². L'analyse par localités apporte toutefois quelques nuances. En 2018, toutes les localités de la MRC de Bonaventure se classent dans le dernier ou l'avant-dernier quintile, hormis les localités de Saint-Siméon et de Bonaventure, qui se retrouvent dans le troisième quintile (Figure 14).

Figure 14 – Indice de vitalité économique des localités de la MRC de Bonaventure en 2018



Source : Adaptation à partir de ISQ (2021), Répartition des localités par quintiles selon les résultats de l'indice de vitalité économique, [en ligne](#)

Au cours des deux dernières décennies, quelques localités ont amélioré leur bilan en matière de vitalité économique. C'est le cas entre autres de Bonaventure et de Saint-Siméon, qui se trouvaient le

²⁰² Pour plus de détails sur la composition de l'indice de vitalité économique, l'interprétation de sa valeur et la notion de quintile, voir p. 30 et les notes numéros 28 et 30, aux p. 30 et 31.

plus souvent dans le quatrième quintile durant les années 2000 et qui se sont retrouvées la plupart du temps dans le troisième quintile durant les années 2010²⁰³. C'est aussi le cas des localités de Caplan et de Saint-Alphonse, qui sont passées du cinquième au quatrième quintile entre les années 2000 et 2010. New Carlisle voit son indice de vitalité économique s'améliorer, de manière générale, sur l'ensemble de la période, bien qu'elle demeure constamment dans le dernier quintile. La situation est à peu près similaire dans la localité de New Richmond, bien qu'elle se classe plutôt dans le quatrième quintile. Au contraire, Cascapédia–Saint-Jules voit sa situation se détériorer : alors qu'elle occupait plutôt le troisième quintile durant les années 2000 et le début des années 2010, elle se classe désormais dans le quatrième quintile. Au demeurant, les autres localités présentent des bilans mitigés, sans tendances claires sur la période étudiée.

²⁰³ Notons que seules les années paires sont considérées ici, compte tenu des discontinuités dans le calcul de l'indice de vitalité économique par l'ISQ depuis 2014. Pour plus de détails, voir la note numéro 29, à la p. 30.

Portrait du secteur



Raymer Aquaculture, à New Richmond

Tableau 7 – Récapitulatif sectoriel de la MRC de Bonaventure

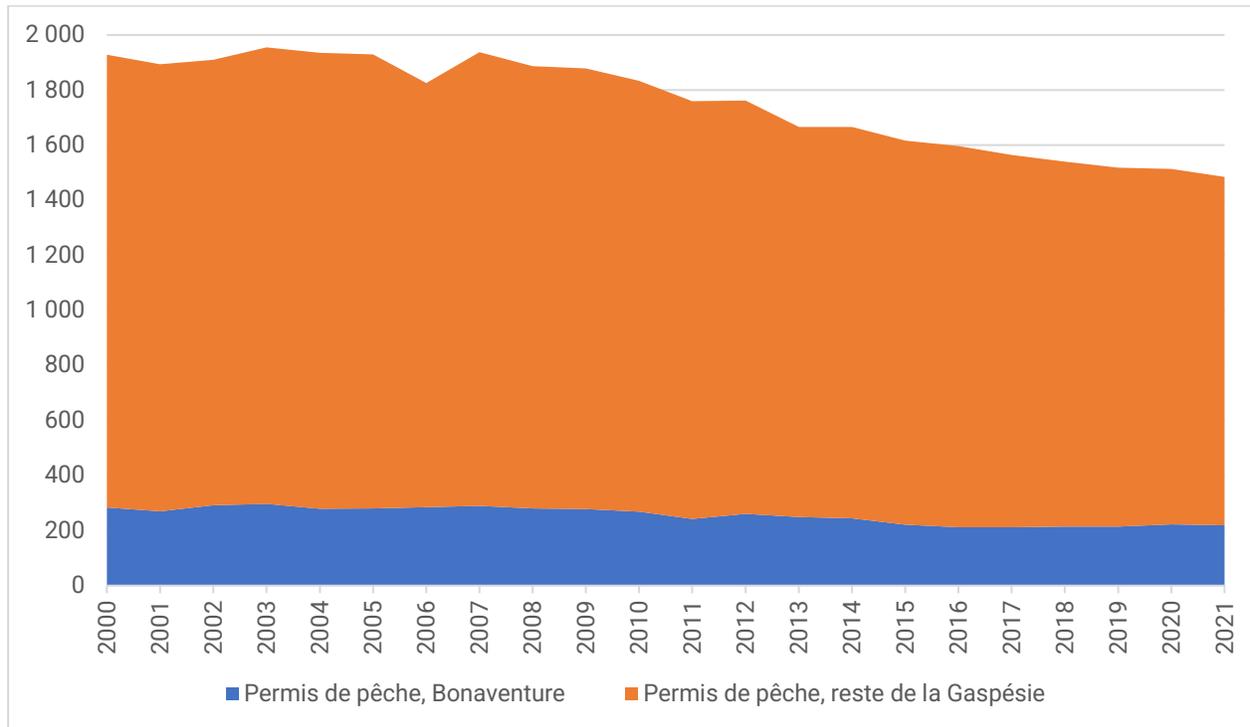
| Bonaventure | | | |
|--|--|--|---|
| Pêche en eau marine | <p>Depuis deux décennies, la tendance à la baisse du nombre de permis de pêche est similaire dans la MRC comme dans le reste de la Gaspésie. Le volume des débarquements est relativement stable. Le homard d'Amérique et le crabe des neiges sont les principales espèces débarquées. Les débarquements de homard d'Amérique ont d'ailleurs considérablement crû durant la dernière décennie. Les prix de ces deux crustacés sur les marchés mondiaux ont fortement augmenté, provoquant une hausse notable de la valeur des débarquements.</p> <p>L'importance de la MRC s'est par le fait même légèrement accrue. Toutefois, les débarquements de poissons pélagiques, surtout le hareng, qui revêtent une certaine importance en volume, sont en déclin, en raison de l'état inquiétant des stocks. Si leur valeur demeure faible parce qu'ils sont principalement commercialisés sous forme de boëtte (appât), ils jouent un rôle clé pour la pêche au homard d'Amérique et au crabe des neiges</p> | | |
| Mariculture | <p>Une seule entreprise maricole a son siège dans la MRC. Elle est en phase de démarrage et n'a donc pas commencé à commercialiser les huîtres qu'elle élève. L'AGHAMW est aussi présente dans la MRC, via son initiative Salaweg, qui dispose d'un site maricole dans la baie de Paspébiac. Le siège de l'entreprise se trouve toutefois dans la réserve de Gesgapegiag (enclavée dans la MRC d'Avignon)</p> | | |
| Dulciculture | <p>Il y a deux entreprises dulcicoles dans la MRC. Une première, en démarrage, prévoit élever du saumon de l'Atlantique. Une seconde élève l'omble chevalier et l'omble de fontaine, en plus d'en faire la transformation</p> | | |
| Pêche en eau douce | <p>Il n'y a pas de pêche commerciale en eau douce dans la MRC</p> | | |
| Transformation des produits aquatiques | <p>Ces dernières années, le nombre de permis d'établissement de transformation est relativement stable dans les MRC de Bonaventure et d'Avignon²⁰⁴. Les emplois générés suivent une tendance à la baisse, de manière plus précoce et prononcée que dans l'ensemble de la Gaspésie. La part des deux MRC a ainsi diminué ces dernières décennies. Le volume et la valeur des expéditions suivent une légère tendance à la hausse. Cette hausse est cependant moindre que dans l'ensemble de la Gaspésie, faisant en sorte que la part des MRC de Bonaventure et d'Avignon diminue. Ce sont surtout le homard d'Amérique et le crabe des neiges qui sont transformés</p> | | |
| Répartition spatiale des activités | <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none; text-align: center;"> <p>Principal pôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • New Richmond, Cascapédia–Saint-Jules, Caplan et Saint-Alphonse </td> <td style="width: 50%; border: none; text-align: center;"> <p>Autres pôles notoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Paspébiac, Saint-Godefroi, Shigawake et Hope Town • Bonaventure et Saint-Siméon </td> </tr> </table> | <p>Principal pôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • New Richmond, Cascapédia–Saint-Jules, Caplan et Saint-Alphonse | <p>Autres pôles notoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Paspébiac, Saint-Godefroi, Shigawake et Hope Town • Bonaventure et Saint-Siméon |
| <p>Principal pôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • New Richmond, Cascapédia–Saint-Jules, Caplan et Saint-Alphonse | <p>Autres pôles notoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Paspébiac, Saint-Godefroi, Shigawake et Hope Town • Bonaventure et Saint-Siméon | | |

²⁰⁴ L'analyse de la transformation des produits aquatiques regroupe les deux MRC car certaines données ont dû être regroupées pour des raisons de confidentialité.

La pêche en eau marine

Dans la MRC de Bonaventure comme dans le reste de la Gaspésie, la tendance à la baisse du nombre de permis de pêche en eau marine²⁰⁵ se ressemble (Graphique 63).

Graphique 63 – Nombre de permis de pêche en eau marine délivrés dans la MRC de Bonaventure et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2021



Source : MPO, Division de la statistique et des permis, région du Québec

Cette diminution est graduelle au cours des deux dernières décennies. Sur la période 2000-2004, il y avait 284 permis en moyenne annuellement dans la MRC de Bonaventure, contre 215 entre 2015 et 2019. La MRC voit sa part dans l'ensemble de la Gaspésie diminuer quelque peu, passant de 15 % de 2000 à 2004 à 14 % de 2015 à 2019²⁰⁶.

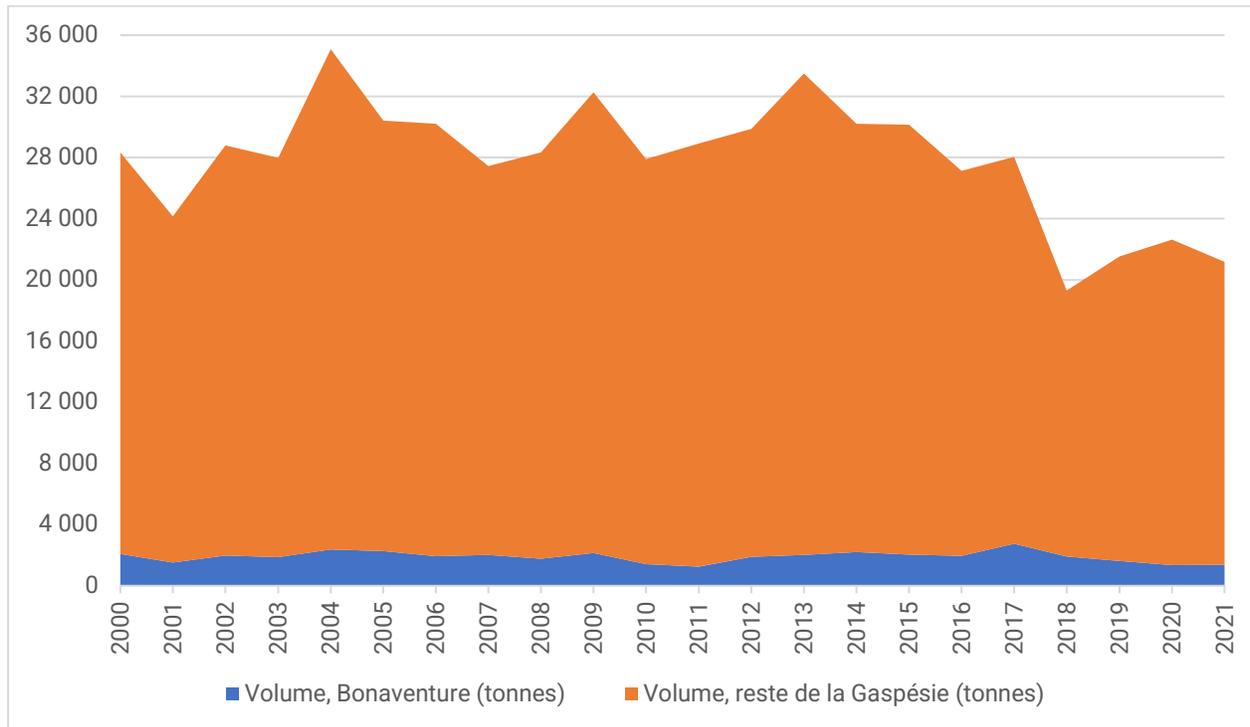
Pour ce qui est du volume des débarquements²⁰⁷, il est relativement stable de 2000 à 2021 dans la MRC de Bonaventure (Graphique 64).

²⁰⁵ Pour des précisions sur le nombre de permis de pêche, voir la note numéro 41, à la p. 39.

²⁰⁶ En 2020 et en 2021, la MRC de Bonaventure recense respectivement 223 et 219 permis de pêche en eau marine, soit 15 % du nombre total de permis en Gaspésie pour chacune de ces deux années.

²⁰⁷ Pour une définition des débarquements, voir la note numéro 44, à la p. 40.

Graphique 64 – Volume des débarquements des pêches commerciales en eau marine dans la MRC de Bonaventure et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2021



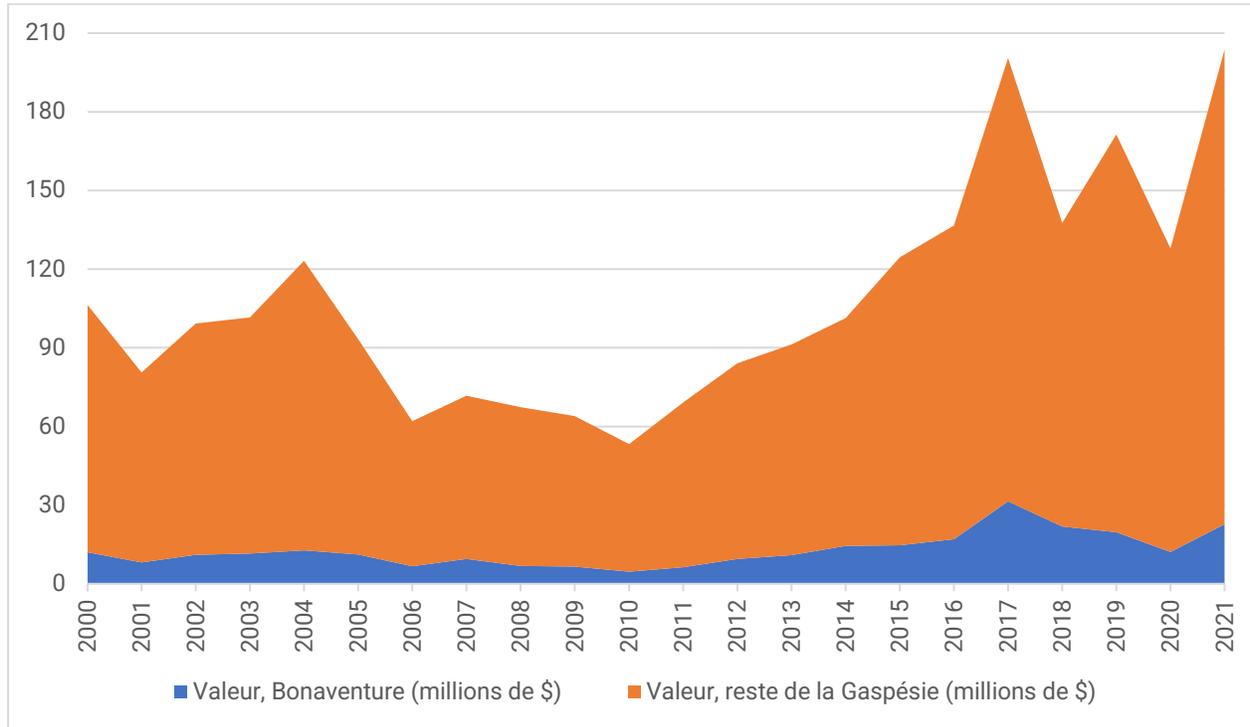
Source : MPO, Division de la statistique et des permis, région du Québec

Le volume annuel moyen des débarquements dans la MRC augmente légèrement entre les périodes 2000-2004 et 2005-2009, passant de 1 968 à 2 028 tonnes. Il diminue ensuite à 1 758 tonnes de 2010 à 2014, principalement en raison d'importantes diminutions des TAC de crabe des neiges dans le sud du golfe du Saint-Laurent en 2010 et 2011. Puis, le volume annuel moyen des débarquements réaugmente entre 2015 et 2019, se chiffrant à 2 055 tonnes. La part de la MRC de Bonaventure a donc diminué dans un premier temps, passant de 7 % entre 2000-2004 et 2005-2009, à 6 % entre 2010-2014, avant de remonter à 8 % entre 2015-2019²⁰⁸.

La valeur des débarquements dans la MRC de Bonaventure suit une trajectoire différente que celle du volume (Graphique 65).

²⁰⁸ Le volume des débarquements dans la MRC de Bonaventure est de 1 364 et de 1 372 tonnes en 2020 et en 2021. Cela représente 6 % de tous les débarquements en Gaspésie, pour chacune de ces deux années.

Graphique 65 – Valeur des débarquements des pêches commerciales en eau marine dans la MRC de Bonaventure et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2021



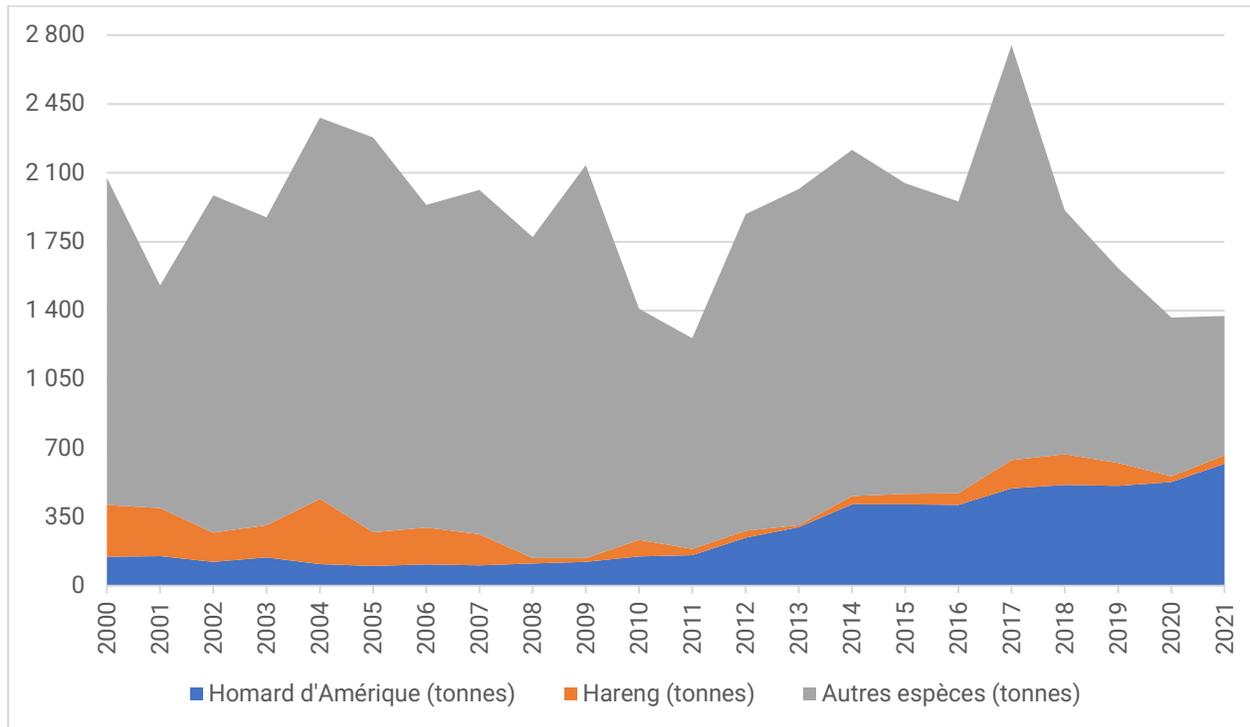
Source : MPO, Division de la statistique et des permis, région du Québec

Elle diminue tout d’abord de 11,1 à 8,1 millions de dollars, en moyenne annuellement, entre les périodes 2000-2004 et 2005-2009. Elle augmente ensuite légèrement à 9,2 millions de dollars de 2010 à 2014, avant de bondir à 21 millions de dollars de 2015 à 2019. Il s’agit, entre ces deux dernières périodes, d’une croissance de 128 %. La part de la MRC de Bonaventure, qui était de 11 % au cours des périodes 2000-2004, 2005-2009 et 2010-2014, est ainsi passée à 14 % de 2015 à 2019²⁰⁹.

L’analyse des débarquements par espèces permet de saisir un peu mieux ce qui se produit dans la MRC de Bonaventure au cours des dernières années. L’écart observé entre la part qu’elle occupe en termes de volume (de 6 à 8 %) et de valeur (de 11 à 14 %) s’explique par la prépondérance du homard d’Amérique et du crabe des neiges. Bien que pour des raisons de confidentialité nous ne disposons pas des données pour le crabe des neiges, nous pouvons avancer, au regard des données sur les expéditions réalisées par les transformateurs présentées plus loin (voir p. 153), qu’il compose la majeure partie de la catégorie « autres espèces » (Graphique 66).

²⁰⁹ En 2020 et en 2021, la valeur des débarquements dans la MRC de Bonaventure se chiffre à 12,2 et à 22,7 millions de dollars, ce qui représente respectivement 10 et 11 % de tous les débarquements en Gaspésie.

Graphique 66 – Volume des débarquements des pêches commerciales en eau marine dans la MRC de Bonaventure, par espèce, de 2000 à 2021



Source : MPO, Division de la statistique et des permis, région du Québec

De 2000 à 2009, les « autres espèces » atteignent en moyenne annuellement 1 704 tonnes et représentent 85 % de tous les débarquements dans la MRC de Bonaventure. Ces débarquements diminuent ensuite à 1 466 tonnes au cours de la période 2010-2014, ce qui représente 83 % de l'ensemble des débarquements dans la MRC. Ce sont particulièrement les années 2010 et 2011, marquées par une importante diminution des TAC de crabe des neiges dans le sud du golfe du Saint-Laurent, qui expliquent cette baisse en volume des débarquements des « autres espèces ». Enfin, les débarquements de la catégorie « autres espèces » stagnent à 1 481 tonnes, en moyenne annuellement, entre les années 2015 et 2019. Au cours de cette période, leur part dans l'ensemble des débarquements de la MRC chute à 72 %²¹⁰. En parallèle, c'est le homard d'Amérique qui gagne en importance. L'espèce est de plus en plus abondante ces dernières années et cela se reflète dans les volumes débarqués. Entre 2000 et 2010, ce sont en moyenne, chaque année, 122 tonnes qui sont débarquées dans la MRC de Bonaventure, soit 6 % de tous les débarquements. De 2010 à 2014, ces débarquements atteignent 252 tonnes, pour 14 % du total. De 2015 à 2019, ils sont de 469 tonnes, ce qui représente 23 % de l'ensemble des débarquements²¹¹. Enfin, les débarquements de hareng sont globalement en déclin au cours des deux dernières décennies. Ils sont passés d'une moyenne annuelle de 231 tonnes entre 2000 et 2004 (12 % du total), à 113 tonnes entre 2005 et 2009 (6 %), et à 41 tonnes entre 2010 et 2014 (2 % du total). Ils ont néanmoins augmenté à 105 tonnes (5 % du total)

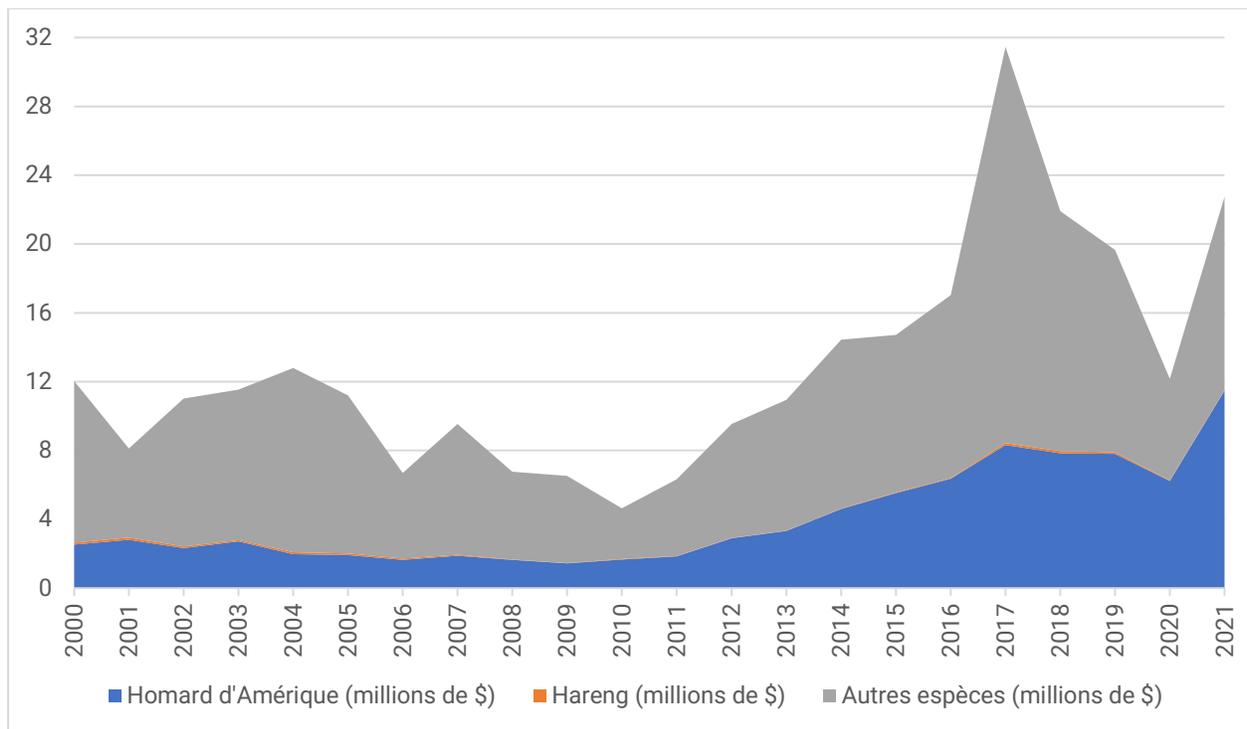
²¹⁰ En 2020 et en 2021, les débarquements des « autres espèces » sont respectivement de 807 et 709 tonnes, ce qui représente 59 et 52 % de tous les débarquements dans la MRC.

²¹¹ Les débarquements de homard d'Amérique s'élèvent à 527 et à 620 tonnes en 2020 et en 2021. Cela représente respectivement 39 et 45 % de l'ensemble des débarquements dans la MRC.

au cours de la période 2015-2019, en raison d'un regain enregistré de 2017 à 2019²¹². L'état des stocks de cette espèce inquiète toutefois et les débarquements n'augmenteront visiblement pas dans les prochaines années.

C'est surtout du côté de la valeur des débarquements que l'importance du homard d'Amérique et du crabe des neiges se ressent. Ces deux espèces sont principalement responsables de la baisse observée du milieu à la fin des années 2000, ainsi que de l'importante hausse observée au cours de la décennie 2010 (Graphique 67). Pour cause, le prix de ces crustacés sur les marchés mondiaux s'est affaissé dans un premier temps avant de remonter considérablement ces dernières années.

Graphique 67 – Valeur des débarquements des pêches commerciales en eau marine dans la MRC de Bonaventure, par espèce, de 2000 à 2021



Source : MPO, Division de la statistique et des permis, région du Québec

Plus précisément, la valeur annuelle moyenne des débarquements des « autres espèces » a dans un premier temps diminué de 8,5 à 6,4 millions de dollars entre 2000-2004 et 2005-2009, puis à 6,3 millions de dollars entre 2010-2014. Ce faisant, la part des « autres espèces » dans l'ensemble des débarquements dans la MRC a chuté de 77 à 68 % de 2000-2004 à 2010-2014. De 2015 à 2019, la valeur des débarquements des « autres espèces » grimpe cependant en flèche, passant à une moyenne annuelle de 13,7 millions de dollars, soit une croissance de 117 % par rapport à la période précédente. Toutefois, la part des « autres espèces » dans l'ensemble des débarquements de la MRC

²¹² Pour les années 2020 et 2021, les débarquements de hareng se chiffrent à 31 et 43 tonnes respectivement, soit 2 et 3 % du total des débarquements dans la MRC.

continue de décliner, étant de 65 % au cours de la période 2015-2019²¹³. En ce qui concerne le homard d'Amérique, ses débarquements en valeur diminuent dans un premier temps, passant d'une moyenne annuelle de 2,5 à 1,7 million de dollars de 2000-2004 à 2005-2009. Ils commencent ensuite à augmenter à 2,9 millions de dollars entre 2010 et 2014 et à 7,2 millions de dollars entre 2015 et 2019. Il s'agit d'une croissance de 148 % entre ces deux dernières périodes. La part du homard d'Amérique dans l'ensemble des débarquements de la MRC de Bonaventure a ainsi augmenté, passant de 22 % au cours de la période 2000-2009, à 31 % entre 2010 et 2014, puis à 34 % entre 2015 et 2019²¹⁴. Enfin, notons que le hareng occupe une place marginale en termes de valeur des débarquements, ne dépassant pas les 0,1 million de dollars sur l'ensemble de la période 2000-2019, soit une part qui oscille entre 0 et 1 % selon les années. Cette espèce est surtout commercialisée comme boëtte (appât) pour la pêche au homard d'Amérique et au crabe des neiges.

La mariculture

Une seule entreprise maricole a son siège dans la MRC de Bonaventure et il s'agit d'Huîtres Baie des Chaleurs. L'entreprise est en phase de démarrage. Elle élève des huîtres sur un site en front de la ville de Bonaventure et de la paroisse de Saint-Siméon, mais n'a pas commencé à commercialiser son produit. Cela devrait se faire au cours des prochaines années. Il convient également de souligner la présence de l'Association de gestion halieutique autochtone Mi'gmaq et Wolastoqey (AGHAMW), via son initiative Salaweg, qui dispose d'un site maricole dans la baie de Paspébiac. Le siège de l'entreprise se trouve toutefois à Gesgapegiag (enclavée dans la MRC d'Avignon).

La dulciculture

Il y a deux entreprises dulcicoles dans la MRC de Bonaventure, soit Aquaculture Cap Richards, dans la ville de Bonaventure, et Raymer Aquaculture, dans la ville de New Richmond. Aquaculture Cap Richards est un projet en cours de développement. Le promoteur entend élever du saumon de l'Atlantique. Si le projet va de l'avant, il s'agirait du seul élevage de cette espèce – bien qu'il y en ait déjà eu – au Québec. Les plans des installations sont faits et les certifications sont en cours d'obtention. Du côté de Raymer Aquaculture, l'entreprise élève l'omble chevalier et l'omble de fontaine et en fait la transformation (éviscération, filetage, etc.), en plus de faire de la deuxième et troisième transformation de différents produits aquatiques sous forme de mets préparés, notamment pour approvisionner sa poissonnerie. L'entièreté de sa production aquacole est destinée au marché de la table et est commercialisée au Québec.

La pêche en eau douce

Il n'y a pas de pêche commerciale en eau douce dans la MRC de Bonaventure.

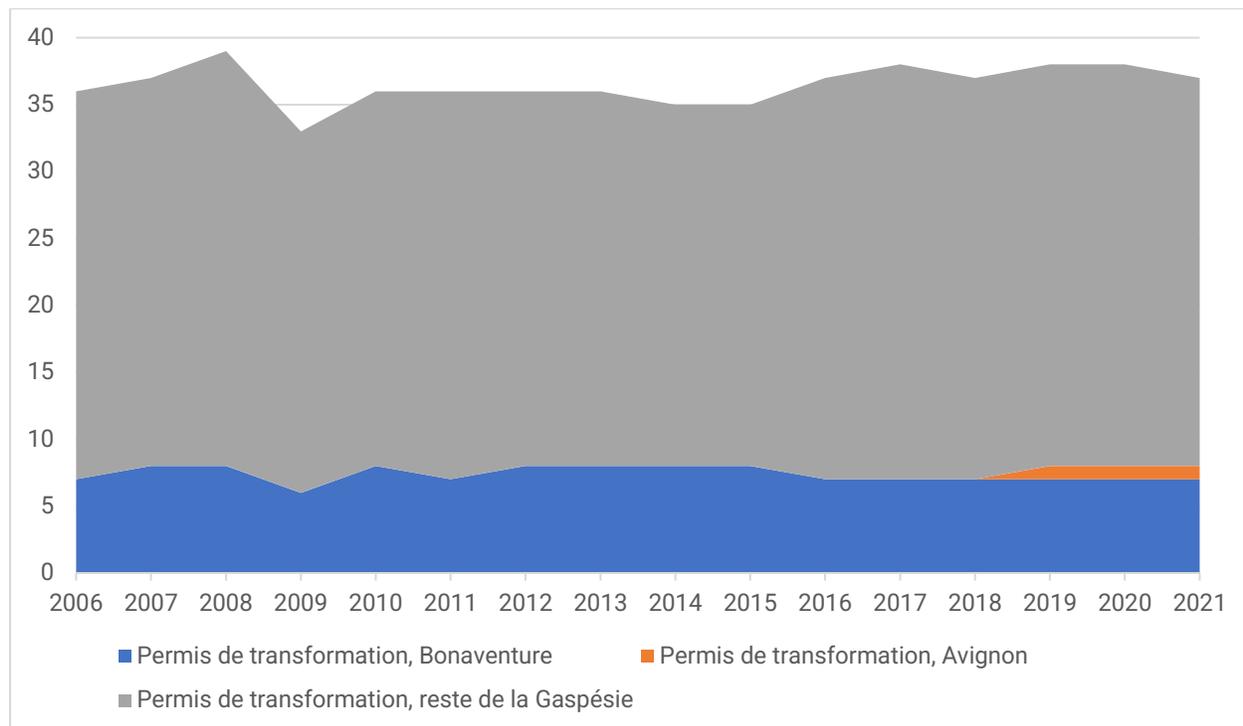
²¹³ La valeur des débarquements des « autres espèces » a respectivement atteint 5,9 et 11,2 millions de dollars, ce qui représente pour chacune de ces années 49 % de tous les débarquements de la MRC.

²¹⁴ En 2020 et en 2021, les débarquements de homard d'Amérique atteignent 6,2 et 11,5 millions de dollars respectivement, soit 51 et 50 % de la valeur totale des débarquements dans la MRC de Bonaventure.

La transformation des produits aquatiques

Ces dernières années, le nombre de permis d'établissement de transformation est relativement stable dans les MRC de Bonaventure et d'Avignon²¹⁵ (Graphique 68).

Graphique 68 – Nombre de détenteurs de permis d'établissement de transformation dans les MRC de Bonaventure et d'Avignon et dans le reste de la Gaspésie, de 2005 à 2021



Source : MAPAQ, Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments

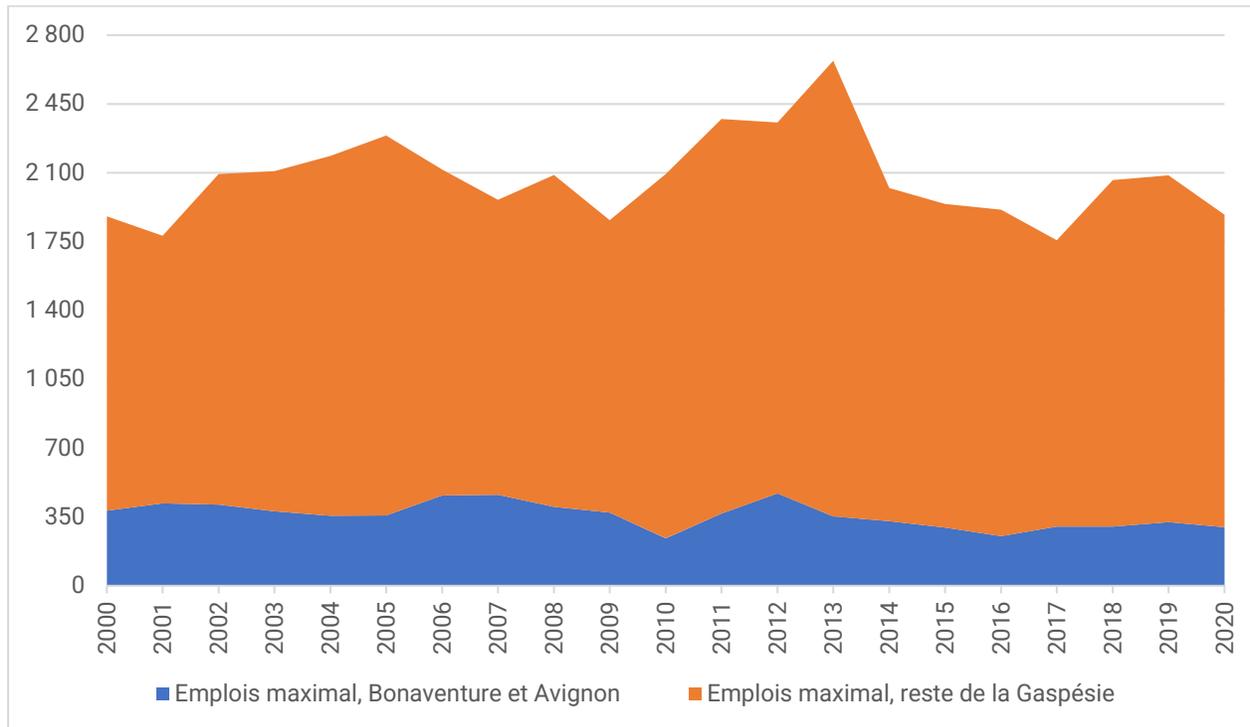
Dans la MRC de Bonaventure, il oscille entre 7 et 8 sur l'ensemble de la période 2006-2021, à l'exception de l'année 2009 où il est de 6. Depuis 2016, le nombre de permis s'est stabilisé à 7. Cela fait en sorte que la part de la MRC de Bonaventure a quelque peu diminué dans l'ensemble de la Gaspésie. De 2018 à 2021, la MRC détient 19 % des permis, alors que de 2006 à 2017 elle en détenait 21 %. De son côté, la MRC d'Avignon ne détient qu'un seul permis, et ce depuis 2019. Cela a eu pour effet de faire augmenter la part des permis qu'elle détient dans l'ensemble de la Gaspésie de 0 % entre 2006 et 2017 à 2 % entre 2018 et 2021²¹⁶.

Du côté des emplois générés, la tendance est à la baisse dans les MRC de Bonaventure et d'Avignon, de manière plus précoce et prononcée que dans l'ensemble de la Gaspésie (Graphique 69).

²¹⁵ Cette section sur la transformation des produits aquatiques regroupe les MRC de Bonaventure et d'Avignon afin de présenter certaines données qui, pour des raisons de confidentialité, ne pourraient pas l'être autrement. Elle est recopiée intégralement dans la section correspondante de la MRC d'Avignon.

²¹⁶ Pour rappel, le nombre de permis d'établissement de transformation (permis d'exploitation d'établissement de préparation et de conserverie de produits marins) ne doit pas être confondu avec le nombre d'entreprises. Pour plus de détails, voir p. 59.

Graphique 69 – Nombre d’emplois maximal²¹⁷ en établissement de transformation dans les MRC de Bonaventure et d’Avignon et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2020



Source : MPO, région du Québec – compilation du MAPAQ réalisée le 24 mars 2022

Durant la décennie 2000, le nombre d’emplois maximal est légèrement à la hausse dans les MRC de Bonaventure et d’Avignon : entre 2000 et 2004, la moyenne annuelle est de 390 emplois, tandis qu’entre 2005 et 2009 elle est de 411 emplois. À partir de la période 2010-2014, ce nombre commence toutefois à diminuer, passant à 352, alors que dans l’ensemble de la Gaspésie la tendance est à la hausse. La moyenne annuelle du nombre d’emplois maximal dans les MRC de Bonaventure et d’Avignon continue de diminuer au cours de la période suivante, soit entre 2015 et 2019, passant à 295. La part des MRC de Bonaventure et d’Avignon a ainsi diminué ces deux dernières décennies. Entre 2000 et 2009, ces MRC représentent 20 % du nombre maximal d’emplois en Gaspésie, contre 15 % et entre 2010 et 2019²¹⁸.

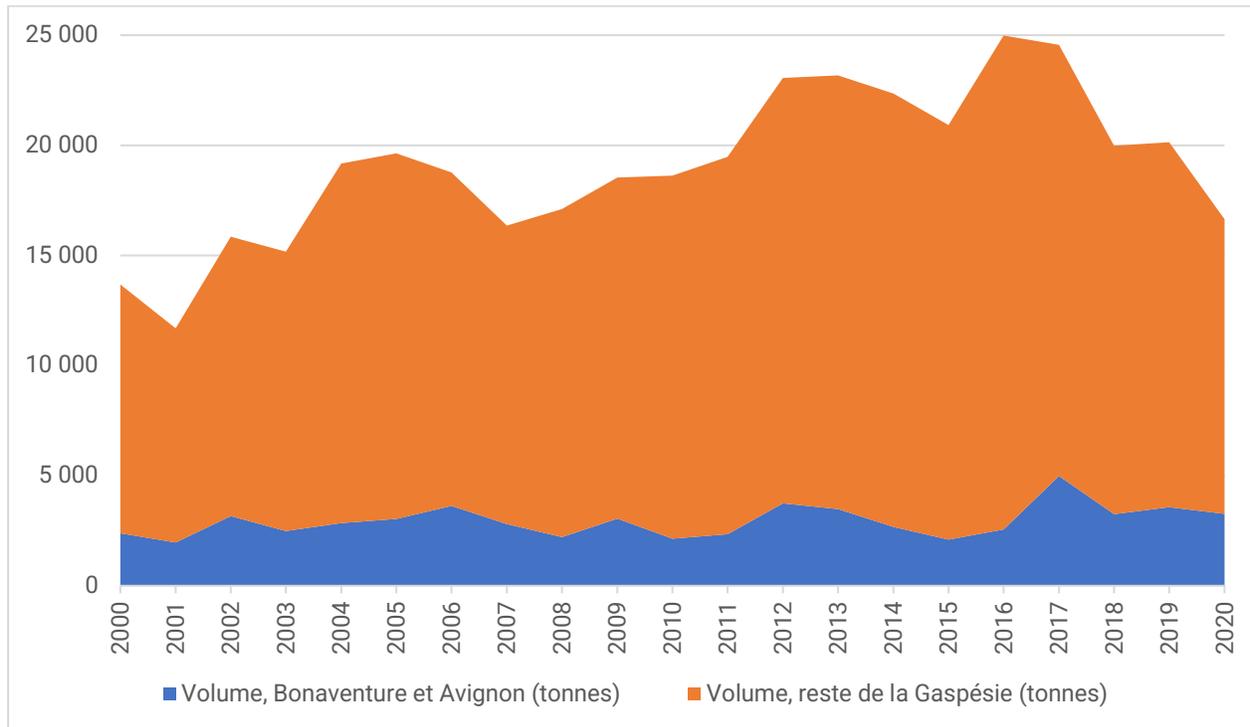
En ce qui concerne le volume des expéditions²¹⁹, il suit dans l’ensemble une légère tendance à la hausse (Graphique 70).

²¹⁷ Pour une définition de l’emploi maximal, voir la note numéro 80, à la p. 60.

²¹⁸ En 2020, le nombre d’emplois maximal a été de 298 dans les MRC de Bonaventure et d’Avignon, ce qui équivaut à 16 % du total en Gaspésie.

²¹⁹ Pour une définition des expéditions, voir la note numéro 82, à la p. 61.

Graphique 70 – Volume des expéditions réalisées par les transformateurs des MRC de Bonaventure et d’Avignon et du reste de la Gaspésie, de 2000 à 2020



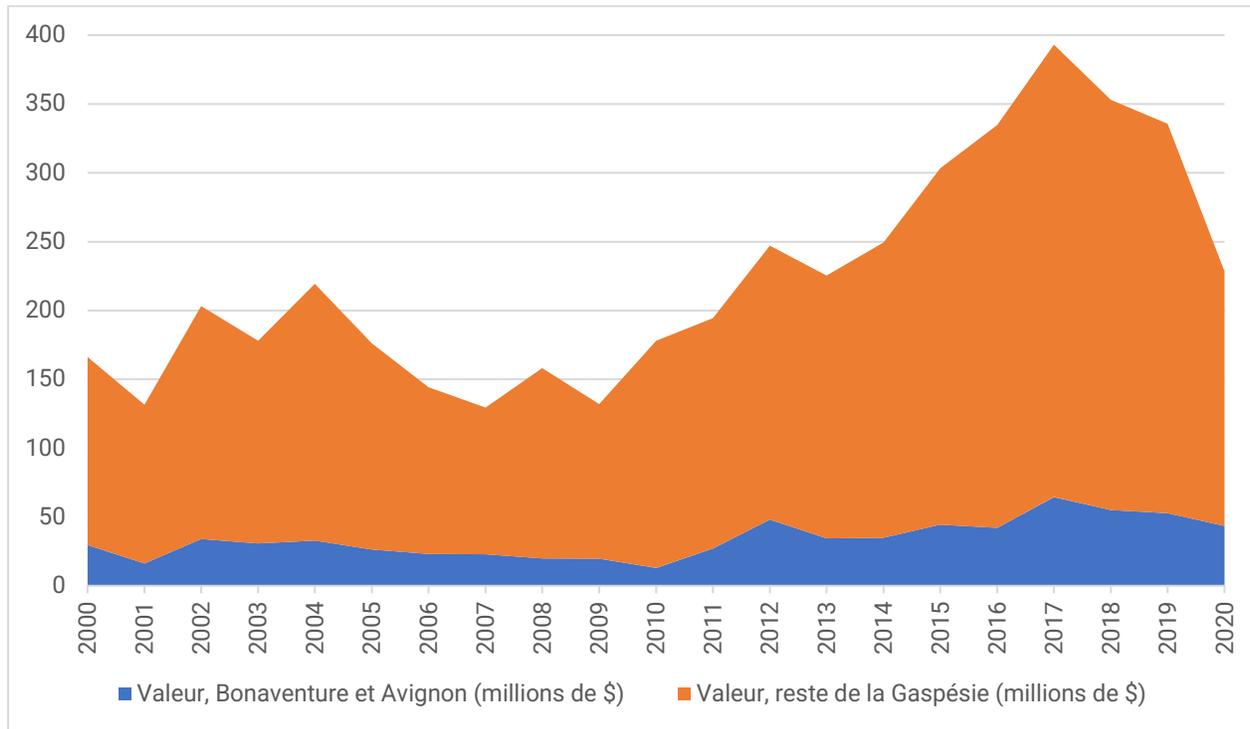
Source : MPO, région du Québec – compilation du MAPAQ réalisée le 24 mars 2022

Plus précisément, le volume des expéditions des transformateurs des MRC de Bonaventure et d’Avignon passe d’une moyenne annuelle de 2 570 tonnes au cours de la période 2000-2004 à 2 944 tonnes entre 2005 et 2009. Il diminue un peu ensuite, à 2 877 tonnes de 2010 à 2014, avant de poursuivre son augmentation, à 3 294 tonnes, de 2015 à 2019. Entre 2000-2004 et 2015-2019, le volume annuel moyen expédié a connu une croissance de 28 %. Cette croissance est cependant plus modérée que dans l’ensemble de la Gaspésie (46 %), ce qui fait en sorte que la part des MRC de Bonaventure et d’Avignon diminue sur la période, passant de 17 % entre 2000-2004 à 15 % entre 2015-2019²²⁰.

La valeur des expéditions réalisées par les transformateurs des MRC de Bonaventure et d’Avignon suit à peu près la même tendance (Graphique 71).

²²⁰ En 2020, les expéditions des transformateurs de Bonaventure et d’Avignon ont atteint 3 268 tonnes, ce qui représente 20 % du volume total des expéditions de la Gaspésie.

Graphique 71 – Valeur des expéditions réalisées par les transformateurs des MRC de Bonaventure et d’Avignon et du reste de la Gaspésie, de 2000 à 2020



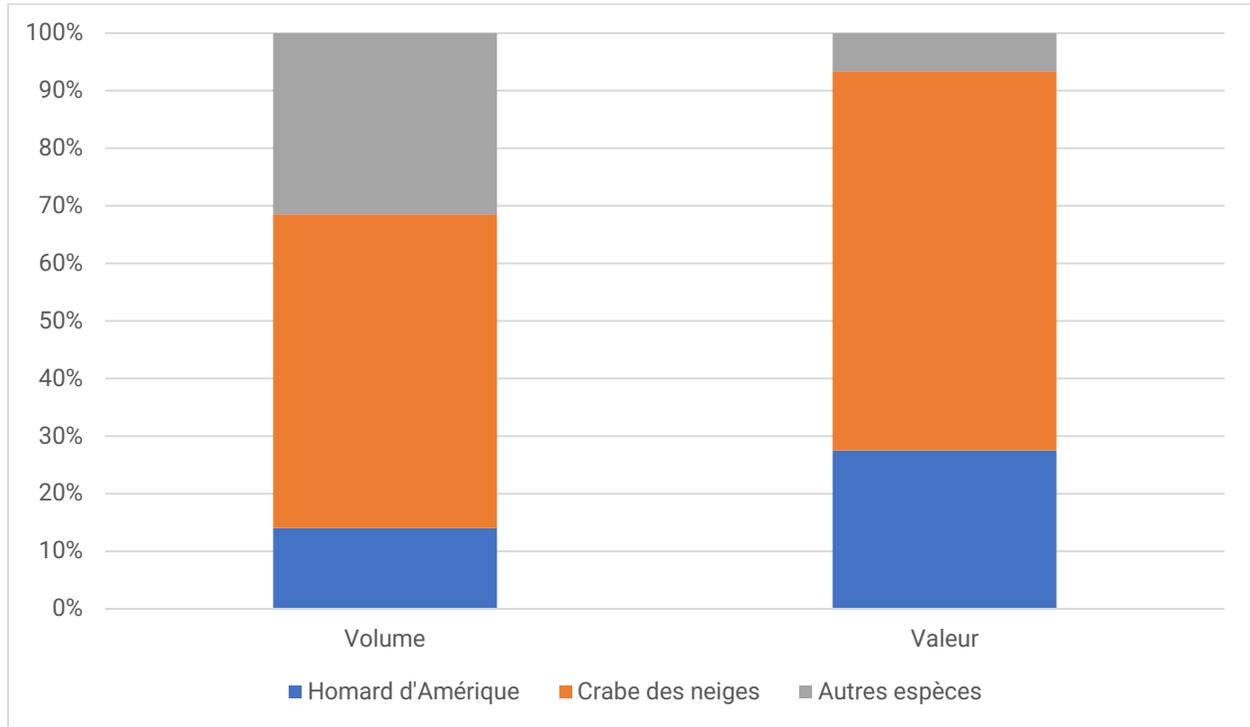
Source : MPO, région du Québec – compilation du MAPAQ réalisée le 24 mars 2022

Entre 2000 et 2004, la valeur annuelle moyenne des expéditions réalisées par les transformateurs de Bonaventure et d’Avignon est de 28,7 millions de dollars. Cette valeur annuelle moyenne chute à 22,4 millions de dollars de 2005 à 2009, avant de remonter à 31,5 millions de dollars de 2010 à 2014 puis à 51,7 millions de dollars de 2015 à 2019. Entre les périodes 2000-2004 et 2015-2019, la croissance de la valeur des expéditions des transformateurs de Bonaventure et d’Avignon est donc de 80 %, une croissance qui demeure moindre que dans l’ensemble de la Gaspésie (91 %). Cela a pour effet que la part des MRC de Bonaventure et d’Avignon diminue légèrement. Entre 2000 et 2004, ces MRC représentent 16 % de la valeur des expéditions de l’ensemble de la Gaspésie. Entre 2015 et 2019, cette part est désormais de 15 %²²¹.

Un regard sur les espèces transformées entre 2000 et 2019 permet de mieux appréhender le phénomène : dans les MRC de Bonaventure et d’Avignon, ce sont le homard d’Amérique et le crabe des neiges qui sont principalement transformés (Graphique 72).

²²¹ En 2020, les expéditions des transformateurs de Bonaventure et d’Avignon ont atteint 43,6 millions de dollars, ce qui représente 19 % de la valeur totale des expéditions de la Gaspésie.

Graphique 72 – Parts, en volume et en valeur, des expéditions réalisées par les transformateurs des MRC de Bonaventure et d’Avignon, par espèce, sur l’ensemble de la période 2000-2019



Source : MPO, Services stratégiques, région du Québec²²²

En effet, de 2000 à 2019, le homard d’Amérique représente 14 % des expéditions en volume et 28 % en valeur, tandis que le crabe des neiges représente 55 % des expéditions en volume et 66 % en valeur. Quant aux autres espèces, elles comprennent notamment le hareng et le crabe commun²²³, qui sont relativement importants en volume mais peu en valeur.

Les séries chronologiques qui permettraient de mieux cerner les évolutions dans le temps du volume et de la valeur des expéditions sont inaccessibles pour des raisons de confidentialité. Par contre, nous pouvons avancer que la focalisation des MRC de Bonaventure et d’Avignon autour du homard d’Amérique et du crabe des neiges se reflète tout au long des années 2010, où la valeur des expéditions augmente considérablement. Cela se voit également dans la seconde moitié des années 2000, où la valeur des expéditions baisse. En effet, c’est une période où la conjoncture économique à l’échelle mondiale est plus difficile, et où le prix de ces crustacés sur les marchés diminue.

La répartition spatiale des activités liées au secteur

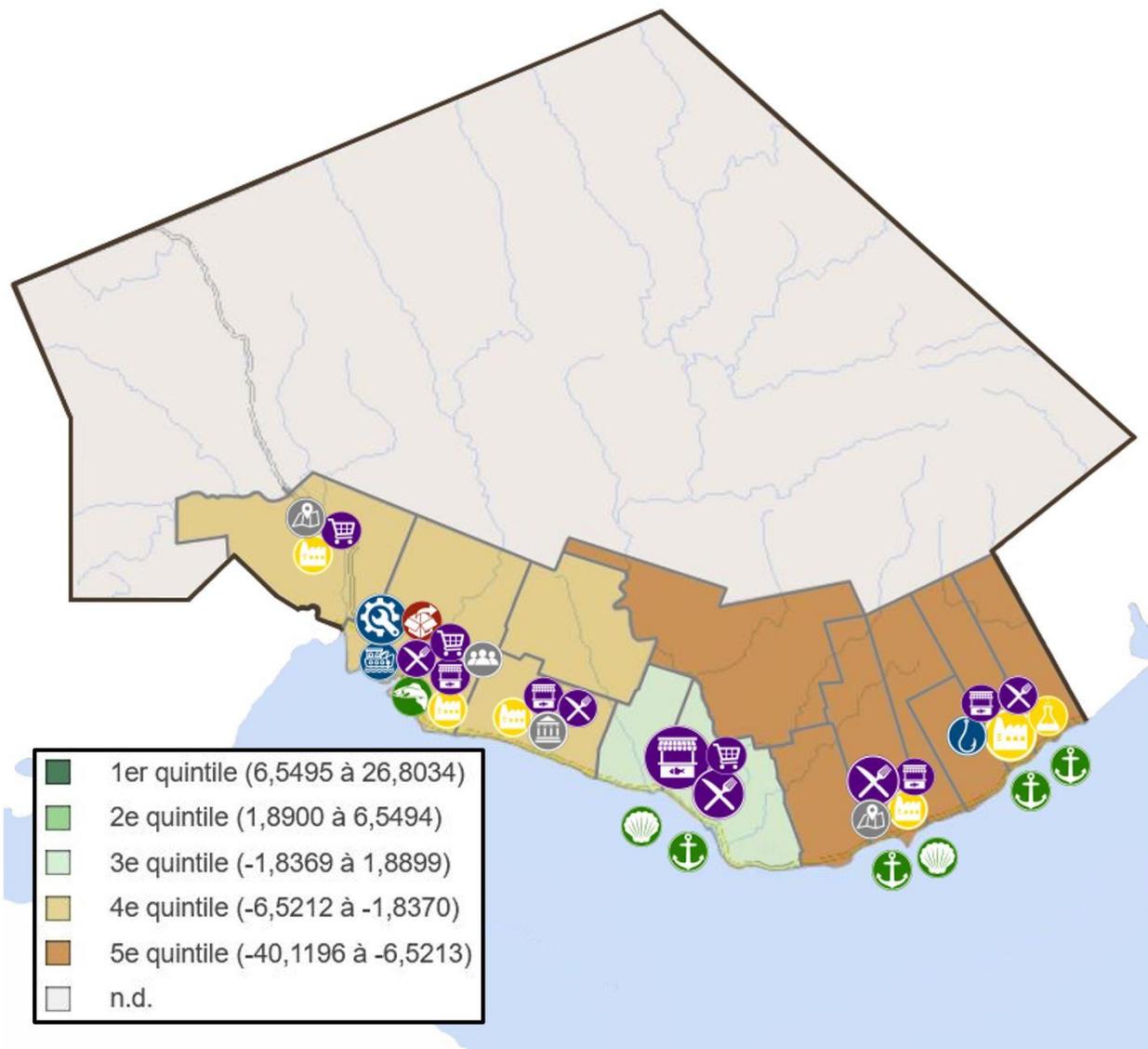
La répartition spatiale des activités liées aux pêches et à l’aquaculture dans la MRC de Bonaventure contient trois pôles. Un premier se trouve réparti entre les municipalités de Shigawake et de Hope

²²² Ces données proviennent du MPO et diffèrent légèrement de celles sur les expéditions compilées par le MAPAQ. Pour plus de détails, voir la note numéro 117, à la p. 84.

²²³ Pour la liste des espèces comprises dans la catégorie « autres », voir la note numéro 118, à la p. 84.

Town, le canton de Saint-Godefroi et la ville de Paspébiac. Un deuxième se situe dans la ville de Bonaventure et la paroisse de Saint-Siméon. Enfin, un troisième recoupe les municipalités de Caplan, de Saint-Alphonse et de Cascapédia–Saint-Jules, ainsi que la ville de New Richmond (Figure 15).

Figure 15 – Répartition spatiale des activités liées aux pêches et à l’aquaculture dans la MRC de Bonaventure, en 2022²²⁴



Source : Adaptation à partir de ISQ (2021), *Répartition des MRC par quintiles selon les résultats de l'indice de vitalité économique*, [en ligne](#)

²²⁴ Pour plus de détails sur la manière dont cette carte a été construite et comment l'interpréter, voir p. 65. Le répertoire des organisations du secteur et liées au secteur se trouve dans l'annexe 1, à la p. 207.

| Légende | |
|--|---|
| Port de pêche | Transformateur de produits aquatiques |
|  1 |  1  2  3 ou plus |
| Mariculteur | Transformateur de biotechnologies marines |
|  1  2  4 |  1 |
| Dulciculteur | Grossiste |
|  1 |  1  2 |
| Chantier naval²²⁵ | Transporteur |
|  1  2 ou 3  4 ou plus |  1  2 |
| Fournisseur d'agrès et d'équipements de pêche | Centre de formation |
|  1 |  1 |
| Fournisseur de biens et services divers²²⁶ | Centre de recherche |
|  1  2 |  1 |
| Poissonnerie | Administration gouvernementale |
|  1  2  3 ou plus |  1  2  5 |
| Restaurant | Association ou organisation diverse |
|  1 à 4  5 à 8  9 ou plus |  1  2  3 ou plus |
| Boutique de vente au détail | Attrait ou activité touristique |
|  1  2 |  1  2  3 |

²²⁵ Chantier naval et fournisseur de biens et services pour bateaux.

²²⁶ Fournisseur de biens et services divers pour transformateurs et distributeurs.

Le pôle réunissant Shigawake, Saint-Godefroi, Hope Town et Paspébiac regroupe trois transformateurs de produits aquatiques, à savoir Les Producteurs de Homard de Grande-Rivière (propriété d'E. Gagnon & Fils, à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, dans la MRC du Rocher-Percé), qui transforme les poissons de fond, les poissons pélagiques et le homard d'Amérique, Les Produits Marins Saint-Godefroi, qui transforme le homard d'Amérique et les poissons pélagiques, en plus d'opérer une poissonnerie (la Poissonnerie Aubut), et Unipêche M.D.M., qui transforme le homard d'Amérique, le crabe des neiges, le crabe commun et le hareng, tout en opérant une poissonnerie (certifiée Fourchette bleue). Unipêche M.D.M. est par ailleurs le siège du Groupe MDMP, qui regroupe sept usines en Gaspésie et en Côte-Nord²²⁷. Du reste, ce pôle comprend aussi Les Industries Fipéc, qui fournit des agrès et équipements de pêche, Shigawake Organics, un transformateur de biotechnologies marines qui fabrique du compost à base de poissons marins, quelques restaurants et le Site Historique National de Paspébiac, haut-lieu de la pêche à la morue où furent fondées les compagnies Robin et Le Boutillier Brothers.

De son côté, le pôle de Bonaventure et Saint-Siméon, en plus du dulciculteur Aquaculture Cap Richards (voir p. 149), accueille trois poissonneries, soit la Poissonnerie de la Baie (propriété de Poissonnerie La Coquille), la Poissonnerie du Pêcheur (certifiée Fourchette bleue) et la Poissonnerie de l'Île, quelques restaurants et une boutique de vente au détail.

Dernièrement, le pôle de Caplan, Saint-Alphonse, New Richmond et Cascapédia–Saint-Jules comprend le fournisseur de biens et services pour bateaux Gaspésie Diesel et les fournisseurs de biens et services divers pour transformateurs et distributeurs Distribution Leblanc et Servab, ce dernier jouant aussi le rôle de grossiste. En outre, ce pôle contient le dulciculteur Raymer Aquaculture (voir p. 149) et le mariculteur Huîtres Baie des Chaleurs (voir p. 149), quelques restaurants et boutiques de vente au détail, le Fumoir Cascapédia, qui effectue de la transformation et tient un économusée, ainsi que la Poissonnerie La Coquille, qui effectue également de la transformation. Le MAPAQ a un bureau dans les environs et Gaspésie Gourmande, issue d'une fusion avec la Table de concertation bioalimentaire de la Gaspésie, y a son siège. Gaspésie Gourmande a d'ailleurs développé en 2019 la marque de commerce Gaspésie Gourmande Mer, qui identifie les produits aquatiques gaspésiens vendus localement.

²²⁷ Outre Unipêche M.D.M., les autres usines sont Poissonnerie Blanchette et Cusimer (respectivement à Sainte-Anne-des-Monts et Saint-Maxime-du-Mont-Louis, dans la MRC de la Haute-Gaspésie), Les Crustacés de Gaspé et Crustacés G. Roussy (respectivement à Grande-Rivière et Port-Daniel–Gascons, dans la MRC du Rocher-Percé), ainsi que Poséidon « Les Poissons et Crustacés » et Poissonnerie du Havre (respectivement à Longue-Pointe-de-Mingan et Havre-Saint-Pierre, dans la MRC de Minganie, en Côte-Nord).

PARTIE 6

Avignon et le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

« C'est vraiment très vibrant, très dynamique. C'est vraiment une grande partie de la communauté ici, la pêche. Ça donne des bons emplois et de l'autonomie aux communautés. C'est la vache à lait des communautés. Ça amène de la fierté pour nos membres »

– extrait d'un entretien avec un intervenant du secteur.

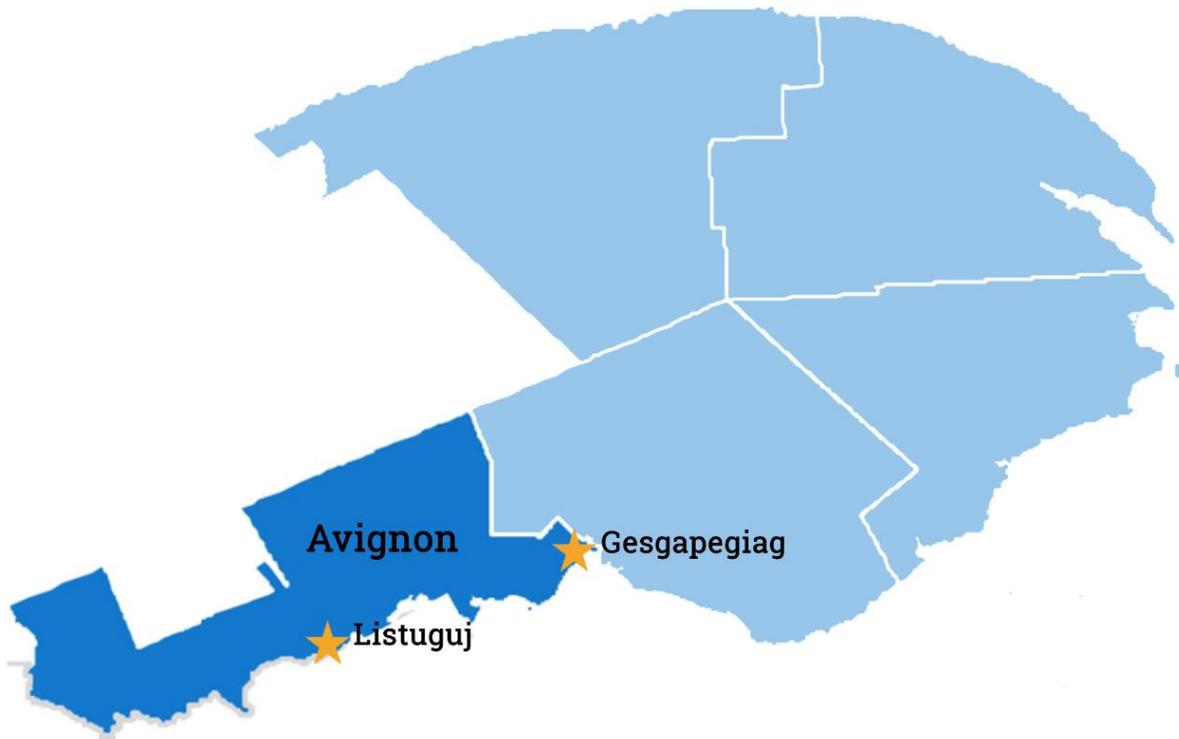


La bernache, œuvre de Caroline Dugas et Magali Dal Cin située au Parc de La Grande-Envolée à Carleton-sur-Mer, retrace l'histoire des habitants de la région

Portrait sociodémographique

D'une superficie de 3 440 km²²²⁸, la MRC d'Avignon recense 14 936 habitants en 2021²²⁹, soit plus de 4 habitants au km², ou encore 19 % de la population totale de la Gaspésie. Deux communautés autochtones mi'gmaq sont également présentes, à savoir les communautés de Gesgapegiag et de Listuguj, dont les réserves sont enclavées dans le territoire de la MRC (Figure 16).

Figure 16 – La MRC d'Avignon



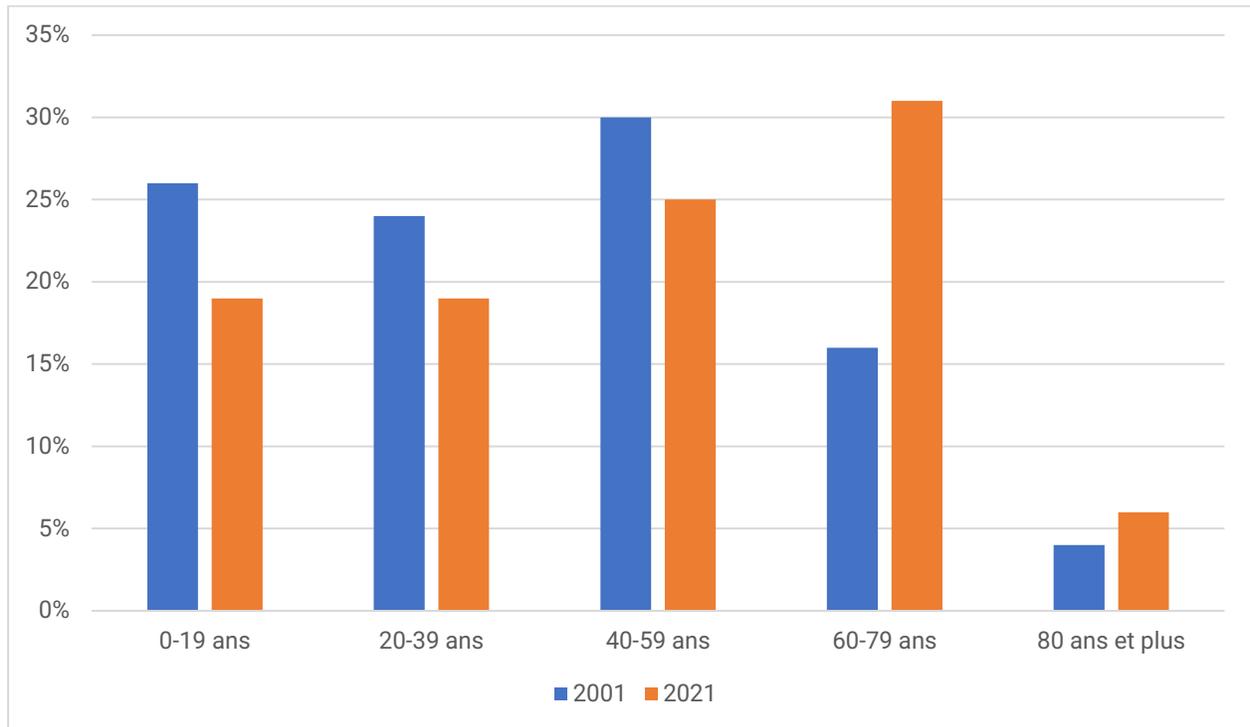
Source : Adaptation à partir de MEI, *Portrait régional, Région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine*, [\[en ligne\]](#)

Le déclin démographique en Gaspésie s'est répercuté dans la MRC d'Avignon, dont la population a diminué de 4 % depuis 2001. Par ailleurs, le vieillissement de la population est notoire dans la MRC, puisque la part des 60 ans et plus est passée de 20 % en 2001 à 37 % en 2021 (Graphique 73).

²²⁸ MAMH (2022), *Région administrative 11 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine*, [\[en ligne\]](#), p. 1.

²²⁹ Ces données sont provisoires. ISQ (2022), *Estimations de la population des MRC, Québec, 1^{er} juillet 1996 à 2021*, [\[en ligne\]](#).

Graphique 73 – Parts du nombre d’habitants dans la MRC d’Avignon, par groupe d’âge, en 2001 et en 2021²³⁰



Source : ISQ (2022), *Estimations de la population des MRC selon le groupe d’âge et le sexe, âge médian et âge moyen, Québec, 1er juillet 1996 à 2021*, [en ligne](#)

L’âge médian dans la MRC d’Avignon est de ce fait passé de 40 à 51 ans entre 2001 et 2021.

En matière de marché de l’emploi, la MRC d’Avignon a vu son taux de travailleurs²³¹ de la population âgée de 25 à 64 ans augmenter de 59 à 65 % entre 2002 et 2019. Cela constitue une croissance de 10 %. Si cette croissance est la plus faible de toutes les MRC de la Gaspésie, la MRC d’Avignon présente néanmoins le troisième taux de travailleurs le plus élevé en 2019.

Le revenu d’emploi médian²³² dans la MRC d’Avignon est de 35 169 dollars en 2019, ce qui représente une augmentation de 34 % par rapport à 2002. La MRC arrive au troisième rang de toutes les MRC de la Gaspésie en matière de revenu d’emploi médian.

Le rapport de dépendance économique²³³ est plus de deux fois supérieur dans la MRC d’Avignon que dans l’ensemble du Québec. Il atteint 50 dollars par tranche de 100 dollars du revenu d’emploi total en 2018. Ce rapport de dépendance économique a diminué de 7 % depuis 2010.

²³⁰ Les données de 2021 sont provisoires.

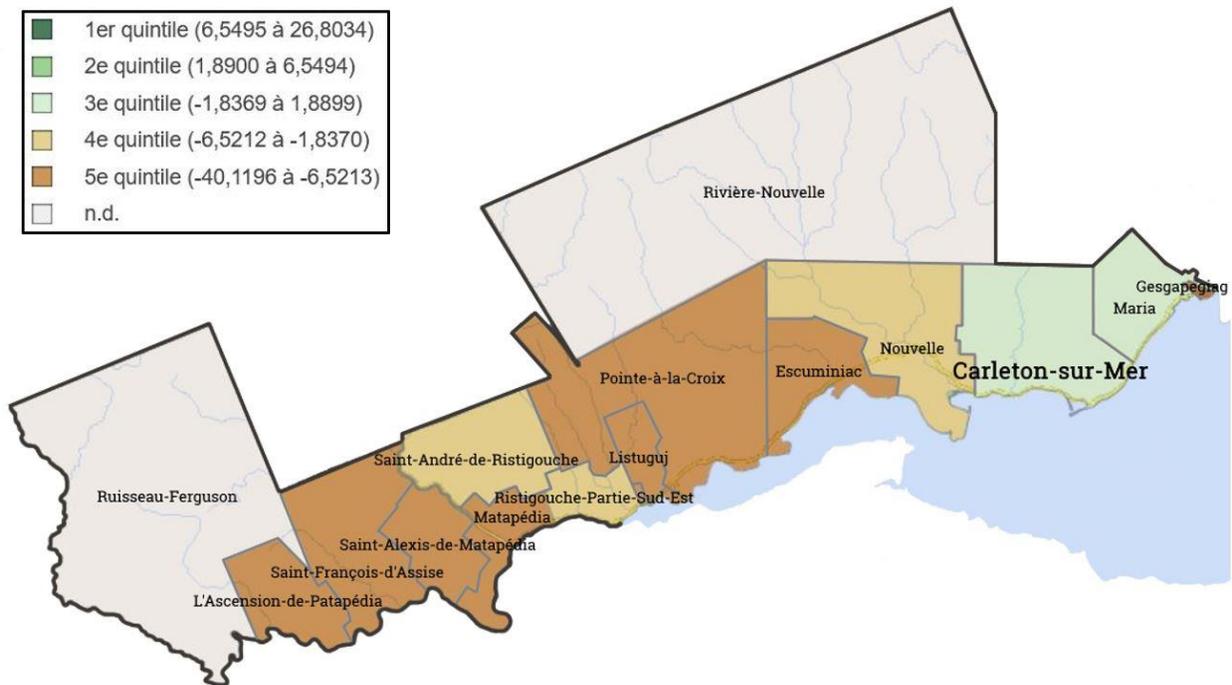
²³¹ Pour une définition du taux de travailleurs, voir la note numéro 20, à la p. 26.

²³² Pour une définition du revenu d’emploi médian, voir la note numéro 23, à la p. 27.

²³³ Pour une définition du rapport de dépendance économique, voir la note numéro 25, à la p. 29.

Dernièrement, l'indice de vitalité économique de la MRC d'Avignon est de - 13 en 2018, ce qui la place au 101^e rang de l'ensemble des MRC du Québec, ou encore dans le dernier quintile²³⁴. Au niveau des localités, toutes se trouvent, pour l'année 2018, dans le dernier ou l'avant-dernier quintile, à l'exception des localités de Maria et de Carleton-sur-Mer, qui occupent le troisième quintile (Figure 17).

Figure 17 – Indice de vitalité économique des localités de la MRC d'Avignon en 2018



Source : Adaptation à partir de ISQ (2021), Répartition des localités par quintiles selon les résultats de l'indice de vitalité économique, [en ligne](#)

C'est d'ailleurs la localité de Maria qui présente le meilleur résultat global de toutes les localités de la Gaspésie entre 2002 et 2018²³⁵. Sa situation, après s'être améliorée entre 2008 et 2014 – où elle a notamment occupé le deuxième quintile –, a toutefois commencé à se détériorer depuis. Elle occupe désormais le troisième quintile. Du reste, Carleton-sur-Mer est passée du quatrième au troisième quintile à partir de 2006, tandis que Nouvelle est passée du cinquième au quatrième quintile à partir de 2012. Les deux localités s'y maintiennent depuis. Pour ce qui est des autres localités, elles présentent des bilans mitigés, sans tendances claires sur la période étudiée. Elles se trouvent continuellement dans le dernier quintile de 2002 à 2018, hormis de rares percées ponctuelles dans le quatrième quintile²³⁶.

²³⁴ Pour plus de détails sur la composition de l'indice de vitalité économique, l'interprétation de sa valeur et la notion de quintile, voir p. 30 et les notes numéros 28 et 30, aux p. 30 et 31.

²³⁵ Notons que seules les années paires sont considérées ici, compte tenu des discontinuités dans le calcul de l'indice de vitalité économique par l'ISQ depuis 2014. Pour plus de détails, voir la note numéro 29, à la p. 30.

²³⁶ Seule la localité de Ristigouche-Partie-Sud-Est, qui occupe la plupart du temps le quatrième quintile, semble faire exception. Toutefois, des années 2002 à 2012 inclusivement, son indice de vitalité économique est fusionné avec celui de Matapédia, ce qui empêche de déceler une tendance dénuée d'ambiguïté.

Portrait du secteur



Marins Plaisirs, à Nouvelle

Tableau 8 – Récapitulatif sectoriel de la MRC d'Avignon

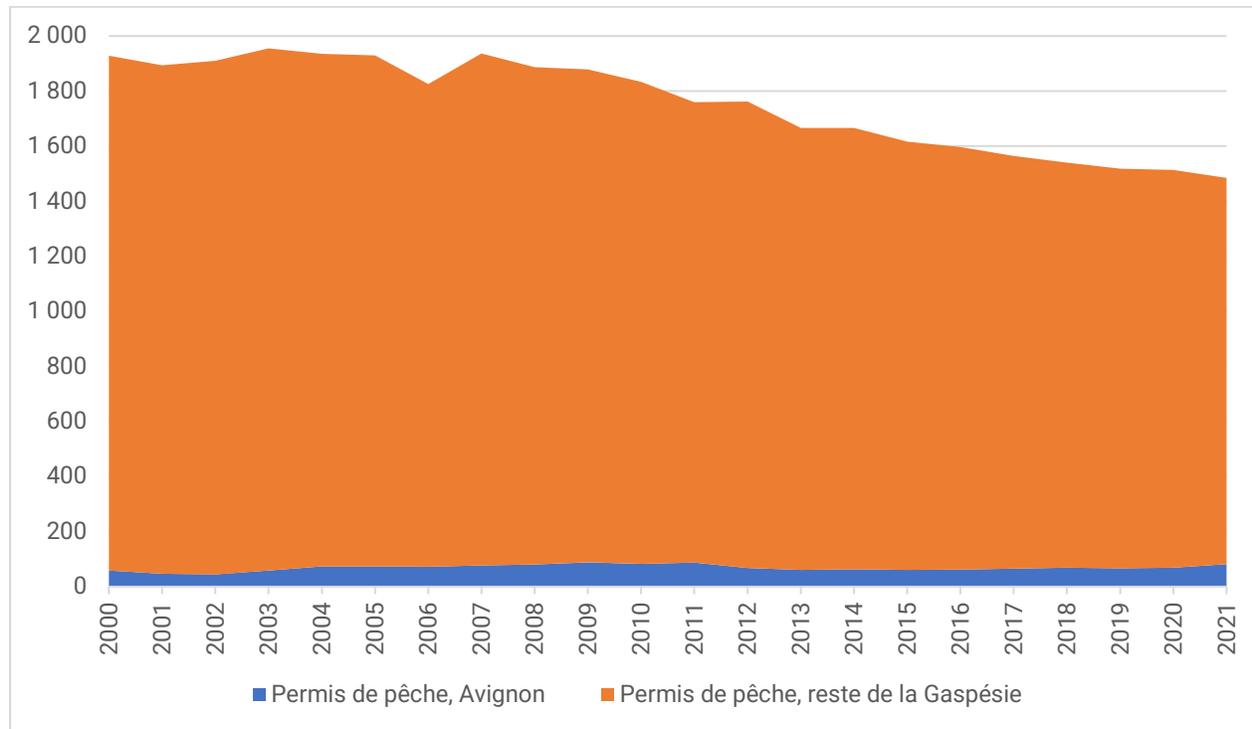
| Avignon | | | |
|---|--|---|--|
| Pêche en eau marine | Le nombre de permis de pêche diminue légèrement au cours des dernières années, mais un peu moins rapidement que dans le reste de la Gaspésie. Le volume des débarquements est relativement stable, mais très faible, tandis que la valeur est croissante. Ces débarquements, tant en volume qu'en valeur, ne représentent néanmoins pas plus de 1 % de l'ensemble des débarquements réalisés en Gaspésie | | |
| Mariculture | La MRC est le haut-lieu de la mariculture en Gaspésie. Les baies de Cascapédia et de Tracadigache hébergent plusieurs entreprises. Jusqu'au début des années 2010, les élevages de moule bleue y ont prospéré, avant que la prédation par les canards de mer vienne compromettre la production. Trois entreprises au moins ont mis un terme à leurs activités. Quelques entreprises ont cependant su diversifier leurs activités et tirer leur épingle du jeu, tandis que d'autres sont apparues plus récemment. Cinq entreprises ont actuellement leur siège dans la MRC, dont deux sont toujours en démarrage et n'ont pas commencé à commercialiser leurs produits. Dans l'ensemble, ces entreprises élèvent la moule bleue, l'huître américaine et le pétoncle géant, en plus de cultiver des algues | | |
| Dulciculture | Il n'y a pas de dulciculture dans la MRC d'Avignon. Toutefois, un centre de recherche, le CTSS, y est établi | | |
| Pêche en eau douce | La pêche à l'éperlan arc-en-ciel est la seule pêche commerciale en eau douce en Gaspésie. Il s'agit d'une pêche traditionnelle et artisanale. Depuis le début des années 2000, le nombre de pêcheurs et de permis actifs est en baisse. Le volume des débarquements a nettement chuté depuis 2010. Les changements climatiques affectent durement cette pêche. Depuis une douzaine d'années, les saisons de pêche sont écourtées par la formation de plus en plus tardive des glaces et leur fonte précoce. Certaines années, les glaces ne se forment simplement pas, ce qui rend la pêche impossible. La transmission de ce patrimoine immatériel en Gaspésie est aujourd'hui en péril | | |
| Transformation des produits aquatiques | Ces dernières années, le nombre de permis d'établissement de transformation est relativement stable dans les MRC de Bonaventure et d'Avignon ²³⁷ . Les emplois générés suivent une tendance à la baisse, de manière plus précoce et prononcée que dans l'ensemble de la Gaspésie. La part des deux MRC a ainsi diminué ces dernières décennies. Le volume et la valeur des expéditions suivent une légère tendance à la hausse. Cette hausse est cependant moindre que dans l'ensemble de la Gaspésie, faisant en sorte que la part des MRC de Bonaventure et d'Avignon diminue. Ce sont surtout le homard d'Amérique et le crabe des neiges qui sont transformés | | |
| Répartition spatiale des activités | <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none; vertical-align: top;"> Principal pôle : <ul style="list-style-type: none"> • Carleton-sur-Mer </td> <td style="width: 50%; border: none; vertical-align: top;"> Autres pôles notoires : <ul style="list-style-type: none"> • Maria et Gesgapegiag • Nouvelle • Listuguj </td> </tr> </table> | Principal pôle : <ul style="list-style-type: none"> • Carleton-sur-Mer | Autres pôles notoires : <ul style="list-style-type: none"> • Maria et Gesgapegiag • Nouvelle • Listuguj |
| Principal pôle : <ul style="list-style-type: none"> • Carleton-sur-Mer | Autres pôles notoires : <ul style="list-style-type: none"> • Maria et Gesgapegiag • Nouvelle • Listuguj | | |

²³⁷ L'analyse de la transformation des produits aquatiques regroupe les deux MRC car certaines données ont dû être regroupées pour des raisons de confidentialité.

La pêche en eau marine

La MRC d'Avignon occupe une place relativement marginale dans les pêches en eau marine en Gaspésie. Cela transparait d'abord dans le nombre de permis de pêche en eau marine²³⁸, qui oscille entre 44 et 88 selon les années (Graphique 74).

Graphique 74 – Nombre de permis de pêche en eau marine délivrés dans la MRC d'Avignon et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2021



Source : MPO, Division de la statistique et des permis, région du Québec

Ce nombre de permis a augmenté dans un premier temps, avant de diminuer légèrement. Sur la période 2000-2004, il y avait 56 permis en moyenne annuellement dans la MRC d'Avignon. Ce nombre est ensuite passé à 78 entre 2005-2009, avant de commencer à baisser, à 72 entre 2010-2014 et à 65 entre 2015-2019. La MRC a cependant vu sa part dans l'ensemble de la Gaspésie augmenter quelque peu, passant de 3 % de 2000 à 2004 à 4 % pour chacune des périodes de 2005 à 2009, de 2010 à 2014 et de 2015 à 2019²³⁹.

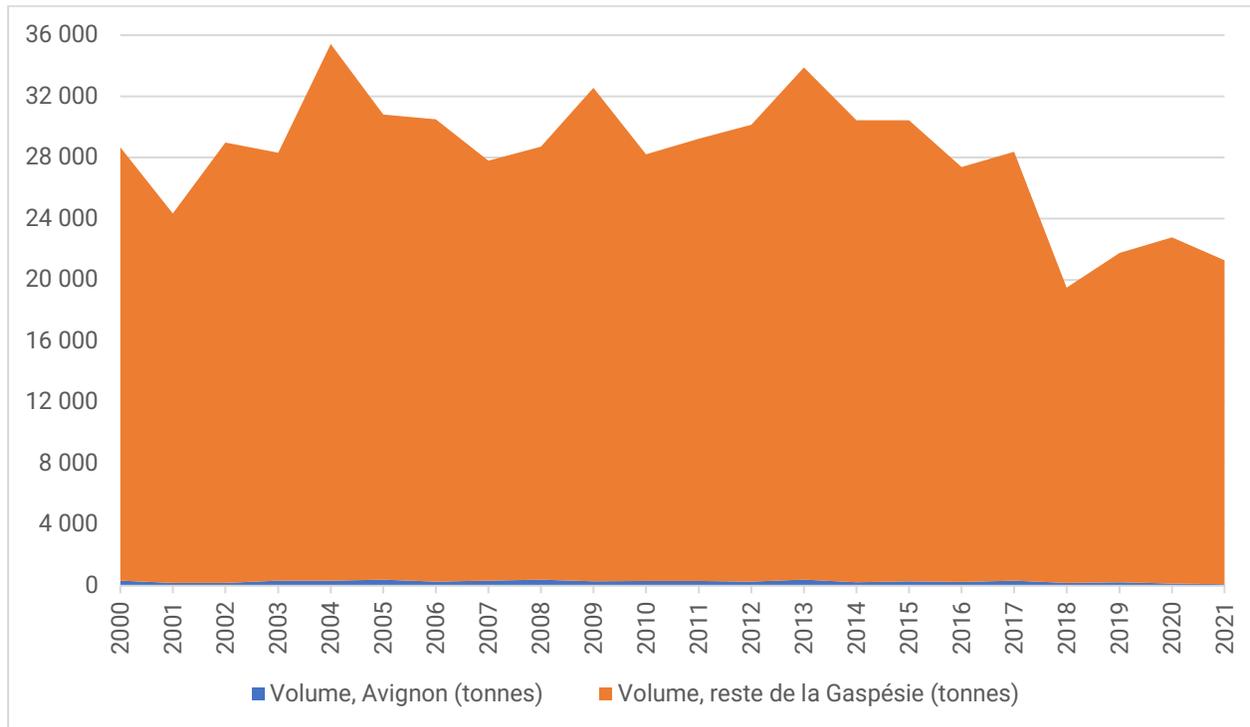
Pour ce qui est du volume des débarquements²⁴⁰, il est relativement stable, mais très faible, de 2000 à 2021 (Graphique 75).

²³⁸ Pour des précisions sur le nombre de permis de pêche, voir la note numéro 41, à la p. 39.

²³⁹ En 2020 et en 2021, la MRC d'Avignon recense respectivement 69 et 82 permis de pêche en eau marine, soit 5 et 6 % du nombre total de permis en Gaspésie.

²⁴⁰ Pour une définition des débarquements, voir la note numéro 44, à la p. 40.

Graphique 75 – Volume des débarquements des pêches commerciales en eau marine dans la MRC d’Avignon et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2021



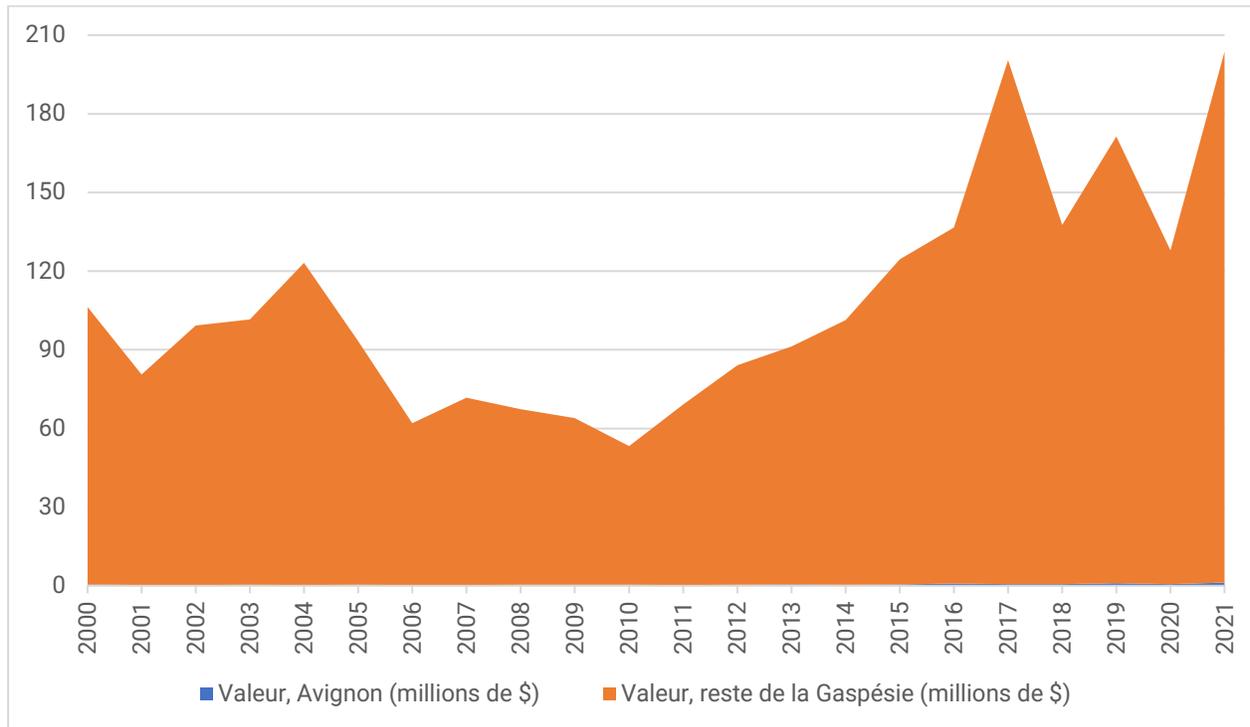
Source : MPO, Division de la statistique et des permis, région du Québec

Le volume annuel moyen des débarquements dans la MRC augmente légèrement entre les périodes 2000-2004 et 2005-2009, passant de 279 à 340 tonnes. Il diminue ensuite à 307 tonnes de 2010 à 2014, puis à 257 tonnes de 2015 à 2019. Il s’agit d’une décroissance de 16 % entre ces deux dernières périodes. Quant à la part de la MRC dans l’ensemble des débarquements de la Gaspésie, elle est de 1 % pour l’ensemble des périodes 2000-2004, 2005-2009, 2010-2014 et 2015-2019²⁴¹.

La MRC d’Avignon occupe en Gaspésie une place encore moindre en matière de valeur des débarquements (Graphique 76).

²⁴¹ Le volume des débarquements dans la MRC d’Avignon est de 144 et de 99 tonnes en 2020 et en 2021. Cela représente respectivement 1 et 0 % de tous les débarquements en Gaspésie.

Graphique 76 – Valeur des débarquements des pêches commerciales en eau marine dans la MRC d’Avignon et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2021



Source : MPO, Division de la statistique et des permis, région du Québec

Cette valeur est néanmoins croissante : de 2000 à 2004 et de 2005 à 2009, elle atteint une moyenne annuelle de 0,3 million de dollars, tandis que de 2010 à 2014 et de 2015 à 2019, elle atteint respectivement 0,4 et 0,7 million de dollars. Quoiqu’il en soit, pour chacune de ces périodes, la part de la MRC d’Avignon dans l’ensemble des débarquements de la Gaspésie reste de 0 %²⁴².

Les données par espèces n’étant pas disponibles pour des raisons de confidentialité, il nous est impossible d’aller plus en détail dans l’analyse.

La mariculture

La MRC d’Avignon est le haut-lieu de la mariculture en Gaspésie. La baie de Cascapédia (ville de Carleton-sur-Mer, municipalité de Maria et ville de New Richmond, à la frontière des MRC de Bonaventure et d’Avignon) héberge plusieurs entreprises. La baie de Tracadigache (ville de Carleton-sur-Mer) a aussi constitué un lieu propice pour quelques élevages. De la fin des années 1990 au début des années 2010, les élevages de moule bleue y ont prospéré, avant que la prédation par les canards de mer ne vienne compromettre la production. Trois entreprises au moins ont dû mettre un terme à leurs activités, soit Les Moules Tracadigache et Les Pêcheries R. Allard (toutes deux dans la ville de Carleton-sur-Mer) ainsi que Les Moules Cascapédia (municipalité de Maria). Cependant, au cours des

²⁴² En 2020 et en 2021, la valeur des débarquements dans la MRC d’Avignon se chiffre à 0,6 et à 1,2 million de dollars, ce qui représente 1 % de tous les débarquements en Gaspésie pour chacune de ces années.

dernières années, quelques entreprises ont su diversifier leurs activités et survivre. D'autres sont aussi apparus plus récemment, de sorte qu'à l'heure actuelle, cinq entreprises ont leur siège dans la MRC d'Avignon, à savoir Salaweg, la Ferme Maricole du Grand Large (et les Huîtres William B), Moules Carleton-sur-Mer, Pétoncles Carleton et Listuguj Scallop Farm.

Salaweg est une initiative de l'AGHAMW, qui a son siège dans la réserve de Gesgapegiag (enclavée dans la MRC d'Avignon). L'entreprise y transforme les algues qu'elle cultive dans la baie de Paspébiac (MRC de Bonaventure).

La Ferme Maricole du Grand Large a débuté ses activités en se spécialisant dans la production de moule bleue. Au milieu des années 2010, affectée par la prédation des canards de mer, l'entreprise se diversifie et se tourne vers l'huître américaine. Elle fait aussi quelques tentatives avec le pétoncle. Ses élevages se situent dans la baie de Cascapédia.

Moules Carleton-sur-Mer a aussi démarré ses activités en se spécialisant dans la moule bleue, avant que les canards de mer l'incitent à se tourner vers l'huître américaine. Ses élevages se trouvent également dans la baie de Cascapédia.

Pétoncles Carleton a entamé ses activités en 2019, en se spécialisant dans le pétoncle. Les élevages, qui n'ont pas atteint la taille commerciale encore, se trouvent dans la baie de Cascapédia. La vente devrait normalement débuter en 2023 ou en 2024.

Enfin, Listuguj Scallop Farm est une entreprise communautaire des Mi'gmaq de Listuguj. La communauté a auparavant fait des essais avec la moule bleue, avant que les canards de mer ne compromettent les activités. Elle s'est alors tournée vers le pétoncle, dont les élevages, qui n'ont pas encore atteint la taille commerciale, se trouvent dans la baie de Cascapédia. La vente devrait normalement débuter d'ici 2025.

La dulciculture

Il n'y a pas de dulciculture dans la MRC d'Avignon. Toutefois, il faut souligner la présence d'un centre de recherche, le CTSS, situé dans la municipalité de Nouvelle. Le CTSS est un OBNL composé de plusieurs producteurs dulcicoles de partout au Québec et dont les activités consistent à améliorer la génétique des ombles et à vendre des œufs et des géniteurs exempts de pathogènes à toute l'industrie québécoise.

La pêche en eau douce

Seule pêche commerciale en eau douce en Gaspésie, la pêche à l'éperlan-arc-en-ciel prend place dans le secteur de Migasha, dans la MRC d'Avignon²⁴³.

²⁴³ Pour plus de détails sur le secteur de Migasha et la gestion de cette pêche, voir la note numéro 73, à la p. 56.

Au Québec, la pêche commerciale à l'éperlan arc-en-ciel a débuté vers la fin du 19^e siècle²⁴⁴. En plus de la baie des Chaleurs, elle se pratiquait sur les rives nord (Charlevoix et Côte-Nord) et sud (Bas-Saint-Laurent et Gaspésie) du fleuve Saint-Laurent, jusque dans son golfe (Îles-de-la-Madeleine).

Au 20^e siècle, cette pêche prend progressivement de l'ampleur. Elle culmine dans les années 1960 et 1970, où les captures sont abondantes. Une usine à Carleton-sur-Mer effectue notamment la mise en conserve du poisson.

Les populations d'éperlan arc-en-ciel commencent toutefois à montrer des signes inquiétants. Au milieu des années 1980, elles s'amenuisent et désertent certaines des frayères les plus fécondes. À partir de 2003, plusieurs zones de pêche sont fermées pour protéger l'espèce, de sorte qu'aujourd'hui la pêche commerciale à l'éperlan arc-en-ciel s'effectue presque exclusivement dans la baie des Chaleurs.

En Gaspésie, cette pêche est traditionnelle et artisanale. Elle est essentiellement hivernale et se pratique à l'aide de deux types d'engins, soit des filets poches (*bag-net*) et des filets réservoirs (*box-net*), qui sont insérés sous la glace. Chaque pêcheur dispose de plusieurs permis afin de pouvoir tendre plusieurs filets.

Les captures sont rapidement étendues sur la glace pour être congelées²⁴⁵. Elles sont ensuite triées puis emballées pour être principalement vendues en direct aux populations environnantes. Les surplus approvisionnent parfois une usine de transformation de la région (Cusimer, dans la MRC de la Haute-Gaspésie), tandis que les captures de plus petite taille ou abîmées se retrouvent dans des zoos ou des aquariums, pour nourrir d'autres animaux. Les Éperlans de Miguasha est la seule entreprise répertoriée effectuant cette transformation et cette commercialisation.

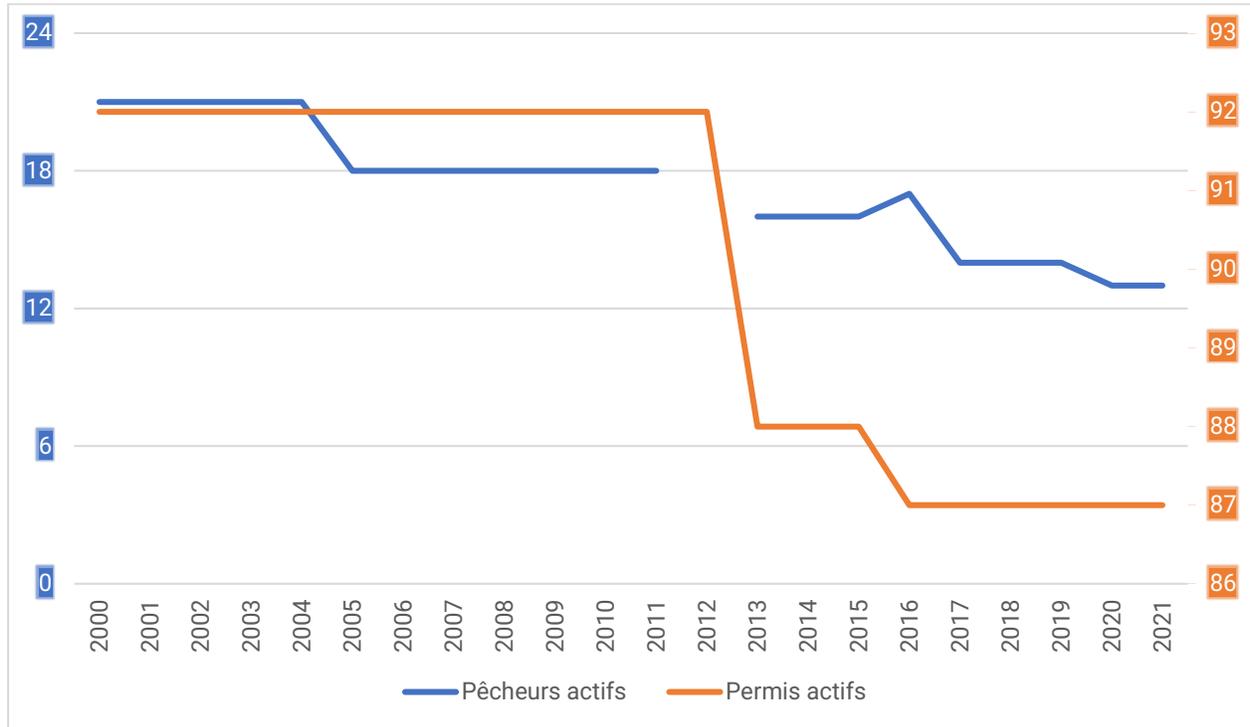
La pêche commerciale à l'éperlan arc-en-ciel en Gaspésie repose sur plusieurs savoirs et savoir-faire transmis – en même temps que les permis – d'une génération à une autre au sein d'un nombre restreint de familles, comme les Wafer, les Court, les Connors et les Parent. Pour la plupart, cette pêche demeure un revenu d'appoint.

Depuis le début des années 2000, le nombre de pêcheurs et de permis actifs est néanmoins en baisse (Graphique 77).

²⁴⁴ Les informations historiques et contextuelles sur cette pêche viennent de : Répertoire du patrimoine culturel du Québec (2018), *Pêche à l'éperlan dans le Saint-Laurent*, MCC, [\[en ligne\]](#) ; ainsi que de Saint-Pierre, L. et M.-T. Bournival (2016), *État de situation sur les pratiques traditionnelles ou artisanales de pêche et de transmission de ses produits au Québec*, Rapport final présenté à la Direction du patrimoine et de la muséologie, MCC, [\[en ligne\]](#), p. 93-96.

²⁴⁵ Cette technique permet à la chair de développer un goût légèrement sucré et des arômes qui rappellent l'amande. Selon l'entreprise [Les Éperlans de Miguasha](#), c'est au moment de la congélation « que la science opère. Pour ralentir le processus de congélation, la structure moléculaire des éperlans se modifie en produisant du glycérol, un antigel naturel qui rend sa chair délicatement sucrée. C'est d'ailleurs l'humoriste et biologiste Boucar Diouf qui a découvert cette réaction chimique, lors de la réalisation de sa thèse de doctorat sur le mythe alimentaire de l'éperlan de l'Escuminac ».

Graphique 77 – Nombre de pêcheurs et de permis actifs pour la pêche commerciale à l'éperlan arc-en-ciel dans le secteur de Miguasha, de 2000 à 2021



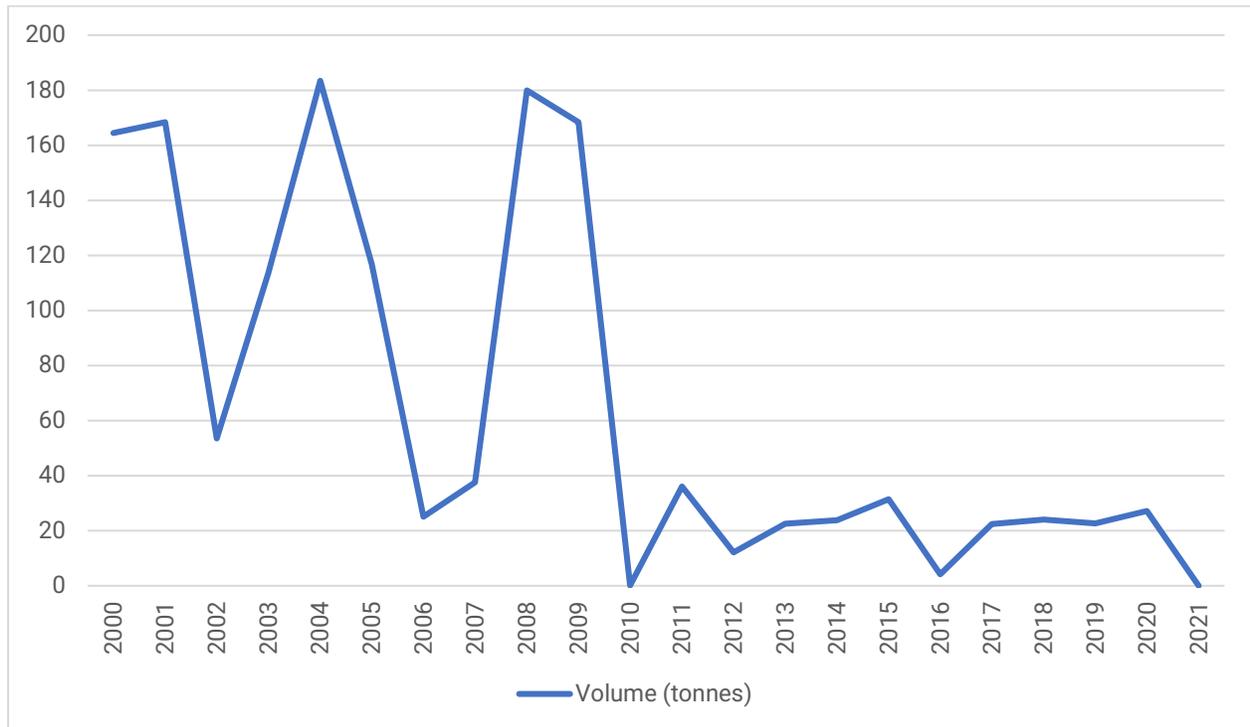
Source : MAPAQ²⁴⁶

Alors qu'en 2000 on recensait 21 pêcheurs actifs, ils n'étaient plus que 13 en 2021. La diminution du nombre de permis actifs est toutefois moins marquée. En 2000, il y en avait 92, contre 87 en 2021. Ce faisant, les pêcheurs encore actifs se partagent un nombre moyen plus élevé de filets. Autrement dit, en 2000 chaque pêcheur disposait en moyenne de 4,38 filets ; en 2021, chaque pêcheur dispose en moyenne de 6,69 filets.

En parallèle à la diminution du nombre de pêcheurs et de permis actifs, nous pouvons aussi observer une baisse du volume des débarquements (Graphique 78).

²⁴⁶ Les données concernant le nombre de pêcheurs actifs sont manquantes pour 2012.

Graphique 78 – Volume des débarquements de la pêche commerciale à l'éperlan arc-en-ciel dans le secteur de Miguasha, de 2000 à 2021



Source : MAPAQ et MFFP²⁴⁷

Malgré la fragilité des données, la chute apparaît très nettement à partir de 2010. Sur la décennie 2000, il se pêchait en moyenne 121 tonnes d'éperlan arc-en-ciel par année, alors que sur la décennie 2010 cette moyenne est de 20 tonnes par année.

En réalité, le manque de relève et les changements climatiques affectent durement la pêche à l'éperlan arc-en-ciel en Gaspésie²⁴⁸. Depuis une douzaine d'années, les saisons de pêche sont écourtées – notamment en 2016 – par la formation de plus en plus tardive des glaces et leur fonte précoce. Certaines années – comme en 2010 et en 2021 – les glaces ne se forment simplement pas, ce qui rend la pêche impossible. En conséquence des horizons peu reluisants, la transmission de ce patrimoine immatériel en Gaspésie est aujourd'hui en péril.

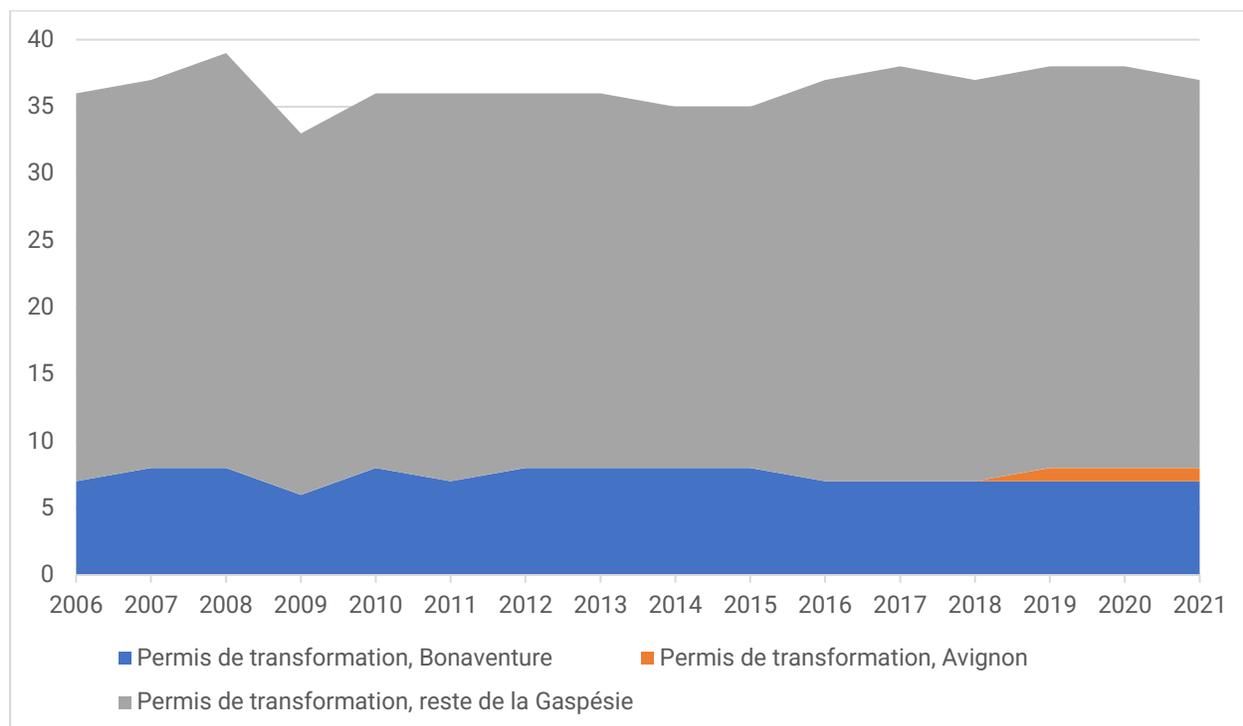
²⁴⁷ Les statistiques sur les débarquements ont été récoltées soit par le MFFP ou par le MAPAQ à l'aide de calendriers de pêche remplis par les pêcheurs, sauf pour les années 2004 à 2007, où elles étaient estimées à partir des ventes à l'usine. Les données sont incomplètes pour les années 2002 à 2004 et 2006 à 2007.

²⁴⁸ Si les stocks se portent bien dans le secteur de Miguasha, il en va autrement ailleurs dans le fleuve et le golfe du Saint-Laurent. Cela a d'ailleurs incité Fourchette bleue à retirer l'éperlan arc-en-ciel de sa liste des espèces à valoriser en 2015.

La transformation des produits aquatiques

Ces dernières années, le nombre de permis d'établissement de transformation est relativement stable dans les MRC de Bonaventure et d'Avignon²⁴⁹ (Graphique 79).

Graphique 79 – Nombre de détenteurs de permis d'établissement de transformation dans les MRC de Bonaventure et d'Avignon et dans le reste de la Gaspésie, de 2005 à 2021



Source : MAPAQ, Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments

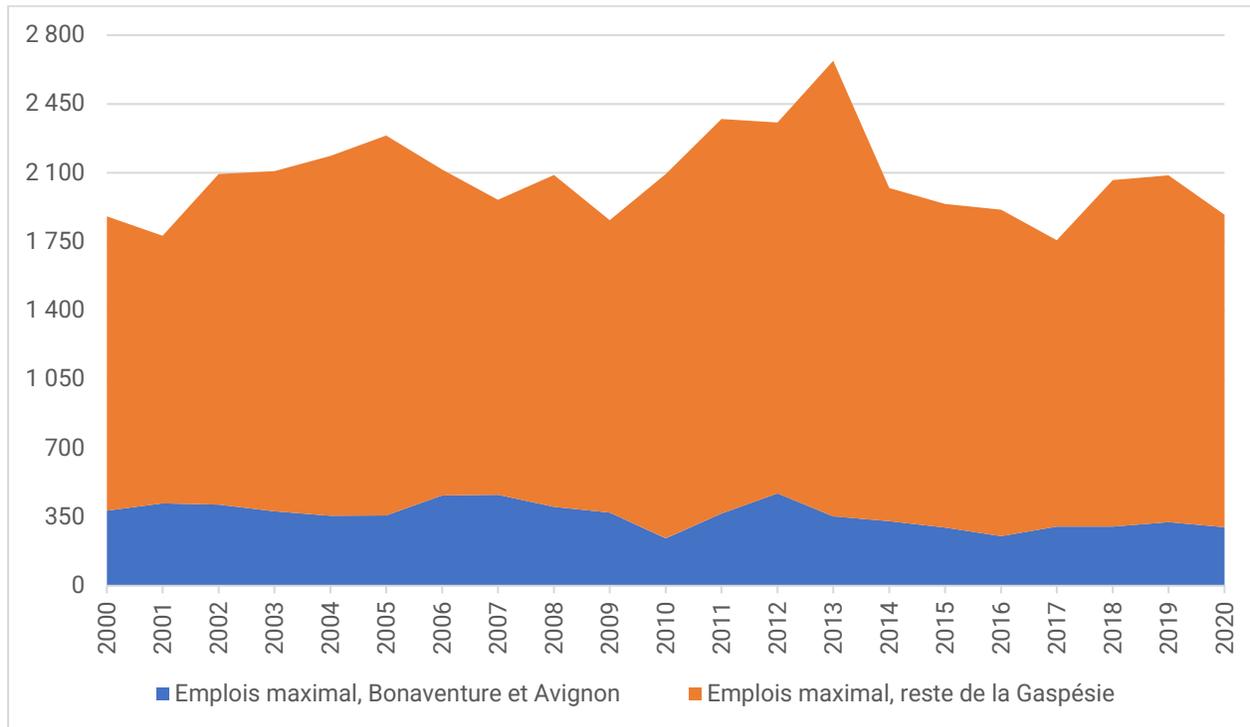
Dans la MRC de Bonaventure, il oscille entre 7 et 8 sur l'ensemble de la période 2006-2021, à l'exception de l'année 2009 où il est de 6. Depuis 2016, le nombre de permis s'est stabilisé à 7. Cela fait en sorte que la part de la MRC de Bonaventure a quelque peu diminué dans l'ensemble de la Gaspésie. De 2018 à 2021, la MRC détient 19 % des permis, alors que de 2006 à 2017 elle en détenait 21 %. De son côté, la MRC d'Avignon ne détient qu'un seul permis, et ce depuis 2019. Cela a eu pour effet de faire augmenter la part des permis qu'elle détient dans l'ensemble de la Gaspésie de 0 % entre 2006 et 2017 à 2 % entre 2018 et 2021²⁵⁰.

Du côté des emplois générés, la tendance est à la baisse dans les MRC de Bonaventure et d'Avignon, de manière plus précoce et prononcée que dans l'ensemble de la Gaspésie (Graphique 80).

²⁴⁹ Cette section sur la transformation des produits aquatiques regroupe les MRC de Bonaventure et d'Avignon afin de présenter certaines données qui, pour des raisons de confidentialité, ne pourraient pas l'être autrement. Elle est recopiée intégralement dans la section correspondante de la MRC de Bonaventure.

²⁵⁰ Pour rappel, le nombre de permis d'établissement de transformation (permis d'exploitation d'établissement de préparation et de conserverie de produits marins) ne doit pas être confondu avec le nombre d'entreprises. Pour plus de détails, voir p. 59.

Graphique 80 – Nombre d’emplois maximal²⁵¹ en établissement de transformation dans les MRC de Bonaventure et d’Avignon et dans le reste de la Gaspésie, de 2000 à 2020



Source : MPO, région du Québec – compilation du MAPAQ réalisée le 24 mars 2022

Durant la décennie 2000, le nombre d’emplois maximal est légèrement à la hausse dans les MRC de Bonaventure et d’Avignon : entre 2000 et 2004, la moyenne annuelle est de 390 emplois, tandis qu’entre 2005 et 2009 elle est de 411 emplois. À partir de la période 2010-2014, ce nombre commence toutefois à diminuer, passant à 352, alors que dans l’ensemble de la Gaspésie la tendance est à la hausse. La moyenne annuelle du nombre d’emplois maximal dans les MRC de Bonaventure et d’Avignon continue de diminuer au cours de la période suivante, soit entre 2015 et 2019, passant à 295. La part des MRC de Bonaventure et d’Avignon a ainsi diminué ces deux dernières décennies. Entre 2000 et 2009, ces MRC représentent 20 % du nombre maximal d’emplois en Gaspésie, contre 15 % et entre 2010 et 2019²⁵².

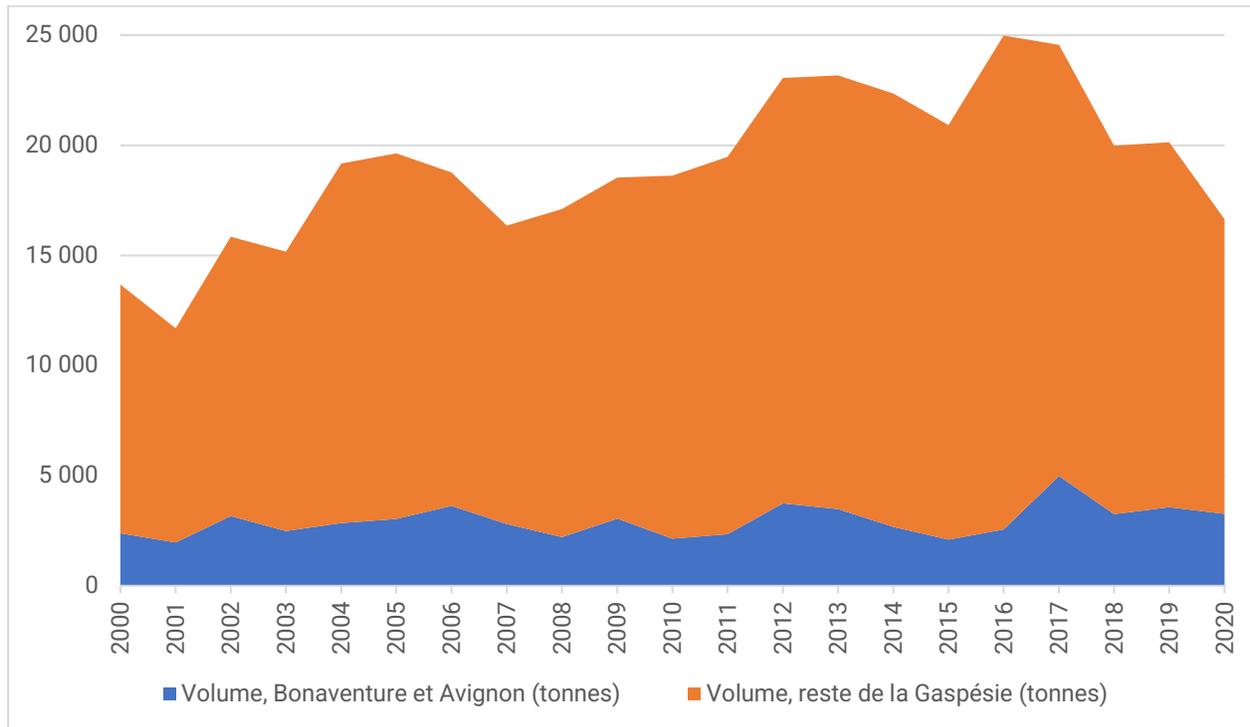
En ce qui concerne le volume des expéditions²⁵³, il suit dans l’ensemble une légère tendance à la hausse (Graphique 81).

²⁵¹ Pour une définition de l’emploi maximal, voir la note numéro 80, à la p. 60.

²⁵² En 2020, le nombre d’emplois maximal a été de 298 dans les MRC de Bonaventure et d’Avignon, ce qui équivaut à 16 % du total en Gaspésie.

²⁵³ Pour une définition des expéditions, voir la note numéro 82, à la p. 61.

Graphique 81 – Volume des expéditions réalisées par les transformateurs des MRC de Bonaventure et d’Avignon et du reste de la Gaspésie, de 2000 à 2020



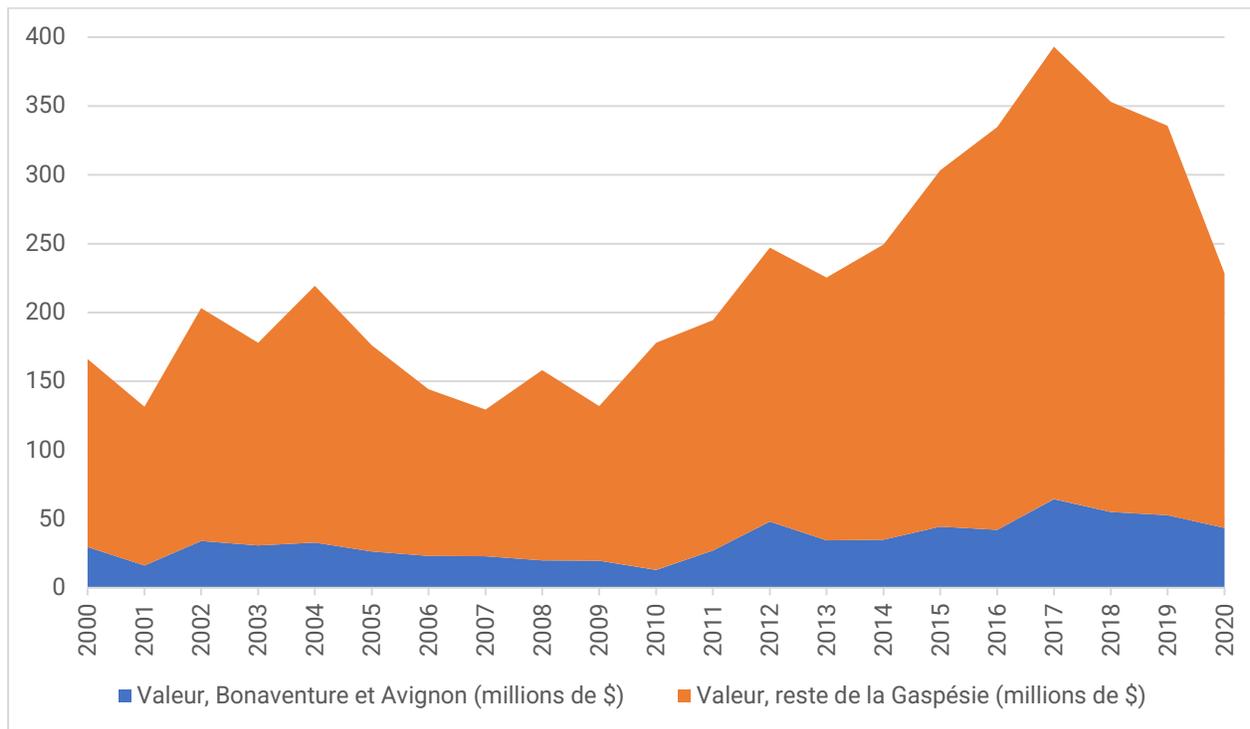
Source : MPO, région du Québec – compilation du MAPAQ réalisée le 24 mars 2022

Plus précisément, le volume des expéditions des transformateurs des MRC de Bonaventure et d’Avignon passe d’une moyenne annuelle de 2 570 tonnes au cours de la période 2000-2004 à 2 944 tonnes entre 2005 et 2009. Il diminue un peu ensuite, à 2 877 tonnes de 2010 à 2014, avant de poursuivre son augmentation, à 3 294 tonnes, de 2015 à 2019. Entre 2000-2004 et 2015-2019, le volume annuel moyen expédié a connu une croissance de 28 %. Cette croissance est cependant plus modérée que dans l’ensemble de la Gaspésie (46 %), ce qui fait en sorte que la part des MRC de Bonaventure et d’Avignon diminue sur la période, passant de 17 % entre 2000-2004 à 15 % entre 2015-2019²⁵⁴.

La valeur des expéditions réalisées par les transformateurs des MRC de Bonaventure et d’Avignon suit à peu près la même tendance (Graphique 82).

²⁵⁴ En 2020, les expéditions des transformateurs de Bonaventure et d’Avignon ont atteint 3 268 tonnes, ce qui représente 20 % du volume total des expéditions de la Gaspésie.

Graphique 82 – Valeur des expéditions réalisées par les transformateurs des MRC de Bonaventure et d’Avignon et du reste de la Gaspésie, de 2000 à 2020



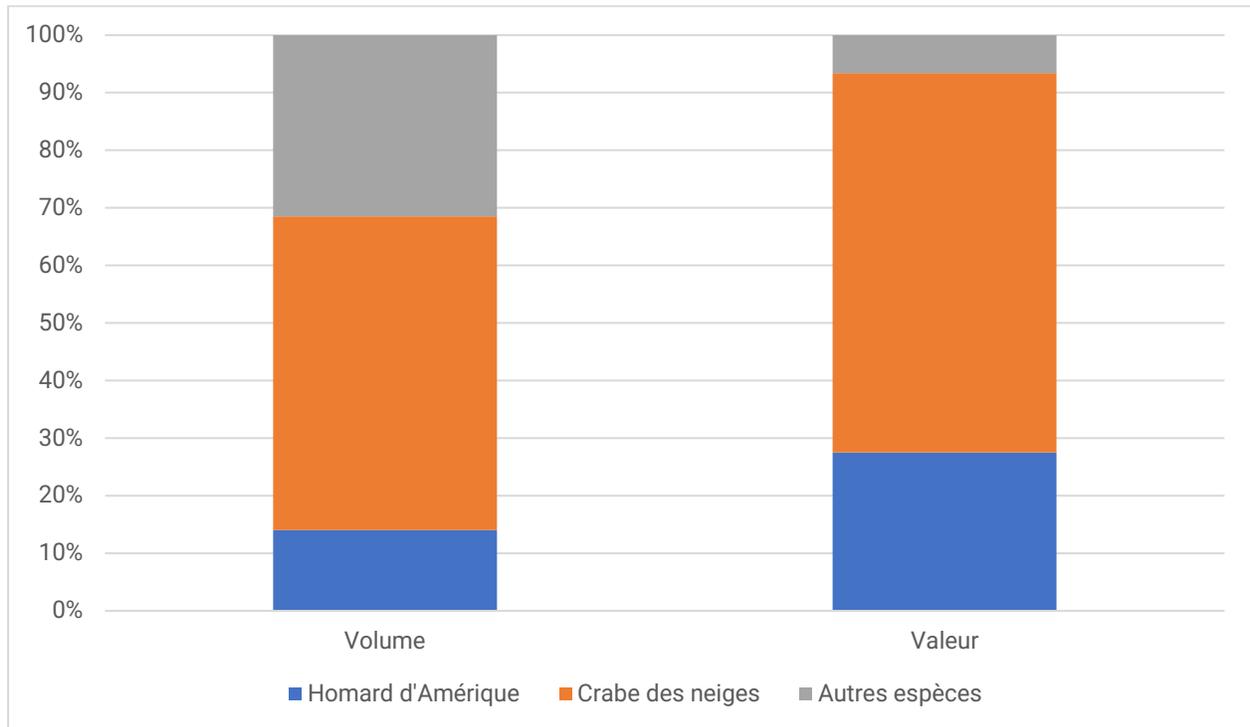
Source : MPO, région du Québec – compilation du MAPAQ réalisée le 24 mars 2022

Entre 2000 et 2004, la valeur annuelle moyenne des expéditions réalisées par les transformateurs de Bonaventure et d’Avignon est de 28,7 millions de dollars. Cette valeur annuelle moyenne chute à 22,4 millions de dollars de 2005 à 2009, avant de remonter à 31,5 millions de dollars de 2010 à 2014 puis à 51,7 millions de dollars de 2015 à 2019. Entre les périodes 2000-2004 et 2015-2019, la croissance de la valeur des expéditions des transformateurs de Bonaventure et d’Avignon est donc de 80 %, une croissance qui demeure moindre que dans l’ensemble de la Gaspésie (91 %). Cela a pour effet que la part des MRC de Bonaventure et d’Avignon diminue légèrement. Entre 2000 et 2004, ces MRC représentent 16 % de la valeur des expéditions de l’ensemble de la Gaspésie. Entre 2015 et 2019, cette part est désormais de 15 %²⁵⁵.

Un regard sur les espèces transformées entre 2000 et 2019 permet de mieux appréhender le phénomène : dans les MRC de Bonaventure et d’Avignon, ce sont le homard d’Amérique et le crabe des neiges qui sont principalement transformés (Graphique 83).

²⁵⁵ En 2020, les expéditions des transformateurs de Bonaventure et d’Avignon ont atteint 43,6 millions de dollars, ce qui représente 19 % de la valeur totale des expéditions de la Gaspésie.

Graphique 83 – Parts, en volume et en valeur, des expéditions réalisées par les transformateurs des MRC de Bonaventure et d’Avignon, par espèce, sur l’ensemble de la période 2000-2019



Source : MPO, Services stratégiques, région du Québec²⁵⁶

En effet, de 2000 à 2019, le homard d’Amérique représente 14 % des expéditions en volume et 28 % en valeur, tandis que le crabe des neiges représente 55 % des expéditions en volume et 66 % en valeur. Quant aux autres espèces, elles comprennent notamment le hareng et le crabe commun²⁵⁷, qui sont relativement importants en volume mais peu en valeur.

Les séries chronologiques qui permettraient de mieux cerner les évolutions dans le temps du volume et de la valeur des expéditions sont inaccessibles pour des raisons de confidentialité. Par contre, nous pouvons avancer que la focalisation des MRC de Bonaventure et d’Avignon autour du homard d’Amérique et du crabe des neiges se reflète tout au long des années 2010, où la valeur des expéditions augmente considérablement. Cela se voit également dans la seconde moitié des années 2000, où la valeur des expéditions baisse. En effet, c’est une période où la conjoncture économique à l’échelle mondiale est plus difficile, et où le prix de ces crustacés sur les marchés diminue.

La répartition spatiale des activités liées au secteur

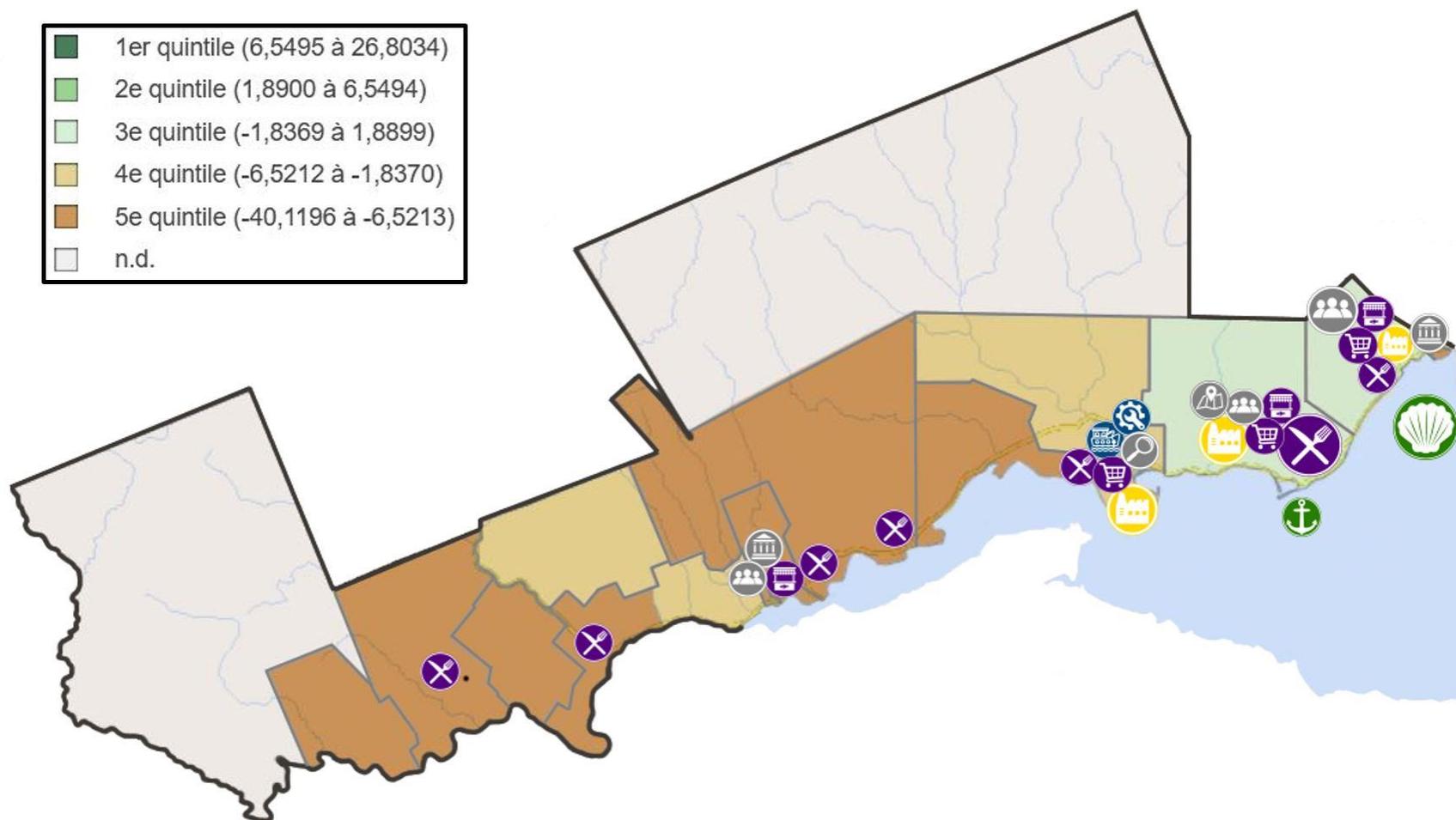
La répartition spatiale des activités liées aux pêches et à l’aquaculture dans la MRC d’Avignon contient quatre pôles. Un premier se trouve dans la réserve de Gesgapegiag et la municipalité de Maria, un

²⁵⁶ Ces données proviennent du MPO et diffèrent légèrement de celles sur les expéditions compilées par le MAPAQ. Pour plus de détails, voir la note numéro 117, à la p. 84.

²⁵⁷ Pour la liste des espèces comprises dans la catégorie « autres », voir la note numéro 118, à la p. 84.

deuxième dans la ville de Carleton-sur-Mer, un troisième dans la municipalité de Nouvelle et un dernier dans la réserve de Listuguj (Figure 18).

Figure 18 – Répartition spatiale des activités liées aux pêches et à l'aquaculture dans la MRC d'Avignon, en 2022²⁵⁸



Source : Adaptation à partir de ISQ (2021), *Répartition des MRC par quintiles selon les résultats de l'indice de vitalité économique*, [en ligne](#)

²⁵⁸ Pour plus de détails sur la manière dont cette carte a été construite et comment l'interpréter, voir p. 65. Le répertoire des organisations du secteur et liées au secteur se trouve dans l'annexe 1, à la p. 207.

| Légende | |
|---|---|
| Port de pêche | Transformateur de produits aquatiques |
|  1 |  1  2  3 ou plus |
| Mariculteur | Transformateur de biotechnologies marines |
|  1  2  4 |  1 |
| Dulciculteur | Grossiste |
|  1 |  1  2 |
| Chantier naval²⁵⁹ | Transporteur |
|  1  2 ou 3  4 ou plus |  1  2 |
| Fournisseur d'agrès et d'équipements de pêche | Centre de formation |
|  1 |  1 |
| Fournisseur de biens et services divers²⁶⁰ | Centre de recherche |
|  1  2 |  1 |
| Poissonnerie | Administration gouvernementale |
|  1  2  3 ou plus |  1  2  5 |
| Restaurant | Association ou organisation diverse |
|  1 à 4  5 à 8  9 ou plus |  1  2  3 ou plus |
| Boutique de vente au détail | Attrait ou activité touristique |
|  1  2 |  1  2  3 |

²⁵⁹ Chantier naval et fournisseur de biens et services pour bateaux.

²⁶⁰ Fournisseur de biens et services divers pour transformateurs et distributeurs.

Le pôle situé dans la réserve de Gesgapegiag et la municipalité de Maria comprend une administration gouvernementale, le Gesgapegiag Fisheries Department²⁶¹, ainsi que l'AGHAMW, un OBNL qui regroupe trois communautés autochtones, soit les Mi'gmaq de Gespeg, les Mi'gmaq de Gesgapegiag et les Wolastoqiyik Wamsipekuk (à Cacouna, au Bas-Saint-Laurent). Il agit sur la conservation et la gestion durable et collaborative du golfe du Saint-Laurent et de ses affluents, sur la documentation et l'intégration des savoirs autochtones ainsi que sur la diversification des activités de pêche et d'aquaculture de ses communautés membres. L'AGHAMW a notamment mis sur pied l'entreprise Salaweg, qui cultive et transforme les algues (voir p. 168). La réserve de Gesgapegiag contient aussi une poissonnerie, le Lobster Hut. Du reste, ce pôle comprend quelques restaurants, une boutique de vente au détail et le Créneau ACCORD Ressources, Sciences et Technologies Marines (RSTM)²⁶².

Le pôle localisé dans la ville de Carleton-sur-Mer, chef-lieu de la MRC, contient la Ferme Maricole du Grand Large (voir p. 168), Moules Carleton-sur-Mer (voir p. 168) et Pétoncles Carleton (voir p. 168). On y retrouve aussi Seabiosis, un transformateur d'algues qui détient une certification Fourchette bleue, Indian Bay Smokehouse, un fumoir qui dispose également d'une boutique de vente au détail, la Poissonnerie Carleton-sur-Mer (propriété de Poissonnerie La Coquille, à Caplan dans la MRC de Bonaventure), plusieurs restaurants, le Regroupement des pêcheurs pélagiques professionnels du sud de la Gaspésie et le Site Patrimonial de la Cabane-à-Eudore.

Le pôle de la municipalité de Nouvelle accueil Protection Garvex, qui agit à titre de fournisseur de biens et services pour bateaux et fournisseur de biens et services divers pour transformateurs et distributeurs et le CTSS (voir p. 168). En plus de quelques restaurants, deux transformateurs qui effectuent également de la vente au détail sont présents, à savoir Les Éperlans de Miguasha (voir p. 169) et Marins Plaisirs, qui se spécialise dans la deuxième et troisième transformation des produits aquatiques en cuisinant des plats prêts-à-manger. L'entreprise gère plusieurs points de vente et effectue la livraison à domicile.

Le pôle situé dans la réserve de Listuguj comprend lui aussi une administration gouvernementale, le Listuguj Fisheries Department²⁶³. De plus, il accueille le Gespe'gawaq Mi'gmaq Ressource Council (GMRC), le pendant de l'AGHAMW pour les communautés autochtones de Listuguj, de Eel River Bar et de Pabineau, ces deux dernières se trouvant au Nouveau-Brunswick. En tant qu'OBNL, le GMRC participe à la gestion de l'habitat et l'intendance des ressources aquatiques tout en menant des recherches, en récoltant les connaissances écologiques mi'gmaq et en réalisant de la sensibilisation et de l'éducation. La réserve de Listuguj est aussi le siège de l'entreprise communautaire Listuguj Scallop Farm (voir p. 168) ainsi que de la poissonnerie Mi'gmaq Star Fish Market.

Au demeurant, quelques restaurants sont répartis un peu partout sur le territoire de la MRC d'Avignon.

²⁶¹ Pour rappel, les pêches des communautés mi'gmaq de Gespeg, Gesgapegiag et Listuguj sont sous gestion communautaire. Pour plus de détails, voir la note numéro 160, à la p. 110.

²⁶² Fondé en 2006, le Créneau ACCORD RSTM est un [créneau d'excellence](#). Ces créneaux regroupent des entreprises d'une même région œuvrant dans des secteurs d'activité connexes, dans le but de développer une image de marque régionale, fondée sur les compétences particulières de ladite région, afin de la démarquer de façon compétitive et de la faire rayonner à l'échelle nationale et internationale. Le Créneau ACCORD RSTM est notamment financé par le Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence (PADS) du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI). Ce financement lui permet d'accompagner des projets collaboratifs (réunissant au moins trois entreprises) comme des études et des activités de mobilisation ou de promotion. Le Créneau ACCORD RSTM englobe quatre secteurs d'activité : la capture et la transformation des produits aquatiques, l'aquaculture, les technologies marines et les biotechnologies marines. Il est de surcroît interrégional, car il réunit le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

²⁶³ Pour rappel, les pêches des communautés mi'gmaq de Gespeg, Gesgapegiag et Listuguj sont sous gestion communautaire. Pour plus de détails, voir la note numéro 160, à la p. 110.

PARTIE 7

Les pêches et l'aquaculture commerciale en Gaspésie : enjeux, horizons et rôle des MRC

« Le gros objectif, c'est pas tant le profit, mais qu'il y ait des retombées économiques pour les communautés »

– extrait d'un entretien avec un intervenant du secteur.



Le Rocher Percé et la pointe de l'île Bonaventure, à Percé

La réalisation du présent mandat a été l'occasion d'effectuer une tournée de dix jours en Gaspésie afin de rencontrer différents intervenants du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales²⁶⁴. Les données qualitatives récoltées par le biais d'entrevues sont ici restituées sous trois grands thèmes, à savoir les principaux enjeux actuels du secteur, ses horizons à l'aube de 2040 et le rôle potentiel que pourraient jouer les MRC.

Les principaux enjeux

Plusieurs enjeux ont été soulevés lors des rencontres avec les intervenants du secteur. Nous en présentons ici quelques-uns ressortis plus fréquemment, et qui s'appliquent plus généralement à l'ensemble de la Gaspésie. Relevant de différents ordres, ces enjeux ont été regroupés en trois grandes catégories, à savoir les enjeux de disponibilité et d'accès aux ressources aquatiques, les enjeux de contribution socioéconomiques du secteur au développement des communautés côtières et les enjeux de structuration du marché.

La disponibilité et l'accès aux ressources aquatiques

La disponibilité et l'accès aux ressources sont à la base de l'économie des pêches et sont par conséquent fondamentaux pour la poursuite des activités. Une série d'enjeux évoqués par les intervenants rencontrés, comme le bouleversement des écosystèmes et l'approvisionnement des transformateurs, pointent toutefois quelques incertitudes et vulnérabilités susceptibles de compromettre l'avenir du secteur.

Le bouleversement des écosystèmes

Le bouleversement des écosystèmes est une réalité bien palpable, qui perturbe d'ores et déjà l'état des stocks et les activités de capture. Ces perturbations ne sont pas sur le point de se stabiliser : au contraire, elles iront en s'accroissant, entraînant au passage d'importantes incertitudes et vulnérabilités.

Le réchauffement des eaux et la diminution du couvert de glace, entre autres, provoquent des changements dans les comportements reproducteurs, les rythmes de croissance et les aires de répartition des espèces. Le homard d'Amérique et le crabe des neiges, par exemple, remontent vers le nord. Les poissons pélagiques comme le maquereau et le hareng éprouvent actuellement des difficultés. La baleine noire, une espèce protégée en voie de disparition, est de plus en plus présente dans le golfe du Saint-Laurent, provoquant la fermeture pure et simple de zones de pêche.

Par ailleurs, les chaînes alimentaires (proies-prédateurs) se modifient. Le sébaste atlantique, de retour en force depuis quelques années, est un grand prédateur de la crevette nordique. Le bar rayé et le phoque gris prolifèrent, consommant au passage de grandes quantités de poissons et de fruits de mer.

²⁶⁴ Pour plus de détails sur cette tournée et son déroulement, voir la note numéro 5, à la p. 20.

Les effets de tels bouleversements n'ont pas fini de se faire ressentir et sont difficilement prévisibles. Si cela semble bénéfique à court terme en ce qui a trait, par exemple, au homard d'Amérique, rien ne garantit son abondance à plus long terme. Il convient dès lors de prendre acte du fait que la seule certitude est que l'état des stocks et les activités de capture continueront d'être grandement affectés.

L'approvisionnement des transformateurs

L'approvisionnement des transformateurs en ressources aquatiques est ressorti comme un autre enjeu notable²⁶⁵. L'instabilité et l'imprévisibilité des approvisionnements compliquent la planification des activités de transformation et entraînent des variations parfois importantes au niveau, par exemple, du recrutement de la main-d'œuvre, de la durée de l'emploi et de l'organisation du travail.

Étroitement lié à l'état des stocks et aux activités de capture, donc aux bouleversements des écosystèmes, l'approvisionnement des transformateurs présente lui aussi de grandes incertitudes et vulnérabilités.

En outre, les approvisionnements dépendent en bonne partie des conditions sur les marchés internationaux. Ces conditions se répercutent sur les captures dans la mesure où les espèces à plus forte valeur commerciale sont privilégiées. Dans un contexte de montée fulgurante des prix du homard d'Amérique et du crabe des neiges ces dernières années, les pêcheurs disposant de permis à la fois pour ces espèces à forte valeur et pour des espèces moins lucratives ont tendance à négliger ces dernières. Comme le souligne un intervenant rencontré lors de la tournée, « les pêcheurs font leur année [sur le plan monétaire] avec les principales espèces et ne sortent plus ensuite pour aller pêcher les espèces plus marginales »²⁶⁶, de sorte que plusieurs permis de pêche demeurent inexploités. Cela se fait au détriment d'une diversification des captures et des activités de transformation. En même temps, les entreprises qui ne disposent pas de permis pour transformer les principales espèces éprouvent des difficultés à s'approvisionner.

Enfin, l'approvisionnement des transformateurs est intriqué dans un ensemble complexe de relations sociales jouant un rôle déterminant. Plusieurs intervenants ont souligné que la proximité avec les pêcheurs, les connaître personnellement et avoir un réseau de contacts est crucial pour garantir les approvisionnements²⁶⁷. Cela pose problème pour les nouvelles entreprises qui arrivent dans le milieu ainsi que pour les plus petits joueurs qui ont un pouvoir de négociation réduit. De plus, il semble que des transformateurs s'attachent des pêcheurs via des contrats (accords de contrôle qui confèrent le contrôle effectif des permis de pêche). Cela se ferait entre autres par le financement de la relève, qui,

²⁶⁵ Cet enjeu n'est pas nouveau et a déjà été soulevé par ailleurs. Voir Hardy, M. et al. (2008), *Portrait de la filière halieutique régionale : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, CERMIM, [en ligne](#), p. 39.

²⁶⁶ Les extraits entre guillemets de cette partie du rapport sont, sauf indication contraire, tirés des entretiens réalisés auprès des intervenants du secteur lors de la tournée de la Gaspésie.

²⁶⁷ Cela vient entre autres du cadre institutionnel. Les pêches au Québec et au Canada atlantique sont encadrées par la *Loi sur les pêches*, qui contient notamment un *Règlement sur la pêche côtière*, dont l'objectif est que les bénéfices tirés de la pêche reviennent en priorité aux pêcheurs et aux communautés qu'ils habitent. Ce règlement encadre la délivrance des permis de pêche et les conditions de leur exploitation. Deux principaux éléments s'y trouvent, soit la séparation des flottilles de pêche, qui interdit l'acquisition de permis de pêche par les transformateurs ou tout autre groupe d'intérêts étrangers (l'intégration verticale et le contrôle étranger des ressources avaient été identifiés parmi les principales causes ayant mené à l'effondrement des stocks de poissons de fond au début des années 1990), et le propriétaire-exploitant, qui oblige les détenteurs de permis de pêche à se trouver à bord de leur bateau lors des activités de pêche. Ainsi, ce règlement préserve l'indépendance des pêcheurs en les habilitant à prendre toutes les décisions relatives à leurs activités : les lieux et moments où ils pêchent, les manières dont ils pêchent, les lieux où ils débarquent leurs captures et les personnes à qui ils les vendent.

comme nous le verrons dans la prochaine section, peine à acquérir une première entreprise de pêche. Des transformateurs avanceraient les fonds en retour d'une garantie, informelle, que le pêcheur approvisionnera l'usine au cours des années suivantes. Cela nous amène d'ailleurs à la question de la contribution socioéconomique du secteur au développement des communautés côtières.

La contribution socioéconomique du secteur au développement des communautés côtières

La contribution socioéconomique du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales au développement des communautés côtières regroupe ici une série d'enjeux qui ont trait à la main-d'œuvre et à la relève dans les pêches et la transformation, au maintien de la propriété québécoise des entreprises ainsi qu'à la redistribution des richesses et à l'accroissement des inégalités sociales. Ces enjeux pointent différentes barrières socioéconomiques qui contribuent à amenuiser les retombées du secteur et à compromettre le renouvellement des générations et la pérennité des activités de pêche et de transformation. En définitive, c'est la capacité du secteur à servir de levier effectif pour le développement des communautés côtières qui est remise en cause.

La main-d'œuvre et la relève dans les pêches et la transformation

Le déclin démographique et le vieillissement de la population en Gaspésie entraînent des enjeux évidents de main-d'œuvre et de relève, que ce soit au niveau de la capture ou de la transformation des produits aquatiques²⁶⁸.

En ce qui concerne les pêches, le prix des permis a considérablement augmenté au cours des dernières décennies. Les plans de rationalisation (rachat de permis), le passage, dans plusieurs cas, d'une pêche compétitive aux quotas individuels transférables (QIT)²⁶⁹, et la hausse importante du prix des principaux crustacés ont tous contribué à ce que certains nomment aujourd'hui une « surenchère ». En parallèle, le prix des bateaux est aussi à la hausse, du fait que leur taille est en constante augmentation et qu'ils sont dotés de technologies toujours plus poussées. En conséquence, obtenir du financement est de plus en plus difficile. Puisque le bateau et les permis valent extrêmement cher – plusieurs millions – la mise de fonds exigée est énorme. Comme le note Marco Alberio, « cette augmentation de la valeur affecte de manière importante l'accessibilité d'un jeune pêcheur désireux d'acquérir une première entreprise »²⁷⁰. Il s'agit ni plus ni moins de l'un des principaux obstacles au transfert et à la relève des entreprises de pêche.

²⁶⁸ Ici aussi, cet enjeu n'est pas nouveau. Voir Hardy, M. et al. (2008), *op. cit.*, p. 49 et 109.

²⁶⁹ La gestion des ressources halieutiques s'est pendant plusieurs années faite selon un régime de pêche compétitive. Pour chaque espèce, selon une zone géographique déterminée, un TAC est fixé au début de la saison. Les détenteurs de permis sont en compétition, dès l'ouverture de la pêche, pour capturer ce TAC global. Les pêcheurs sont alors incités à pêcher le plus rapidement possible, puisqu'une fois le TAC global atteint, la pêche est fermée. Pour leur part, les QIT sont une répartition du TAC global selon le nombre de permis : chaque permis se voit attribuer une part du TAC global. Le détenteur de permis a ainsi toute la saison pour capturer la part qui lui est allouée à titre individuel. L'instauration des QIT traduit le passage d'un régime de propriété commune à un régime de propriété quasi-individuelle. Plusieurs pêches sont passées sous ce régime depuis les années 1990, comme le crabe des neiges, la crevette nordique ou les poissons de fond. Ayant maintenant une quantité garantie qui leur est attachée, les permis ont pris de la valeur.

²⁷⁰ Alberio, M. (2020), « Un métier en transformation, mais encore significatif dans la ruralité côtière québécoise : le cas de la pêche et de sa relève en Gaspésie », *Revue Organisations & Territoires*, vol. 29, no 1, [\[en ligne\]](#), p. 60.

Aussi, la relève demeure très familiale : « le choix de carrière dans la pêche [...] est souvent senti comme quelque chose d'inné, comme un désir profond d'être sur l'eau qui date de l'enfance. Cet élément est évidemment lié à la nature familiale de ces entreprises et à la socialisation à la pêche, qui se fait en famille depuis le plus jeune âge »²⁷¹. Qui plus est, la valeur élevée des entreprises de pêche favorise les transferts préférentiels au sein des familles. Si une relève non apparentée existe, celle-ci semble issue d'un milieu aisé, apte à lui fournir un capital économique suffisant pour acheter une entreprise.

Par ailleurs, la relève est de plus en plus qualifiée. La réglementation des dernières décennies pousse vers la professionnalisation et l'obtention de diplômes : « la formation professionnelle certifiée devient une étape obligatoire du processus d'entrée dans le métier »²⁷². Cela se répercute aussi sur les aides-pêcheurs, car les capitaines-proprétaires exigent d'eux qu'ils détiennent également un diplôme. Malgré cela, il semble qu'il y ait peu de mobilité sociale : le passage d'aide-pêcheur à capitaine-proprétaire est rare, en raison notamment des barrières économiques.

Du côté de la transformation, les enjeux concernant la main-d'œuvre et la relève diffèrent selon qu'il s'agisse des employés d'usine ou des chefs d'entreprises.

En commençant par les employés d'usine, il convient de rappeler que les transformateurs recourent de manière croissante aux travailleurs étrangers temporaires pour renouveler leurs effectifs vieillissants.

D'emblée, il faut noter que le travail dans les usines de transformation est difficile. Les tâches sont peu stimulantes, répétitives, pénibles et éreintantes. Les risques d'accident vont d'élevés à extrêmes selon la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)²⁷³. À cela s'ajoutent des conditions d'emploi peu attrayantes : l'emploi est en effet saisonnier, les horaires de travail sont intenses et parfois de nuit, la rémunération tend vers le minimum, les avantages sociaux sont faibles et la promotion interne (possibilité d'avancement) est limitée²⁷⁴.

La pénurie de main-d'œuvre serait en cela autant quantitative – manque de personnes en âge de travailler, du fait du vieillissement de la population – que qualitative – manque de personnes désireuses de travailler dans de telles conditions d'emploi et de travail. Une pénurie qualitative que nous pourrions décrire, à la suite de Maxime Thibault-Leblanc, comme une pénurie de main-d'œuvre bon marché (*cheap labor*)²⁷⁵.

²⁷¹ *Ibid.*, p. 58.

²⁷² *Ibid.*, p. 58.

²⁷³ « Les travailleurs sont appelés à se déplacer dans tous les secteurs de l'usine, en particulier dans les chambres froides, les congélateurs et dans la salle de production. À ces endroits, la température peut être fraîche, sinon froide, et l'atmosphère est généralement humide. La présence de machines actionnées par des mécanismes pneumatiques ou hydrauliques (treuil, machines diverses, pompe, etc.) rend le milieu de travail bruyant. L'exercice de la profession peut comporter certains risques pour la santé et la sécurité, lesquels sont liés, entre autres choses, à la présence de machines en mouvement dans l'environnement de travail ». CSMOPM (2017), *Portrait de la santé et de la sécurité du travail dans l'industrie des pêches et de l'aquaculture*, [\[en ligne\]](#), p. 19.

²⁷⁴ Thibault-Leblanc, M. (2021), *Travailleurs migrants temporaires dans le secteur des pêches de l'Est du Québec : récits du travail et récits de rencontres dans un contexte d'emploi « sous tension » aux Îles-de-la-Madeleine*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Sid Ahmed Soussi, UQAM, [\[en ligne\]](#), p. 83-91.

²⁷⁵ *Ibid.*, p. 49-50.

Du point de vue des transformateurs ayant recours aux travailleurs étrangers temporaires, les pressions se multiplient pour faciliter leur venue. La simplification des démarches administratives, la réduction de leurs coûts et l'assouplissement des exigences, comme la possibilité de passer d'un établissement, d'une entreprise ou d'un secteur (le secteur agricole notamment) à un autre, sont parmi les préoccupations les plus importantes. Le logement apparaît aussi comme un enjeu primordial.

Il n'en demeure pas moins que le recours aux travailleurs étrangers temporaires s'inscrit dans un contexte de flexibilisation et d'intensification du travail dans les usines de transformation. Les travailleurs étrangers temporaires acceptent notamment plus facilement les heures supplémentaires, le travail de nuit, les changements de poste et les rythmes élevés de travail. Cela s'accompagne d'une pression accrue sur les travailleurs locaux pour qu'ils emboîtent le pas²⁷⁶.

Il apparaît donc que le recours aux travailleurs étrangers temporaires, à l'origine conçu pour être occasionnel, devient une stratégie de croissance à long terme pour les entreprises, en remplacement d'autres stratégies, telle l'amélioration des conditions d'emploi et de travail. Cela leur permet en quelque sorte de s'abstraire de la réalité locale du marché de l'emploi²⁷⁷. En définitive, non seulement le nombre d'emplois dans les usines de transformation diminue (voir p. 60), mais ces emplois sont de plus en plus comblés par une main-d'œuvre étrangère précarisée.

Pour ce qui est des chefs d'entreprises, il faut noter l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs avec des perspectives, compétences et manières de faire différentes ; une génération orientée davantage vers la recherche de rentabilité que d'un profit maximal. Plusieurs évoquent en ce sens la volonté de « vouloir vivre de ça », plutôt que de s'enrichir indéfiniment. L'aspiration à une meilleure conciliation entre le travail, la vie familiale et les loisirs serait en partie responsable de cela : le travail n'est plus aussi central qu'il ait pu l'être pour les générations précédentes.

Cette relève entrepreneuriale serait aussi plus versée dans la deuxième et troisième transformation ainsi que dans l'innovation, par le développement de nouveaux produits et procédés, et par la valorisation des coproduits. L'approche et les manières de faire sont plus artisanales et la sensibilité environnementale semble plus prononcée. La mise en valeur des espèces de la région, les espèces émergentes notamment, et la commercialisation sur le marché domestique sont prioritaires. Enfin, la volonté de maintenir ses activités à échelle humaine s'exprime par de meilleures conditions de travail et d'emploi et par une attention accrue portée à la gestion des ressources humaines.

Cette relève entrepreneuriale se bute toutefois à des difficultés d'obtention de permis et de capital pour financer convenablement le démarrage de ses activités.

Le maintien de la propriété québécoise des entreprises

Un autre enjeu soulevé à maintes reprises par les intervenants rencontrés concerne le maintien de la propriété québécoise des entreprises, un élément crucial pour conserver la maîtrise des fonctions décisionnelles sur le territoire.

²⁷⁶ *Ibid.*, p. 91-105 et 117-119.

²⁷⁷ *Ibid.*, p. 119-122.

Au cours des dernières décennies, les acquisitions d'entreprises de transformation de produits aquatiques par des firmes et des fonds étrangers se sont multipliées au Canada atlantique²⁷⁸. Au Québec, Crustacés Baie-Trinité (à Baie-Trinité, en Côte-Nord) a été rachetée au début des années 1990 par Daley Seafoods, une entreprise de Terre-Neuve bien implantée au Canada atlantique, tandis que Fruit de Mer de l'Est du Québec (à Matane, au Bas-Saint-Laurent) a été rachetée en 2006 par la société d'État danoise Royal Greenland, société elle aussi très présente ailleurs au Canada atlantique²⁷⁹. En 2021, Pêcheries Marinard, à Rivière-au-Renard (ville de Gaspé, dans la MRC de la Côte-de-Gaspé), a également été rachetée par Daley Seafoods.

Dans ce contexte, les entreprises de transformation dont la propriété demeure québécoise n'en font pas moins pour consolider leurs reins. Nous pouvons effectivement observer, en Gaspésie, un important mouvement de consolidation, de fusion-acquisition, de création de consortium et parfois d'intégration verticale. Des entreprises comme E. Gagnon & Fils²⁸⁰ à Sainte-Thérèse-de-Gaspé (MRC du Rocher-Percé), le Groupe MDMP²⁸¹ à Paspébiac (MRC de Bonaventure) et le consortium Gaspé Cured²⁸² dont le siège est à L'Anse-au-Griffon (ville de Gaspé, dans la MRC de la Côte-de-Gaspé) peuvent être associées à ce mouvement.

Plusieurs intervenants rencontrés ont exprimé leur inquiétude devant la situation. « Toute la pêche est politique, c'est tellement bien tissé ». Un « cercle restreint » tire profit des ressources aquatiques au Québec, draine l'essentiel des fonds publics, étend son emprise sur les pêcheurs pour garantir leurs approvisionnements, accule au pied du mur des entreprises de transformation avant de les racheter et maintient sa position en influençant les processus de délivrance des permis de transformation, permis décrits comme étant une « chasse gardée ». Alors que « tout plein de petites entreprises ne demandent qu'à entrer dans le système, elles se font bloquer. C'est un énorme frein au développement de produits au Québec ».

Petit à petit, la Gaspésie semble ainsi se rapprocher d'une situation d'oligopsonie et d'oligopole. Oligopsonie dans la mesure où les acheteurs (c'est-à-dire les transformateurs) sont relativement peu nombreux par rapport aux vendeurs (c'est-à-dire les pêcheurs) et oligopole dans la mesure où les vendeurs (cette fois-ci les transformateurs) sont relativement peu nombreux par rapport aux acheteurs (cette fois-ci les distributeurs en gros et au détail). Cette situation où le marché est contrôlé par un petit nombre d'entreprises et où les richesses se concentrent ne va pas sans engendrer certaines inégalités socioéconomiques.

La redistribution des richesses et les inégalités socioéconomiques

Un dernier enjeu soulevé à plusieurs reprises est celui de la redistribution des richesses et de l'accroissement des inégalités socioéconomiques.

²⁷⁸ Radio-Canada (2020), « Transactions obscures dans le milieu des pêches au Nouveau-Brunswick », 16 juillet, [\[en ligne\]](#) ; Steinbach, N. (2022), « Qui freinera les acquisitions d'usines de fruits de mer par de grands consortiums ? », *Radio-Canada*, 19 mai, [\[en ligne\]](#).

²⁷⁹ Parmi les autres joueurs actifs ces derniers temps, notons Premium Brands Holding Corporation et Champlain Financial Corporation, via sa filiale Champlain Seafoods.

²⁸⁰ E. Gagnon & Fils a fusionné avec Dégust-Mer en 2010. D'autres rachats ont aussi eu lieu au cours des dernières années comme ceux de Les Producteurs de Homard de Grande-Rivière et de la Poissonnerie Caron.

²⁸¹ Le Groupe MDMP regroupe actuellement sept usines en Gaspésie et en Côte-Nord (voir p. 158).

²⁸² Le consortium Gaspé Cured regroupe actuellement quatre usines en Gaspésie (voir p. 134).

Au cours des dernières années, les prix du homard d'Amérique et du crabe des neiges sur les marchés mondiaux ont atteint des sommets. En conséquence, les revenus des pêcheurs qui détiennent des permis pour ces espèces ont fortement augmenté, tandis que les pêcheurs d'autres espèces n'ont pas eu la même chance. Des intervenants rencontrés ont souligné que « ça se voit sur les quais », faisant référence aux disparités matérielles qui se creusent entre les pêcheurs. Le prix des permis, qui a augmenté en parallèle, agit comme une barrière à l'entrée pour accéder aux pêches plus lucratives (voir p. 184). Seuls les pêcheurs plus fortunés sont désormais en mesure d'acheter les permis, ce qui a pour effet de concentrer la propriété et de renforcer les inégalités.

En parallèle, les revenus des transformateurs de homard d'Amérique et de crabe des neiges ont aussi connu une hausse importante. Malgré tout, « les travailleurs d'usine n'en profitent pas ». Comme nous l'avons vu, le réflexe des transformateurs n'est pas d'améliorer les conditions d'emploi et de travail, mais plutôt de recruter des travailleurs étrangers temporaires (voir p. 186).

Enfin, pour les communautés, « les retombées économiques ne sont pas là. Il y a un problème de redistribution ». La mainmise d'une poignée d'entreprises sur le secteur fait dire à certains « qu'on est dans une république de bananes ». Les résidents ont désormais de la difficulté à accéder aux produits aquatiques, devenus trop onéreux pour leur portefeuille, donnant lieu à un sentiment de dépossession.

La structuration du marché

Une dernière série d'enjeux concerne la structuration du marché tout au long de la chaîne d'approvisionnement, jusqu'à la consommation des produits aquatiques. Ces enjeux sont le rapport à l'innovation, l'instauration d'un système de traçabilité ainsi que la commercialisation des produits aquatiques au Québec et la diversification des marchés. Ces enjeux convergent vers la création de boucles économiques locales, régionales et nationale et l'adoption de pratiques de consommation responsable, de même que l'amélioration de l'empreinte écologique du secteur, de la rentabilité et de la résilience des entreprises, et de la compétitivité des produits aquatiques du Québec sur les marchés domestique et internationaux.

Le rapport à l'innovation des pêcheurs et des transformateurs

Un enjeu mentionné à quelques reprises est le rapport à l'innovation, dans un milieu caractérisé de « conservateur ». Alors qu'il existe un potentiel certain pour l'innovation au niveau de la capture et de la transformation, les principaux intéressés semblent réticents. Cela constitue éventuellement un frein à l'amélioration de l'empreinte écologique du secteur et de la rentabilité des entreprises.

Du côté des pêcheurs, adopter une nouvelle technologie présente un risque certain, si celle-ci ne fonctionne pas comme prévu, qui peut compromettre une saison de pêche. Leur rapport à l'innovation semble toutefois changer depuis environ cinq ou dix ans, à mesure que les technologies font leurs preuves. Malgré tout, seulement une poignée de pêcheurs ont été identifiés comme étant « très proactifs dans l'innovation ».

Pour ce qui est des transformateurs, les incitatifs à l'innovation n'apparaissent pas suffisants. Plusieurs s'en tiennent aux premières étapes de la transformation et s'insèrent dans un modèle bien rodé sur la scène mondiale, qui rapporte d'importantes sommes surtout au cours des dernières

années. Faire autrement, développer de nouveaux procédés, produits et marchés, apparaît en cela moins pertinent. Leur rapport à l'innovation est décrit comme étant réactif – lorsqu'une crise survient dans les approvisionnements, que des obligations légales sont mises en place ou que les prix s'effondrent – plutôt que proactif.

L'instauration d'un système de traçabilité

L'instauration d'un système de traçabilité a aussi été abordée par les intervenants rencontrés. À ce jour, la traçabilité dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales fait défaut. Cela vaut aussi pour les produits aquatiques importés, pour lesquels les exigences à cet égard sont minimales, tandis que la fraude alimentaire semble généralisée²⁸³.

En ce moment, ce sont des juridictions étrangères, par le biais de la réglementation, et des acheteurs étrangers, via de stricts processus d'audit, qui imposent leurs exigences et forcent les transformateurs, à la pièce, selon leurs débouchés commerciaux respectifs, à adapter leurs pratiques.

Or, il y a tout intérêt à développer un mécanisme de traçabilité pour l'ensemble du secteur au Québec. Cela permet d'attester de la provenance des produits et d'identifier les produits sur cette base. La pertinence d'une telle démarche est indéniable pour les consommateurs, qui peuvent dès lors faire des choix éclairés. Le succès de l'initiative du RPPSG, Homard de la Gaspésie, est révélateur en ce sens.

Une telle démarche trouve aussi sa pertinence pour les intervenants du secteur. Cela vient distinguer leurs produits, tout en améliorant leur compétitivité sur le marché domestique, notamment dans l'éventualité où les produits d'importation soient soumis à des exigences similaires. Cela peut aussi améliorer leur compétitivité sur les marchés internationaux, où les normes en la matière sont de plus en plus strictes.

La commercialisation au Québec et la diversification des marchés

Un dernier enjeu est celui de la commercialisation des produits aquatiques du Québec sur le marché domestique et la diversification des marchés. Actuellement, la grande majorité des produits aquatiques du Québec sont exportés, tandis que les produits aquatiques consommés au Québec sont principalement importés. Inverser ces dynamiques par la substitution des importations pourrait créer des boucles économiques locales, régionales et nationale, diminuer l'empreinte écologique du secteur, accroître la résilience des entreprises et favoriser l'adoption de pratiques de consommation responsable. Cela comporte néanmoins plusieurs défis variant selon la taille des entreprises.

Dans l'ensemble, la commercialisation des produits aquatiques au Québec fonctionne bien pour les plus petites entreprises. Les mariculteurs, les dulciculteurs et les transformateurs effectuant de la deuxième et troisième transformation réalisent l'essentiel de leurs ventes au Québec.

Ayant de petits volumes, ce sont plutôt des enjeux de transport et de logistique qui les freinent. L'éloignement des grands centres et les bassins relativement faibles de population à l'échelle locale

²⁸³ Thurston, S. (2021), *La fraude des produits de la mer au Canada. Résultats des tests de 2021*, Oceana Canada, [\[en ligne\]](#), p. 3.

font rapidement exploser les coûts. La collaboration logistique et la mutualisation du transport sont visiblement à développer pour décroiser les entreprises de la Gaspésie et créer des synergies entre elles. Cela permettrait à une masse critique d'entreprises d'assurer la stabilité de la demande en transport en consolidant ses volumes, d'optimiser les trajets et de faciliter l'approvisionnement local, régional et national en produits aquatiques.

Par ailleurs, la connaissance des produits aquatiques du Québec par les consommateurs, notamment les espèces émergentes, fait aussi parfois défaut, ce qui entraîne des enjeux d'éducation et de changement de leurs habitudes alimentaires. Les chefs de restaurants sont ici d'excellents ambassadeurs. Le collectif La Table Ronde, qui regroupe à ce jour les 100 plus grandes tables du Québec, a récemment démarré deux projets pilotes de valorisation et de promotion, l'un du crabe commun²⁸⁴ et l'autre de l'oursin vert²⁸⁵. Le Salon Fourchette bleue – poissons et fruits de mer (voir p. 88) s'avère aussi un levier important pour ces plus petites entreprises qui commercialisent au Québec.

Pour les plus gros transformateurs, le marché québécois présente un enjeu d'écoulement de grands volumes de quelques principales espèces. Si les ventes au Québec semblent avoir augmenté dans les dernières années, la demande demeure très saisonnière, au printemps essentiellement, entre la fête de Pâques et la fête des Pères. Pourtant, si la totalité des produits aquatiques du Québec était vendue sur le marché domestique, il faudrait continuer de recourir à l'importation pour satisfaire l'appétit des Québécois. L'enjeu n'est donc pas de consommer davantage, mais de consommer autrement, en désaisonnant la consommation et en modifiant les habitudes alimentaires, par l'éducation, la sensibilisation et la promotion. Le marché est vraisemblablement prêt à privilégier les produits aquatiques du Québec²⁸⁶. Manger local n'est pas simplement un effet de mode, mais bien une tendance sociétale.

Toutefois, la stimulation de la demande doit s'accompagner d'une structuration de l'offre. Sur le marché domestique, la concurrence des produits d'importation est très vive, d'où la nécessité de distinguer les produits du Québec, notamment en développant la traçabilité et l'identification (voir p. 189). La voie législative et réglementaire est aussi à envisager, entre autres en matière d'affichage en magasin et d'étiquetage sur les emballages.

La grande distribution, en gros et au détail, joue également un rôle fondamental, à la fois parce qu'elle a la capacité de changer les habitudes alimentaires, mais aussi parce qu'elle contrôle l'accès aux tablettes et aux menus²⁸⁷. Elle s'intéresse d'ailleurs de plus en plus aux produits aquatiques du Québec. Cinq supermarchés Metro de l'Est-du-Québec viennent d'obtenir la certification Fourchette bleue²⁸⁸, tandis que les grossistes Norref (Colabor) et Gordon Food Service s'activent pour distribuer davantage de produits aquatiques du Québec.

Enfin, la diversification des marchés, de manière générale, est aussi ressortie comme un enjeu important pour les plus gros transformateurs. La concentration de leurs exportations vers les États-

²⁸⁴ Radio-Canada (2022a), « Mission : mettre davantage le crabe commun dans les assiettes des Québécois », 5 août, [\[en ligne\]](#).

²⁸⁵ Whalen, G. (2022), « Une opération en branle pour valoriser l'oursin, le « foie gras de la mer » », *Radio-Canada*, 10 octobre, [\[en ligne\]](#).

²⁸⁶ Bourgault-Faucher, G. (2021a), *op. cit.*, p. 79-82.

²⁸⁷ Bourgault-Faucher, G. (2021a), *op. cit.*, p. 82-87.

²⁸⁸ Dubé, B. (2022), « La certification Fourchette bleue fait son entrée chez Métro », *Radio-Canada*, 21 juin, [\[en ligne\]](#).

Unis entraîne un risque non négligeable, alors que la conjoncture est incertaine. L'amendement du *Marine Mammal Protection Act* en 2016, qui devrait normalement entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2024, viendra rehausser les exigences pour exporter aux États-Unis. Les produits aquatiques devront respecter des mesures de protection des mammifères marins – comme la baleine noire – identiques ou équivalentes à celles en vigueur aux États-Unis. À cela s'ajoute la perte de la certification MSC pour le crabe des neiges du sud du golfe du Saint-Laurent en 2018²⁸⁹ et l'ajout récent, en septembre 2022, du homard d'Amérique et du crabe des neiges à la liste rouge de *Seafood Watch* (aquarium de Monterey Bay en Californie) des espèces à éviter²⁹⁰. Il s'ensuit que la vulnérabilité de ces entreprises – envers un seul marché et devant une juridiction étrangère qui impose ses normes sans qu'elles aient leur mot à dire – est grande.

Les horizons du secteur à l'aube de 2040

Les rencontres avec les intervenants du secteur ont aussi été l'occasion d'aborder la question des horizons à l'aube de 2040. Les réponses obtenues ont donné lieu à une certaine convergence des priorités de développement du secteur en Gaspésie pour les prochaines années. Nous présentons ici les principales priorités mentionnées plus fréquemment et qui semblent faire consensus. Ces priorités ont été regroupées en quatre grandes catégories, selon le maillon de la chaîne impliqué. Successivement, ces catégories concernent ainsi la production (pêche et aquaculture), la transformation et la commercialisation. Une dernière catégorie est quant à elle transversale à tous les maillons de la chaîne et touche de ce fait l'ensemble du secteur.

La production

En ce qui concerne dans un premier temps la production, les horizons à l'aube de 2040 évoqués par les intervenants regardent soit l'augmentation et la diversification de la production aquacole, soit la gestion durable des pêches et l'adaptation des pratiques aux défis posés par le bouleversement des écosystèmes.

Accroître et diversifier la production maricole et dulcicole

Du côté de l'aquaculture, il semble qu'il y ait « un saut énorme à faire » pour accroître et diversifier la production. Le dernier plan d'action ministériel pour le secteur (2018-2025), issu de la politique bioalimentaire, fixe d'ailleurs pour cible de doubler la production aquacole au Québec d'ici 2025²⁹¹. Or, autant les mariculteurs que les dulciculteurs sont confrontés à des enjeux de financement des infrastructures, des équipements et des intrants nécessaires au démarrage de la production. Les programmes actuels semblent insuffisants pour répondre adéquatement aux besoins.

²⁸⁹ Mills, L. (2018), « Baleines noires : la certification « pêche durable » du crabe des neiges est suspendue », *Radio-Canada*, 20 mars, [\[en ligne\]](#).

²⁹⁰ Radio-Canada (2022b), « Seafood Watch met le crabe des neiges et le homard canadien sur sa liste rouge », 6 septembre, [\[en ligne\]](#).

²⁹¹ MAPAQ (2018a), *Plan d'action ministériel 2018-2025 pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales du Québec*, [\[en ligne\]](#), p. 21.

Il s'ensuit que l'état actuel de la mariculture et de la dulciculture en Gaspésie est « un peu famélique » alors qu'il y a « un potentiel complètement inexploité ». La marge de manœuvre pour augmenter et diversifier les productions est grande.

Pour ce qui est de la mariculture, la production de moule bleue n'est pas complètement à abandonner. La priorité devrait être donnée à la recherche de solutions pour contrer la prédation des canards de mer. Le marché est prêt à accueillir ces moules puisqu'il s'agit d'un produit déjà bien intégré aux habitudes alimentaires des Québécois. En outre, les techniques de production sont maîtrisées et les infrastructures sont déjà en place.

L'huître américaine s'avère aussi une belle avenue, bien que cela rende les mariculteurs dépendants de l'importation d'intrants. En effet, l'huître américaine n'est pas une espèce indigène au Québec. Les mariculteurs importent des huîtres déjà mures et en font la finition dans les eaux marines.

Enfin, les algues présentent un fort potentiel de croissance. Une filière est d'ailleurs en train de se structurer en Gaspésie au cours des dernières années²⁹². Aux dires d'un intervenant rencontré, « il y a une avenue dans les algues, il faut juste quelqu'un qui y croit ». Deux des principaux enjeux consistent à augmenter la production (offre) et à stimuler la consommation (demande). En ce moment, « c'est le dilemme de la poule ou de l'œuf. Il n'y a pas d'offre car il n'y a pas de demande et il n'y a pas de demande parce qu'il n'y a pas d'offre ». Du côté de la demande, les algues sont relativement peu connues et peu intégrées aux habitudes alimentaires des Québécois, malgré leurs usages très variés en alimentation. Des efforts doivent être faits pour éduquer et sensibiliser la population, notamment par la promotion. Au-delà de l'alimentation humaine, les algues ont plusieurs débouchés commerciaux qu'il reste à développer, qu'il s'agisse de l'alimentation animale ou des filières pharmaceutique, cosmétique et nutraceutique. En ce qui a trait à l'offre, les infrastructures existent déjà : la possibilité de reprendre les infrastructures des entreprises de moule bleue qui ont fermé ces dernières années et de les convertir pour la production d'algues est envisageable. « Il va falloir une volonté du gouvernement et du soutien conséquent pour accroître la production et développer la mise en marché ». Merinov et GÎMXPOR ont en ce sens publié en 2018 une stratégie de développement de marchés pour les algues marines du Québec²⁹³.

En ce qui a trait à la dulciculture, il y a également de la place pour de nouvelles entreprises, pour augmenter la production des entreprises existantes et pour diversifier les productions. En ce moment, ce sont exclusivement des salmonidés (omble chevalier, omble de fontaine et truite arc-en-ciel) qui sont produits au Québec. Loin de satisfaire la demande actuelle, les salmonidés présentent un important potentiel de substitution des importations de saumon, qui figurent parmi les principales importations de poissons et de fruits de mer. Il y a également un enjeu de mise en valeur du caractère écoresponsable des élevages dulcicoles québécois, qui se font dans d'excellentes conditions. Cela viendrait distinguer ces produits de ceux importés, qui la plupart du temps se font dans des conditions déplorables d'un point de vue humain et environnemental²⁹⁴.

²⁹² Pour plus d'informations sur cette filière et les acteurs impliqués, voir la note numéro 52, à la p. 44.

²⁹³ Berger, K. et al. (2018), *Stratégie algues. Stratégie de développement de l'industrie des algues au Québec*, Merinov et GÎMXPOR, [\[en ligne\]](#), 116 p.

²⁹⁴ Pensons par exemple au saumon d'élevage du Chili, massivement importé au Québec. Léveillé, J.-T. et S. Mongeau-Birkett (2022), « Le côté sombre du saumon d'élevage », *La Presse*, 9 octobre, [\[en ligne\]](#).

Gérer de manière durable les pêches : pêcher moins, mais mieux

Du côté des pêches, plusieurs intervenants ont insisté sur la nécessité de parvenir à une gestion réellement durable des ressources. En écho à l'enjeu du bouleversement des écosystèmes (voir p.182), il apparaît primordial de renforcer les mesures de conservation et de protection des ressources et de veiller à ce que ces mesures soient effectivement appliquées. À l'heure actuelle, il semble que les considérations environnementales soient reléguées au second plan derrière les considérations économiques dans les processus de prise de décision. La perturbation des écosystèmes et les risques que cela engendre pour la capture doivent être adressés dès maintenant, et de front. Une approche proactive plutôt que réactive est souhaitée.

Le corollaire d'une gestion véritablement durable des ressources est d'adapter les activités de capture. La formulation « pêcher moins, mais mieux » est ressortie à plusieurs reprises pour décrire la nécessité de modifier les manières de pêcher, en passant de pêches monospécifiques – une seule espèce – axées sur les volumes à des pêches diversifiées – multispécifiques – misant sur la qualité²⁹⁵. Plusieurs espèces émergentes comme l'oursin vert, le concombre de mer, le couteau droit, le buccin commun (bourgot), la mactre de Stimpson, le calmar à courtes nageoires, le crabe commun, le crabe araignée, la baudroie d'Amérique, la loquette d'Amérique, le chaboisseau, la tanche-tautogue, le merlu argenté, le sébaste atlantique, le phoque gris, le phoque du Groenland et même les algues sont à valoriser pour sortir d'un modèle centré sur une, deux, voire trois principales ressources (homard d'Amérique, crabe des neiges et crevette nordique).

La transformation

Les horizons à l'aube de 2040 mentionnés par les intervenants rencontrés ont aussi porté sur le maillon de la transformation. Ces horizons pointent vers deux grandes directions, à savoir de remonter la chaîne de valeur et de robotiser et numériser les moyens de production.

Remonter la chaîne de valeur

La diversification de la production (pêche et aquaculture) implique à son tour l'adaptation des activités de transformation vers la polyvalence ou la multifonctionnalité. Plusieurs intervenants ont en cela souligné l'importance de remonter la chaîne de valeur en investissant davantage les opérations de deuxième et troisième transformation²⁹⁶. Cela passe aussi par la valorisation des coproduits et la réduction du gaspillage (valorisation de toute la biomasse) de même que par le développement des biotechnologies marines comme les biomatériaux et les ingrédients pour l'industrie agroalimentaire. L'instauration d'un système de traçabilité intégral, de l'hameçon à l'assiette, et d'une identification conséquente (voir p.189) ainsi que le maintien et l'obtention de nouvelles certifications écoresponsables comme celle du MSC font également partie des horizons souhaités pour parvenir à une meilleure valorisation des produits aquatiques.

²⁹⁵ C'est aussi à ce constat que parvient une étude réalisée sur la filière de la crevette nordique : Alberio, M. et M. Soubirou (2023), *Vivre de la mer dans un contexte de changements globaux. Quel futur pour les pêches ? Le cas de la pêche à la crevette nordique au Québec*, RQM, [\[en ligne\]](#), p. 71-73.

²⁹⁶ Il s'agit d'un horizon déjà soulevé il y a près d'une quinzaine d'années, qui semble pourtant avoir été négligé. Voir Hardy, M. et al. (2008), *op. cit.*, p. 19 et 109.

Robotiser et numériser les activités

Un autre horizon soulevé par les intervenants rencontrés concerne la robotisation et la numérisation des moyens de production des transformateurs. Il s'agit d'un chantier déjà entamé, qui consiste à les faire entrer de plain-pied dans l'industrie 4.0. S'il reste beaucoup à accomplir et que des enjeux comme la maîtrise des données apparaissent comme centraux, poursuivre dans cette voie est une avenue porteuse notamment pour adresser les enjeux de pénurie qualitative de main-d'œuvre et de requalification du travail en usine (voir p. 185). Il s'agit d'un moyen pour améliorer les conditions d'emploi et rendre le travail plus spécialisé et stimulant ainsi que moins répétitif et pénible.

La commercialisation

Sur le plan de la mise en marché des produits aquatiques, un horizon à l'aube de 2040 est ressorti avec éclat, c'est-à-dire l'importance de prioriser le marché québécois.

Commercialiser au Québec

Les intervenants rencontrés sont unanimes quant à la nécessité de commercialiser davantage au Québec, pour « faire en sorte que les produits aquatiques se retrouvent dans les assiettes des Québécois ». La volonté des pêcheurs, aquaculteurs et transformateurs de se rapprocher des consommateurs et de développer leurs ventes au Québec et dans un second temps au Canada est manifeste. Il y a possibilité d'en faire « un projet porteur pour la Gaspésie »²⁹⁷.

Il va sans dire que le projet d'autonomie alimentaire mis de l'avant par le gouvernement du Québec percole bien parmi les intervenants du secteur. La volonté de le mettre en œuvre est palpable. Même si plusieurs enjeux relatifs à une plus grande commercialisation des produits aquatiques du Québec sur le marché intérieur persistent (voir p. 189), ceux-ci ne sont pas insurmontables.

Le secteur dans son ensemble

Des horizons plus généraux, transversaux à l'ensemble du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales, sont enfin ressortis des entretiens réalisés. Ils sont plus exactement au nombre de deux : améliorer et accroître la participation des communautés autochtones et diminuer l'empreinte écologique du secteur.

Améliorer et accroître la participation des communautés autochtones

Depuis une vingtaine d'années, les communautés autochtones de la Gaspésie s'impliquent dans les pêches et l'aquaculture commerciales. De manière générale, les intervenants rencontrés soulignent que le processus de réconciliation se passe bien, que des « rapports de respect et même de camaraderie » se sont installés, malgré qu'il y ait parfois « des tensions et des commentaires

²⁹⁷ Se tourner vers le marché québécois est aussi une volonté qui émerge d'une étude concernant la filière de la crevette nordique : Alberio, M. et M. Soubirou (2023), *op. cit.*, p. 70-71.

cyniques »²⁹⁸. La volonté que ce processus de réconciliation ne soit pas imposé d'en haut, mais qu'il se fonde sur le dialogue entre les communautés autochtones et allochtones concernées ainsi que sur la recherche de solutions communes et satisfaisantes pour tout le monde, a en cela été évoquée.

Par ailleurs, les communautés autochtones de la Gaspésie, bien présentes au niveau de la capture et dans une moindre mesure de l'aquaculture²⁹⁹, demeurent peu impliquées au niveau de la transformation³⁰⁰ et de la commercialisation. Pour l'instant, l'essentiel des captures est vendu à des transformateurs de la Gaspésie. Les communautés autochtones ont peu ou pas d'emprise sur le devenir de ces captures, de sorte que les leviers qui leur permettraient de maîtriser le développement de leurs activités leur échappent en partie. La nécessité d'améliorer et d'accroître la participation des communautés autochtones au secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales passe visiblement par un meilleur contrôle, en aval de la capture et de la production aquacole, des maillons de la transformation et de la commercialisation³⁰¹.

Diminuer l'empreinte écologique du secteur

Le dernier horizon à l'aube de 2040 concerne la diminution de l'empreinte écologique du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales.

Au niveau de l'aquaculture, les normes environnementales sont strictes et le souci d'améliorer l'empreinte écologique est déjà très présent. Tant en mariculture qu'en dulciculture, la perspective des intervenants rencontrés est de poursuivre dans cette voie.

Du côté de la capture, la diminution de l'empreinte écologique fait aussi partie des préoccupations. Cela passe entre autres par des bateaux moins polluants et bruyants, une meilleure sélectivité des engins de pêche et la valorisation des prises accidentelles, la réduction des mortalités accidentelles de mammifères marins par les engins de pêche et, de manière générale, le renforcement des mesures de conservation et de protection des ressources pour atteindre une gestion réellement durable, dans la perspective de pêcher moins, mais mieux (voir p. 193).

Pour ce qui est de la transformation, cela passe aussi par la valorisation des prises accidentelles, ainsi que la valorisation des coproduits et la réduction du gaspillage (voir p. 193). Dans l'ensemble, le recours à des emballages écoresponsables, la diminution de la consommation d'eau et d'énergie et l'atteinte d'une meilleure efficacité dans l'utilisation des ressources sont dans la ligne de mire.

Enfin, réaliser la transition énergétique, notamment au niveau des transports – par bateau et par camion –, figure parmi les principales préoccupations à tous les maillons du secteur afin de diminuer l'empreinte écologique.

²⁹⁸ Cela ressort aussi de l'étude réalisée par Alberio, M. et M. Soubirou (2023), *op. cit.*, p. 49-55.

²⁹⁹ Les Mi'gmaq de Listuguj ont un projet maricole en cours de développement (voir p. 168).

³⁰⁰ Seule l'entreprise Salaweg, qui transforme les algues, est de propriété autochtone (voir p. 168).

³⁰¹ Une étude portant sur la filière de la crevette nordique témoigne également de cela : Alberio, M. et M. Soubirou (2023), *op. cit.*, p. 75-77.

Le rôle potentiel des MRC

Un dernier grand thème abordé lors des rencontres avec les intervenants concerne le rôle potentiel des MRC pour appuyer le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales dans son développement. Les réponses obtenues sont souvent circonstancielles, propres au contexte de chaque organisation. Cela dit, il s'avère que les MRC ont un énorme rôle à jouer. Nous faisons ici la synthèse de ce à quoi elles pourraient contribuer.

Aller à la rencontre des intervenants du secteur

Plusieurs intervenants du secteur ont mentionné que les MRC ne sont jamais venues les voir. Elles sont « conscientes de l'importance des pêches », mais l'impression reste que cela « ne se traduit pas concrètement par une implication dans le secteur ». Pour beaucoup, une première étape consisterait donc à aller à leur rencontre pour mieux comprendre leurs besoins. Cela fait écho au présent mandat de recherche, qui consiste à doter les MRC de la Gaspésie d'un outil de connaissance du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales, un secteur qu'elles connaissent peu. Les intervenants du secteur sont désireux de collaborer avec les MRC.

Animer et coordonner la concertation régionale

Les intervenants rencontrés ont également souligné que les MRC pourraient animer et coordonner la concertation régionale entre les acteurs du milieu, en stimulant la création d'échanges, de liens et de synergies. Les MRC sont des acteurs territoriaux orientés vers l'intérêt général. Elles sont détachées de l'intérêt individuel de chaque entreprise et sont pour cela perçues comme étant « plus neutres » pour favoriser le dialogue et l'émergence d'un projet commun. D'ailleurs, la concertation à l'échelle régionale devrait sérieusement impliquer les communautés autochtones. Les MRC pourraient jouer un rôle important en matière de réconciliation.

Représenter et défendre les intérêts des intervenants du secteur

D'autre part, les MRC sont appelées à représenter et défendre les intérêts des intervenants du secteur auprès des gouvernements du Québec et du Canada. Des dossiers comme la défense des subventions pour l'aquaculture et pour la recherche et développement, ainsi que la correction de certaines incohérences réglementaires et l'assouplissement des normes pour les petites entreprises qui présentent des modèles d'affaires complètement différents des plus grandes ont en cela été évoqués.

Accompagner et financer des projets

Les MRC de la Gaspésie ont déjà accompagné et soutenu financièrement des projets d'entreprise. Cela s'est fait à la pièce, par exemple en offrant des services-conseils et de l'accompagnement pour monter un plan d'affaires, ou encore en finançant l'achat d'équipements et d'intrants, la réalisation de projets de recherche et la participation à des événements ou à des activités de formation de la main-d'œuvre. Les intervenants rencontrés aimeraient toutefois voir les MRC s'impliquer davantage à ce

niveau, en accompagnant et en finançant notamment des projets qui viennent répondre aux enjeux soulevés tout en s'inscrivant en adéquation avec les horizons souhaités.

Stimuler l'économie régionale et favoriser les retombées économiques dans les communautés

Un dernier endroit où les MRC pourraient agir est dans l'organisation de l'économie régionale afin de créer des conditions propices pour les entreprises du secteur, notamment pour faciliter le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre. Rendre les milieux de vie intéressants, attirer les cerveaux et les talents et veiller à l'accueil et à l'hébergement des familles sont autant d'éléments sur lesquels les MRC peuvent s'impliquer – et s'impliquent vraisemblablement déjà.

Un enjeu tout particulier dont les intervenants du milieu souhaiteraient que les MRC traitent est celui du transport aérien et terrestre. Pour plusieurs petites entreprises de transformation, le transport terrestre freine leur développement (voir p. 189). Pour les plus grandes entreprises, le transport aérien par cargo fait défaut. Dans l'ensemble, la desserte aérienne régionale pour les personnes est aussi un obstacle afin de participer à des événements, des rencontres d'affaires et des activités de formations.

Les MRC pourraient aussi intervenir pour encourager la mise en marché des produits aquatiques de la Gaspésie à l'échelle locale et régionale, en soutenant des initiatives de rapprochement de l'offre et de la demande, comme la création de marchés publics ou des projets collaboratifs de commercialisation. L'idée de créer un bottin régional des organisations du secteur et liées au secteur a été évoquée pour accélérer la recherche et la prise de contact et faciliter les maillages d'affaires. Le répertoire qui se trouve dans l'annexe 1 (voir p. 207) pourrait en cela servir de base de travail.

Enfin, il est attendu que les MRC favorisent les retombées économiques dans les communautés et qu'elles fassent des pêches et de l'aquaculture un élément de fierté régionale, qu'elles s'affirment comme étant maritimes et jouent pleinement leur rôle à cet égard au niveau du Québec.

Conclusion

L'intérêt manifesté par les MRC de la Gaspésie envers les pêches et l'aquaculture – via le présent mandat de recherche – est un signe encourageant. Les MRC, en tant qu'acteurs territoriaux de niveau intermédiaire entre les municipalités et le gouvernement du Québec, sont en première ligne pour favoriser l'ancrage territorial du secteur, sa contribution à l'autonomie et à la sécurité alimentaire ainsi que sa transition écologique. Bien qu'elles ne puissent accomplir cela seules, puisque plusieurs enjeux débordent de leur champ de compétences, elles ont une capacité d'intervention certaine.

C'est d'ailleurs ce que nous pouvons observer en agriculture depuis une vingtaine d'années au Québec. Les MRC se montrent proactives afin de faire de l'agriculture un réel levier de développement répondant aux enjeux alimentaires, environnementaux et socioéconomiques des communautés. Elles s'impliquent entre autres pour diversifier les productions, soutenir des filières émergentes et connecter le secteur au territoire, en rapprochant les producteurs des consommateurs, en raccourcissant les chaînes d'approvisionnement, en territorialisant l'alimentation et en favorisant l'adoption de pratiques agroécologiques³⁰².

Les MRC de la Gaspésie peuvent s'inspirer de cette approche avec les pêches et l'aquaculture, en appuyant des projets écoresponsables et nourriciers et en défendant cette vision auprès des gouvernements québécois et canadien. Elles ont en outre tout intérêt à se rapprocher des communautés autochtones qui, selon les intervenants de ces communautés rencontrés, partagent cette vision et veulent travailler en ce sens.

Il s'ensuit que le présent portrait, en tant qu'outil de connaissance visant à fournir aux MRC un cadre d'analyse et de référence pour établir leurs priorités d'action et éclairer leurs prises de décisions, est un premier pas vers l'élaboration d'une feuille de route au croisement des dynamiques sectorielles et territoriales. La prochaine étape est maintenant de s'approprier les résultats de la recherche, de mettre en lien les données statistiques avec les enjeux et les horizons, afin de les articuler dans un plan d'action. Cet exercice doit être mené autant à l'échelle de la Gaspésie que de chacune des MRC.

**

La Gaspésie est aujourd'hui confrontée à une forte dévitalisation, ce qui ne va pas sans poser d'importants défis pour les entreprises du secteur des pêches et de l'aquaculture, qui voient les

³⁰² Cela a débuté vers la fin des années 1990, avec la mise en place des tables de concertation agroalimentaire et l'adoption de planifications stratégiques exclusivement vouées à l'agriculture. Plus récemment, de nouvelles formes de planification sont apparues, « issues d'une volonté des acteurs du milieu de se doter d'outils de connaissance et de décision concernant le développement de l'agriculture sur leur territoire. [...] Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) [...] fait partie de ce type de projet instauré dans les territoires. Mettre en valeur et développer les activités agricoles est le principal objectif de ces planifications qui brossent un portrait des principales caractéristiques agricoles des territoires et leurs enjeux et agissent comme des cadres de référence et de prise de décision. [...] Une vision multifonctionnelle de l'agriculture domine dans ces planifications, avec des orientations qui encouragent le développement de nouveaux créneaux, la mise en valeur des produits régionaux, la promotion de l'achat local, l'agriculture biologique, l'agrotourisme, l'occupation du territoire, la mise en valeur des paysages ou l'agroenvironnement. L'agriculture y est vue comme une ressource territoriale à la fois sociale et économique qu'il faut valoriser ». Doucet, C. (2020), *Le modèle agricole territorial. Nouveaux rapports entre agriculture, société et territoire*, P.U.Q., p. 49-50.

conditions socioéconomiques nécessaires à leur développement s'éroder tranquillement. En même temps, le secteur, pris depuis plusieurs siècles dans un modèle de développement dit extractiviste, c'est-à-dire fondé sur l'extraction massive d'une ou quelques principales ressources, leur faible transformation et leur exportation en quasi-totalité, est au moins en partie responsable de cette dévitalisation, en ce qu'il n'engendre pas toutes les retombées qu'il pourrait s'il était davantage encastré dans l'économie des communautés côtières. Il s'agit, en quelque sorte, d'un serpent qui se mord la queue.

La perturbation des écosystèmes, déjà manifeste, ira en s'accroissant. C'est d'ailleurs l'un des principaux enjeux soulevés par les intervenants rencontrés (voir p. 182). Certaines espèces se font plus rares, d'autres plus abondantes. Le secteur des pêches, fortement dépendant de l'état de ces ressources, sera inévitablement affecté. L'imprévisibilité qu'entraîne le bouleversement des écosystèmes doit dès à présent mener le secteur à prendre acte de sa vulnérabilité, à s'ouvrir à de possibles surprises écologiques, et à se préparer au pire.

Or, la direction que prend aujourd'hui le secteur nie cette évidence. En Gaspésie, il se concentre de plus en plus autour de deux principales ressources, le crabe des neiges et le homard d'Amérique³⁰³, dont la répartition spatiale, l'abondance et le rythme de croissance subissent actuellement de profonds changements³⁰⁴. Tout miser sur ces deux espèces relève de l'aberration. La Haute-Gaspésie, où la crevette nordique s'est substituée aux poissons de fond après l'effondrement des stocks, est en ce moment confrontée à un problème qui se répète. Devant une espèce en déclin, elle paye une fois de plus le prix de sa surspécialisation. Il s'agit d'une erreur amenée à se reproduire indéfiniment dans une économie extractive basée sur une poignée de principales ressources³⁰⁵.

Nous souhaitons proposer au Regroupement des MRC de la Gaspésie une approche différente, adaptée à la réalité de la dévitalisation socioéconomique accélérée et du bouleversement des écosystèmes. Cette approche se situe au croisement des dynamiques sectorielles et territoriales, par la création de boucles économiques à l'échelle locale, régionale puis nationale, à partir des produits aquatiques de la Gaspésie. Il s'agit plus exactement de privilégier un modèle de développement territorialisé, où le secteur des pêches et de l'aquaculture sert de levier pour dynamiser l'économie des communautés côtières, tout en jouant un rôle nourricier pour les populations. C'est un modèle qui vise à doter la région – et éventuellement le Québec – d'une réelle autonomie et sécurité alimentaire, notamment par la substitution des importations, ainsi que d'une occupation dynamique du territoire, par le maintien, voire la multiplication, de petites et moyennes entreprises partout en Gaspésie. Ce modèle mise sur la résilience – c'est-à-dire la capacité à retrouver un état d'équilibre à la suite d'un choc –, par la diversification des captures, des élevages et des activités de transformation. Accroître et diversifier la production maricole et dulcicole (voir p. 191), gérer de manière durable les ressources, notamment en pêchant moins mais mieux (voir p. 193), remonter la chaîne de valeur (voir p. 193), commercialiser au Québec (voir p. 194) et diminuer l'empreinte écologique du secteur (voir p. 195), tous des horizons pointés par les intervenants rencontrés, sont ici des voies à suivre.

³⁰³ De 2000 à 2004, ces deux espèces représentaient 36 % du volume et 55 % de la valeur de toutes les expéditions réalisées par les transformateurs de la Gaspésie. De 2015 à 2019, ces deux espèces représentaient désormais 51 % du volume et 69 % de la valeur de ces mêmes expéditions.

³⁰⁴ McDonald, K. (2019), *En eaux troubles – Le homard et le crabe des neiges dans l'Est du Canada*, Comité permanent des pêches et océans, [en ligne](#), p. 3-4 et 9-13.

³⁰⁵ Pineault, É. (2013), « La panacée. L'histoire du *panax quinquefolius* et le mirage de l'économie extractive », *Liberté*, no 300, été, [en ligne](#), p. 30-32.

Dans les faits, il y a déjà en Gaspésie un tissu d'entreprises bien implantées, à certains endroits plus que d'autres certes³⁰⁶, qui doit servir d'appui au développement de ce modèle territorial. De la capture ou de la production aquacole jusqu'à la distribution en gros et au détail, en passant par la transformation, il y a des synergies à créer entre ces entreprises, entre autres du point de vue du transport et de la collaboration logistique, ainsi que de la mise en marché. La distribution au détail, tout particulièrement, doit être partie prenante de la réflexion et de la démarche : les poissonneries, les restaurants, les services alimentaires institutionnels, les supermarchés et les épiceries doivent être mobilisés.

De même, il y a lieu de rapprocher les pêcheurs, les aquaculteurs et les transformateurs des consommateurs, par le développement de circuits courts, surtout pour l'approvisionnement local³⁰⁷. Les pêcheries et l'aquaculture soutenues par la communauté (PASC), qui sont une formule calquée sur celle que l'on retrouve en agriculture (formule ASC) avec les paniers de légumes ou les colis de viande, sont ici une avenue à envisager sérieusement³⁰⁸. Les marchés publics sont également une voie à exploiter davantage.

Depuis plusieurs années, les habitudes alimentaires changent en profondeur. De plus en plus conscients sur les impacts environnementaux et socioéconomiques de leur alimentation, les consommateurs se montrent plus responsables. Si un important travail d'éducation, de sensibilisation et de promotion reste à faire pour qu'une alimentation véritablement ancrée dans le territoire et ses saisons s'implante durablement, il est clair que les Québécois souhaitent se réapproprier leur alimentation : savoir ce qu'ils mangent, connaître l'origine des produits et la manière dont ils ont été produits³⁰⁹.

En parallèle, une nouvelle génération d'entrepreneurs émerge actuellement et souhaite répondre à cette demande grandissante (voir p. 186). Cette relève, qui adopte des pratiques alternatives, a visiblement besoin de soutien pour prendre son envol.

Il n'en demeure pas moins que plusieurs transformateurs sont aujourd'hui contraints à faire du volume, en raison des installations et des équipements dont ils disposent. Ils sont dépendants d'une ou deux principales ressources et d'un ou deux principaux marchés. Ils sont pris, pour ainsi dire, dans un modèle de développement multiséculaire incompatible avec la crise écologique actuelle.

Il va sans dire que ces entreprises devront s'adapter à l'économie des pêches de demain, en construisant leur résilience. Pour cela, elles devront être accompagnées à diversifier leurs activités, autant en matière d'espèces que de types de produits, à remonter la chaîne de valeur et à diversifier

³⁰⁶ Voir en cela la répartition spatiale des activités liées au secteur en Gaspésie (voir p. 66) et dans chacune des MRC (voir p. 86, 107, 132, 156 et 178), ainsi que le répertoire des organisations du secteur dans l'annexe 1, à la p. 207.

³⁰⁷ Une étude concernant la filière de la crevette nordique fait également état de la volonté des pêcheurs de développer la vente directe : Alberio, M. et M. Soubirou (2023), *op. cit.*, p. 69-70.

³⁰⁸ Les PASC sont une formule versatile, modulable selon plusieurs paramètres et selon le contexte local. Pour en apprendre davantage sur cette formule, ses défis et ses retombées, ainsi que sur ses potentiels de déploiement au Québec, voir la série de fiches que nous avons produite : Bourgault-Faucher, G. (2021b), « Les pêcheries et l'aquaculture soutenues par la communauté : un modèle aux potentialités multiples (partie 1/3) », *Mange ton Saint-Laurent !*, [en ligne] ; Bourgault-Faucher, G. (2021c), « Les pêcheries et l'aquaculture soutenues par la communauté : les retombées et les défis (partie 2/3) », *Mange ton Saint-Laurent !*, [en ligne] et Bourgault-Faucher, G. (2021d), « Les pêcheries et l'aquaculture soutenues par la communauté : implanter la formule au Québec (partie 3/3) », *Mange ton Saint-Laurent !*, [en ligne]. Au demeurant, le déploiement de PASC en Gaspésie pourrait miser sur les formules ASC existantes, leurs réseaux, leurs infrastructures et leurs équipements, notamment pour le transport, afin de créer des synergies et favoriser la collaboration logistique.

³⁰⁹ Bourgault-Faucher, G. (2021a), *op. cit.*, p. 79-82.

leurs marchés, à commencer par les marchés gaspésien et québécois. Elles ne peuvent porter ce poids seules et devront être activement soutenues par les différents paliers gouvernementaux. Elles ont un rôle clé à jouer dans la transition écologique ainsi que pour vitaliser les communautés côtières et assurer l'autonomie et la sécurité alimentaire du Québec. Ici, le maintien de la propriété québécoise des entreprises sera déterminant au cours des prochaines années. Conserver les sièges sociaux en Gaspésie, lesquels regroupent les fonctions décisionnelles, est un enjeu à surveiller de près.

Si le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales est aujourd'hui confronté à de grands défis, il faut aussi reconnaître qu'une transition est amorcée depuis quelques années. Cette transition nécessite dès maintenant d'être accélérée et, pour y parvenir, les MRC peuvent contribuer. Miser sur les acquis de ce portrait pour concevoir un plan d'action s'avère en cela indispensable.

Après tout, bien qu'il s'agisse d'un chantier colossal s'inscrivant définitivement à l'encontre d'un modèle de développement extractiviste qui se déploie depuis plusieurs siècles, ce chantier a néanmoins pour mérite de sortir du mirage qu'il sera incessamment possible de continuer dans cette voie, en même temps de proposer un projet de société porteur et rassembleur.

Bibliographie

- Alberio, M. (2020), « Un métier en transformation, mais encore significatif dans la ruralité côtière québécoise : le cas de la pêche et de sa relève en Gaspésie », *Revue Organisations & Territoires*, vol. 29, no 1, [\[en ligne\]](#), p. 53-64.
- Alberio, M. et M. Soubirou (2023), *Vivre de la mer dans un contexte de changements globaux. Quel futur pour les pêches ? Le cas de la pêche à la crevette nordique au Québec*, RQM, [\[en ligne\]](#), 137 p.
- Berger, K., Dupré-Gilbert, È., Gendron-Lemieux, I., Sirois, M. et S. Gaudreault (2018), *Stratégie algues. Stratégie de développement de l'industrie des algues au Québec*, Merinov et GÎMEXPORT, [\[en ligne\]](#), 116 p.
- Bourgault-Faucher, G. (2021a), *L'économie des pêches au Québec. Analyse et propositions pour favoriser la commercialisation des produits de la mer du Québec sur le marché domestique*, RQM et IREC, [\[en ligne\]](#), 128 p.
- Bourgault-Faucher, G. (2021b), « Les pêcheries et l'aquaculture soutenues par la communauté : un modèle aux potentialités multiples (partie 1/3) », *Mange ton Saint-Laurent !*, [\[en ligne\]](#).
- Bourgault-Faucher, G. (2021c), « Les pêcheries et l'aquaculture soutenues par la communauté : les retombées et les défis (partie 2/3) », *Mange ton Saint-Laurent !*, [\[en ligne\]](#).
- Bourgault-Faucher, G. (2021d), « Les pêcheries et l'aquaculture soutenues par la communauté : implanter la formule au Québec (partie 3/3) », *Mange ton Saint-Laurent !*, [\[en ligne\]](#).
- Bourgault-Faucher, G. (2022), « Le Salon Fourchette bleue – poissons et fruits de mer : un événement fondateur », *Mange ton Saint-Laurent !*, [\[en ligne\]](#).
- Chapdelaine de Montvalon, P. (2022), « Nouveau départ en vue pour l'usine Crustacés des Monts », *Radio-Canada*, 25 mars, [\[en ligne\]](#).
- CSMOPM (2017), *Portrait de la santé et de la sécurité du travail dans l'industrie des pêches et de l'aquaculture*, [\[en ligne\]](#), 30 p.
- Doucet, C. (2020), *Le modèle agricole territorial. Nouveaux rapports entre agriculture, société et territoire*, P.U.Q., 139 p.
- Dubé, B. (2022), « La certification Fourchette bleue fait son entrée chez Métro », *Radio-Canada*, 21 juin, [\[en ligne\]](#).
- Fortier, S. (2014), *Plan stratégique de développement de la mariculture au Québec 2013-2018*, TMQ, [\[en ligne\]](#), 14 p.
- Gaudreau, N. (2022), « Pêche et Océans suspend la pêche au hareng de printemps et au maquereau », *Radio-Canada*, 30 mars, [\[en ligne\]](#).

- Hardy, M., Brêthes, J.-C., Tita, G. et H. Chevrier (2008), *Portrait de la filière halieutique régionale : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, CERMIM, [\[en ligne\]](#), 153 p.
- Ladouceur, S. et J. Migneault (2020), *Évolution du marché du travail dans les MRC. Bilan de l'année 2019*, ISQ, [\[en ligne\]](#), 22 p.
- Léveillé, J.-T. et S. Mongeau-Birkett (2022), « Le côté sombre du saumon d'élevage », *La Presse*, 9 octobre, [\[en ligne\]](#).
- MAPAQ (2018a), *Plan d'action ministériel 2018-2025 pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales du Québec*, [\[en ligne\]](#), 38 p.
- MAPAQ (2018b), *Portrait de l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales. Gaspésie – Bas-Saint-Laurent. Évolution de 1985 à 2016*, [\[en ligne\]](#), 41 p.
- MAPAQ (2019a), *Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie de la mariculture au Québec*, [\[en ligne\]](#), 23 p.
- MAPAQ (2019b), *Portrait-diagnostic sectoriel sur l'aquaculture en eau douce au Québec*, [\[en ligne\]](#), 19 p.
- MAPAQ (2020), *Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie de la crevette nordique au Québec*, [\[en ligne\]](#), 22 p.
- MAPAQ (2022), *Pêches et aquaculture commerciales au Québec en un coup d'œil. Portrait statistique. Édition 2020*, [\[en ligne\]](#), 29 p.
- Marcoux, T. et F. Bourque (2017), « Diversification de la production maricole du Québec », *Pêches et aquaculture en nouvelles*, MAPAQ, décembre, [\[en ligne\]](#), p. 3.
- McDonald, K. (2019), *En eaux troubles – Le homard et le crabe des neiges dans l'Est du Canada*, Comité permanent des pêches et océans, [\[en ligne\]](#), 31 p.
- Mills, L. (2018), « Baleines noires : la certification « pêche durable » du crabe des neiges est suspendue », *Radio-Canada*, 20 mars, [\[en ligne\]](#).
- Montminy-Munyan, F. et J. Roberge (2007), *L'état de la mariculture au Québec, édition 2007*, CSMOPM, MAPAQ, RMQ, SODIM et TMQ, [\[en ligne\]](#), 36 p.
- Pineault, É. (2013), « La panacée. L'histoire du *panax quinquefolius* et le mirage de l'économie extractive », *Liberté*, no 300, été, [\[en ligne\]](#), p. 30-32.
- Radio-Canada (2020), « Transactions obscures dans le milieu des pêches au Nouveau-Brunswick », 16 juillet, [\[en ligne\]](#)
- Radio-Canada (2022a), « Mission : mettre davantage le crabe commun dans les assiettes des Québécois », 5 août, [\[en ligne\]](#).
- Radio-Canada (2022b), « Seafood Watch met le crabe des neiges et le homard canadien sur sa liste rouge », 6 septembre, [\[en ligne\]](#).

- Répertoire du patrimoine culturel du Québec (2018), *Pêche à l'éperlan dans le Saint-Laurent*, MCC, [[en ligne](#)].
- Saint-Pierre, L. et M.-T. Bournival (2016), *État de situation sur les pratiques traditionnelles ou artisanales de pêche et de transmission de ses produits au Québec*, Rapport final présenté à la Direction du patrimoine et de la muséologie, MCC, [[en ligne](#)], 195 p.
- Steinbach, N. (2022), « Qui freinera les acquisitions d'usines de fruits de mer par de grands consortiums ? », *Radio-Canada*, 19 mai, [[en ligne](#)].
- Thibault-Leblanc, M. (2021), *Travailleurs migrants temporaires dans le secteur des pêches de l'Est du Québec : récits du travail et récits de rencontres dans un contexte d'emploi « sous tension » aux Îles-de-la-Madeleine*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Sid Ahmed Soussi, UQAM, [[en ligne](#)], 225 p.
- Thurston, S. (2021), *La fraude des produits de la mer au Canada. Résultats des tests de 2021*, Oceana Canada, [[en ligne](#)], p. 3.
- Vargas, R. (2019), « Portrait de la filière de la pêche maritime et de la transformation des poissons et des fruits de mer du Québec ». *BioClips*, MAPAQ, vol. 27, no 29, 22 octobre, [[en ligne](#)], 2 p.
- Whalen, G. (2022), « Une opération en branle pour valoriser l'oursin, le « foie gras de la mer » », *Radio-Canada*, 10 octobre, [[en ligne](#)].

Annexe 1 – Répertoire des organisations du secteur et liées au secteur³¹⁰

³¹⁰ Mis à jour en date du 23 septembre 2022.

| Légende | |
|---|---|
|  | Port de pêche |
|  | Mariculteur |
|  | Dulciculteur |
|  | Chantier naval et fournisseur de biens et services pour bateaux |
|  | Fournisseur d'agrès et d'équipements de pêche |
|  | Fournisseur de biens et services divers pour transformateurs et distributeurs |
|  | Poissonnerie |
|  | Restaurant |
|  | Boutique de vente au détail |
|  | Transformateur de produits aquatiques |
|  | Transformateur de biotechnologies marines |
|  | Grossiste |
|  | Transporteur |
|  | Centre de formation |
|  | Centre de recherche |
|  | Administration gouvernementale |
|  | Association ou organisation diverse |
|  | Attrait ou activité touristique |

La Haute-Gaspésie

| Ville de Cap-Chat | |
|---|---|
|  | Administration Portuaire de Cap-Chat/Les Méchins |
|  | Fumoir Bernard Jourdain |
|  | Camping Au Bord de la Mer |
|  | Cantine Chez Tom |
|  | Casse-Croûte La Friterie L.A. |
|  | Valmont Plein Air |
| Territoire non organisé de Mont-Albert | |
|  | Gîte du Mont-Albert (Parc National de la Gaspésie) |
|  | Village Grande Nature Chics-Chocs |
| Ville de Sainte-Anne-des-Monts | |
|  | Administration Portuaire de Tourelle |
|  | Administration Portuaire du Havre Polyvalent de Sainte-Anne-des-Monts |
|  | Denis Servant Expert et Consultant Maritime |
|  | SMS Tourelle |
|  | Crustacés des Monts |
|  | Les Délices de la Mer |
|  | Les Délices du Fumoir Gaspésien |
|  | Poissonnerie Blanchette (Groupe MDMP) |
|  | Poissonnerie Cévic |
|  | Poissonnerie Lemieux |
|  | Poissonnerie Restaurant du Quai |
|  | Auberge Château Lamontagne |
|  | Cantine Barberousse |
|  | Cantine Cartier |
|  | Cantine La Bonne Bouffe/Restaurant La P'tite Bertha |
|  | La Broue dans l'Toupet (Hôtel et Cie) |
|  | Motel Manoir sur Mer |
|  | Pub Chez Bass |
|  | Resto Cantine La Tourelle |
|  | L'Armoire Épicerie Santé |
|  | Agence Canadienne d'Inspection des Aliments (ACIA) |
|  | Ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO) |

| | |
|---|---|
|  | Association des Pêcheurs Côtiers de St-Joachim-de-Tourelle |
|  | Association des Pêcheurs du Havre Polyvalent de Sainte-Anne-des-Monts |
|  | Exploramer/Café La Mer à Boire |
| Municipalité de La Martre | |
|  | Varech Phare Est |
| Village de Marsoui | |
|  | Cantine Chez Renaud |
| Village de Mont-Saint-Pierre | |
|  | Casse-Croûte Chez Papi/La Cantinière |
|  | Les Boucaniers SmokeHouse |
| Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis | |
|  | Administration Portuaire Mont-Louis |
|  | Atkins et Frères/Économusée des Charcuteries de la Mer |
|  | Cusimer (Groupe MDMP) |
|  | Auberge L'Amarré |
|  | Cantine de la Seigneurie 132 |
|  | Chester Chez Louise |
|  | La Face B (La Pointe Sec) |
|  | L'Eau à la Bouche (Auberge des Belles-Sœurs) |
|  | Resto Chez Gina |
| Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine | |
|  | Administration Portuaire de Rivière-Madeleine |
|  | Auberge Restaurant Chez Mamie |
|  | Hôtel Motel du Rocher |
|  | La Capitainerie des 2 sœurs |
|  | Le Shack à Guédilles |

La Côte-de-Gaspé

| | |
|---|-----------------------------------|
| Municipalité de Grande-Vallée | |
|  | Café-Boutique Pub de Victory Farm |
|  | Motel Restaurant La Marée Haute |
|  | Hôtel Motel Grande-Vallée |
|  | La Glaceries Cantine/Bar Laitier |

| Municipalité de Petite-Vallée | |
|---|---|
|  | Port de Pêche de Petite-Vallée |
|  | Fumé du Bon Côté |
|  | Les Fumoirs Béland |
|  | La Forge Café (Théâtre de la Vieille Forge) |
| Ville de Murdochville | |
|  | Restaurant Quartier Général (Le Chic-Chac) |
| Canton de Cloridorme | |
|  | Administration Portuaire de Cloridorme |
|  | Poissonnerie de Cloridorme/Poissonnerie Marché Le Rouge |
|  | Café Boutique du Havre |
|  | Cantine du Pêcheur |
|  | Motel L'Étoile du Nord |
| Ville de Gaspé | |
|  | Administration Portuaire de L'Anse-au-Griffon |
|  | Administration Portuaire de L'Anse-à-Brillant et St-Georges-de-Malbaie |
|  | Administration Portuaire de L'Anse-à-Valleau |
|  | Administration Portuaire de Rivière-au-Renard |
|  | Les Moules de la Baie de Gaspé |
|  | Aquaculture Gaspésie |
|  | Atelier d'Usinage Gaspé Machine Works |
|  | Centre de Sécurité Marine |
|  | Chantier Naval Forillon/Navanex |
|  | Électro-Démarreur |
|  | Électro-Marine (concessionnaire Mackay Marine) |
|  | Kémer |
|  | Les Bateaux en Aluminium Drody |
|  | Les Entreprises Maritimes Bouchard |
|  | Marinexpert Plus |
|  | Océan Cam |
|  | Soudure Aspirault/Chantier Naval MM |
|  | Soudure René Gagnon |
|  | Agrès de Pêche ACPG/ACPG Innovation/Association des Capitaines-Propriétaires de la Gaspésie |
|  | Réfrigération Gaspésie |

| | |
|---|---|
|  | Produits Sanitaires Cloutier |
|  | Fruits de Mer du Québec |
|  | Gaspésie Sauvage |
|  | Gestion DanFran |
|  | La Crevette du Nord Atlantique/Les Poudres Marines du Saint-Laurent/Transport Gesco |
|  | Les Pêcheries Gaspésiennes (Consortium Gaspé Cured) |
|  | Les Pêcheries Marinard/Poissonnerie La Marinière/Marinard Biotech |
|  | Menu-Mer |
|  | Un Océan de Saveurs |
|  | Poissonnerie de Gaspé |
|  | Poissonnerie Le P'tit Bateau |
|  | Auberge William Wakeham |
|  | Bistro Au Frontibus (Microbrasserie Au Frontibus) |
|  | Bistro-Bar Le Brise-Bise |
|  | Café Croque-Faim |
|  | Café des Artistes |
|  | Casse-Croûte Chez Cathy |
|  | Casse-Croûte Jo-Ann |
|  | Casse-Croûte La Banquise |
|  | Casse-Croûte La Mollière |
|  | Havre de Forillon (Griffon Aventure) |
|  | La Cantina Latinogaspésienne |
|  | La Cantine du Quai |
|  | Les Délices de Forillon (Marché des Saveurs Gaspésiennes) |
|  | Mastro Pizzeria |
|  | Microbrasserie Cap Gaspé |
|  | Restaurant Adams (Rodeway Inn) |
|  | Resto-Pub La Révolte (Auberge Le Caribou) |
|  | Tétû Taverne Gaspésienne (Hôtel Baker) |
|  | Marché des Saveurs Gaspésiennes |
|  | Merinov |
|  | Agence Canadienne d'Inspection des Aliments (ACIA) |
|  | Département des Pêches Commerciales (Gespeg) |

| | |
|---|---|
|  | Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) |
|  | Ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO) |
|  | Transport Canada |
|  | Comité Sectoriel de Main-d'Œuvre des Pêches Maritimes |
|  | Fédération des Pêcheurs Semi-Hauturiers du Québec |
|  | Office des Pêcheurs de Crevettes de la Ville de Gaspé |
|  | Société de Développement de l'Industrie Maricole |
|  | Centre Culturel Le Griffon/Café de L'Anse |
|  | Excursion de Pêche Côtière à Rivière-au-Renard |
|  | Manoir Le Boutillier |
|  | Maison Blanchette et Musée du Magasin Général Hyman & Sons (Parc National Forillon) |
|  | Musée de la Gaspésie |

Le Rocher-Percé

| Ville de Percé | |
|---|---|
|  | Administration Portuaire de Percé et de L'Anse-à-Beaufils |
|  | Port de St-George-de-Malbaie |
|  | Crustacés de Malbaie (La Crevette du Nord Atlantique) |
|  | Fumoir Le Paternel |
|  | Fumoir Monsieur Émile/Comptoir Monsieur Émile |
|  | Les Fumoirs Gaspé Cured (Consortium Gaspé Cured) |
|  | Transport Donahue |
|  | Pêcheries M.C. Gaspésie |
|  | La Boîte à Fruits de Mer |
|  | Auberge Camp de Base Gaspésie |
|  | Bistro Les Sacs à Vin |
|  | Buvette Thérèse |
|  | El'Bourgot Food Truck |
|  | Hôtel La Normandie |
|  | Hôtel-Motel Manoir de Percé |
|  | La Maison du Pêcheur |
|  | La Maison Mathilde |

| | |
|---|---|
|  | La Morutière |
|  | La Table à Roland |
|  | La Vieille Usine |
|  | Le Café des Couleurs |
|  | Le Champêtre (Hôtel La Côte Surprise) |
|  | Le Restaurant Biard |
|  | Le Resto des Margaulx (Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé) |
|  | Les Food Trucks Vorace (Bistro du Gros Vorace) |
|  | Paqbo (Riotel) |
|  | Pub Pit Caribou |
|  | Restaurant Le Surcouf |
|  | Resto de L'Anse |
|  | Resto du Village |
|  | Resto-Pub Le Ravage |
|  | Magasin Général Historique Authentique |
|  | Magasin Général Thompson |
|  | Circuit Historique de Percé |
|  | Site Patrimonial de Percé |
| Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé | |
|  | Administration Portuaire de Sainte-Thérèse-de-Gaspé |
|  | Soudure André Langlais |
|  | E. Gagnon & Fils |
|  | Lelièvre, Lelièvre & Lemoignan (Consortium Gaspé Cured) |
|  | Pêcheries Bertrand Desbois/Pêcheries Raymond Desbois |
|  | Association des Membres d'Équipage Gaspésien |
| Ville de Grande-Rivière | |
|  | Administration Portuaire de Grande-Rivière |
|  | Concept Metal Plus |
|  | Les Industries Fipec |
|  | Les Crustacés de Gaspé (Groupe MDMP) |
|  | Poisson Salé Gaspésien (Consortium Gaspé Cured) |
|  | Distributions J.M. Bernatchez |
|  | Au Comptoir du Coq d'Or |
|  | Bistro du Gros Vorace |

| | |
|---|--|
|  | Cantine Chez Bigmat |
|  | La Cantine du Quai |
|  | Resto du Bria |
|  | Alexina Épicerie Fine |
|  | Devocean |
|  | Merinov |
|  | École des Pêches et de l'Aquaculture du Québec |
|  | Ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO) |
|  | Association des Morutiers de Gaspé |
|  | Association des Morutiers Traditionnels de la Gaspésie |
|  | Pêche Impact |
|  | Regroupement des Employeurs du Secteur Bio-Alimentaire |
| Ville de Chandler | |
|  | Administration Portuaire de Newport |
|  | Port de Pêche des Îlots-de-Newport |
|  | Fermes Marines du Québec/Fermes Marines de Gaspé |
|  | Conception Navale FMP |
|  | C&P Marine |
|  | Océan Marine |
|  | Poissonnerie Marché Blais |
|  | La Gamme Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine |
|  | Attablé |
|  | Bistro La Grave (Parc du Bourg de Pabos) |
|  | Cantine du Chenal |
|  | La Loge à Perron |
|  | Le Sieur de Pabos (Motel Fraser) |
|  | Restaurant La Chaloupe sur Mer |
|  | Resto-Pub Ô P'tit Café (Motel Chandler) |
|  | Resto-Pub 1855 |
|  | Sekai No Sushi |
|  | Agence Canadienne d'Inspection des Aliments (ACIA) |
|  | Association des Pêcheurs de la MRC de Pabok |
|  | GÎMXPOR |
|  | Regroupement des Pêcheurs Professionnels du Sud de la Gaspésie |

| | |
|---|--|
|  | Site Archéologique de Pabos |
| Municipalité de Port-Daniel–Gascons | |
|  | Administration Portuaire de Gascons (Ruisseau Chapados) |
|  | Administration Portuaire de Gascons (Anse-à-la-Barbe) |
|  | Administration Portuaire de Port-Daniel |
|  | Port de Pêche de Port-Daniel (Marcil's Landing) |
|  | Infomarine (Les Entreprises Luc Mourant ; concessionnaire Marine Mackay) |
|  | Remorqueurs Huard |
|  | Soudure Beaudin |
|  | Soudure Jones |
|  | San'Hy Pro |
|  | Crustacés G. Roussy (Groupe MDMP) |
|  | Casse-Croûte Chez Dedy |
|  | La Maison du Homard |
|  | Association des Crabiers Gaspésiens |
|  | Jocelyn Langlois Multi-Services |
|  | Site Patrimonial de Port-Daniel |

Bonaventure

| | |
|---|--|
| Municipalité de Shigawake | |
|  | Harbour Authority of Shigawake |
|  | Les Producteurs de Homard de Grande-Rivière (E. Gagnon & Fils) |
|  | Shigawake Organics |
|  | Cantine La Fourchette |
| Canton de Saint-Godefroi | |
|  | Administration Portuaire du Havre de Pêche de Saint-Godefroi |
|  | Les Produits Marins Saint-Godefroi/Poissonnerie Aubut |
| Municipalité de Hope Town | |
|  | Les Industries Fipéc |
| Ville de Paspébiac | |
|  | Administration Portuaire de Paspébiac |
|  | Unipêche M.D.M. (Groupe MDMP) |
|  | Auberge du Parc de Paspébiac |
|  | Cantine Karine |

| | |
|---|--|
|  | Les Délices de Marie-Chantale |
|  | Resto-Pub Gaspésien |
|   | Site Historique National de Paspébiac/Restaurant L'Ancre |
| Ville de Bonaventure | |
|  | Administration Portuaire de Bonaventure |
|  | Aquaculture Cap Richards |
|  | Poissonnerie de la Baie (Poissonnerie La Coquille) |
|   | Poissonnerie du Pêcheur |
|  | Café Acadien |
|  | Cime Aventures |
|  | Jack Crusoé Bistro Traiteur |
|  | Kano (Riotel) |
|  | La Binerie de l'Est |
|  | Restaurant au P'tit Goûter–Chez Bergeron |
|  | Resto-Pub St-Joseph (Hostellerie Baie Bleue) |
|  | Ferme Le Caprivore |
| P paroisse de Saint-Siméon | |
|  | Poissonnerie de l'Île |
| Municipalité de Caplan | |
|   | Poissonnerie La Coquille |
|  | Casse-Croûte du Ruisseau |
|  | Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) |
| Municipalité de Saint-Alphonse | |
|  | Sushi B |
| Ville de New Richmond | |
|  | Gaspésie Diesel |
|    | Raymer Aquaculture |
|  | Distribution Leblanc |
|   | Servab |
|  | Au Fin Gourmet |
|  | Edgar Café Buvette |
|  | Le Panier à Frites |
|  | Resto-Pub Bayou (Hôtel Le Francis) |
|  | L'Intégrale |
|  | Gaspésie Gourmande |

| Municipalité de Cascapédia–Saint-Jules | |
|---|---------------------------|
|  | Huîtres Baie des Chaleurs |
|    | Fumoir Cascapédia |

Avignon

| Réserve de Gesgapegiag | |
|---|---|
|   | Salaweg (AGHAMW) |
|  | Lobster Hut |
|  | Gesgapegiag Fisheries Department |
|  | Association de Gestion Halieutique Autochtone Mi'gmaq et Wolastoqey (AGHAMW) |
| Municipalité de Maria | |
|   | Auberge du Marchand |
|  | Casse-Croûte Mam'Zelle Maria |
|  | Créneau ACCORD Ressources, Sciences et Technologies Marines |
| Ville de Carleton-sur-Mer | |
|  | Administration Portuaire de Carleton-sur-Mer |
|  | Ferme Maricole du Grand Large/Huîtres William B |
|  | Moules Carleton-sur-Mer |
|  | Pétoncles Carleton |
|   | Indian Bay Smokehouse |
|  | Seabiosis |
|   | Poissonnerie Carleton-sur-Mer/Bistro Le Frigidaire (Poissonnerie La Coquille) |
|  | Bistro Cerf-Cuit-Court (Manoir Belle Plage) |
|  | Casse-Croûte O'Migoua |
|  | Du Cap à la Mer |
|  | L'Amalgame |
|  | Le Héron/La Cantine du Héron (Microbrasserie Le Naufrageur) |
|  | Le Marin d'Eau Douce |
|  | Le St-Honoré |
|  | Resto-Pub St-Joseph (Hostellerie Baie Bleue) |
|  | Tosca Ristorante Italiano |
|  | Umi Yama Sushi |
|  | Regroupement des Pêcheurs Pélagiques Professionnels du Sud de la Gaspésie |
|  | Site Patrimonial de la Cabane-à-Eudore |

| Municipalité de Nouvelle | |
|---|--|
|  | Protection Garvex |
|  | Les Éperlans de Miguasha |
|  | Marins Plaisirs |
|  | Cantine Clé de Sol |
|  | Cantine le Rayon de Soleil |
|  | Restaurant Le Devonien (Parc National de Miguasha) |
|  | Centre de Transfert et de Sélection des Salmonidés |
| Municipalité de Pointe-à-la-Croix | |
|  | Casse-Croûte Chez Mamie Yoyo |
|  | Pastali (Motel Interprovincial) |
|  | Restaurant Chez Claudine |
| Réserve de Listuguj | |
|  | Listuguj Scallop Farm |
|  | Mi'gmaq Star Fish Market |
|  | Listuguj Fisheries Department |
|  | Gespe'gewaq Mi'gmaq Ressource Council (GMRC) |
| Municipalité de Matapédia | |
|  | Cantine Lagacé |
|  | Chez Casimir Auberge-Café |
| Municipalité de Saint-François-d'Assise | |
|  | Restaurant du Camp de Bûcherons |

Annexe 2 – Données statistiques complètes

Données sociodémographiques

Population des MRC de la Gaspésie et de l'ensemble du Québec, de 2001 à 2021³¹¹

| Année | Haute-Gaspésie | Côte-de-Gaspé | Rocher-Percé | Bonaventure | Avignon | Ensemble de la Gaspésie | Ensemble du Québec |
|-------|----------------|---------------|--------------|-------------|---------|-------------------------|--------------------|
| 2001 | 12 931 | 18 856 | 19 604 | 18 598 | 15 540 | 85 529 | 7 396 456 |
| 2006 | 12 360 | 17 955 | 18 473 | 17 984 | 15 248 | 82 020 | 7 631 966 |
| 2011 | 12 122 | 18 086 | 18 053 | 18 088 | 15 312 | 81 661 | 8 005 090 |
| 2016 | 11 310 | 17 166 | 17 311 | 17 664 | 14 781 | 78 232 | 8 225 950 |
| 2021 | 11 134 | 17 704 | 17 243 | 17 989 | 14 936 | 79 006 | 8 604 495 |

Source : ISQ (2022), *Estimations de la population des MRC, Québec, 1^{er} juillet 1996 à 2021*, [\[en ligne\]](#)

Population des MRC de la Gaspésie et du reste du Québec, selon le groupe d'âge, de 2001 à 2021³¹²

| Année | Haute-Gaspésie | | | | | Total |
|-------|----------------|-----------|-----------|-----------|----------------|--------|
| | 0-19 ans | 20-39 ans | 40-59 ans | 60-79 ans | 80 ans et plus | |
| 2001 | 2 777 | 2 988 | 4 250 | 2 418 | 498 | 12 931 |
| 2006 | 2 321 | 2 459 | 4 381 | 2 566 | 633 | 12 360 |
| 2011 | 2 006 | 2 266 | 4 036 | 3 123 | 691 | 12 122 |
| 2016 | 1 740 | 2 049 | 3 289 | 3 553 | 679 | 11 310 |
| 2021 | 1 605 | 1 907 | 2 874 | 3 966 | 782 | 11 134 |

Source : ISQ (2022), *Estimations de la population des MRC selon le groupe d'âge et le sexe, âge médian et âge moyen, Québec, 1^{er} juillet 1996 à 2021*, [\[en ligne\]](#)

³¹¹ Les années retenues correspondent aux années de recensement. Les données de 2021 sont provisoires.

³¹² Les années retenues correspondent aux années de recensement. Les données de 2021 sont provisoires.

| Côte-de-Gaspé | | | | | | |
|---------------|----------|-----------|-----------|-----------|----------------|--------|
| Année | 0-19 ans | 20-39 ans | 40-59 ans | 60-79 ans | 80 ans et plus | Total |
| 2001 | 4 267 | 4 494 | 6 375 | 3 125 | 595 | 18 856 |
| 2006 | 3 559 | 3 775 | 6 523 | 3 373 | 725 | 17 955 |
| 2011 | 3 266 | 3 780 | 6 211 | 3 931 | 898 | 18 086 |
| 2016 | 2 964 | 3 463 | 5 243 | 4 549 | 947 | 17 166 |
| 2021 | 3 007 | 3 515 | 4 611 | 5 541 | 1 030 | 17 704 |

Source : ISQ (2022), *Estimations de la population des MRC selon le groupe d'âge et le sexe, âge médian et âge moyen, Québec, 1er juillet 1996 à 2021*, [\[en ligne\]](#)

| Rocher-Percé | | | | | | |
|--------------|----------|-----------|-----------|-----------|----------------|--------|
| Année | 0-19 ans | 20-39 ans | 40-59 ans | 60-79 ans | 80 ans et plus | Total |
| 2001 | 4 081 | 4 658 | 6 701 | 3 465 | 699 | 19 604 |
| 2006 | 3 456 | 3 699 | 6 635 | 3 863 | 820 | 18 473 |
| 2011 | 3 019 | 3 320 | 6 112 | 4 660 | 942 | 18 053 |
| 2016 | 2 552 | 2 909 | 5 370 | 5 402 | 1 078 | 17 311 |
| 2021 | 2 422 | 2 870 | 4 670 | 6 015 | 1 266 | 17 243 |

Source : ISQ (2022), *Estimations de la population des MRC selon le groupe d'âge et le sexe, âge médian et âge moyen, Québec, 1er juillet 1996 à 2021*, [\[en ligne\]](#)

| Bonaventure | | | | | | |
|-------------|----------|-----------|-----------|-----------|----------------|--------|
| Année | 0-19 ans | 20-39 ans | 40-59 ans | 60-79 ans | 80 ans et plus | Total |
| 2001 | 4 312 | 4 214 | 5 949 | 3 328 | 795 | 18 598 |
| 2006 | 3 729 | 3 504 | 6 104 | 3 773 | 874 | 17 984 |
| 2011 | 3 243 | 3 407 | 5 745 | 4 555 | 1 138 | 18 088 |
| 2016 | 2 916 | 3 232 | 5 241 | 5 140 | 1 135 | 17 664 |
| 2021 | 2 905 | 3 158 | 4 706 | 5 769 | 1 451 | 17 989 |

Source : ISQ (2022), *Estimations de la population des MRC selon le groupe d'âge et le sexe, âge médian et âge moyen, Québec, 1er juillet 1996 à 2021*, [\[en ligne\]](#)

| Avignon | | | | | | |
|---------|----------|-----------|-----------|-----------|----------------|--------|
| Année | 0-19 ans | 20-39 ans | 40-59 ans | 60-79 ans | 80 ans et plus | Total |
| 2001 | 3 975 | 3 765 | 4 697 | 2 507 | 596 | 15 540 |
| 2006 | 3 510 | 3 297 | 5 058 | 2 697 | 686 | 15 248 |
| 2011 | 3 340 | 3 204 | 4 746 | 3 223 | 799 | 15 312 |
| 2016 | 2 886 | 2 976 | 4 214 | 3 858 | 847 | 14 781 |
| 2021 | 2 839 | 2 867 | 3 758 | 4 560 | 912 | 14 936 |

Source : ISQ (2022), *Estimations de la population des MRC selon le groupe d'âge et le sexe, âge médian et âge moyen, Québec, 1er juillet 1996 à 2021*, [\[en ligne\]](#)

| Ensemble de la Gaspésie | | | | | | |
|-------------------------|----------|-----------|-----------|-----------|----------------|--------|
| Année | 0-19 ans | 20-39 ans | 40-59 ans | 60-79 ans | 80 ans et plus | Total |
| 2001 | 19 412 | 20 119 | 27 972 | 14 843 | 3 183 | 85 529 |
| 2006 | 16 575 | 16 734 | 28 701 | 16 272 | 3 738 | 82 020 |
| 2011 | 14 874 | 15 977 | 26 850 | 19 492 | 4 468 | 81 661 |
| 2016 | 13 058 | 14 629 | 23 357 | 22 502 | 4 686 | 78 232 |
| 2021 | 12 778 | 14 317 | 20 619 | 25 851 | 5 441 | 79 006 |

Source : ISQ (2022), *Estimations de la population des MRC selon le groupe d'âge et le sexe, âge médian et âge moyen, Québec, 1er juillet 1996 à 2021*, [\[en ligne\]](#)

| Reste du Québec | | | | | | |
|-----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------------|-----------|
| Année | 0-19 ans | 20-39 ans | 40-59 ans | 60-79 ans | 80 ans et plus | Total |
| 2001 | 1 753 833 | 2 095 504 | 2 182 353 | 1 066 121 | 213 116 | 7 310 927 |
| 2006 | 1 712 032 | 2 017 664 | 2 353 599 | 1 201 725 | 264 926 | 7 549 946 |
| 2011 | 1 713 802 | 2 111 370 | 2 357 941 | 1 414 868 | 325 448 | 7 923 429 |
| 2016 | 1 708 402 | 2 124 088 | 2 301 982 | 1 645 764 | 367 482 | 8 147 718 |
| 2021 | 1 760 813 | 2 154 171 | 2 263 530 | 1 928 242 | 418 733 | 8 525 489 |

Source : ISQ (2022), *Estimations de la population des MRC selon le groupe d'âge et le sexe, âge médian et âge moyen, Québec, 1er juillet 1996 à 2021*, [\[en ligne\]](#)

Âge médian de la population des MRC de la Gaspésie et de l'ensemble du Québec, en 2001 et en 2021³¹³

| Année | Haute-Gaspésie | Côte-de-Gaspé | Rocher-Percé | Bonaventure | Avignon | Ensemble du Québec |
|-------|----------------|---------------|--------------|-------------|---------|--------------------|
| 2001 | 43,2 | 41,9 | 43 | 42,3 | 40,1 | 38,5 |
| 2021 | 55,9 | 51,7 | 55,7 | 54,1 | 50,8 | 43 |

Source : ISQ (2022), *Estimations de la population des MRC selon le groupe d'âge et le sexe, âge médian et âge moyen, Québec, 1er juillet 1996 à 2021*, [en ligne](#)

Taux de travailleurs de 25-64 ans des MRC de la Gaspésie et de l'ensemble du Québec, de 2002 à 2019³¹⁴

| Année | Haute-Gaspésie | Côte-de-Gaspé | Rocher-Percé | Bonaventure | Avignon | Ensemble du Québec |
|-------|----------------|---------------|--------------|-------------|---------|--------------------|
| 2002 | 49 | 58,9 | 45,6 | 55,4 | 58,7 | 72 |
| 2003 | 49,1 | 59,3 | 46,9 | 56,8 | 57,7 | 72,1 |
| 2004 | 49,9 | 60,4 | 47 | 57 | 57,9 | 72,3 |
| 2005 | 49,6 | 60 | 46 | 55,6 | 57 | 72,5 |
| 2006 | 49,1 | 59,6 | 45,6 | 54,1 | 56,7 | 72,4 |
| 2007 | 49,9 | 62,5 | 47,4 | 56,3 | 57,7 | 74,4 |
| 2008 | 50,3 | 63,2 | 48,2 | 58 | 58,3 | 74,6 |
| 2009 | 49 | 63,1 | 48,5 | 57,9 | 56,6 | 73,5 |
| 2010 | 50,5 | 63,5 | 49,7 | 58,4 | 57,7 | 73,6 |
| 2011 | 51,8 | 64,5 | 50,4 | 59,7 | 58,9 | 74,6 |
| 2012 | 51,9 | 65,1 | 52 | 61,1 | 59,3 | 75,1 |
| 2013 | 52,6 | 65,5 | 52,8 | 61,6 | 60 | 75,5 |
| 2014 | 53,2 | 65,7 | 53,1 | 62 | 60,4 | 75,6 |
| 2015 | 53,1 | 66 | 53,8 | 62,5 | 61 | 75,7 |
| 2016 | 54,5 | 66,1 | 55,1 | 63 | 60,7 | 76,1 |
| 2017 | 55,9 | 67,1 | 56,4 | 63,9 | 61,2 | 76,9 |
| 2018 | 56,8 | 68,4 | 57,5 | 65,3 | 62,9 | 78,1 |
| 2019 | 58,1 | 69,9 | 59 | 66,8 | 64,6 | 79,3 |

Source : ISQ (2021), *Taux de travailleurs de 25-64 ans, selon le groupe d'âge, municipalités régionales de comté (MRC) et ensemble du Québec, 2002-2019*, [en ligne](#)

³¹³ Les données de 2021 sont provisoires.

³¹⁴ Les données de 2019 sont provisoires. Pour une définition du taux de travailleurs, voir la note numéro 20, à la p. 26.

Revenu d'emploi médian des 25-64 ans des MRC de la Gaspésie et de l'ensemble du Québec, de 2002 à 2019³¹⁵

| Année | Haute-Gaspésie | Côte-de-Gaspé | Rocher-Percé | Bonaventure | Avignon | Ensemble du Québec |
|-------|----------------|---------------|--------------|-------------|---------|--------------------|
| 2002 | 23 532 | 29 316 | 17 839 | 25 330 | 26 311 | 39 711 |
| 2003 | 22 194 | 28 414 | 19 100 | 26 125 | 25 751 | 39 416 |
| 2004 | 22 883 | 29 423 | 18 889 | 25 872 | 26 187 | 39 528 |
| 2005 | 23 704 | 29 902 | 18 516 | 26 182 | 26 340 | 39 767 |
| 2006 | 22 856 | 29 400 | 18 222 | 24 768 | 25 562 | 39 550 |
| 2007 | 22 272 | 31 226 | 19 009 | 25 425 | 25 980 | 40 632 |
| 2008 | 23 029 | 32 782 | 19 669 | 26 414 | 27 351 | 41 245 |
| 2009 | 23 402 | 33 105 | 20 792 | 27 871 | 27 593 | 41 507 |
| 2010 | 25 891 | 34 704 | 21 704 | 29 789 | 28 434 | 42 000 |
| 2011 | 26 019 | 35 575 | 22 454 | 30 418 | 29 726 | 41 802 |
| 2012 | 26 865 | 36 499 | 24 245 | 31 722 | 30 990 | 42 478 |
| 2013 | 27 786 | 37 957 | 25 270 | 32 808 | 32 202 | 43 322 |
| 2014 | 27 959 | 37 578 | 25 372 | 33 059 | 32 409 | 43 191 |
| 2015 | 29 152 | 38 510 | 26 500 | 33 662 | 32 539 | 43 406 |
| 2016 | 30 126 | 38 772 | 27 123 | 34 116 | 33 275 | 43 717 |
| 2017 | 30 633 | 39 967 | 28 172 | 34 726 | 33 312 | 44 363 |
| 2018 | 31 395 | 40 706 | 29 024 | 36 199 | 33 661 | 45 213 |
| 2019 | 32 078 | 42 380 | 31 438 | 38 298 | 35 169 | 46 383 |

Source : ISQ (2021), *Revenu d'emploi médian des 25-64 ans, selon le sexe, municipalités régionales de comté (MRC) et ensemble du Québec, 2002-2019*, [\[en ligne\]](#)

³¹⁵ Les données de 2019 sont provisoires. Pour une définition du revenu d'emploi médian, voir la note numéro 23, à la p. 27.

Rapport de dépendance économique des MRC de la Gaspésie et de l'ensemble du Québec, de 2010 à 2018³¹⁶

| Année | Haute-Gaspésie | Côte-de-Gaspé | Rocher-Percé | Bonaventure | Avignon | Ensemble du Québec |
|-------|----------------|---------------|--------------|-------------|---------|--------------------|
| 2010 | 74,4 | 45,6 | 81,0 | 60,4 | 53,6 | 26,6 |
| 2011 | 69,0 | 42,6 | 76,6 | 55,8 | 50,2 | 25,1 |
| 2012 | 71,1 | 43,0 | 73,9 | 55,0 | 50,3 | 25,8 |
| 2013 | 70,5 | 42,4 | 73,1 | 55,6 | 50,2 | 25,8 |
| 2014 | 69,3 | 41,9 | 72,9 | 54,1 | 48,4 | 25,3 |
| 2015 | 71,7 | 43,1 | 73,1 | 55,7 | 51,8 | 26,4 |
| 2016 | 70,4 | 43,2 | 68,2 | 53,6 | 51,7 | 26,6 |
| 2017 | 70,4 | 43,0 | 67,1 | 54,9 | 52,3 | 26,3 |
| 2018 | 67,2 | 41,2 | 65,3 | 51,5 | 50,0 | 24,7 |

Source : ISQ (2021), *Rapport de dépendance économique selon le sexe, MRC et ensemble du Québec*, [en ligne](#)

Indice de vitalité économique des MRC de la Gaspésie de 2002 à 2018³¹⁷

| Indice de vitalité économique | | | | | |
|-------------------------------|----------------|---------------|--------------|-------------|---------|
| Année | Haute-Gaspésie | Côte-de-Gaspé | Rocher-Percé | Bonaventure | Avignon |
| 2002 | -20,2 | -13,7 | -22,4 | -14,2 | -9,8 |
| 2004 | -19,0 | -11,1 | -20,4 | -11,8 | -10,4 |
| 2006 | -17,2 | -8,2 | -18,2 | -12,1 | -10,0 |
| 2008 | -16,8 | -4,8 | -17,6 | -10,2 | -10,0 |
| 2010 | -16,9 | -3,6 | -16,0 | -9,8 | -9,5 |
| 2012 | -17,0 | -4,0 | -15,3 | -8,0 | -9,5 |
| 2014 | -18,6 | -5,1 | -15,4 | -9,1 | -11,1 |
| 2016 | -20,7 | -6,2 | -15,8 | -9,5 | -12,3 |
| 2018 | -21,2 | -4,6 | -15,4 | -9,9 | -13,0 |

Source : ISQ (2021), *Classements des MRC selon l'indice de vitalité économique, Québec, 2002-2014, 2016 et 2018*, [en ligne](#)

³¹⁶ Pour une définition du rapport de dépendance économique, voir la note numéro 25, à la p. 29.

³¹⁷ Pour plus de détails sur la composition de l'indice de vitalité économique, l'interprétation de sa valeur et la notion de quintile, voir p. 30 et les notes numéros 28 et 30, aux p. 30 et 31. Notons que seules les années paires sont considérées ici, compte tenu des discontinuités dans le calcul de l'indice de vitalité économique par l'ISQ depuis 2014. Pour plus de détails, voir la note numéro 29, à la p. 30.

Classement des MRC de la Gaspésie dans l'ensemble des MRC du Québec (sur 104) selon l'indice de vitalité économique

| Année | Haute-Gaspésie | Côte-de-Gaspé | Rocher-Percé | Bonaventure | Avignon |
|-------|----------------|---------------|--------------|-------------|---------|
| 2002 | 103 | 101 | 104 | 102 | 92 |
| 2004 | 103 | 98 | 104 | 99 | 96 |
| 2006 | 103 | 93 | 104 | 100 | 97 |
| 2008 | 103 | 78 | 104 | 97 | 96 |
| 2010 | 104 | 83 | 103 | 95 | 93 |
| 2012 | 104 | 72 | 103 | 87 | 92 |
| 2014 | 104 | 78 | 103 | 90 | 98 |
| 2016 | 104 | 83 | 103 | 90 | 99 |
| 2018 | 104 | 76 | 103 | 89 | 101 |

Source : ISQ (2021), *Classements des MRC selon l'indice de vitalité économique, Québec, 2002-2014, 2016 et 2018*, [\[en ligne\]](#)

Quintile d'appartenance des MRC de la Gaspésie selon l'indice de vitalité économique

| Année | Haute-Gaspésie | Côte-de-Gaspé | Rocher-Percé | Bonaventure | Avignon |
|-------|----------------|---------------|--------------|-------------|---------|
| 2002 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 |
| 2004 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 |
| 2006 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 |
| 2008 | 5 | 4 | 5 | 5 | 5 |
| 2010 | 5 | 4 | 5 | 5 | 5 |
| 2012 | 5 | 4 | 5 | 5 | 5 |
| 2014 | 5 | 4 | 5 | 5 | 5 |
| 2016 | 5 | 4 | 5 | 5 | 5 |
| 2018 | 5 | 4 | 5 | 5 | 5 |

Source : ISQ (2021), *Classements des MRC selon l'indice de vitalité économique, Québec, 2002-2014, 2016 et 2018*, [\[en ligne\]](#)

Données sectorielles

Pêche en eau marine

Nombre de permis de pêche en eau marine délivrés dans les MRC de la Gaspésie et dans le reste du Québec, de 2000 à 2021³¹⁸

| Année | Haute-Gaspésie | Côte-de-Gaspé | Rocher-Percé | Bonaventure | Avignon | Ensemble de la Gaspésie | Reste du Québec |
|-------|----------------|---------------|--------------|-------------|---------|-------------------------|-----------------|
| 2000 | 209 | 385 | 992 | 284 | 58 | 1 928 | 5 023 |
| 2001 | 210 | 384 | 983 | 270 | 47 | 1 894 | 5 073 |
| 2002 | 207 | 385 | 982 | 292 | 44 | 1 910 | 5 368 |
| 2003 | 220 | 400 | 980 | 297 | 58 | 1 955 | 5 387 |
| 2004 | 222 | 384 | 976 | 279 | 74 | 1 935 | 5 842 |
| 2005 | 224 | 377 | 976 | 280 | 73 | 1 930 | 5 980 |
| 2006 | 197 | 339 | 932 | 285 | 72 | 1 825 | 5 886 |
| 2007 | 232 | 389 | 949 | 290 | 77 | 1 937 | 5 852 |
| 2008 | 227 | 387 | 913 | 280 | 80 | 1 887 | 5 837 |
| 2009 | 212 | 387 | 914 | 278 | 88 | 1 879 | 5 706 |
| 2010 | 217 | 383 | 881 | 269 | 83 | 1 833 | 5 626 |
| 2011 | 196 | 365 | 870 | 242 | 87 | 1 760 | 5 557 |
| 2012 | 183 | 370 | 880 | 261 | 68 | 1 762 | 5 531 |
| 2013 | 168 | 335 | 853 | 249 | 61 | 1 666 | 5 419 |
| 2014 | 169 | 345 | 845 | 244 | 63 | 1 666 | 5 127 |
| 2015 | 143 | 339 | 852 | 221 | 61 | 1 616 | 4 827 |
| 2016 | 145 | 335 | 843 | 212 | 62 | 1 597 | 4 916 |
| 2017 | 134 | 334 | 819 | 212 | 65 | 1 564 | 4 874 |
| 2018 | 120 | 316 | 821 | 214 | 69 | 1 540 | 4 816 |
| 2019 | 115 | 314 | 808 | 215 | 66 | 1 518 | 4 798 |
| 2020 | 125 | 309 | 787 | 223 | 69 | 1 513 | 4 735 |
| 2021 | 98 | 301 | 785 | 219 | 82 | 1 485 | 4 664 |

Source : MPO, Division de la statistique et des permis, région du Québec

³¹⁸ Pour des précisions sur le nombre de permis de pêche, voir la note numéro 41, à la p. 39.

Volume (tonnes) des débarquements des pêches commerciales en eau marine des MRC de la Gaspésie et du reste du Québec, de 2000 à 2021³¹⁹

| Année | Haute-Gaspésie | Côte-de-Gaspé | Rocher-Percé | Bonaventure | Avignon | Ensemble de la Gaspésie | Reste du Québec |
|-------|----------------|---------------|--------------|-------------|---------|-------------------------|-----------------|
| 2000 | 2 246 | 15 091 | 8 594 | 2 074 | 333 | 28 337 | 29 020 |
| 2001 | 3 047 | 11 186 | 8 209 | 1 527 | 187 | 24 157 | 26 978 |
| 2002 | 2 965 | 13 945 | 9 697 | 1 985 | 199 | 28 791 | 28 225 |
| 2003 | 3 248 | 14 476 | 8 040 | 1 874 | 339 | 27 977 | 24 812 |
| 2004 | 3 746 | 19 038 | 9 582 | 2 381 | 337 | 35 084 | 24 430 |
| 2005 | 3 570 | 13 682 | 10 494 | 2 280 | 388 | 30 413 | 24 627 |
| 2006 | 3 760 | 14 521 | 9 715 | 1 937 | 281 | 30 215 | 27 043 |
| 2007 | 3 641 | 13 507 | 7 947 | 2 012 | 343 | 27 450 | 25 269 |
| 2008 | 3 387 | 15 846 | 6 935 | 1 773 | 388 | 28 330 | 26 073 |
| 2009 | 3 736 | 17 952 | 8 133 | 2 138 | 298 | 32 259 | 24 629 |
| 2010 | 3 782 | 16 422 | 5 956 | 1 409 | 322 | 27 891 | 25 254 |
| 2011 | 3 241 | 17 484 | 6 620 | 1 259 | 312 | 28 916 | 22 865 |
| 2012 | 3 213 | 16 606 | 7 899 | 1 889 | 265 | 29 871 | 25 791 |
| 2013 | 3 105 | 18 483 | 9 480 | 2 018 | 405 | 33 490 | 25 635 |
| 2014 | 3 600 | 16 336 | 7 817 | 2 217 | 230 | 30 201 | 26 062 |
| 2015 | 3 477 | 15 681 | 8 651 | 2 047 | 292 | 30 149 | 25 495 |
| 2016 | 3 350 | 14 378 | 7 201 | 1 955 | 247 | 27 130 | 25 661 |
| 2017 | 2 337 | 12 401 | 10 231 | 2 749 | 325 | 28 044 | 24 946 |
| 2018 | 1 494 | 9 360 | 6 363 | 1 910 | 186 | 19 313 | 25 015 |
| 2019 | 1 529 | 9 796 | 8 352 | 1 615 | 232 | 21 523 | 22 789 |
| 2020 | 1 046 | 12 142 | 7 946 | 1 364 | 144 | 22 642 | 22 184 |
| 2021 | 955 | 10 256 | 8 498 | 1 372 | 99 | 21 180 | 20 552 |

Source : MPO, Division de la statistique et des permis, région du Québec

³¹⁹ Pour une définition des débarquements, voir la note numéro 44, à la p. 40.

Volume (tonnes) des débarquements des pêches commerciales en eau marine des MRC de la Gaspésie³²⁰, par espèce, de 2000 à 2021

| Année | Haute-Gaspésie | | | Total |
|-------|------------------|---------------------|----------------|-------|
| | Crabe des neiges | Flétan du Groenland | Autres espèces | |
| 2000 | 349 | 294 | 1 603 | 2 246 |
| 2001 | 439 | 149 | 2 459 | 3 047 |
| 2002 | 349 | 226 | 2 390 | 2 965 |
| 2003 | 292 | 641 | 2 315 | 3 248 |
| 2004 | 218 | 686 | 2 843 | 3 746 |
| 2005 | 285 | 810 | 2 475 | 3 570 |
| 2006 | 236 | 761 | 2 763 | 3 760 |
| 2007 | 134 | 905 | 2 603 | 3 641 |
| 2008 | 98 | 885 | 2 405 | 3 387 |
| 2009 | 132 | 949 | 2 655 | 3 736 |
| 2010 | 105 | 690 | 2 987 | 3 782 |
| 2011 | 137 | 471 | 2 633 | 3 241 |
| 2012 | 172 | 534 | 2 507 | 3 213 |
| 2013 | 210 | 509 | 2 385 | 3 105 |
| 2014 | 180 | 1 177 | 2 243 | 3 600 |
| 2015 | 144 | 1 008 | 2 326 | 3 477 |
| 2016 | 95 | 915 | 2 340 | 3 350 |
| 2017 | 96 | 553 | 1 688 | 2 337 |
| 2018 | 91 | 385 | 1 019 | 1 494 |
| 2019 | 186 | 272 | 1 071 | 1 529 |
| 2020 | 148 | 269 | 628 | 1 046 |
| 2021 | 104 | 258 | 594 | 955 |

Source : MPO, Division de la statistique et des permis, région du Québec

³²⁰ Les données par espèce de la MRC d'Avignon ne sont pas disponibles pour des raisons de confidentialité.

| Côte-de-Gaspé | | | | | | | |
|---------------|-------------------|------------------|---------------------|------------------------|-------|----------------|--------|
| Année | Homard d'Amérique | Crabe des neiges | Flétan du Groenland | Flétan de l'Atlantique | Morue | Autres espèces | Total |
| 2000 | 166 | 404 | 539 | 109 | 941 | 12 931 | 15 091 |
| 2001 | 146 | 439 | 293 | 106 | 1 133 | 9 070 | 11 186 |
| 2002 | 128 | 575 | 296 | 83 | 718 | 12 145 | 13 945 |
| 2003 | 133 | 709 | 539 | 53 | 12 | 13 030 | 14 476 |
| 2004 | 119 | 757 | 598 | 62 | 266 | 17 237 | 19 038 |
| 2005 | 136 | 678 | 810 | 59 | 596 | 11 403 | 13 682 |
| 2006 | 122 | 580 | 901 | 49 | 517 | 12 352 | 14 521 |
| 2007 | 112 | 757 | 1 072 | 79 | 577 | 10 909 | 13 507 |
| 2008 | 145 | 435 | 1 075 | 97 | 593 | 13 501 | 15 846 |
| 2009 | 148 | 827 | 1 181 | 102 | 185 | 15 510 | 17 952 |
| 2010 | 156 | 325 | 1 204 | 73 | 233 | 14 431 | 16 422 |
| 2011 | 143 | 449 | 1 157 | 171 | 209 | 15 355 | 17 484 |
| 2012 | 174 | 702 | 1 000 | 129 | 96 | 14 504 | 16 606 |
| 2013 | 232 | 1 070 | 736 | 147 | 105 | 16 193 | 18 483 |
| 2014 | 303 | 809 | 733 | 170 | 130 | 14 192 | 16 336 |
| 2015 | 367 | 912 | 565 | 147 | 80 | 13 609 | 15 681 |
| 2016 | 411 | 1 005 | 491 | 154 | 118 | 12 198 | 14 378 |
| 2017 | 524 | 1 666 | 330 | 188 | 133 | 9 559 | 12 401 |
| 2018 | 548 | 959 | 331 | 218 | 89 | 7 214 | 9 360 |
| 2019 | 575 | 1 022 | 170 | 238 | 44 | 7 746 | 9 796 |
| 2020 | 639 | 1 148 | 216 | 226 | 25 | 9 888 | 12 142 |
| 2021 | 716 | 968 | 204 | 209 | 39 | 8 119 | 10 256 |

Source : MPO, Division de la statistique et des permis, région du Québec

| Rocher-Percé | | | | | |
|--------------|-------------------|--------|-----------|----------------|--------|
| Année | Homard d'Amérique | Hareng | Maquereau | Autres espèces | Total |
| 2000 | 814 | 2 491 | 84 | 5 205 | 8 594 |
| 2001 | 725 | 2 464 | 54 | 4 966 | 8 209 |
| 2002 | 595 | 2 587 | 160 | 6 355 | 9 697 |
| 2003 | 666 | 3 347 | 69 | 3 958 | 8 040 |
| 2004 | 658 | 2 665 | 85 | 6 174 | 9 582 |
| 2005 | 524 | 3 312 | 61 | 6 597 | 10 494 |
| 2006 | 603 | 3 579 | 220 | 5 313 | 9 715 |
| 2007 | 557 | 2 773 | 294 | 4 323 | 7 947 |
| 2008 | 613 | 1 848 | 392 | 4 083 | 6 935 |
| 2009 | 567 | 3 008 | 443 | 4 115 | 8 133 |
| 2010 | 702 | 2 955 | 448 | 1 851 | 5 956 |
| 2011 | 674 | 3 635 | 439 | 1 872 | 6 620 |
| 2012 | 749 | 3 474 | 273 | 3 402 | 7 899 |
| 2013 | 877 | 4 171 | 575 | 3 857 | 9 480 |
| 2014 | 1 062 | 2 760 | 662 | 3 334 | 7 817 |
| 2015 | 1 323 | 3 210 | 482 | 3 636 | 8 651 |
| 2016 | 1 419 | 2 656 | 129 | 2 996 | 7 201 |
| 2017 | 1 944 | 1 947 | 380 | 5 961 | 10 231 |
| 2018 | 1 629 | 1 640 | 349 | 2 745 | 6 363 |
| 2019 | 2 397 | 1 406 | 238 | 4 311 | 8 352 |
| 2020 | 2 399 | 1 340 | 76 | 4 131 | 7 946 |
| 2021 | 3 125 | 1 324 | 60 | 3 988 | 8 498 |

Source : MPO, Division de la statistique et des permis, région du Québec

| Bonaventure | | | | |
|-------------|-------------------|--------|----------------|-------|
| Année | Homard d'Amérique | Hareng | Autres espèces | Total |
| 2000 | 147 | 264 | 1 662 | 2 074 |
| 2001 | 150 | 245 | 1 132 | 1 527 |
| 2002 | 121 | 149 | 1 715 | 1 985 |
| 2003 | 145 | 163 | 1 566 | 1 874 |
| 2004 | 110 | 332 | 1 939 | 2 381 |
| 2005 | 101 | 171 | 2 008 | 2 280 |
| 2006 | 108 | 188 | 1 641 | 1 937 |
| 2007 | 104 | 159 | 1 749 | 2 012 |
| 2008 | 114 | 28 | 1 632 | 1 773 |
| 2009 | 121 | 20 | 1 997 | 2 138 |
| 2010 | 149 | 85 | 1 175 | 1 409 |
| 2011 | 156 | 31 | 1 072 | 1 259 |
| 2012 | 245 | 35 | 1 610 | 1 889 |
| 2013 | 297 | 11 | 1 710 | 2 018 |
| 2014 | 415 | 41 | 1 761 | 2 217 |
| 2015 | 414 | 54 | 1 579 | 2 047 |
| 2016 | 412 | 59 | 1 484 | 1 955 |
| 2017 | 496 | 144 | 2 109 | 2 749 |
| 2018 | 514 | 155 | 1 241 | 1 910 |
| 2019 | 509 | 115 | 991 | 1 615 |
| 2020 | 527 | 31 | 807 | 1 364 |
| 2021 | 620 | 43 | 709 | 1 372 |

Source : MPO, Division de la statistique et des permis, région du Québec

Valeur (millions de dollars) des débarquements des pêches commerciales en eau marine des MRC de la Gaspésie et du reste du Québec, de 2000 à 2021

| Année | Haute-Gaspésie | Côte-de-Gaspé | Rocher-Percé | Bonaventure | Avignon | Ensemble de la Gaspésie | Reste du Québec |
|-------|----------------|---------------|--------------|-------------|---------|-------------------------|-----------------|
| 2000 | 7,6 | 40,4 | 45,8 | 12,0 | 0,5 | 106,3 | 138,7 |
| 2001 | 8,3 | 25,8 | 38,1 | 8,1 | 0,2 | 80,6 | 120,3 |
| 2002 | 8,1 | 31,0 | 48,9 | 11,0 | 0,3 | 99,3 | 138,8 |
| 2003 | 8,7 | 34,4 | 46,5 | 11,5 | 0,4 | 101,6 | 118,3 |
| 2004 | 8,9 | 40,3 | 60,9 | 12,8 | 0,3 | 123,2 | 128,6 |
| 2005 | 7,9 | 29,6 | 44,3 | 11,2 | 0,3 | 93,4 | 104,8 |
| 2006 | 5,9 | 22,1 | 27,1 | 6,7 | 0,2 | 62,0 | 85,8 |
| 2007 | 6,3 | 22,7 | 33,0 | 9,5 | 0,3 | 71,8 | 107,2 |
| 2008 | 6,3 | 26,9 | 27,0 | 6,8 | 0,4 | 67,4 | 95,0 |
| 2009 | 6,4 | 27,9 | 22,7 | 6,5 | 0,4 | 64,0 | 79,5 |
| 2010 | 6,3 | 25,7 | 16,3 | 4,6 | 0,3 | 53,3 | 83,1 |
| 2011 | 6,4 | 34,8 | 21,3 | 6,3 | 0,3 | 69,2 | 100,4 |
| 2012 | 7,7 | 38,5 | 27,9 | 9,5 | 0,3 | 84,1 | 98,5 |
| 2013 | 7,1 | 39,3 | 33,4 | 10,9 | 0,5 | 91,3 | 97,3 |
| 2014 | 10,1 | 40,3 | 36,2 | 14,4 | 0,4 | 101,4 | 122,9 |
| 2015 | 11,9 | 53,7 | 43,7 | 14,7 | 0,5 | 124,5 | 135,9 |
| 2016 | 12,4 | 56,8 | 49,6 | 17,0 | 0,9 | 136,7 | 154,0 |
| 2017 | 8,2 | 56,2 | 104,1 | 31,5 | 0,6 | 200,5 | 211,9 |
| 2018 | 6,1 | 48,9 | 60,1 | 21,9 | 0,6 | 137,6 | 226,4 |
| 2019 | 7,2 | 52,8 | 90,6 | 19,7 | 1,0 | 171,3 | 214,5 |
| 2020 | 4,5 | 44,5 | 66,2 | 12,2 | 0,6 | 127,9 | 147,5 |
| 2021 | 5,6 | 53,6 | 120,6 | 22,7 | 1,2 | 203,7 | 233,6 |

Source : MPO, Division de la statistique et des permis, région du Québec

Valeur (millions de dollars) des débarquements des pêches commerciales en eau marine des MRC de la Gaspésie³²¹, par espèce, de 2000 à 2021

| Année | Haute-Gaspésie | | | Total |
|-------|------------------|---------------------|----------------|-------|
| | Crabe des neiges | Flétan du Groenland | Autres espèces | |
| 2000 | 2,8 | 0,9 | 3,9 | 7,6 |
| 2001 | 2,8 | 0,4 | 5,1 | 8,3 |
| 2002 | 2,5 | 0,7 | 4,8 | 8,1 |
| 2003 | 2,6 | 1,7 | 4,4 | 8,7 |
| 2004 | 1,9 | 1,9 | 5,1 | 8,9 |
| 2005 | 1,2 | 2,3 | 4,4 | 7,9 |
| 2006 | 0,7 | 1,7 | 3,5 | 5,9 |
| 2007 | 0,6 | 2,1 | 3,5 | 6,3 |
| 2008 | 0,4 | 2,1 | 3,7 | 6,3 |
| 2009 | 0,5 | 2,4 | 3,5 | 6,4 |
| 2010 | 0,3 | 1,8 | 4,2 | 6,3 |
| 2011 | 0,9 | 1,3 | 4,2 | 6,4 |
| 2012 | 0,9 | 1,6 | 5,2 | 7,7 |
| 2013 | 1,1 | 1,8 | 4,2 | 7,1 |
| 2014 | 1,1 | 4,1 | 4,9 | 10,1 |
| 2015 | 0,9 | 3,6 | 7,4 | 11,9 |
| 2016 | 0,7 | 3,6 | 8,1 | 12,4 |
| 2017 | 1,1 | 2,3 | 4,9 | 8,2 |
| 2018 | 1,1 | 1,5 | 3,4 | 6,1 |
| 2019 | 2,3 | 1,1 | 3,8 | 7,2 |
| 2020 | 1,2 | 1,2 | 2,1 | 4,5 |
| 2021 | 1,7 | 1,0 | 2,9 | 5,6 |

Source : MPO, Division de la statistique et des permis, région du Québec

³²¹ Les données par espèce de la MRC d'Avignon ne sont pas disponibles pour des raisons de confidentialité.

| Côte-de-Gaspé | | | | | | | |
|---------------|-------------------|------------------|---------------------|------------------------|-------|----------------|-------|
| Année | Homard d'Amérique | Crabe des neiges | Flétan du Groenland | Flétan de l'Atlantique | Morue | Autres espèces | Total |
| 2000 | 3,0 | 3,1 | 1,7 | 0,8 | 2,0 | 29,8 | 40,4 |
| 2001 | 2,8 | 2,8 | 0,8 | 0,7 | 2,3 | 16,4 | 25,8 |
| 2002 | 2,5 | 4,1 | 1,0 | 0,6 | 1,1 | 21,8 | 31,0 |
| 2003 | 2,5 | 6,4 | 1,4 | 0,4 | 0,0 | 23,7 | 34,4 |
| 2004 | 2,2 | 6,5 | 1,7 | 0,5 | 0,5 | 29,0 | 40,3 |
| 2005 | 2,5 | 3,4 | 2,3 | 0,5 | 0,8 | 20,1 | 29,6 |
| 2006 | 1,9 | 1,9 | 2,0 | 0,4 | 0,8 | 15,2 | 22,1 |
| 2007 | 2,0 | 3,7 | 2,5 | 0,6 | 1,0 | 12,9 | 22,7 |
| 2008 | 2,1 | 2,2 | 2,6 | 0,7 | 1,1 | 18,3 | 26,9 |
| 2009 | 1,8 | 3,0 | 3,0 | 0,7 | 0,3 | 19,2 | 27,9 |
| 2010 | 1,7 | 1,4 | 3,1 | 0,5 | 0,4 | 18,6 | 25,7 |
| 2011 | 1,7 | 3,3 | 3,1 | 1,4 | 0,4 | 24,9 | 34,8 |
| 2012 | 2,1 | 3,7 | 3,1 | 1,2 | 0,2 | 28,2 | 38,5 |
| 2013 | 2,6 | 5,9 | 2,6 | 1,4 | 0,2 | 26,7 | 39,3 |
| 2014 | 3,4 | 5,4 | 2,6 | 1,6 | 0,3 | 27,1 | 40,3 |
| 2015 | 5,1 | 5,9 | 2,0 | 1,6 | 0,2 | 39,0 | 53,7 |
| 2016 | 6,7 | 8,6 | 1,9 | 1,9 | 0,3 | 37,4 | 56,8 |
| 2017 | 8,6 | 19,7 | 1,3 | 2,5 | 0,3 | 23,7 | 56,2 |
| 2018 | 8,5 | 12,1 | 1,3 | 2,5 | 0,2 | 24,3 | 48,9 |
| 2019 | 8,9 | 12,7 | 0,7 | 2,7 | 0,1 | 27,8 | 52,8 |
| 2020 | 7,5 | 10,8 | 1,0 | 2,0 | 0,1 | 23,2 | 44,5 |
| 2021 | 13,6 | 15,9 | 0,8 | 2,4 | 0,1 | 20,7 | 53,6 |

Source : MPO, Division de la statistique et des permis, région du Québec

| Rocher-Percé | | | | | |
|--------------|-------------------|--------|-----------|----------------|-------|
| Année | Homard d'Amérique | Hareng | Maquereau | Autres espèces | Total |
| 2000 | 14,0 | 0,7 | 0,1 | 31,1 | 45,8 |
| 2001 | 13,8 | 0,7 | 0,0 | 23,5 | 38,1 |
| 2002 | 11,3 | 0,9 | 0,1 | 36,6 | 48,9 |
| 2003 | 12,9 | 1,1 | 0,0 | 32,5 | 46,5 |
| 2004 | 11,8 | 0,8 | 0,1 | 48,3 | 60,9 |
| 2005 | 9,9 | 1,1 | 0,0 | 33,4 | 44,3 |
| 2006 | 9,2 | 1,0 | 0,2 | 16,7 | 27,1 |
| 2007 | 10,2 | 0,9 | 0,2 | 21,6 | 33,0 |
| 2008 | 8,7 | 0,7 | 0,3 | 17,3 | 27,0 |
| 2009 | 6,8 | 1,2 | 0,3 | 14,4 | 22,7 |
| 2010 | 7,7 | 1,3 | 0,3 | 7,0 | 16,3 |
| 2011 | 7,8 | 1,9 | 0,4 | 11,3 | 21,3 |
| 2012 | 8,9 | 2,3 | 0,3 | 16,5 | 27,9 |
| 2013 | 9,7 | 2,1 | 0,6 | 21,0 | 33,4 |
| 2014 | 11,9 | 1,4 | 0,7 | 22,3 | 36,2 |
| 2015 | 17,9 | 1,6 | 0,5 | 23,8 | 43,7 |
| 2016 | 22,2 | 1,5 | 0,2 | 25,6 | 49,6 |
| 2017 | 32,4 | 1,2 | 0,5 | 70,1 | 104,1 |
| 2018 | 24,7 | 1,4 | 0,4 | 33,6 | 60,1 |
| 2019 | 36,8 | 1,4 | 0,4 | 52,0 | 90,6 |
| 2020 | 28,3 | 1,0 | 0,1 | 36,8 | 66,2 |
| 2021 | 58,1 | 1,0 | 0,1 | 61,4 | 120,6 |

Source : MPO, Division de la statistique et des permis, région du Québec

| Bonaventure | | | | |
|-------------|-------------------|--------|----------------|-------|
| Année | Homard d'Amérique | Hareng | Autres espèces | Total |
| 2000 | 2,5 | 0,1 | 9,4 | 12,0 |
| 2001 | 2,8 | 0,1 | 5,2 | 8,1 |
| 2002 | 2,3 | 0,1 | 8,6 | 11,0 |
| 2003 | 2,7 | 0,1 | 8,7 | 11,5 |
| 2004 | 2,0 | 0,1 | 10,7 | 12,8 |
| 2005 | 1,9 | 0,1 | 9,2 | 11,2 |
| 2006 | 1,6 | 0,1 | 5,0 | 6,7 |
| 2007 | 1,9 | 0,1 | 7,6 | 9,5 |
| 2008 | 1,6 | 0,0 | 5,1 | 6,8 |
| 2009 | 1,4 | 0,0 | 5,1 | 6,5 |
| 2010 | 1,7 | 0,0 | 2,9 | 4,6 |
| 2011 | 1,8 | 0,0 | 4,4 | 6,3 |
| 2012 | 2,9 | 0,0 | 6,6 | 9,5 |
| 2013 | 3,3 | 0,0 | 7,6 | 10,9 |
| 2014 | 4,6 | 0,0 | 9,8 | 14,4 |
| 2015 | 5,5 | 0,0 | 9,2 | 14,7 |
| 2016 | 6,4 | 0,0 | 10,6 | 17,0 |
| 2017 | 8,3 | 0,1 | 23,0 | 31,5 |
| 2018 | 7,8 | 0,1 | 13,9 | 21,9 |
| 2019 | 7,8 | 0,1 | 11,8 | 19,7 |
| 2020 | 6,2 | 0,0 | 5,9 | 12,2 |
| 2021 | 11,5 | 0,0 | 11,2 | 22,7 |

Source : MPO, Division de la statistique et des permis, région du Québec

Mariculture

Nombre de détenteurs de permis maricoles commerciaux et de recherche et nombre d'emplois estimés en mariculture en Gaspésie et dans le reste du Québec, de 2010 à 2020

| Année | Gaspésie | | | Reste du Québec | | |
|-------|--------------------|---------------------|---------|--------------------|---------------------|---------|
| | Permis commerciaux | Permis de recherche | Emplois | Permis commerciaux | Permis de recherche | Emplois |
| 2010 | 11 | 0 | 59 | 14 | 2 | 58 |
| 2011 | 11 | 3 | 50 | 15 | 4 | 58 |
| 2012 | 10 | 2 | 46 | 15 | 5 | 58 |
| 2013 | 10 | 1 | 38 | 15 | 3 | 42 |
| 2014 | 11 | 1 | 29 | 16 | 2 | 42 |
| 2015 | 11 | 1 | 45 | 16 | 2 | 52 |
| 2016 | 11 | 1 | 39 | 17 | 2 | 37 |
| 2017 | 10 | 1 | 56 | 14 | 2 | 38 |
| 2018 | 10 | 1 | 61 | 15 | 1 | 42 |
| 2019 | 7 | 3 | 42 | 13 | 2 | 40 |
| 2020 | 7 | 2 | 46 | 13 | 3 | 38 |

Source : MAPAQ, Sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales

Volume (tonnes) et valeur (millions de dollars) de la production maricole, en Gaspésie et au Québec, de 1996 à 2020

| Année | Gaspésie | | Ensemble du Québec | |
|-------|----------|--------|--------------------|--------|
| | Volume | Valeur | Volume | Valeur |
| 1996 | | | 76 | 0,16 |
| 1997 | | | 127 | 0,25 |
| 1998 | | | 118 | 0,27 |
| 1999 | | | 222 | 0,43 |
| 2000 | | | 372 | 0,74 |
| 2001 | | | 639 | 1,30 |

| | | | | |
|------|-----|------|-----|------|
| 2002 | | | 581 | 1,18 |
| 2003 | | | 642 | 1,38 |
| 2004 | | | 766 | 1,81 |
| 2005 | | | 915 | 2,87 |
| 2006 | | | | |
| 2007 | | | | |
| 2008 | | | | |
| 2009 | 317 | 0,51 | 552 | 1,29 |
| 2010 | 327 | 0,52 | 546 | 0,93 |
| 2011 | 192 | 0,30 | 394 | 0,78 |
| 2012 | 135 | 0,20 | 315 | 0,70 |
| 2013 | 149 | 0,22 | 397 | 0,92 |
| 2014 | 96 | 0,29 | 404 | 1,38 |
| 2015 | 96 | 0,41 | 433 | 1,80 |
| 2016 | 46 | 0,28 | 353 | 2,06 |
| 2017 | 65 | 0,35 | 436 | 3,23 |
| 2018 | 55 | 0,50 | 428 | 3,62 |
| 2019 | 54 | 0,22 | 400 | 3,20 |
| 2020 | 38 | 0,33 | 291 | 3,62 |

Source : compilation de l'IREC³²²

³²² La série de données de 1996 à 2005 ne concerne que l'ensemble du Québec et provient de : Montminy-Munyan, F. et J. Roberge (2007), *op. cit.*, p. 10-11. Celle s'étalant de 2009 à 2020 provient quant à elle du Sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales du MAPAQ. Les données de 2006 à 2008 ne sont pas disponibles.

Volume (tonnes) de la production maricole, en Gaspésie et au Québec, par espèce, de 2009 à 2020

| Année | Gaspésie | | | Ensemble du Québec | | | | |
|-------|-------------|----------------|-------|--------------------|----------|----------------------------------|----------------|-------|
| | Moule bleue | Autres espèces | Total | Moule bleue | Pétoncle | Huître américaine ³²³ | Autres espèces | Total |
| 2009 | 317 | 0 | 317 | 522 | 13 | | 17 | 552 |
| 2010 | 327 | 0 | 327 | 523 | 10 | | 13 | 546 |
| 2011 | 192 | 0 | 192 | 316 | 28 | | 50 | 394 |
| 2012 | 135 | 0 | 135 | 271 | 15 | | 29 | 315 |
| 2013 | 149 | 0 | 149 | 353 | 11 | 10 | 22 | 397 |
| 2014 | 96 | 0 | 96 | 359 | 10 | 15 | 20 | 404 |
| 2015 | 94 | 2 | 96 | 358 | 5 | 37 | 32 | 433 |
| 2016 | 37 | 9 | 46 | 240 | 12 | 48 | 53 | 353 |
| 2017 | 27 | 39 | 65 | 274 | 20 | 80 | 61 | 436 |
| 2018 | 48 | 7 | 55 | 266 | 7 | 91 | 64 | 428 |
| 2019 | 44 | 10 | 54 | 258 | 1 | 110 | 32 | 400 |
| 2020 | 29 | 9 | 38 | 130 | 1 | 123 | 38 | 291 |

Source : MAPAQ, Sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales

Valeur (millions de dollars) de la production maricole, en Gaspésie et au Québec, par espèce, de 2009 à 2020

| Année | Gaspésie | | | Ensemble du Québec | | | | |
|-------|-------------|----------------|-------|--------------------|----------|----------------------------------|----------------|-------|
| | Moule bleue | Autres espèces | Total | Moule bleue | Pétoncle | Huître américaine ³²⁴ | Autres espèces | Total |
| 2009 | 0,51 | 0,00 | 0,51 | 0,83 | 0,42 | | 0,04 | 1,29 |
| 2010 | 0,52 | 0,00 | 0,52 | 0,82 | 0,08 | | 0,03 | 0,93 |
| 2011 | 0,29 | 0,00 | 0,29 | 0,48 | 0,21 | | 0,09 | 0,78 |
| 2012 | 0,20 | 0,00 | 0,20 | 0,40 | 0,25 | | 0,05 | 0,70 |

³²³ La production d'huître américaine est fondue dans la catégorie « autres espèces » de 2009 à 2012 pour des raisons de confidentialité.

³²⁴ La production d'huître américaine est fondue dans la catégorie « autres espèces » de 2009 à 2012 pour des raisons de confidentialité.

| | | | | | | | | |
|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 2013 | 0,22 | 0,00 | 0,22 | 0,53 | 0,16 | 0,20 | 0,03 | 0,92 |
| 2014 | 0,29 | 0,00 | 0,29 | 0,80 | 0,17 | 0,31 | 0,11 | 1,38 |
| 2015 | 0,38 | 0,02 | 0,41 | 0,74 | 0,08 | 0,73 | 0,25 | 1,80 |
| 2016 | 0,13 | 0,16 | 0,29 | 0,47 | 0,14 | 1,07 | 0,39 | 2,06 |
| 2017 | 0,08 | 0,29 | 0,37 | 0,61 | 0,12 | 1,84 | 0,66 | 3,23 |
| 2018 | 0,28 | 0,23 | 0,51 | 0,78 | 0,15 | 2,03 | 0,65 | 3,62 |
| 2019 | 0,10 | 0,12 | 0,22 | 0,62 | 0,02 | 2,34 | 0,22 | 3,20 |
| 2020 | 0,08 | 0,26 | 0,34 | 0,41 | 0,00 | 2,79 | 0,42 | 3,62 |

Source : MAPAQ, Sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales

Dulciculture

Nombre de détenteurs de permis aquacole en milieu terrestre et de permis d'étang de pêche commercial en Gaspésie et au Québec, de 2000 à 2020

| Année | Gaspésie | Reste du Québec |
|-------|----------|-----------------|
| 2000 | 18 | 446 |
| 2001 | 16 | 396 |
| 2002 | 10 | 336 |
| 2003 | 10 | 314 |
| 2004 | 10 | 290 |
| 2005 | 9 | 261 |
| 2006 | 8 | 227 |
| 2007 | 7 | 227 |
| 2008 | 6 | 202 |
| 2009 | 6 | 193 |
| 2010 | 6 | 163 |
| 2011 | 6 | 163 |
| 2012 | 6 | 155 |
| 2013 | 5 | 149 |
| 2014 | 5 | 149 |

| | | |
|------|---|-----|
| 2015 | 5 | 150 |
| 2016 | 7 | 147 |
| 2017 | 6 | 143 |
| 2018 | 6 | 136 |
| 2019 | 6 | 130 |
| 2020 | 6 | 129 |

Source : MAPAQ, Sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales

Nombre d'emplois estimés en dulciculture au Québec, de 2010 à 2020

| Année | Ensemble du Québec |
|-------|--------------------|
| 2010 | 183 |
| 2011 | 178 |
| 2012 | 172 |
| 2013 | 172 |
| 2014 | 169 |
| 2015 | 168 |
| 2016 | 313 |
| 2017 | 283 |
| 2018 | 291 |
| 2019 | 292 |
| 2020 | 263 |

Source : MAPAQ, Sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales

Volume (tonnes) et valeur (millions de dollars) de la production des dulciculteurs et des étangs de pêche, au Québec, de 2007 à 2020

| Année | Ensemble du Québec | |
|-------|--------------------|--------|
| | Volume | Valeur |
| 2007 | 1 373 | 15,7 |
| 2008 | 1 316 | 14,2 |
| 2009 | 1 289 | 13,9 |
| 2010 | 1 282 | 13,5 |
| 2011 | 1 246 | 12,7 |
| 2012 | 1 226 | 12,3 |
| 2013 | 1 270 | 12,5 |
| 2014 | 1 147 | 10,6 |
| 2015 | 1 142 | 10,6 |
| 2016 | 1 145 | 10,4 |
| 2017 | 1 147 | 10,1 |
| 2018 | 1 114 | 9,9 |
| 2019 | 1 082 | 9,6 |
| 2020 | 954 | 8,4 |

Source : MAPAQ, Sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales

Pêche en eau douce

Nombre de pêcheurs actifs, nombre de permis actifs et volume (tonnes) des débarquements pour la pêche commerciale à l'éperlan arc-en-ciel dans le secteur de Miguasha, de 2000 à 2021³²⁵

| Année | Nombre de pêcheurs | Nombre de permis actifs | Volume |
|-------|--------------------|-------------------------|--------|
| 2000 | 21 | 92 | 164 |
| 2001 | 21 | 92 | 168 |
| 2002 | 21 | 92 | 54 |

³²⁵ Les données concernant le nombre de pêcheurs actifs sont manquantes pour 2012. Les données en valeur, pour les débarquements, ne sont pas disponibles.

| | | | |
|------|----|----|-----|
| 2003 | 21 | 92 | 114 |
| 2004 | 21 | 92 | 183 |
| 2005 | 18 | 92 | 117 |
| 2006 | 18 | 92 | 25 |
| 2007 | 18 | 92 | 38 |
| 2008 | 18 | 92 | 180 |
| 2009 | 18 | 92 | 168 |
| 2010 | 18 | 92 | 0 |
| 2011 | 18 | 92 | 36 |
| 2012 | | 92 | 12 |
| 2013 | 16 | 88 | 23 |
| 2014 | 16 | 88 | 24 |
| 2015 | 16 | 88 | 31 |
| 2016 | 17 | 87 | 4 |
| 2017 | 14 | 87 | 22 |
| 2018 | 14 | 87 | 24 |
| 2019 | 14 | 87 | 23 |
| 2020 | 13 | 87 | 27 |
| 2021 | 13 | 87 | 0 |

Source : MAPAQ et MFFP³²⁶

³²⁶ Les données sur le nombre de pêcheurs actifs et le nombre de permis actifs viennent du MAPAQ. Les données sur les débarquements ont été récoltées soit par le MFFP ou par le MAPAQ à l'aide de calendriers de pêche remplis par les pêcheurs, sauf pour les années 2004 à 2007, où elles étaient estimées à partir des ventes à l'usine. Les données sont incomplètes pour les années 2002 à 2004 et 2006 à 2007.

Transformation des produits aquatiques

Nombre de détenteurs de permis d'établissement de transformation dans les MRC de la Gaspésie et dans le reste du Québec, de 2006 à 2021³²⁷

| Année | Haute-Gaspésie | Côte-de-Gaspé | Rocher-Percé | Bonaventure | Avignon | Ensemble de la Gaspésie | Reste du Québec |
|-------|----------------|---------------|--------------|-------------|---------|-------------------------|-----------------|
| 2006 | 5 | 8 | 16 | 7 | 0 | 36 | 104 |
| 2007 | 5 | 8 | 16 | 8 | 0 | 37 | 109 |
| 2008 | 5 | 9 | 17 | 8 | 0 | 39 | 114 |
| 2009 | 5 | 9 | 13 | 6 | 0 | 33 | 114 |
| 2010 | 5 | 10 | 13 | 8 | 0 | 36 | 115 |
| 2011 | 5 | 10 | 14 | 7 | 0 | 36 | 116 |
| 2012 | 5 | 9 | 14 | 8 | 0 | 36 | 117 |
| 2013 | 5 | 9 | 14 | 8 | 0 | 36 | 120 |
| 2014 | 4 | 9 | 14 | 8 | 0 | 35 | 116 |
| 2015 | 4 | 9 | 14 | 8 | 0 | 35 | 117 |
| 2016 | 4 | 9 | 17 | 7 | 0 | 37 | 115 |
| 2017 | 4 | 10 | 17 | 7 | 0 | 38 | 115 |
| 2018 | 4 | 10 | 16 | 7 | 0 | 37 | 128 |
| 2019 | 4 | 10 | 16 | 7 | 1 | 38 | 136 |
| 2020 | 4 | 10 | 16 | 7 | 1 | 38 | 135 |
| 2021 | 4 | 10 | 15 | 7 | 1 | 37 | 133 |

Source : MAPAQ, Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments

³²⁷ Pour rappel, le nombre de permis d'établissement de transformation (permis d'exploitation d'établissement de préparation et de conserverie de produits marins) ne doit pas être confondu avec le nombre d'entreprises. Pour plus de détails, voir p. 59.

Nombre d'emplois maximal en établissement de transformation dans les MRC de la Gaspésie et dans le reste des régions maritimes du Québec, de 2000 à 2020³²⁸

| Année | Haute-Gaspésie | Côte-de-Gaspé | Rocher-Percé | Bonaventure et Avignon ³²⁹ | Ensemble de la Gaspésie | Reste des régions maritimes Québec |
|-------|----------------|---------------|--------------|---------------------------------------|-------------------------|------------------------------------|
| 2000 | 145 | 507 | 844 | 382 | 1 878 | 2 308 |
| 2001 | 148 | 361 | 851 | 420 | 1 780 | 2 198 |
| 2002 | 160 | 464 | 1 057 | 413 | 2 094 | 2 304 |
| 2003 | 165 | 462 | 1 102 | 379 | 2 108 | 2 063 |
| 2004 | 175 | 509 | 1 146 | 356 | 2 186 | 2 163 |
| 2005 | 181 | 517 | 1 233 | 358 | 2 289 | 2 343 |
| 2006 | 187 | 519 | 951 | 459 | 2 116 | 2 668 |
| 2007 | 195 | 446 | 858 | 463 | 1 962 | 2 648 |
| 2008 | 144 | 466 | 1 077 | 402 | 2 089 | 2 251 |
| 2009 | 147 | 491 | 849 | 373 | 1 860 | 2 169 |
| 2010 | 134 | 510 | 1 208 | 242 | 2 094 | 2 219 |
| 2011 | 116 | 515 | 1 375 | 367 | 2 373 | 2 031 |
| 2012 | 130 | 491 | 1 265 | 470 | 2 356 | 1 949 |
| 2013 | 128 | 499 | 1 690 | 353 | 2 670 | 1 961 |
| 2014 | 126 | 472 | 1 096 | 328 | 2 022 | 1 868 |
| 2015 | 134 | 449 | 1 061 | 297 | 1 941 | 1 870 |
| 2016 | 133 | 454 | 1 074 | 252 | 1 913 | 1 897 |
| 2017 | 91 | 442 | 923 | 301 | 1 757 | 1 630 |
| 2018 | 95 | 404 | 1 263 | 301 | 2 063 | 1 551 |
| 2019 | 82 | 410 | 1 272 | 323 | 2 087 | 1 732 |
| 2020 | 94 | 407 | 1 087 | 298 | 1 886 | 1 469 |

Source : MPO, région du Québec – compilation du MAPAQ réalisée le 24 mars 2022

³²⁸ Pour une définition de l'emploi maximal, voir la note numéro 80, à la p. 60.

³²⁹ Les MRC de Bonaventure et Avignon sont fusionnées pour des raisons de confidentialité.

Volume (tonnes) des expéditions réalisées par les transformateurs des MRC de la Gaspésie et du reste des régions maritimes du Québec, de 2000 à 2020³³⁰

| Année | Haute-Gaspésie | Côte-de-Gaspé | Rocher-Percé | Bonaventure et Avignon ³³¹ | Ensemble de la Gaspésie | Reste des régions maritimes Québec |
|-------|----------------|---------------|--------------|---------------------------------------|-------------------------|------------------------------------|
| 2000 | 749 | 3 832 | 6 716 | 2 383 | 13 679 | 20 300 |
| 2001 | 1 019 | 3 034 | 5 667 | 1 965 | 11 684 | 20 789 |
| 2002 | 1 061 | 4 336 | 7 276 | 3 170 | 15 843 | 21 299 |
| 2003 | 1 281 | 3 873 | 7 539 | 2 480 | 15 174 | 18 965 |
| 2004 | 1 843 | 5 041 | 9 435 | 2 850 | 19 170 | 18 844 |
| 2005 | 1 749 | 4 542 | 10 309 | 3 035 | 19 635 | 17 665 |
| 2006 | 1 105 | 4 223 | 9 811 | 3 626 | 18 765 | 20 280 |
| 2007 | 1 040 | 4 584 | 7 933 | 2 801 | 16 358 | 17 493 |
| 2008 | 1 198 | 4 415 | 9 278 | 2 216 | 17 106 | 17 838 |
| 2009 | 1 466 | 5 701 | 8 322 | 3 043 | 18 533 | 16 957 |
| 2010 | 1 293 | 5 819 | 9 363 | 2 145 | 18 620 | 19 181 |
| 2011 | 1 001 | 5 746 | 10 391 | 2 337 | 19 475 | 19 900 |
| 2012 | 1 455 | 5 590 | 12 260 | 3 748 | 23 053 | 23 554 |
| 2013 | 1 171 | 5 221 | 13 302 | 3 478 | 23 171 | 20 179 |
| 2014 | 2 407 | 4 915 | 12 351 | 2 678 | 22 351 | 19 394 |
| 2015 | 1 249 | 5 026 | 12 544 | 2 102 | 20 922 | 21 935 |
| 2016 | 3 226 | 5 141 | 14 050 | 2 566 | 24 984 | 20 333 |
| 2017 | 1 232 | 4 457 | 13 881 | 4 984 | 24 555 | 22 296 |
| 2018 | 723 | 4 705 | 11 298 | 3 251 | 19 977 | 19 610 |
| 2019 | 513 | 4 360 | 11 703 | 3 564 | 20 140 | 20 059 |
| 2020 | 656 | 3 933 | 8 783 | 3 268 | 16 640 | 18 626 |

Source : MPO, région du Québec – compilation du MAPAQ réalisée le 24 mars 2022

³³⁰ Pour une définition des expéditions, voir la note numéro 82, à la p. 61.

³³¹ Les MRC de Bonaventure et Avignon sont fusionnées pour des raisons de confidentialité.

Volume (tonnes) des expéditions réalisées par les transformateurs de la MRC du Rocher-Percé³³² et de l'ensemble de la Gaspésie, par espèce, de 2000 à 2020

| Année | Rocher-Percé ³³³ | | | | | Total |
|-------|-----------------------------|------------------|------------------|---------------------|----------------|--------|
| | Homard d'Amérique | Crabe des neiges | Poissons de fond | Poissons pélagiques | Autres espèces | |
| 2000 | 884 | | 762 | 2 784 | 2 286 | 6 716 |
| 2001 | 794 | 1 963 | 621 | 1 908 | 381 | 5 667 |
| 2002 | 957 | | 562 | 2 077 | 3 680 | 7 276 |
| 2003 | 972 | | | 3 490 | 3 077 | 7 539 |
| 2004 | 1 251 | 3 498 | 450 | 3 641 | 595 | 9 435 |
| 2005 | 1 098 | | | 3 887 | 5 324 | 10 309 |
| 2006 | 1 260 | | 452 | 4 710 | 3 389 | 9 811 |
| 2007 | 794 | | 412 | 3 881 | 2 846 | 7 933 |
| 2008 | 1 842 | | | 3 400 | 4 036 | 9 278 |
| 2009 | 957 | | 731 | 3 925 | 2 709 | 8 322 |
| 2010 | 3 175 | | 778 | 3 665 | 1 745 | 9 363 |
| 2011 | 3 221 | 1 130 | 938 | 4 510 | 592 | 10 391 |
| 2012 | 4 733 | | 692 | 3 945 | 2 890 | 12 260 |
| 2013 | 3 944 | 3 217 | 657 | 4 898 | 586 | 13 302 |
| 2014 | 4 916 | 2 265 | 537 | 4 151 | 482 | 12 351 |
| 2015 | 4 623 | 2 622 | 616 | 4 160 | 523 | 12 544 |
| 2016 | 5 216 | 2 564 | 833 | 5 015 | 422 | 14 050 |
| 2017 | 5 814 | 4 139 | 525 | 3 032 | 371 | 13 881 |
| 2018 | 5 923 | | 365 | 2 474 | 2 536 | 11 298 |
| 2019 | 6 134 | | 544 | 1 869 | 3 156 | 11 703 |
| 2020 | 4 153 | | 169 | 1 916 | 2 545 | 8 783 |

Source : MPO, région du Québec – compilation du MAPAQ réalisée le 24 mars 2022

³³² Les données par espèce des MRC de la Haute-Gaspésie, de la Côte-de-Gaspé, de Bonaventure et d'Avignon ne sont pas disponibles pour des raisons de confidentialité.

³³³ Les données pour le crabe des neiges ne sont pas disponibles pour les années 2000, 2002, 2003, 2005-2010, 2012 et 2018-2020. Il en va de même des données pour les poissons de fond, pour les années 2003, 2005 et 2008. Pour ces années, selon les espèces, les données sont comprises dans la catégorie « autres espèces ».

| Ensemble de la Gaspésie | | | | | | | |
|-------------------------|-------------------|------------------|-------------------|------------------|---------------------|----------------|--------|
| Année | Homard d'Amérique | Crabe des neiges | Crevette nordique | Poissons de fond | Poissons pélagiques | Autres espèces | Total |
| 2000 | 1 132 | 3 147 | 2 723 | 2 145 | 3 745 | 787 | 13 679 |
| 2001 | 1 019 | 3 197 | 2 229 | 1 822 | 2 632 | 785 | 11 684 |
| 2002 | 1 097 | 5 151 | 3 277 | 1 929 | 3 099 | 1 290 | 15 843 |
| 2003 | 1 168 | 3 835 | 3 248 | 1 549 | 4 279 | 1 094 | 15 174 |
| 2004 | 1 446 | 5 906 | 4 024 | 2 025 | 4 727 | 1 042 | 19 170 |
| 2005 | 1 278 | 7 044 | 3 323 | 1 841 | 4 877 | 1 272 | 19 635 |
| 2006 | 1 443 | 5 078 | 3 229 | 1 661 | 6 255 | 1 099 | 18 765 |
| 2007 | 971 | 4 682 | 3 165 | 1 765 | 4 964 | 811 | 16 358 |
| 2008 | 2 025 | 3 549 | 3 132 | 2 139 | 4 152 | 2 109 | 17 106 |
| 2009 | 1 125 | 4 181 | 4 295 | 2 555 | 5 348 | 1 029 | 18 533 |
| 2010 | 3 462 | 2 002 | 4 583 | 2 262 | 4 924 | 1 387 | 18 620 |
| 2011 | 4 047 | 2 034 | 4 261 | 2 408 | 5 446 | 1 278 | 19 475 |
| 2012 | 6 603 | 3 935 | 4 181 | 1 951 | 4 478 | 1 904 | 23 053 |
| 2013 | 4 605 | 5 531 | 4 529 | 1 590 | 5 873 | 1 044 | 23 171 |
| 2014 | 5 509 | 4 155 | 5 354 | 2 141 | 4 728 | 464 | 22 351 |
| 2015 | 5 458 | 3 808 | 4 278 | 2 232 | 4 676 | 469 | 20 922 |
| 2016 | 6 066 | 4 496 | 5 617 | 2 696 | 5 568 | 541 | 24 984 |
| 2017 | 6 639 | 8 128 | 3 661 | 1 440 | 4 185 | 501 | 24 555 |
| 2018 | 6 764 | 2 381 | 3 237 | 1 328 | 3 708 | 2 559 | 19 977 |
| 2019 | 7 231 | 5 372 | 2 438 | 1 692 | 3 059 | 348 | 20 140 |
| 2020 | 5 122 | 4 935 | 2 537 | 1 271 | 2 671 | 105 | 16 640 |

Source : MPO, région du Québec – compilation du MAPAQ réalisée le 24 mars 2022

Valeur (millions de dollars) des expéditions réalisées par les transformateurs des MRC de la Gaspésie et du reste des régions maritimes du Québec, de 2000 à 2020

| Année | Haute-Gaspésie | Côte-de-Gaspé | Rocher-Percé | Bonaventure et Avignon ³³⁴ | Ensemble de la Gaspésie | Reste des régions maritimes Québec |
|-------|----------------|---------------|--------------|---------------------------------------|-------------------------|------------------------------------|
| 2000 | 10,9 | 54,9 | 70,8 | 29,6 | 166,3 | 222,9 |
| 2001 | 12,0 | 36,0 | 67,4 | 16,1 | 131,6 | 205,6 |
| 2002 | 13,5 | 51,0 | 104,5 | 34,1 | 203,2 | 219,7 |
| 2003 | 14,9 | 48,4 | 83,9 | 30,8 | 177,9 | 205,5 |
| 2004 | 17,5 | 58,0 | 111,0 | 32,9 | 219,3 | 222,9 |
| 2005 | 16,7 | 46,2 | 86,8 | 26,4 | 176,1 | 193,0 |
| 2006 | 10,4 | 40,8 | 69,9 | 23,2 | 144,3 | 185,2 |
| 2007 | 10,5 | 42,2 | 53,8 | 22,9 | 129,4 | 191,5 |
| 2008 | 13,0 | 42,0 | 83,3 | 19,8 | 158,2 | 204,8 |
| 2009 | 13,3 | 47,7 | 51,5 | 19,6 | 132,1 | 156,1 |
| 2010 | 12,8 | 53,7 | 98,5 | 13,1 | 178,1 | 191,4 |
| 2011 | 8,2 | 59,3 | 99,8 | 27,1 | 194,3 | 207,8 |
| 2012 | 10,1 | 58,4 | 130,3 | 48,2 | 247,0 | 189,4 |
| 2013 | 11,9 | 57,2 | 122,0 | 34,5 | 225,5 | 177,3 |
| 2014 | 9,9 | 67,4 | 137,1 | 34,9 | 249,3 | 201,0 |
| 2015 | 17,3 | 85,1 | 156,7 | 44,3 | 303,3 | 251,9 |
| 2016 | 20,8 | 78,4 | 193,4 | 42,1 | 334,7 | 267,0 |
| 2017 | 8,6 | 62,2 | 257,9 | 64,4 | 393,1 | 408,7 |
| 2018 | 5,4 | 76,3 | 216,1 | 55,1 | 353,0 | 293,3 |
| 2019 | 5,5 | 64,2 | 213,3 | 52,8 | 335,7 | 302,7 |
| 2020 | 8,7 | 50,6 | 125,6 | 43,6 | 228,4 | 229,9 |

Source : MPO, région du Québec – compilation du MAPAQ réalisée le 24 mars 2022

³³⁴ Les MRC de Bonaventure et Avignon sont fusionnées pour des raisons de confidentialité.

Valeur (millions de dollars) des expéditions réalisées par les transformateurs de la MRC du Rocher-Percé³³⁵ et de l'ensemble de la Gaspésie, par espèce, de 2000 à 2020

| Année | Rocher-Percé ³³⁶ | | | | | Total |
|-------|-----------------------------|------------------|------------------|---------------------|----------------|-------|
| | Homard d'Amérique | Crabe des neiges | Poissons de fond | Poissons pélagiques | Autres espèces | |
| 2000 | 17,9 | | 7,4 | 2,4 | 43,0 | 70,8 |
| 2001 | 17,9 | 38,0 | 8,0 | 2,4 | 1,3 | 67,4 |
| 2002 | 20,5 | | 7,6 | 20,4 | 56,1 | 104,5 |
| 2003 | 20,5 | | | 6,8 | 56,6 | 83,9 |
| 2004 | 26,5 | 68,2 | 6,0 | 7,1 | 3,1 | 111,0 |
| 2005 | 23,9 | | | 6,6 | 56,4 | 86,8 |
| 2006 | 26,6 | | 5,5 | 7,3 | 30,5 | 69,9 |
| 2007 | 16,0 | | 5,1 | 5,6 | 27,1 | 53,8 |
| 2008 | 37,0 | | | 4,9 | 41,4 | 83,3 |
| 2009 | 15,7 | | 5,8 | 7,9 | 22,1 | 51,5 |
| 2010 | 69,5 | | 6,5 | 6,5 | 16,0 | 98,5 |
| 2011 | 64,4 | 18,1 | 8,5 | 5,4 | 3,4 | 99,8 |
| 2012 | 86,1 | | 6,1 | 6,9 | 31,3 | 130,3 |
| 2013 | 65,2 | 40,2 | 3,9 | 8,5 | 4,2 | 122,0 |
| 2014 | 90,0 | 29,1 | 5,4 | 7,6 | 5,0 | 137,1 |
| 2015 | 103,8 | 32,3 | 7,7 | 7,8 | 5,1 | 156,7 |
| 2016 | 123,0 | 46,9 | 10,2 | 8,4 | 4,8 | 193,4 |
| 2017 | 145,8 | 93,1 | 7,7 | 7,3 | 4,0 | 257,9 |
| 2018 | 142,4 | | 5,1 | 6,0 | 62,6 | 216,1 |
| 2019 | 122,1 | | 5,3 | 5,5 | 80,4 | 213,3 |
| 2020 | 68,8 | | 2,3 | 5,1 | 49,5 | 125,6 |

Source : MPO, région du Québec – compilation du MAPAQ réalisée le 24 mars 2022

³³⁵ Les données par espèce des MRC de la Haute-Gaspésie, de la Côte-de-Gaspé, de Bonaventure et d'Avignon ne sont pas disponibles pour des raisons de confidentialité.

³³⁶ Les données pour le crabe des neiges ne sont pas disponibles pour les années 2000, 2002, 2003, 2005-2010, 2012 et 2018-2020. Il en va de même des données pour les poissons de fond, pour les années 2003, 2005 et 2008. Pour ces années, selon les espèces, les données sont comprises dans la catégorie « autres espèces ».

| Ensemble de la Gaspésie | | | | | | | |
|-------------------------|-------------------|------------------|-------------------|------------------|---------------------|----------------|-------|
| Année | Homard d'Amérique | Crabe des neiges | Crevette nordique | Poissons de fond | Poissons pélagiques | Autres espèces | Total |
| 2000 | 23,1 | 64,6 | 44,3 | 25,8 | 4,2 | 4,3 | 166,3 |
| 2001 | 22,8 | 49,1 | 32,3 | 21,0 | 3,1 | 3,4 | 131,6 |
| 2002 | 23,8 | 82,1 | 46,0 | 22,4 | 21,7 | 7,2 | 203,2 |
| 2003 | 24,8 | 73,7 | 45,5 | 19,3 | 8,3 | 6,3 | 177,9 |
| 2004 | 30,5 | 102,6 | 50,3 | 22,5 | 8,7 | 4,7 | 219,3 |
| 2005 | 27,9 | 74,7 | 40,4 | 19,8 | 8,1 | 5,2 | 176,1 |
| 2006 | 30,2 | 46,4 | 35,7 | 18,2 | 8,8 | 4,9 | 144,3 |
| 2007 | 19,8 | 48,4 | 32,8 | 19,5 | 6,7 | 2,3 | 129,4 |
| 2008 | 40,7 | 37,8 | 36,7 | 24,3 | 5,9 | 12,9 | 158,2 |
| 2009 | 18,2 | 37,5 | 43,7 | 20,5 | 9,5 | 2,7 | 132,1 |
| 2010 | 73,9 | 22,5 | 49,0 | 19,0 | 8,0 | 5,7 | 178,1 |
| 2011 | 81,6 | 29,5 | 50,8 | 21,9 | 6,4 | 4,1 | 194,3 |
| 2012 | 116,4 | 46,3 | 53,2 | 18,5 | 7,7 | 5,0 | 247,0 |
| 2013 | 78,1 | 63,1 | 54,2 | 14,4 | 10,2 | 5,5 | 225,5 |
| 2014 | 103,7 | 51,8 | 59,5 | 20,4 | 8,7 | 5,2 | 249,3 |
| 2015 | 125,5 | 57,8 | 80,8 | 25,6 | 8,7 | 4,9 | 303,3 |
| 2016 | 144,9 | 72,4 | 71,3 | 29,1 | 9,8 | 7,1 | 334,7 |
| 2017 | 163,2 | 148,1 | 45,8 | 19,9 | 9,3 | 6,8 | 393,1 |
| 2018 | 162,3 | 43,2 | 58,4 | 15,9 | 8,6 | 64,7 | 353,0 |
| 2019 | 143,0 | 119,2 | 36,6 | 20,6 | 9,4 | 6,9 | 335,7 |
| 2020 | 85,1 | 80,5 | 37,6 | 16,9 | 6,9 | 1,3 | 228,4 |

Source : MPO, région du Québec – compilation du MAPAQ réalisée le 24 mars 2022